BIBLIOTHECA
Ottaviensis

LES VRAIS PRINCIPES DE LA LANGUE FRANÇOISE, *OU* LA PAROLE RÉDUITE EN MÉTHODE,

CONFORME'MENT

AUX LOIS DE L'USAGE;

EN SEIZE DISCOURS;

PAR M. L'ABBÉ GIRARD, *DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, ET SECRETAIRE-INTERPRETE DU ROY.*

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez LE BRETON, Imprimeur ordinaire du ROI; rue de la Harpe, au Saint-Esprit.

M. DCC. XLVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

BIBLIOTHECA

PC
2103
.G57
1747
v.2
Coll spec.

TABLE
DES DISCOURS
DE CE SECOND VOLUME.

DISC. VIII. *DU Verbe, cinquieme partie d'oraiſon.* page 1

IX. DISC. *De l'Adverbe, ſixieme partie d'oraiſon.* 138

X. DISC. *Des Nombres, ſeptieme partie d'oraiſon.* 168

XI. DISC. *Des Prépoſitions, huitieme partie d'oraiſon.* 180

XII. DISC. *Des Conjonctions, neuvieme partie d'oraiſon.* 257

XIII. DISC. *Des Particules, dixieme & derniere partie d'oraiſon.* 310

XIV. DISC. *Des Caracteres Alphabétiques, leur valeur, & leurs emplois par rapport à l'orthographe.* 325

XV. DISC. *Des Caracteres Prosodiques, subordonnés aux alphabétiques, second article de l'orthographe.* 414

XVI. DISC. *Sur la ponctuation réglée par les degrés de distinction qu'il peut y avoir entre le sens & les fraſes dont le discours eſt composé.* 433

LES

LES VRAIS PRINCIPES
DE
LA LANGUE FRANÇOISE:
OU
LA PAROLE
RE'DUITE EN ME'THODE,
Conformément aux Loix de l'Uſage.

VIII. DISCOURS,
DU VERBE,
Cinquieme partie d'Oraiſon.

L'UNIVERS, plus varié par la viciſſitude ſucceſſive des évenemens qui ſe paſſent dans ſon ſein que par la multitude des Etres qui le compoſent, nous montre la nature dans une action continuelle.

Le mouvement y paroit auſſi eſſenciel que l'exiſtence : en même temps qu'il eſt la cauſe des altérations & des changemens, il eſt auſſi le principe des productions & de la vie. Sans lui rien n'affecte ni n'eſt affecté : parconſéquent ſans lui rien n'eſt propre à connoitre ni à être connu : & la réalité dans une totale inaction ne ſeroit guere préférable au néant. L'action étant donc inſéparable de la nature, telle que nous la voyons & que nous la ſentons à chaque inſtant, il ſeroit bien ſurprenant que l'eſprit, frapé de tout ce qu'il voit & apliqué à le peindre par le ſecours des mots, n'eût pas ſaiſi cette idée agiſſante ou d'évenement pour en faire un des pinceaux de la Parole, je veus dire un caractere modificatif d'une des parties du diſcours. Les Langues ont beau ſe former ſans ſyſteme & ſans délibération ; elles n'en ſont pas moins ſyſtématiques ni moins fondées en raiſon. Il eſt en fait de langage un génie ſupérieur & méthodique,

qui gît dans l'uſage conduit par le beſoin ; lequel, s'il m'eſt permis d'uſer de cette comparaiſon, fait travailler l'eſprit humain en cette partie à peu près comme la raiſon ſupreme fait agir l'inſtinct animal, toujours d'une maniere conforme à ſon plan & convenable à ſon but, ſans que celuici s'en aperçoive ni le connoiſſe. Ce génie protecteur & conducteur de la Parole a donc fait établir des mots, qu'on nomme VERBES, caractériſés par cette idée d'évenement. De façon qu'ils ſont proprement dans le diſcours ce que l'action eſt dans la nature : comme celleci eſt l'eſſence de la vie, ceuxla ſont l'ame de la penſée. Les Subſtantifs nomment les choſes, les Pronoms les déſignent, les Adjectifs les qualifient ; mais où eſt la penſée, ſi on n'en repréſente pas les actions & les évenemens ? C'eſt dans cette repréſentation que conſiſte préciſément la fonction des Verbes.

Comme il eſt difficile que l'évene-

ment ne tienne pas à des circonſtances acceſſoires, qu'il faut exprimer conjointement avec lui; la ſagacité de l'Uſage a ſû pourvoir à l'expreſſion de ces idées combinées, en rendant le Verbe ſuſceptible de diverſes formations caractériſées par ces différens acceſſoires; de ſorte que par leur moyen il devient propre à repréſenter l'évenement dans les divers états où il peut paroitre & avec les raports qu'il peut avoir. C'eſt ce que la Grammaire nomme MODES, PERSONNES, & TEMPS. Je ne changerai pas ces noms: mais je traiterai la choſe un peu différemment des méthodes vulgaires; en ne perdant point de vûe ſon eſſence & ne quitant jamais le fil de la Logique, qui eſt toujours plus ſatisfaiſante & plus goutée des perſonnes même non lettrées que ne le ſont certains termes qui ne préſentant rien d'intelligible ne procurent que des peines à la mémoire.

Je dis donc qu'en conſidérant l'éve-

nement dans ſes circonſtances on voit dabord qu'il y a deux manieres générales de le repréſenter ; ou ſans adaption, ou avec adaption à l'une des trois perſonnes qui peuvent figurer dans le diſcours ; ce qui conſtitue dans le Verbe deux ſortes de Modes. Je nomme la premiere ſorte INDÉFINIE, la ſeconde ADAPTIVE. Ces noms ſont nouveaux ; mais ils ſont analogiques & néceſſaires à l'art.

Dans la maniére Indéfinie, on peut repréſenter l'évènement ſous trois états. L'un ſimple, dénué de tout acceſſoire, fait pour ne l'exprimer que dans ſa pure production ; comme quand on dit,

donner, avoir, permettre, répondre.

Le ſecond circonſtanciel, fait pour le lier à un autre évenement comme circonſtance & dépendance, tels que

donnant, ayant, permettant, répondant.

Le troiſieme complet, fait pour le montrer comme choſe finie & parfaite, tel qu'il paroit dans

donné, eu, permis, répondu.

Ces divers états conſtituent dans le verbe autant de Modes indéfinis ; auxquels je conſerve les noms uſités dans l'Ecole, INFINITIF, GÉRONDIF, PARTICIPE. J'eſpere que les oreilles des Dames n'en feront point choquées ; parceque les définitions leur en auront fait connoitre le ſens ; & qu'il me ſemble que les termes d'art leur deviennent aiſément familiers dès qu'on les leur explique avec netteté & préciſion. Laquelle en effet, dumoins de celles que le cœur n'abſorbe pas entierement & dont l'eſprit s'occupe un peu, n'entendra pas que dans cette fraſe,

il eſt rare de ſavoir aimer.

les deux derniers mots ſont des verbes parcequ'ils expriment des évenemens, & qu'ils ſont du mode infinitif parcequ'ils les repréſentent ſimplement dans leur production, ſans circonſtance & ſans les adapter à perſonne ? Ne verra-t-elle pas auſſi dans la fraſe ſuivante,

on perd ſouvent ſon repos & ſa raiſon en aimant,

que le dernier mot repréſente indéfiniment l'évenement d'aimer par forme de circonſtance rélative à celui qu'exprime le verbe *perd* conjointement avec les autres mots qui ſont ſous ſon régime ? que par conſéquent *aimant* eſt un verbe du mode gérondif ? Enfin dans cette troiſieme fraſe,

cela bien entendu, il s'enſuit que la Grammaire n'eſt pas hors de la portée des femmes,

eſt-il ſi difficile de remarquer que le mot *entendu* préſente là une action ou un évenement dans l'eſprit d'une maniere indéfinie, mais différente de celle d'*entendre* & d'*entendant*, qui ſont infinitif & gérondif du même verbe ? & que cette différence conſiſte en ce qu'il le préſente comme complet & fini, caractere du participe ?

Releverai-je ici l'inattention de ceux qui ont donné au Gérondif le nom de

participe actif, & celui de *participe paſſif* au ſimple participe ? Ce dernier eſt pour le moins auſſi ſouvent actif que paſſif, n'étant déterminé à l'une ou à l'autre de ces eſpeces que par l'auxiliaire qui lui eſt uni. Quand on dit,

il eſt maltraité par ſes parens,

il ſert à exprimer l'action dans l'eſpece paſſive : mais quand on dit,

il a beaucoup aimé les femmes,

il exprime ſûrement l'action dans l'eſpece active. Dailleurs les verbes neutres, qui ne ſont & ne peuvent être actifs ni paſſifs, n'ont-ils pas un participe ſervant à former leurs Temps compoſés ? & ce mode peut-il être chez eux d'une autre eſpece que les autres ? Quand on dit, *j'ai dormi*, *j'ai vécu*, l'action énoncée s'étend-elle juſqu'à un objet diſtingué du ſujet ? & quand on dit, *ils ſont ſortis*, *eux ſortis les autres entrerent*, le ſujet ſoufre-t-il l'évenement aulieu de le produire ? & cet évenement y procede-t-il d'un terme ou d'une choſe étrangere

au ſujet ? Si cela n'eſt pas ainſi, comme l'évidence le démontre, ces participes excluent alors de leur eſſence ce qui fait celle de l'actif & du paſſif : par conſéquent cette épithete de *paſſif* donné généralement à ce mode n'eſt pas la réflexion d'une exacte & profonde logique, ni même, j'oſe le dire, d'une grande attention à tous nos uſages. Le participe eſt donc de l'eſpece du verbe auquel il apartient, ainſi que tous les autres modes. Quant au gérondif, c'eſt ſur le modele de la méthode latine qu'on l'a nommé *participe actif ;* quoique nôtre Langue n'ait rien de pareil ni qui réponde préciſément à ce participe latin. Nous diſons *ſe promenant*, *agiſſant*, ſoit qu'on parle de pluſieurs ou d'un ſeul, par un tour d'idée plus analogue à celui du gérondif des Latins qu'à celui de leur participe préſent *ambulans ambulantes*, *agens agentes*. Au reſte je ne cherche point à prendre en faute ceux qui ſe ſont ſervis de ces expreſſions ; puiſ-

que la méthode latine les leur a insinuées. Je les excuse dautant plus que j'ai été moi même dans l'erreur avant que je donnasse à cette étude une sérieuse aplication. Je ne veus donc autre chose par cette note que de faire remarquer au Lecteur combien je suis attentif aux définitions & à bien analyser. Ce n'est en effet que par cette maniere de travailler qu'on peut porter les Sciences au point de perfection.

Les Modes adaptifs sont également, comme les indéfinis, au nombre de trois, par raport à trois autres états de l'évenement. L'un où il est exprimé d'une maniere positive comme chose réelle, ainsi que dans ces formations,

je fais, je faisois, je ferai.

Le second où il est représenté en pure hypothese ou comme simple supposition & non réalité, tel que

je ferois, j'aurois fait.

Le troisieme où il ne paroit qu'en forme de subséquence, comme suite d'un autre

évenement : il eſt tel dans ces formations,

je faſſe, je fiſſe ;

qui ne ſont jamais employées que ſubſéquemment ou ſubjonctivement à quelqu'autre qui les précede ou qu'on ſupoſe entendues; comme on le voit dans ces expreſſions,

il faut que je faſſe, vous voudriez que je fiſſe.

J'aurois grande envie de nommer le premier de ces Modes *Poſitif*, le ſecond *Conditionel*, & le troiſieme *Subſéquent ;* parceque ce ſeroient des noms de caractere, françois d'origine, parfaitement analogues au ſervice que ces Modes rendent & à la maniere dont l'action y figure, parconſéquent plus intelligibles & plus à la portée des perſonnes qui n'ont point eu de familiarité avec le College, dont le nombre fait dans ce que la nation a de ſpirituel & de poli une portion conſidérable. Mais quoique je puiſſe me donner toute la liberté d'un

auteur qui n'écrit que d'après la choſe même, ſans ſe propoſer aucun modele ni avoir le moindre penchant à copier autrui, je réſiſte néanmoins à ce gout particulier par reſpect pour les anciens maitres, & pour faire voir à ceux qui leur ſont attachés que, très éloigné de tout ce qui eſt ſingularité, je ne m'écarte des ſentiers battus que lorſque la proximité du but & l'interêt de la vérité m'y obligent. Je me prête donc au gout ſavant, qui veut que les termes tiennent plus d'une recherche étudiée que du langage vulgaire : j'adopte ceux de la méthode latine ; puiſqu'ils ne choquent point ici les loix de la méthode françoiſe : & je nomme ces trois Modes INDICATIF, SUPOSITIF, & SUBJONCTIF.

Ces trois états, de Poſition abſolue, de Supoſition, & de Subſéquence, ne ſont pas les ſeuls dont l'évenement ſoit ſuſceptible dans la maniere adaptive ; mais ce ſont les ſeuls que nôtre Lan

distingue par la diversité des formations. Celui de commandement est sans doute différent, & pouvoit avoir dans le François un Mode particulier, comme il l'a dans le Grec & dans le Latin. Soit génie, soit épargne, l'Usage n'a point fait dans nos Verbes de Mode impératif: il ne distingue cet état de commandement, à la premiere & seconde personne, que par la supression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisieme personne, par l'addition de la particule *Que*: de façon qu'on se sert du Mode subjonctif pour cette derniere personne & de l'Indicatif pour les deux autres; excepté dans les deux verbes *Etre* & *Avoir*, où la formation du subjonctif sert partout à marquer le commandement:

traitons autrui comme nous mêmes, courons au secours des infortunés:
dis & fais ce qu'il te plaira, rends service à ton prochain:
quitez vos foyers, volez à la gloire:

que la troupe avance, qu'on aille à l'ennemi :

qu'ils ſe ſoumettent aux loix, qu'ils obéiſſent à leurs ſupérieurs :

ſois ſûr de mon cœur & n'aye peur d'aucune inconſtance :

ſoyons fideles à nos amis & n'ayons point de caprice à leur égard.

Il y a ſeulement une petite obſervation à faire ſur la ſeconde perſonne tutoyante finiſſant par la terminaiſon muette ou féminine. C'eſt qu'elle ne garde *S* finale dans le commandement que lorſqu'elle eſt immédiatement ſuivie des pronoms rélatifs *en* & *y*, la perdant partout ailleurs. Tous les autres verbes la conſervent exactement ſi l'on excepte quelque licence poétique pour rendre la rime réguliere :

donnes en ce que tu voudras : portes y la paix :

ne donne à ton plaiſir que ce que ton devoir te permet :

cours & porte aux autels tes offrandes.

Un célebre Puriſte s'eſt ici prodigieuſement mépris, en diſant que dans ce commandement,

va t'en,

le *T* eſt une lettre euphonique, introduite aulieu de *S* pour la douceur de la prononciation. Il n'y a pas ſûrement regardé de près. Car qui ne voit que c'eſt là le pronom perſonnel *te*, dont la derniere lettre ſe trouve ſuprimée par l'éliſion? & qu'en parlant plus poliment ſans tutoyer on y mettroit à ſa place le pronom *vous*, qui certainement n'eſt pas fait pour remplacer une lettre euphonique? on diroit,

allez vous en,

dans le même ſens & par les mêmes eſpeces de mots qu'on dit,

vas t'en.

Ce prodigieux écart eſt venu de l'extreme envie qu'on avoit d'ôter *S* finale au mot *vas* : tant il eſt vrai que l'homme ſacrifie aiſément ce qu'il y a de plus eſſenciel à un petit rien qui lui plait. Revenons à nos Modes.

Quelle impoſſibilité y auroit-il qu'une Langue eût auſſi marqué l'interrogation par une formation propre dans la conjugaiſon du verbe ? Je ne vois dans ce moyen rien qui choque la raiſon s'il avoit eu pour lui l'autorité de l'Uſage. Ce grand maitre des Langues pouvoit ſe ſervir de la terminaiſon auſſi facilement qu'il s'eſt ſervi dans le Latin des particules *an*, *ne*, *num*, & qu'il ſe ſert dans le François de la ſeule tranſpoſition des pronoms perſonnels après le verbe.

Il paroit par ce que je viens de dire que les MODES du verbe ne ſont autre choſe que différentes formations de ce même verbe, ſervant à repréſenter divers états de l'évenement. Qu'il y en a ſix dans nôtre Langue, Infinitif, Gérondif, Participe, Indicatif, Supoſitif, & Subjonctif; dont les trois premiers ſont indéfinis & les trois derniers adaptifs. Comme ceuxci ne ſont tels que parcequ'ils adaptent l'évenement à une des trois perſonnes; il s'enſuit qu'il doit y

avoir dans leurs formations des variétés perſonnelles par le moyen deſquelles on puiſſe connoitre cet acceſſoire de perſonne auſſi bien que celui d'état : & ces trois perſonnes pouvant paroitre ou au ſingulier ou au pluriel, cela exigeroit ſix formations, trois pour chaque nombre ou deux pour chaque perſonne. Le Latin eſt bien plus exact à les diverſifier que ne l'eſt le François; parcequ'il en a plus beſoin, le verbe n'y étant pas accompagné du pronom perſonnel comme en François :

amo, amas, amat, amamus, amatis, amant :

j'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment.

On voit dans cet exemple, que le François n'admettant aucune différence de formation ou de terminaiſon entre la premiere & la troiſieme perſonne du nombre ſingulier, elles y ſont cependant très parfaitement diſtinguées par le pronoms *je*, *il* : & que le Latin les diſtin-

gue toutes à l'un & l'autre nombre par la variété des terminaiſons, à laquelle ſon propre génie l'a dabord fait recourir comme au moyen le plus convenable.

Outre le Mode & la Perſonne, il y a encore la circonſtance du Temps auquel l'évenement peut avoir raport. Ce que le verbe doit également diſtinguer, & parconſéquent doit être ſuſceptible de formations propres à faire connoitre ce nouvel acceſſoire; qui ſe trouve à tous les Modes excepté au Participe, que par cette raiſon on emploie très rarement ſeul dans ſa pure valeur, & dont en récompenſe on fait grand uſage avec ce qu'on nomme auxiliaire pour former, dans les Langues analogues, divers Temps des autres Modes; comme on le verra dans la ſuite de ce Diſcours.

Conſtatons maintenant le nombre & les particularités de ces divers acceſſoires de temps dont l'évenement peut être accompagné, ou dumoins de ceux que nôtre Langue admet: faiſons les

bien connoitre & donnons leur des noms convenables. Pour cet effet ne nous contentons pas des idées ſuperficielles de la méthode vulgaire : conſidérons attentivement le Temps, ſes diviſions, & ſa liaiſon avec l'évenement. Tout le monde ſait & dit qu'il eſt une durée ſucceſſive, qui ſe diviſe en Préſent Paſſé & Avenir : dont la premiere partie fournit continuellement à la ſeconde, & la troiſieme à la premiere, ſans interruption comme ſans retour. De façon que l'Avenir inépuiſable nourrit le Préſent ; & celuici coulant rapidement ſe jette dans le Paſſé comme dans un goufre inſatiable & dans un abîme infini qui ne peut jamais être rempli.

La rapidité du Préſent étant trop vive pour laiſſer jouïr & permettre d'y placer les choſes, en a cherché le moyen de parer à cet inconvénient. Pour cela l'Imagination & le Langage ſe ſont déterminés à donner à cette partie du Temps une étendue qu'elle n'a pas réel-

lement, & à prendre ſon nom dans un ſens plus moral que phyſique. Cette étendue ſe regle par la production de l'évenement; c'eſt à dire qu'elle comprend tout le temps qui y répond depuis l'inſtant où elle commence juſqu'à celui où elle s'acheve: de ſorte que cette durée, quoique compoſée de momens qui paſſent & ſe ſuccedent, eſt cenſée ſubſiſter comme un ſeul & même temps, qu'on nomme PRÉSENT dans l'uſage ordinaire ainſi que dans les formations du Verbe:

je travaille à un long ouvrage: je ne fais autre choſe depuis ſix mois.

L'inſtant qui vient après la production & dans lequel on repréſente l'évenement comme fini eſt le temps paſſé; qu'on nomme dans le verbe & en terme de Grammaire PRÉTÉRIT; comme quand on dit,

j'ai fait ce que j'ai voulu.

Lorſqu'on repréſente l'évenement comme devant poſitivement arriver dans la

ſuite, cela fait le temps avenir ; qu'on nomme FUTUR, tel qu'on le voit dans cette fraſe :

je me donnerai de la peine ; mais j'en viendrai à bout.

Pour raprocher encore plus les parties du temps & leur donner un peu d'exiſtence permanente, on en forme certains périodes, qui les comprennent & les réuniſſent en un ſeul corps de durée ; de maniere qu'on les conſidere ſous un même aſpect, comme faiſant toutes enſemble unité de temps. Ces périodes ſont plus ou moins longs ſelon les bornes qu'on leur fixe. Tels ſont le Jour, le Mois, l'Année, le Siecle, une Campagne, un Carnaval, & autres arbitraires. Il ne faut donc pas confondre le temps de l'évenement avec celui du période : cela eſt de conſéquence, ainſi qu'on va le voir : car on peut repréſenter de deux manieres le Paſſé. L'une en faiſant ſimplement répondre l'évenement au temps où ſa production eſt finie ; ce qui a pû

arriver dans le période actuellement présent, comme dans cet exemple :

j'ai fait ce matin de la bonne besogne.

L'autre maniere est de le faire répondre à un temps où non seulement sa production est finie mais où est encore passé le période dans lequel cette production est arrivée ; de façon que le temps présent où l'on parle apartienne à un autre période, qui ait succédé à celui qui a vû naitre & finir l'évenement ; comme quand on dit,

je fis hier tout ce que je pus, & je perdis mes peines.

La premiere de ces manieres est le Prétérit du verbe. La seconde est ce qu'on nomme AORISTE ; dont la seule définition suffit pour empécher une mépriſe entre ces deux temps assez fréquente dans quelques provinces, où l'on dit souvent *je fis* pour *j'ai fait*, & réciproquement *j'ai fait* pour *je fis*. Dès qu'on sait que le prétérit doit paroitre lorsqu'il s'agit de marquer un évenement passé dans

le période de temps qui n'eſt pas encore fini, & que c'eſt à l'aoriſte à figurer lorſqu'il eſt queſtion de repréſenter un évenement paſſé dans un période de temps qui ne ſubſiſte plus lui même ; on n'a beſoin que du bon-ſens pour diſtinguer les occaſions où chacun doit être employé ; dautant que toute la regle ne conſiſte qu'à connoitre leur véritable deſtination. C'eſt par cette raiſon que dans certaines façons différentes de poſer le même période de temps il faut, ſelon la différence de cette poſition, ſe ſervir ou du prétérit ou de l'aoriſte. Par exemple, j'exprime une diſtance depuis l'évenement, & je dis,

il y a dix ans que j'ai quité la Cour ;

je parle conformément à la regle & au bon uſage ; parceque la poſition de ce période eſt telle que le moment de l'action & celui où je parle lui apartiennent ; les comprenant tous les deux dans ſon étendue, l'un comme le commencement & l'autre comme le terme de la

distance. Mais dans cette autre position,

il y eut hier dix ans que je quitai la Cour,

l'aoriſte, comme on voit, y prend la place que le prétérit occupe dans la premiere poſition; parceque le période de la diſtance, dont l'évenement fait la partie initiale, y eſt poſé de maniere que le temps où je parle ne lui apartient pas, & que par raport à ce temps de la parole tout eſt paſſé, & l'évenement & le période auquel on l'a fixé.

Voilà donc quatre Temps bien établis dans le Verbe, PRÉSENT, PRÉTÉRIT, AORISTE, FUTUR. Il n'en faudroit pas davantage ſi l'on ne comparoit jamais celui de l'évenement qu'au moment de la parole. Mais parcequ'on peut deplus le comparer au temps de quelqu'autre évenement ou circonſtance, il faut qu'il y ait & il y a en effet d'autres formations pour repréſenter ce nouveau raport accidentel conjointement avec le premier qui eſt le principal. Comme chacun

chacun des quatre principaux temps, que je viens de définir, eſt ſuſceptible de cette addition de raport; cela les double, & fait qu'il y a deux Préſens, deux Prétérits, deux Aoriſtes, & deux Futurs. On pourroit en faire la diſtinction par les ſimples épithetes numérales de *premier* & *ſecond* : mais pour les mieux caractériſer je les diſtingue par celle d'*abſolu* & *rélatif*. Lorſqu'ils repréſentent le temps de l'évenement par la ſeule comparaiſon avec celui où l'on parle; ils ſont TEMPS ABSOLUS : lorſqu'ils le repréſentent par une double comparaiſon, faite non ſeulement avec le temps de la parole mais encore avec celui de quelqu'autre évenement; ils ſont TEMPS RÉLATIFS. En voici les exemples & la preuve pris d'un même verbe.

JE FAIS eſt préſent abſolu; parceque cette formation ne fait répondre le temps de l'évenement qu'à celui de la parole, comme étant le même :

je fais de mon mieux pour que le Lecteur m'entende.

JE FAISOIS eſt préſent rélatif ; parcequ'il repréſente le temps de l'évenement ſous deux raports, ſavoir, comme préſent au temps de quelque circonſtance déſignée, & comme paſſé eu égard à celui de la parole :

je faiſois dernierement réflexion à la ſottiſe des hommes ; en voyant les uns compter ſur la conſtance des femmes, & les autres s'offenſer de leur infidélité.

J'AI FAIT eſt prétérit abſolu ; le temps de l'évenement y répondant ſimplement au moment de la parole comme paſſé à ſon égard :

j'ai fait tout ce que j'ai pû pour vous rendre ſervice ; & vous n'avez pas fait la moindre choſe pour m'en témoigner de la reconnoiſſance.

J'AVOIS FAIT eſt prétérit rélatif ; parcequ'il fait répondre l'évenement comme paſſé, non ſeulement par raport au temps où l'on parle, mais encore

par raport à quelque circonſtance arrivée après lui & paſſée demême par raport à l'inſtant de la parole :

j'avois fait les démarches convenables quand il a paru s'y opoſer.

JE FIS eſt aoriſte abſolu ; le temps de l'évenement y étant ſeulement repréſenté dans un période paſſé par raport à celui qui coule avec le temps de la parole :

je fis l'année derniere moins d'ouvrage, quoique je travaillai plus aſſidûment que je n'ai fait celleci.

J'EUS FAIT eſt aoriſte rélatif ; puiſqu'il fait répondre le temps de l'évenement non ſeulement à un période paſſé par raport à celui de la parole, mais encore à un temps paſſé dans ce même période par raport à une autre circonſtance qui eſt arrivée :

j'eus fait mes affaires dans la derniere campagne avant que mon concurrent fût arrivé.

JE FERAI eſt futur abſolu ; parcequ'il

repréſente le temps de l'évenement uniquement comme poſtérieur à celui de la parole :

je ferai demain ce que je ne pourrai pas faire aujourdui.

J'AURAI FAIT eſt futur rélatif ; parcequ'il préſente le temps de l'évenement ſous deux faces, comme poſtérieur à celui de la parole & comme antérieur à celui de la circonſtance dont il doit être accompagné :

j'aurai fait mon ouvrage à la fin de l'année :

Des ſix Modes il n'y a que l'Indicatif ſuſceptible de ces huit Temps : & les exemples que je viens de raporter forment ce mode entier dans le verbe que j'ai choiſi : voyons y les temps des autres modes. Ils n'ont que des Préſens & des Prétérits ; l'état dans lequel ils repréſentent l'évenement ne comportant ni Aoriſte ni Futur.

Le Supoſitif n'admet que deux Temps, Préſens & Prétérit, ſans les diſtinguer

en abſolus & rélatifs ; parceque la nature de ce mode étant de repréſenter l'évenement dans un état d'hypotheſe ou de ſupoſition, ſes temps ſont néceſſairement rélatifs. On y dit,
JE FEROIS, pour le préſent ;
J'AUROIS FAIT, pour le prétérit.

Le Subjonctif a quatre Temps, deux Préſens & deux Prétérits, abſolus & rélatifs :
JE FASSE, pour le préſent abſolu ;
JE FISSE, pour le préſent rélatif,
J'AIE FAIT, pour le prétérit abſolu ;
J'EUSSE FAIT, pour le prétérit rélatif.
L'eſſence de ce mode conſiſtant à repréſenter l'évenement comme ſubſéquence d'un autre, il s'enſuit que cet autre évenement a ſur lui une influence déterminative, & qu'il doit y avoir entre eux une dépendance de temps : ce qui ſera expliqué dans la ſuite de ce Diſcours ; lorſque j'en ſerai à ce qui regarde la ſyntaxe du verbe. Pour le préſent il ne s'agit que de fixer le nom-

bre des temps de chaque mode.

L'Infinitif & le Gérondif n'ont, comme le Supoſitif, que chacun deux Temps ; qui ſont, dans le verbe qui ſert ici d'exemple,

FAIRE, pour le préſent infinitif,
AVOIR FAIT, pour le prétérit infinitif,
FAISANT, pour le préſent gérondif,
AYANT FAIT, pour le prétérit gérondif.

Quant au Participe, j'ai déjà dit qu'il n'avoit point de Temps, étant dénué d'acceſſoire & de tout autre raport que de celui qui en conſtitue le mode, conſiſtant à repréſenter l'évenement préciſément comme complet & fini : on dit ſimplement, FAIT.

Quoique ce mode ait ſon eſſence & ſa valeur particuliere ; il ſemble néanmoins qu'il ſoit moins établi pour être employé ſeul que pour aider à former les temps qui répondent au paſſé ; ainſi qu'on vient de le voir dans les exemples ; dont je n'ai raporté pour les mo-

des adaptifs que la formation de la premiere perſonne de chaque temps, n'étant queſtion que de faire connoitre la nature de ces temps.

Le Verbe varie donc ſes formations, non ſeulement par raport aux Modes, pour repréſenter les divers états ſous leſquels l'évenement peut paroitre, mais encore par raport à la variété des Temps auxquels il peut répondre dans chaque mode, & deplus par raport à la différence & au nombre des Perſonnes qui peuvent figurer dans chaque temps des modes adaptifs. Tout ce détail de formations fait ce qu'on nomme CONJUGAISON; qui n'a véritablement pour objet que les acceſſoires; & dont on ne peut donner de regles claires & préciſes qu'on n'ait auparavant diſcuté ce qui fait l'eſſence du Verbe pour en connoitre les eſpeces; parceque ces eſpeces influent diverſement ſur les regles de la Conjugaiſon.

L'eſſence du Verbe conſiſtant à re-

préſenter l'action, c'eſt ſans doute des divers points de vûe ſous leſquels celle-ci peut ſe préſenter que dépend ici la diſtinction des eſpeces : & j'en trouve quatre.

Le premier point de vûe eſt lorſque l'action paroit partir d'un ſujet pour s'étendre juſqu'à un objet diſtingué & faiſant tiers dans l'évenement, comme dans ces exemples :

voir un phantome, comprendre une expreſſion, lire un livre, blâmer une action, reprocher une faute.

Car on voit, on comprend, on lit, on blâme, & l'on reproche là quelque choſe qui n'eſt pas le ſujet même qui fait ces opérations : & les Verbes que ce point de vûe caractériſe portent le nom d'ACTIFS. Il n'eſt pas néceſſaire, pour qu'un Verbe ſoit de cette premiere eſpece, qu'il ait toujours à ſa ſuite ſon objet exprimé : il ſuffit qu'il en ſupoſe un ſur lequel l'action puiſſe s'étendre. Car ſouvent on ne veut énoncer que la ſimple

action ſans la ſpécifier par l'objet, comme dans le diſcours ſuivant :

l'homme prévenu ne voit, n'entend, ni n'écoute; & comprend encore moins.

Il n'eſt pas nonplus néceſſaire que l'objet ſoit une choſe réellement différente de celle qui eſt le ſujet; parceque toute action qui peut s'étendre audelà du ſujet peut bien s'arrêter à lui : il ſuffit que cette même choſe figure dans l'action ſous des raports diſtingués, ainſi que dans cet exemple :

l'homme paſſionné ſe prévient, ne ſe connoit pas, & ne ſe conduit guere par la raiſon.

Le ſecond point de vûe de l'action eſt lorſqu'elle paroit arriver au ſujet par une cauſe étrangere; de façon qu'il la ſoufre plûtôt qu'il ne la produit : cela fait les Verbes PASSIFS:

être loué par le peuple, être eſtimé par les gens d'eſprit, être tué d'un coup de fuſil.

Le troiſieme point de vûe eſt lorſque l'action doit abſolument retomber ſur le

ſujet même dont elle part, celuici lui étant eſſenciellement uni & comme identifié avec elle : ce qui ſe manifeſte par le ſecours du pronom réciproque, dont ces verbes ſont toujours accompagnés, & dont ils ont pris ce même nom de RÉCIPROQUES :

ſe moquer, ſe repentir, ſe ſoucier, s'ingérer.

Le quatrieme point de vûe eſt lorſque l'action ſe montre iſolée ou ſimplement produite par le ſujet, ſans exprimer ni ſupoſer aucune extenſion vers un objet. Il caractériſe les verbes NEUTRES. Tels ſont

dormir, ſortir, aller, mourir.

Je doute qu'une perſonne d'une aplication médiocre comprenne bien la définition de cette eſpece de Verbes. Elle eſt un peu métaphyſique, mais elle eſt juſte : & je ne peus faire mieux ; amoins que d'avoir recours à quelque comparaiſon propre à rendre la choſe ſenſible. L'ambition que j'ai d'être entendu de

tout le monde & de mettre à la portée des moins intelligens ce qu'il y a de plus abſtrait dans la matiere que je traite m'engage à faire ici un contraſte des deux verbes *endormir dormir*, l'un actif l'autre neutre. N'eſt-il pas vrai qu'on dit en bon François,

endormir quelquun, il m'endort de ſes contes?

N'eſt-il pas vrai auſſi qu'on ne peut pas dire,

dormir quelquun, il me dort?

Eh bien n'aperçoit-on pas clairement que ce *quelquun* eſt un objet juſqu'auquel l'action d'endormir s'étend? & que rien de pareil ne pouvant avoir part à celle de dormir, elle ne peut avoir d'objet? Voilà préciſément ma définition & ce qui fait la différence du verbe Neutre à l'actif; dont je ne doute pas qu'on n'ait à préſent une connoiſſance parfaite. Afin de ne rien négliger de ma part, & de fournir un moyen facile d'apliquer ces définitions à pluſieurs verbes dont

j'ai vû confondre les eſpeces par des perſonnes mêmes inſtruites dans les Colleges, voici une méthode mécanique.

Toutes les fois qu'un verbe peut admettre ſous ſon régime immédiat *quelquun* ou *quelque choſe* pour ſpécifier l'action, on peut aſsûrer hardiment qu'il eſt actif :

battre, gronder, louer, careſſer, bannir, nourrir quelquun :

aprouver, aggrandir, corriger, ſoutenir, critiquer quelque choſe.

Lorſque le verbe, étant compoſé du participe & de l'auxiliaire *être*, peut admettre après lui *quelquun* ou *quelque choſe* régis par la prépoſition *par* comme faiſant enſemble le terme d'où l'action procede ; alors il eſt paſſif :

être battu, grondé, careſſé, admiré par quelquun :

être bleſſé, rencontré, détourné, puni par quelque choſe.

Lorſque le verbe exige néceſſairement d'être accompagné du pronom perſon-

nel pour exprimer l'action ; il eſt réciproque :

ſe pâmer, ſe promener, s'enfuir, ſe déſiſter, s'enrhumer.

Lorſque le verbe ne peut admettre ni *quelquun* ni *quelque choſe* ni le pronom perſonnel pour ſpécifier ſon action ; il eſt indubitablement neutre :

croitre, mourir, courir, danſer, voltiger, marcher, venir.

Quoiqu'il y ait dans nôtre Langue des verbes qui changent d'eſpece ſelon différentes acceptions que l'uſage leur a accordées ; ce privilege ne déroge ni aux regles ni aux définitions ; elles ſerviront également à faire connoitre dans quel cas ils ſont ou de l'une ou de l'autre eſpece. On obſervera auſſi qu'il ne faut pas prendre pour objet de l'action certains ſubſtantifs qu'on joint quelquefois aux verbes neutres ; comme quand on dit,

danſer une gavotte, aller le trot, courir la nuit, arriver le ſoir, dormir le jour.

Ces ſubſtantifs ne ſervent point alors à marquer un objet ſur lequel s'étend l'action, mais une maniere dont l'action ſe fait ou un temps auquel elle arrive. Ils ne ſont donc dans ces occaſions que des Circonſtanciels de fraſe & non des Objectifs : parconſéquent ils n'empechent pas que ces verbes ne reſtent tels qu'ils ſont ſans eux, neutres de leur nature.

Chacune de ces quatre eſpeces de verbes a des uſages particuliers dans la formation des Temps qui dépendent de l'auxiliaire. Pour bien entendre cette dépendance, il faut, avant que d'aller plus loin, dire à mon Lecteur qu'il y a dans la Langue deux verbes qu'on qualifie d'*auxiliaires*; parcequ'ils aident à former conjointement avec le participe certains temps des autres verbes & même des leurs propres ; ainſi qu'on le verra dans le détail des Conjugaiſons. Ces deux verbes ſont *Avoir* & *Etre*. Je peus bien ajouter tout deſuite que des huit ſortes de Temps il y en a quatre

qui ſe forment par leur moyen, ſavoir, les deux prétérits dans tous les modes, l'aoriſte & le futur rélatifs dans l'Indicatif. Quant aux deux préſens à l'aoriſte & au futur abſolus, ils ſe forment par la ſeule terminaiſon ſans le ſecours des auxiliaires. Pour n'être pas obligé à répéter continuellement la liſte de ces temps, & pour me faire entendre plus commodément, j'en réduis les formations à deux claſſes. Je nomme SIMPLES celles qui viennent de la ſeule terminaiſon; parcequ'en effet le verbe y eſt d'un ſeul mot : & je nomme FORMATIONS COMPOSÉES celles qui ſe font par le moyen de l'auxiliaire; puiſque le verbe y eſt de deux quelquefois même de trois mots. Ainſi

donner, donnant, je donne, je donnois,

ſont des temps ou des formations ſimples :

avoir donné, ayant donné, j'avois donné,

ſont des formations ou des temps com-

poſés. Revenons à nos eſpeces.

Les verbes actifs ont pour auxiliaire de leurs temps compoſés le verbe *avoir*; excepté dans les occaſions où l'action retombe ſur ce qui en eſt le ſujet par l'identité de cette choſe avec celle qui fait ou l'objet ou le terme de cette action, c'eſt à dire dans les occaſions où le pronom réciproque ſert à énoncer l'objectif ou le terminatif de la fraſe; car alors ces verbes ſe conforment à ceux de la troiſieme eſpece, prenant comme eux le verbe *être* pour auxiliaire:

j'ai vû mon ennemi, & je ne lui ai rien reproché:

je me ſuis vû prêt à périr, & je me ſuis reproché d'avoir eu confiance à un étourdi.

Les verbes paſſifs n'ont point de temps ſimples; parceque leur forme ne conſiſtant que dans la jonction du participe à tous les modes & tous les temps du verbe *Etre*, leurs formations ſont toutes compoſées:

un général qui eſt ſurpris par ſa faute mérite d'être blâmé : mais il ne doit pas être moins eſtimé pour avoir été battu ; lorſque la diſpoſition de la bataille étant bien ordonnée la victoire n'a été remportée que par la valeur de l'ennemi.

Les verbes réciproques, toujours accompagnés du pronom perſonnel répondant à la perſonne dont eſt le ſujet, ont pour auxiliaire le verbe *être* jamais *avoir* :

je me ſuis moqué de vous, & vous ne vous en êtes point ſoucié :
on s'eſt repenti plus d'une fois de s'être ingéré des affaires d'autrui.

Les verbes neutres moins uniformes que ceux des autres eſpeces ſe ſubdiviſent en deux branches par raport aux deux auxiliaires ; les uns ſe ſervant d'*avoir* & les autres d'*être* pour former leurs temps compoſés :

j'ai marché, j'ai couru, j'ai dormi :
je ſuis ſorti, je ſuis allé, je ſuis venu.

La ſeconde branche eſt moins nombreu-

ſe que la premiere : & je crois qu'au-lieu de chercher une marque pour les diſtinguer on auroit plûtôt fait d'en donner la liſte ; dautant qu'elle ſe réduit à onze ou douze verbes qui ſont,

accourir, *aller*, *choir*, *décéder*, *monter*, *mourir*, *naitre*, *partir*, *ſortir*, *tomber*, *arriver*, *venir* & ſes compoſés.

Cependant ſi l'on veut abſolument une regle pour les reconnoitre ; je ne dirai pas que c'eſt en ce que le participe de ceuxci peut, en devenant adjectif, ſe joindre à un ſubſtantif pour le qualifier ; car cela n'eſt pas univerſel : dailleurs cette jonction eſt moins une raiſon que la ſuite de la raiſon qu'on cherche. Je croirois la trouver plutôt dans l'analyſe de la propre valeur de ces verbes. En effet après les avoir attentivement conſidérés, il m'a paru qu'ils renfermoient dans l'étendue de leur ſignification un raport à quelque tranſport ou changement de lieu, que n'ont pas les autres. Cela eſt ſenſible à leur ſeule inſpection :

il n'y auroit que *mourir* & *naitre* qui puſſent cauſer quelque doute. Je conviens que ces deux évenemens ne paroiſſent pas dabord enfermer dans leur ſignification aucun tranſport local : mais en les regardant de plus près ne voit-on pas que ce qui anime l'animal quitte le corps en mourant & lui arrive dailleurs en naiſſant ? que ces deux verbes ſignifient proprement, l'un le départ de l'ame pour aller dans un autre lieu quel qu'il ſoit ; & l'autre cette arrivée de l'ame venant d'un lieu dans un autre où elle n'étoit pas, ſoit qu'on prenne ce mot dans le ſens le plus étendu qu'il peut avoir ou dans le ſens reſtraint du paſſage du ſein de la mere au ſéjour de la lumiere ? Quels plus grands tranſports que ceux de l'inexiſtence à la vie & de la vie à la mort ? Ainſi les verbes *naitre* & *mourir* loin d'affoiblir la raiſon que je donne ne font pas même exception.

Je n'ignore pas qu'on a nommé les Neutres de la premiere claſſe *neutres*

actifs & ceux de la seconde *neutres passifs*. Si ces noms présentoient une idée claire & précise, & si l'on n'avoit pas distingué par des définitions l'espece neutre de l'active & de la passive ; je n'aurois point de répugnance à m'en servir. Mais après une distinction si sage, si méthodique, qui porte la lumiere dans l'esprit, je ne saurois plus me résoudre à replonger les choses dans la confusion, en apliquant à l'une ce que j'ai établi pour exprimer le différent caractere de l'autre. Dès que j'ai dit & fait entendre à mon Lecteur que le verbe neutre est tout-autre chose que l'actif & le passif; je dois éviter de lui en donner la dénomination. Cette méthode tergiversante dans les termes n'est point de mon gout : je suis persuadé que la différence des idées exige celle des expressions : qu'il ne peut y avoir de la clarté dans les unes ; s'il n'y a de la netteté dans les autres. Qu'on dise tant qu'on voudra que le Langage est de convention, &

qu'on entend par *neutres actifs* ceux qui ont pour auxiliaire le verbe *avoir*, & par *neutres passifs* ceux qui ont le verbe *être*; cela n'empeche pas qu'on ne me mette dans la tentation prochaine de penser qu'il y a des Verbes qui sont tout à la fois neutres & actifs dans la même acception ainsi que neutres & passifs; puisqu'on les a ainsi nommés; ce qui est réellement faux. Je conviens que le Langage est de convention : mais il y a des termes convenables que la convention doit favoriser préférablement à d'autres : & il y en a d'impropres & d'obscurs que la convention doit plûtôt rejetter que protéger : surtout dans les sciences où il est si essenciel de choisir, si permis d'en introduire sans choquer ni les oreilles ni l'usage du commun des hommes, & où il est indécent que l'habitude & la prévention tiennent lieu de raison.

Il y a une autre observation à faire sur *mourir* & sur *battre*. Dans le sens li-

téral & primitif, l'un eſt neutre & l'autre actif. Ils deviennent néanmoins réciproques dans un ſens particulier : le premier, ſeulement aux modes adaptifs : le ſecond, dans toute l'étendue de ſa conjugaiſon. On dit, *je me meurs*, non pour repréſenter le paſſage de la vie à la mort, mais pour marquer ſimplement la diſpoſition qui y conduit. Demême *ſe battre* ne ſignifie pas ſe fraper ou ſe donner des coups ; il n'exprime que l'action qui met dans la diſpoſition d'en donner & d'en recevoir : car deux hommes peuvent ſe battre long temps l'épée à la main ſans donner ni recevoir un ſeul coup.

Il eſt aiſé de s'apercevoir que preſque tous les évenemens qu'on repréſente dans l'eſpece active peuvent auſſi être repréſentés dans l'eſpece paſſive : il n'y a pour cela qu'à changer l'objet en ſujet, & du ſujet en faire le terminatif d'où part l'action. Par exemple, on diroit à l'actif,

le pere corrige l'enfant,

& au paſſif,

l'enfant eſt corrigé par le pere.

Quant aux verbes réciproques & neutres, ils ſont immuables dans leur eſpece; les évenemens qu'ils repréſentent n'étant ſuſceptibles que de la ſeule maniere qui fait le caractere de ces verbes: bien entendu que l'acception en ſoit toujours la même: car s'ils en ont deux, quoique le matériel ſoit le même, il leur arrive quelquefois d'être d'eſpece différente dans chacune des acceptions. Par exemple *courir* & *monter* ſont neutres ou actifs ſelon leurs divers emplois:

il court à perte d'haleine:

il eſt monté au ſommet de la montagne:

il a couru le cerf:

il montoit un cheval d'Eſpagne.

Ces autres verbes, *aller venir revenir*, ſont auſſi neutres ou réciproques, ſelon la différente acception:

allez à vôtre poſte;

je vins hier;

ils reviennent de la promenade :
allez vous en :
je m'en vins à grands pas :
ils s'en reviennent mécontens.

Traitons maintenant la Conjugaiſon. Elle eſt l'art de trouver par l'inſpection de l'Infinitif toutes les autres formations du verbe. Je viens de dire que ces formations ſe partagent en deux claſſes, les unes ſimples, les autres compoſées : que les ſimples ne dépendent que de la variété de la terminaiſon ; & que les compoſées ſont telles par l'union du participe à l'un des deux verbes auxiliaires. Il faut donc avant que de déduire nos regles de conjugaiſon voir quelle eſt la méthode de cette union, & comment les auxiliaires ſe conjuguent indépendemment de toute regle. Ce dernier article ſe verra par la ſimple expoſition du détail de ces deux verbes. Pour la méthode d'union, elle ne conſiſte qu'à joindre au partipe les temps ſimples de l'auxiliaire. On fait par le moyen

des

des deux préſens les deux prétérits : c'eſt à dire que le préſent abſolu aide à former le prétérit abſolu, & le préſent rélatif fait le prétérit rélatif. L'aoriſte & le futur rélatifs, qui ſont les deux autres temps compoſés, ſe forment par le moyen des aoriſte & futur abſolus de l'auxiliaire. Voilà toute la façon, en obſervant néanmoins de prendre dans l'auxiliaire le mode qu'on veut exprimer. Par exemple, pour former les prétérits de l'indicatif du verbe *donner*, il faut ſe ſervir des préſens indicatifs du verbe auxiliaire & dire,

j'ai donné, j'avois donné :

mais pour former ceux du ſupoſitif & du ſubjonctif, il faut avoir recours aux préſens de ces deux modes & dire,

j'aurois donné, j'aie donné, j'euſſe donné.

Le verbe auxiliaire eſt lui même ſoumis à cette méthode ; ne formant ſes temps compoſés que par la jonction de ſon participe avec les temps ſimples, ſoit les

ſiens propres comme en uſe le verbe *avoir*, ſoit ceux de l'autre auxiliaire ainſi que fait le verbe *être*. En quoi nôtre Langue differe de l'Italienne, chez qui l'Uſage a établi que chacun d'eux ſe ſerviroit de ſes propres temps ſimples & non de ceux de l'autre pour former ſes temps compoſés. On y dit donc,

io ſono ſtato, egli erano ſtati :

aulieu qu'en François on dit,

j'ai été, ils ont été.

Conjugons maintenant ces auxiliaires.

CONJUGAISON DU VERBE *AVOIR*, premier auxiliaire.

MODES INDÉFINIS.

INFINITIF { PRÉSENT..... *avoir* / PRÉTÉRIT..... *avoir eu*

GÉRONDIF { PRÉSENT..... *ayant* / PRÉTÉRIT..... *ayant eu*

PARTICIPE..... *eu.*

MODES ADAPTIFS.

INDICATIF

PRÉSENT ABSOLU	1. pers. s.	*j'ai*
	2. pers. s.	*tu as* ou *vous avez*
	3. pers. s.	*il a*
	1. pers. pl.	*nous avons*
	2. pers. pl.	*vous avez*
	3. pers. pl.	*ils ont*
PRÉSENT RÉLATIF	1. pers. s.	*j'avois*
	2. pers. s.	*tu avois* ou *vous aviez*
	3. pers. s.	*il avoit*
	1. pers. pl.	*nous avions*
	2. pers. pl.	*vous aviez*
	3. pers. pl.	*ils avoient.*
PRÉTÉRIT ABSOLU	1. pers. s.	*j'ai eu*
	2. pers. s.	*tu as eu* ou *vous avez eu*
	3. pers. s.	*il a eu*
	1. pers. pl.	*nous avons eu*
	2. pers. pl.	*vous avez eu*
	3. pers. pl.	*ils ont eu.*
PRÉTÉRIT RÉLATIF	1. pers. s.	*j'avois eu*
	2. pers. s.	*tu avois eu* ou *vous aviez eu*
	3. pers. s.	*il avoit eu*
	1. pers. pl.	*nous avions eu*
	2. pers. pl.	*vous aviez eu*
	3. pers. pl.	*ils avoient eu.*

INDICATIF

AORISTE ABSOLU
1. perſ. ſ... *j'eus*
2. perſ. ſ... *tu eus* ou *vous eutes*
3. perſ. ſ... *il eut*
1. perſ. pl.. *nous eumes*
2. perſ. pl.. *vous eutes*
3. perſ. pl.. *ils eurent.*

AORISTE RÉLATIF
1. perſ. ſ... *j'eus eu*
2. perſ. ſ... *tu eus eu* ou *vous eutes eu*
3. perſ. ſ... *il eut eu*
1. perſ. pl.. *nous eumes eu*
2. perſ. pl.. *vous eutes eu*
3. perſ. pl.. *ils eurent eu.*

FUTUR ABSOLU
1. perſ. ſ... *j'aurai*
2. perſ. ſ... *tu auras* ou *vous aurez*
3. perſ. ſ... *il aura*
1. perſ. pl.. *nous aurons*
2. perſ. pl.. *vous aurez*
3. perſ. pl.. *ils auront.*

FUTUR RÉLATIF
1. perſ. ſ... *j'aurois eu*
2. perſ. ſ... *tu auras eu* ou *vous aurez eu*
3. perſ. ſ... *il aura eu*
1. perſ. pl.. *nous aurons eu*
2. perſ. pl.. *vous aurez eu*
3. perſ. pl.. *ils auront eu.*

SUPOSITIF

PRÉSENT
1. perſ ſ... *j'aurois*
2. perſ. ſ... *tu aurois* ou *vous auriez*
3. perſ. ſ... *il auroit*
1. perſ. pl.. *nous aurions*
2. perſ. pl.. *vous auriez*
3. perſ. pl.. *ils auroient*

PRÉTÉRIT
1. perſ. ſ... *j'aurois eu*
2. perſ. ſ... *tu aurois eu* ou *vous auriez eu*
3. perſ. ſ... *il auroit eu*
1. perſ. pl.. *nous aurions eu*
2. perſ. pl.. *vous auriez eu*
3. perſ. pl.. *ils auroient eu.*

SUBJONCTIF

PRÉSENT ABSOLU
1. perſ. ſ... *j'aie*
2. perſ. ſ... *tu aies* ou *vous ayez*
3. perſ. ſ... *il ait*
1. perſ. pl.. *nous ayons*
2. perſ. pl.. *vous ayez*
2. perſ. pl.. *ils aient.*

PRÉSENT RÉLATIF
1. perſ. ſ... *j'euſſe*
2. perſ. ſ... *tu euſſes* ou *vous euſſiez*
3. perſ. ſ... *il eût*
1. perſ. pl.. *nous euſſions*
2. perſ. pl.. *vous euſſiez*
3. perſ. pl.. *ils euſſent.*

SUBJONCTIF

PRÉTÉRIT ABSOLU
1. perf. f... *j'aie eu*
2. perf. f... *tu aies eu* ou *vous ayez eu*
3. perf. f... *il ait eu*
1. perf. pl.. *nous ayons eu*
2. perf. pl.. *vous ayez eu*
3. perf. pl.. *ils aient eu.*

PRÉTÉRIT RÉLATIF
1. perf. f... *j'eusse eu*
2. perf. f... *tu eusses eu* ou *vous eussiez eu*
3. perf. f... *il eût eu*
1. perf. pl.. *nous eussions eu*
2. perf. pl.. *vous eussiez eu*
3. perf. pl.. *ils eussent eu.*

Le génie françois ayant assaisonné le pronom *tu* d'une idée accessoire d'impolitesse, il a mis à sa place *vous*, en changeant néanmoins son accessoire de nombre pluriel en singulier : de façon que la seconde personne est devenue dans l'usage poli la même pour les deux nombres, excepté dans les cas où le verbe *être* sert d'auxiliaire : car alors le participe prenant nombre & genre conformément au subjectif qui le régit, il

y a au pluriel un *S* finale qui n'eſt point au ſingulier :

Monſieur, vous vous êtes trompé ſi vous vous êtes figuré que la ſenſation ſoit une propriété de la matiere.

Meſdames, vous vous étiez trop flatées en imaginant que vous ſeriez admiſes à nos exercices ſecrets.

Cependant le *tu* n'ayant pas été totalement banni, & ſe trouvant employé dans quelques occaſions, cela fait que cette ſeconde perſonne ſe trouve double dans tous les temps de toutes ſortes de verbes.

CONJUGAISON DU VERBE *ETRE*, ſecond auxiliaire,

dit communément Verbe ſubſtantif.

MODES INDÉFINIS.

INFINITIF	PRÉSENT	*être*
	PRÉTÉRIT.....	*avoir été*
GÉRONDIF	PRÉSENT	*étant*
	PRÉTÉRIT.....	*ayant été*
PARTICIPE.....		*été*

MODES ADAPTIFS.

INDICATIF

PRÉSENT ABSOLU

1. perſ. ſ... *je ſuis*
2. perſ. ſ... *tu es* ou *vous êtes*
3. perſ. ſ... *il eſt*
1. perſ. pl.. *nous ſommes*
2. perſ. pl.. *vous êtes*
3. perſ. pl.. *ils ſont.*

PRÉSENT RÉLATIF

1. perſ. ſ... *j'étois*
2. perſ. ſ... *tu étois* ou *vous étiez*
3. perſ. ſ... *il étoit*
1. perſ. pl.. *nous étions*
2. perſ. pl.. *vous étiez*
3. perſ. pl.. *ils étoient.*

PRÉTÉRIT ABSOLU

1. perſ. ſ... *j'ai été*
2. perſ. ſ... *tu as été* ou *vous avez été*
3. perſ. ſ... *il a été*
1. perſ. pl.. *nous avons été*
2. perſ. pl.. *vous avez été*
3. perſ. pl.. *ils ont été.*

PRÉTÉRIT RÉLATIF

1. perſ. ſ... *j'avois été*
2. perſ. ſ... *tu avois été* ou *vous aviez*
3. perſ. ſ... *il avoit été* [*été*
1. perſ. pl.. *nous avions été*
2. perſ. pl.. *vous aviez été*
3. perſ. pl.. *ils avoient été.*

INDICATIF

AORISTE ABSOLU
1. perſ. ſ... *je fus*
2. perſ. ſ... *tu fus* ou *vous futes*
3. perſ. ſ... *il fut*
1. perſ. pl.. *nous fumes*
2. perſ. pl.. *vous futes*
3. perſ. pl.. *ils furent.*

AORISTE RÉLATIF
1. perſ. ſ... *j'eus été*
2. perſ. ſ... *tu eus été* ou *vous eutes été*
3. perſ. ſ... *il eut été*
1. perſ. pl.. *nous eumes été*
2. perſ. pl.. *vous eutes été*
3. perſ. pl.. *ils eurent été*

FUTUR ABSOLU
1. perſ. ſ... *je ſerai*
2. perſ. ſ... *tu ſeras* ou *vous ſerez*
3. perſ. ſ... *il ſera*
1. perſ. pl.. *nous ſerons*
2. perſ. pl.. *vous ſerez*
3. perſ. pl.. *ils ſeront.*

FUTUR RÉLATIF
1. perſ. ſ... *j'aurai été*
2. perſ. ſ... *tu auras été* ou *vous aurez été*
3. perſ. ſ... *il aura été*
1. perſ. pl.. *nous aurons été*
2. perſ. pl.. *vous aurez été*
3. perſ. pl.. *ils auront été*

SUPOSITIF

PRÉSENT
1. perſ. ſ... *je ſerois*
2. perſ. ſ... *tu ſerois* ou *vous ſeriez*
3. perſ. ſ... *il ſeroit*
1. perſ. pl.. *nous ſerions*
2. perſ. pl.. *vous ſeriez*
3. perſ. pl.. *ils ſeroient*

PRÉTÉRIT
1. perſ. ſ... *j'aurois été*
2. perſ. ſ... *tu aurois été* ou *vous auriez été*
3. perſ. ſ... *il auroit été*
1. perſ. pl.. *nous aurions été*
2. perſ. pl.. *vous auriez été*
3. perſ. pl.. *ils auroient été.*

SUBJONCTIF

PRÉSENT ABSOLU
1. perſ. ſ... *je ſois*
2. perſ. ſ... *tu ſois* ou *vous ſoyez*
3. perſ. ſ... *il ſoit*
1. perſ. pl.. *nous ſoyons*
2. perſ. pl.. *vous ſoyez*
3. perſ. pl.. *ils ſoient.*

PRÉSENT RÉLATIF
1. perſ. ſ... *je fuſſe*
2. perſ. ſ... *tu fuſſes* ou *vous fuſſiez*
3. perſ. ſ... *il fût*
1. perſ. pl.. *nous fuſſions*
2. perſ. pl.. *vous fuſſiez*
3. perſ. pl.. *ils fuſſent.*

SUBJONCTIF

PRÉTÉRIT ABSOLU
1. perf. f... *j'aie été*
2. perf. f... *tu aies été* ou *vous ayez été*
3. perf. f... *il ait été*
1. perf. pl.. *nous ayons été*
2. perf. pl.. *vous ayez été*
3. perf. pl.. *ils aient été.*

PRÉTÉRIT RÉLATIF.
1. perf. f... *j'euſſe été*
2. perf. f... *tu euſſes été* ou *vous euſſiez été*
3. perf. f... *il eût été*
1. perf. pl.. *nous euſſions été*
2. perf. pl.. *vous euſſiez été*
3. perf. pl.. *ils euſſent été*

Il eſt important d'avoir bien préſent à la mémoire la conjugaiſon de ces deux verbes, acauſe de l'uſage fréquent dont ils ſont, ſurtout comme auxiliaires pour former les temps compoſés. J'ai déjà dit que c'étoit l'eſpece du verbe qui déci-doit lequel les deux y devoit faire ce ſervice : qu'*avoir* étoit deſtiné aux verbes actifs, *Etre* aux verbes réciproques : que les neutres ſe partageoient entre l'un & l'autre ; & que les paſſifs n'a-

voient point d'auxiliaire particulier ; leur conjugaiſon étant ſimplement celle du verbe *être* toujours accompagné du participe. Voilà toute l'influence que l'eſpece a ſur la conjugaiſon ; le ſeul choix de l'auxiliaire en dépend & non les formations. Ce qui étant expliqué, je n'en ferai plus mention dans le détail des regles ; dont l'objet ſe borne au participe & aux temps ſimples. Pour établir ces regles, j'ai recours à la terminaiſon comme à la bouſſole la plus ſûre & la plus propre à me conduire. J'eſpere qu'elle démêlera dans les verbes le ſyſteme des formations avec autant de ſuccès qu'elle a conſtaté celui des genres à l'égard des ſubſtantifs & des adjectifs.

L'art de la Conjugaiſon conſiſtant à ſavoir tirer de l'Infinitif comme de la ſource commune toutes les autres formations, il faut bien obſerver la terminaiſon de ce mode. Elle ſe diviſe ici comme partout ailleurs en maſculine & féminine. Les verbes de terminaiſon

masculine finissent tous par la consonne *R*. Tels sont

blâmer, sentir, concevoir.

Ceux de terminaison féminine finissent par *E* muet ayant immédiatement avant lui la même consonne *R* pour former ensemble la derniere syllabe; soit sans autre consonne, ainsi que dans

faire, dire, éclore, boire;

soit avec une autre consonne deplus, comme dans

battre, vivre, peindre, répondre.

Cette premiere division quoiqu'utile ne suffit pas pour constater le nombre & les regles de nos Conjugaisons: il faut deplus avoir égard au SON CARATÉRISTIQUE; qui est dans la terminaison masculine celui qui aide à former la derniere syllabe: & dans la terminaison féminine, c'est celui qui précede immédiatement la derniere syllabe que forme l'*E* muet. Ces sons font la loi & caractérisent les conjugaisons. Cela bien entendu, toute la maneuvre de la for-

mation gît à retrancher ajouter ou changer à la derniere syllabe ; ce qui s'exécute diversement.

Comme les formations regardent non seulement les temps mais encore les personnes dans les modes adaptifs ; je les partage en deux classes eu égard à l'origine. Les unes PRIMITIVES, immédiatement tirées de l'infinitif, à qui le génie de nôtre Langue a déféré l'honneur d'être la tige du verbe. Les autres SÉCONDAIRES, tenant leur origine immédiate des premieres & non de l'infinitif.

Les Primitives répondent au nombre des temps simples : ainsi elles sont dix la tige comprise. Ce sont dans les modes indéfinis le présent de l'infinitif, celui du gérondif, & le participe. Dans les modes adaptifs ce sont les premieres personnes singulieres des temps simples, savoir des cinq présens, de l'aoriste & du futur absolus.

Les formations sécondaires répondent au nombre des personnes, la premiere

du ſingulier à part ; puiſque celleci eſt primitive & que les autres en tirent leur origine. Il y en a donc cinq dans chaque temps : & ces temps ſimples adaptifs étant au nombre de ſept, cela fait trente-cinq formations ſécondaires ; qui ne ſont pas néanmoins toutes différentes par la terminaiſon, s'en trouvant pluſieurs de ſemblables, qu'on ne diſtingue que par le ſens & à la ſuite du diſcours.

Avant que d'entrer dans le détail, voici ſept obſervations ou regles générales ayant lieu dans toutes les conjugaiſons ; & dont l'analogie bien connue épargnera dans la ſuite au Lecteur & à moi l'ennui des répétitions.

1°. Le gérondif ſe termine partout en *ant* ; ce ſont les lettres précédentes qui en diverſifient la formation.

2°. Les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel ſe terminent toujours dans l'aoriſte abſolu en *mes* & *tes* prononcés en ſon muet, & dans les autres temps, en *ons* & en *ez*, excepté la ſeconde du verbe *dire* :

nous donnâmes, nous ſentimes, nous conclumes :

vous donnates, vous ſentites, vous conclutes :

nous donnons, nous portons, nous conclurons :

vous criez, vous direz, vous dites.

3°. Ces mêmes perſonnes premiere & ſeconde plurieles ont un *i* avant la terminaiſon au préſent rélatif de l'indicatif, à celui du ſupoſitif, & aux deux préſens du ſubjonctif :

nous diſions, vous diſiez, nous dirions, vous diriez, nous faſſions, vous faſſiez, nous fiſſions, vous fiſſiez.

4°. Les troiſiemes perſonnes plurieles finiſſent en *ont* au futur, & aux autres temps en *ent*, dont la prononciation n'eſt pas là comme ailleurs un ſon nazal mais celle d'un *E* muet :

ils diront, ils boiront, ils cauſeront :

ils diſent, ils cauſoient, ils boiroient.

5°. La terminaiſon du préſent rélatif de l'indicatif & celle du préſent du ſu-

positif ſont toujours en *ois ;* celle du futur toujours en *ai :*

j'oſois, je danſerois, j'oſerai, je danſerai.

6°. Le futur & le préſent ſupoſitif conſervent avant leur terminaiſon *R* finale de l'infinitif, & cela à toutes les perſonnes :

aimer aimerai aimerois, dire dirai dirois, coudre coudrai coudrois.

7°. La ſeconde perſonne ſinguliere non tutoyante eſt parfaitement ſemblable à celle du pluriel : ainſi je me diſpenſerai d'en faire mention dans l'expoſition des regles ; je la mettrai ſeulement à côté de la tutoyante dans les exemples dont j'apuyerai ces regles. Venons au détail.

Les verbes de terminaiſon maſculine n'ont que trois ſons caractériſtiques, ſavoir *e, i, oi :* c'eſt toujours l'un d'eux, qui précede *R* finale : de là naiſſent trois Conjugaiſons. Ceux de terminaiſon féminine ſont caractériſés par une plus

grande variété de ſons, qui vont juſqu'à dix-huit, que je réduis néanmoins à trois ſortes pour la commodité de la méthode. La premiere eſt formée par une ſimple voyele, la ſeconde par une diphtongue, & la troiſieme par un ſon nazal : d'où il réſulte tout autant de conjugaiſons féminines : ce qui fait en tout ſix, ayant chacune leurs regles & leurs uſages particuliers.

PREMIERE CONJUGAISON.

La premiere conjugaiſon eſt celle où l'infinitif ſe termine en *er*. Elle eſt la plus nombreuſe, comprenant aumoins les trois quarts de tous les verbes de la Langue. Elle eſt auſſi la plus réguliere, gardant partout l'uniforme à deux exceptions près.

Des dix formations primitives l'Infinitif eſt la ſouche immédiate des neuf autres ; dont trois ſe font par retranchement, trois par addition, & trois par changement, ſe partageant également

entre ces trois manieres, ainſi qu'on va le voir dans le verbe *blâmer.*

Le participe, le préſent abſolu de l'indicatif, & celui du ſubjonctif ſe forment en ôtant ſimplement *R* finale, avec cette circonſtance que le premier prend alors un accent aigu ſur *E*, & que les deux autres prononcent cette finale en ſon muet :

blâmé, je blâme, que je blâme.

Le futur abſolu, le prétérit du ſupoſitif, & le préſent rélatif du ſubjonctif ſe font par une ſyllabe de plus, de façon que les deux premiers gardant *R* finale ajoutent ſimplement une terminaiſon, l'un *ai*, l'autre *ois ;* & le troiſieme outre l'addition d'*E* muet ſubſtitue au-lieu d'*R* une double *SS* pour former la derniere ſyllabe, & change *e* en *a* dans la pénultieme :

je blâmerai, je blâmerois, que je blâmaſſe.

Dans les trois autres formations primitives, on change la terminaiſon *er* en

ant pour le gérondif, en *ois* pour le préſent rélatif de l'indicatif, en *ai* pour l'aoriſte abſolu :

blâmant, je blâmois, je blâmai.

Quant aux formations ſécondaires ; elles ſe tirent de la premiere perſonne ſinguliere dans chaque temps.

Le préſent abſolu de l'indicatif forme la ſeconde perſonne tutoyante par l'addition d'une *S* : a la troiſieme ſemblable à la premiere : change *E* en *ons* pour la premiere du pluriel : ajoute *Z* pour la ſeconde, ce qui donne à l'*E* un ſon aigu : & fait la troiſieme de ce nombre par l'addition des deux conſonnes *nt*, qui ne changeant rien à la prononciation muette ne ſont que pure pratique d'ortographe :

je blâme, tu blâmes ou *vous blâmez*, *il blâme*,
nous blâmons, vous blâmez, ils blâment.

Le préſent rélatif de l'indicatif a la ſeconde tutoyante ſemblable à la premie-

re : change *S* en *T* pour la troiſieme, & toute la terminaiſon *ois* en *ions* & en *iez* pour la premiere & ſeconde du pluriel. Quant à la troiſieme de ce nombre, *ent* trois lettres inutiles pour le ſon y prennent la place de *S* qui termine la formation primitive :

je blâmois, tu blâmois ou *vous blâmiez, il blâmoit,*
nous blâmions, vous blâmiez, ils blâmoient.

L'aoriſte change *ai* en *as* pour la ſeconde perſonne tutoyante, en *a* pour la troiſieme ſinguliere, en *ames* pour la premiere pluriele, en *ates* pour la ſeconde, & en *erent* pour la troiſieme :

je blâmai, tu blâmas ou *vous blâmates, il blâma,*
nous blâmames, vous blâmates, ils blâmerent.

Le futur change demême *ai* en *as* & en *a* au ſingulier ; & au pluriel en *ons* et & *ont* :

je blâmerai, tu blâmeras ou *vous blâmerez, il blâmera,*

nous blâmerons, vous blâmerez, ils blâmeront.

Le préſent du ſupoſitif ſe comporte préciſément comme le préſent rélatif de l'indicatif:

je blâmerois, tu blâmerois, ou *vous blâmeriez, il blâmeroit,*

nous blâmerions, vous blâmeriez, ils blâmeroient.

Le préſent abſolu du ſubjonctif ne differe du même préſent de l'indicatif qu'en ce qu'il met à la premiere & ſeconde perſonne du pluriel un *i* deplus avant *ons* & *ez*, ſe terminant en *ions* & en *iez*:

que je blâme, que tu blâmes ou *vous blâmiez, qu'il blâme,*

que nous blâmions, que vous blâmiez, qu'ils blâment.

Le préſent rélatif de ce mode ajoute à la ſeconde perſonne tutoyante une *S*: il change à la troiſieme ſinguliere la terminaiſon *aſſe* primitive en *ât*: au pluriel il change ſeulement l'*E* final en *ions* & en *iez* pour la premiere & ſeconde per-

ſonne, & il ajoute *nt* pour la troiſieme :

que je blâmaſſe, que tu blâmaſſes ou *vous blâmaſſiez, qu'il blâmat,*
que nous blâmaſſions, que vous blâmaſſiez, qu'ils blâmaſſent.

Voilà donc dans ces trois temps indéfinis & ces ſept adaptifs tout ce qui fait l'objet des regles de la formation, préſentées ici telles qu'elles ſont établies dans la premiere conjugaiſon. Pour ne rien laiſſer à deſirer à mon Lecteur & ne pas négliger la moindre choſe de ce qui peut aider la mémoire & l'imagination, je vas mettre ſous le même coup d'euil deux exemples de verbes coujugués en entier dans tous leurs temps ſimples & compoſés, mais l'un en actif avec l'auxiliaire *avoir*, & l'autre en réciproque avec l'auxiliaire *être*. Cela une fois fait ſuffira ; je n'y reviendrai plus dans les autres conjugaiſons ; j'en raporterai ſeulement les regles particulieres ; car ce ſeroit répéter continuellement & faire des tables ſans fin ; dont le volume

ſeroit plus effrayant que la méthode n'en ſeroit utile.

CONJUGAISON ACTIVE.	CONJUGAISON RÉCIPROQUE.
INFINITIF	
PRÉS. *donner.*	*ſe moquer.*
PRÉT. *avoir donné.*	*s'être moqué.*
GÉRONDIF	
PRÉS. *donnant.*	*ſe moquant.*
PRÉT. *ayant donné.*	*s'étant moqué.*
PARTICIPE	
donné.	*moqué.*
INDICATIF	
PRÉS. *je donne*	*je me moque*
ABS. *tu donnes, vous donnez*	*tu te moques, vous vous moquez*
il donne	*il ſe moque*
nous donnons	*nous nous moquons*
vous donnez	*vous vous moquez*
ils donnent.	*ils ſe moquent.*
PRÉS. *je donnois*	*je me moquois*
REL. *tu donnois, vous donniez*	*tu te moquois, vous vous moquiez*

	il donnoit	*il se moquoit*
	nous donnions	*nous nous moquions*
	vous donniez	*vous vous moquiez*
	ils donnoient.	*ils se moquoient.*
PRÉT.	*j'ai donné*	*je me suis moqué*
ABS.	*tu as donné, vous avez donné*	*tu t'es moqué, vous vous êtes moqué*
	il a donné	*il s'est moqué*
	nous avons donné	*nous nous sommes moqués*
	vous avez donné	*vous vous êtes moqués*
	ils ont donné	*ils se sont moqués.*
PRÉT.	*j'avois donné*	*je m'étois moqué*
RÉL.	*tu avois donné, vous aviez donné*	*tu t'étois moqué, vous vous étiez moqué*
	il avoit donné	*il s'étoit moqué*
	nous avions donné	*nous nous étions moqués*
	vous aviez donné	*vous vous étiez moqués*
	ils avoient donné.	*ils s'étoient moqués.*
AOR.	*je donnai*	*je me moquai*
ABS.	*tu donnas, vous donnates*	*tu te moquas, vous vous moquates*
	il donna	*il se moqua*
	nous donnames	*nous nous moquames*
	vous donnates	*vous vous moquates*
	ils donnerent.	*ils se moquerent.*
A. RÉL.	*j'eus donné*	*je me fus moqué*

	tu eus donné, vous eutes donné	*tu te fus moqué, vous vous futes moqué*
	il eut donné	*il se fut moqué*
	nous eumes donné	*nous nous fumes moqué*
	vous eutes donné	*vous vous futes moqués*
	ils eurent donné.	*ils se furent moqués.*
FUTUR ABS.	*je donnerai*	*je me moquerai*
	tu donneras, vous donnerez	*tu te moqueras, vous vous moquerez*
	il donnera	*il se moquera*
	nous donnerons	*nous nous moquerons*
	vous donnerez	*vous vous moquerez*
	ils donneront.	*ils se moqueront.*
FUTUR RÉL.	*j'aurai donné*	*je me serai moqué*
	tu auras donné, vous aurez donné	*tu te seras moqué, vous vous serez moqué*
	il aura donné	*il se sera moqué*
	nous aurons donné	*nous nous serons moqués*
	vous aurez donné	*vous vous serez moqués*
	ils auront donné.	*ils se seront moqués.*

SUPOSITIF

PRÉS.	*je donnerois*	*je me moquerois*
	tu donnerois, vous donneriez	*tu te moquerois, vous vous moqueriez*
	il donneroit	*il se moqueroit*
	nous donnerions	*nous nous moquerions*
	vous donneriez	*vous vous moqueriez*
	ils donneroient.	*ils se moqueroient.*

PRÉT.	*j'aurois donné*	*je me ſerois moqué*
	tu aurois donné, vous auriez donné	*tu te ſerois moqué, vous vous ſeriez moqués*
	il auroit donné	*il ſe ſeroit moqué*
	nous aurions donné	*nous nous ſerions moqués*
	vous auriez donné	*vous vous ſeriez moqués*
	ils auroient donné.	*ils ſe ſeroient moqués.*

SUBJONCTIF

PRÉT. ABS.	*que je donne*	*que je me moque*
	que tu donnes, vous donniez	*que tu te moques, vous vous moquiez*
	qu'il donne	*qu'il ſe moque*
	que nous donnions	*que nous nous moquions*
	que vous denniez	*que vous vous moquiez*
	qu'ils donnent.	*qu'ils ſe moquent.*
PRÉS. RÉL.	*que je donnaſſe*	*que je me moquaſſe*
	que tu donnaſſes, vous donnaſſiez	*que tu te moquaſſes, vous vous moquaſſiez*
	qu'il donnât	*qu'il ſe moquât*
	que nous donnaſſions	*que nous nous moquaſſions*
	que vous donnaſſiez	*que vous vous moquaſſiez*
	qu'ils donnaſſent.	*qu'ils ſe moquaſſent.*
PRÉT. ABS.	*que j'aie donné*	*que je me ſuis moqué*
	que tu aies donné, vous ayez donné	*que tu te ſois moqué, vous vous ſoyez moqué*
	qu'il aie donné	*qu'il ſe ſoit moqué*
	que nous ayons donné	*que nous nous ſoyons moqués*

	que vous ayez donné	*que vous vous soyez moqués*
	qu'ils aient donné.	*qu'ils se soient moqués.*
PRÉT.	*que j'eusse donné*	*que je me fusse moqué*
RÉL.	*que tu eusses donné,*	*que tu te fusses moqué,*
	vous eussiez donné,	*vous fussiez moqué*
	qu'il eût donné	*qu'il se fût moqué*
	que nous eussions donné	*que nous nous fussions moqués*
	que vous eussiez donné	*que vous vous fussiez moqués*
	qu'ils eussent donné.	*qu'ils se fussent moqués.*

Il n'y a dans cette premiere conjugaison que les verbes *aller* & *puer* qui sortent de la regle générale, & seulement dans quelques-uns de leurs temps. Le dernier n'est irrégulier qu'au singulier du présent absolu de l'indicatif : on y dit,

je pus, tu pus, il pût ;

au lieu de dire

je pues, tu pues, il pue ;

comme on dit

je tue, tu tues, il tue ;

ce qui ne choqueroit point l'oreille, & peut-être plaira un jour à l'usage. Le ver-

le *aller* eſt irrégulier au préſent abſolu de l'indicatif, au futur abſolu de ce mode, & au préſent du ſupoſitif : on les conjugue de la façon ſuivante :

je vas ou *je vais*, *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont* :

j'irai, *tu iras*, *il ira*, *nous irons*, *vous irez*, *ils iront* :

j'irois, *tu irois*, *il iroit*, *nous irions*, *vous iriez*, *ils iroient*.

Les deux derniers temps ne ſont pas irréguliers dans les formations ſécondaires comme le premier. Ce verbe a encore une petite particularité au préſent abſolu du ſubjonctif; c'eſt qu'il met avant les deux *ll* un *i* pour les mouiller, *que j'aille* &c Tous les autres verbes en *er* ſe conforment aux exemples que je viens de raporter : il y en a ſeulement qui n'ont pas toutes les formations; manquant ou de quelques perſonnes, ou de quelques temps, ou même de quelques modes. Ce qui les rend incomplets : & ils le ſont plus ou moins ſelon ce qu'il

leur manque : mais ces manquemens ne ſont rien à la regle, les formations en uſage la ſuivant conſtamment.

Qu'il me ſoit permis, pour fixer encore plus la mémoire, de préſenter ici le calcul de ce que le verbe doit avoir pour être complet : ce ſera la récapitulation de ce que je viens d'expliquer. Il faut qu'il ait ſix Modes, trois indéfinis & trois adaptifs : dix-neuf Temps, le participe compris ; leſquels ſe partagent en ſimples & compoſés. Les Temps ſimples ſont au nombre de dix ; & il y en a neuf de compoſés. Dans chacune de ces deux ſortes il s'en trouve ſept apartenant aux modes adaptifs ; c'eſt à dire qu'ils varient leurs formations ſelon la diverſité des trois perſonnes qui figurent dans le diſcours : de façon qu'il n'en reſte pour les modes indéfinis que cinq : ce ſont ceux qui ne répondent qu'à l'état & au temps de l'évenement nullement à la perſonne. Ces divers acceſſoires de Modes, de Temps, & de Perſonnes

multiplient les formations d'un verbe complet jusqu'au nombre de quatre-vint-neuf, tant simples que composées : il y en a 44 de celles-ci, & 45 des simples qui se divisent en dix primitives & trente-cinq sécondaires, dont plusieurs se ressemblent. L'habitude les grave dans la mémoire & les fait trouver à merveille dans le besoin.

Avant que de passer à la seconde conjugaison, plaçons une observation sur les deux manieres dont on forme la premiere personne du présent absolu indicatif du verbe *aller*. Les uns disent constamment *je vas*, les autres toûjours *je vais*, & plusieurs se servent tantôt de l'une & tantôt de l'autre formation. Vaugelas a remarqué que la Cour disoit *je vas* & regardoit *je vais* comme un mot provincial ou du peuple de Paris. Cependant quoiqu'alors tout roturier il s'est annobli depuis : de bons auteurs & beaucoup de gens polis s'en servent. Mais *je vas* vit encore ; & il me semble même

l'emporter sur *je vais* dans les occasions où il est précédé du pronom *en :* j'entens dire, *je m'en vas*, *je m'en y vas*, plûtôt que *je m'en y vais*. Quant à ce que Vaugelas ajoute que la Grammaire conjugue ainsi ce verbe, *je vais*, *tu vas*, *il va*, je ne saurois deviner ce qu'il entend là par Grammaire. Ce n'est pas sans doute l'usage des personnes les plus polies & les plus illustres de la nation ; puisqu'il convient que toute la Cour, qu'il regarde avec raison comme une des regles du bon usage, ne pouvoit soufrir *je vais*. Il n'a pas nonplus entendu une raison analogique, qui en vertu de la conformité que les verbes ont entre eux fixât celuici à cette sorte de formation : ni lui ni personne ne pouvant ignorer que l'analogie générale de la conjugaison veut que la premiere personne des présens de tous les verbes soit semblable à la troisieme quand la terminaison en est féminine, & semblable à la seconde tutoyante quand la terminaison en est masculine ;

je crie il crie, j'adore il adore, je pouſſe il pouſſe, je tremble il tremble, je m'ennuye il s'ennuye :

je ſors tu ſors, je vois tu vois, je comprens tu comprens, je lis tu lis, je viens, tu viens, je m'endors tu t'endors.

Ainſi la loi grammaticale décide pour *je vas*, & ſe trouve d'accord avec la Cour : ce qui doit être un fort préjugé en ſa faveur chez les gens à réflexion.

II. CONJUGAISON.

La ſeconde Conjugaiſon, baucoup moins abondante que la premiere plus nombreuſe cependant que les quatre autres, comprend tous les Verbes dont l'infinitif ſe termine en *ir*, tels que

adoucir, établir, fuir, venir, ſortir.

Quoiqu'elle ait une loi générale commune au plus grand nombre de ſes verbes & qui la caractériſe ; elle a néanmoins des exceptions ou loix particulieres qui la rendent moins uniforme que

la précédente. Des neuf formations primitives il n'y a, dans les verbes réguliers de cette conjugaiſon, que le participe qui ſe forme par pur retranchement de la finale *R*:

puni, averti, fini.

Le futur abſolu, le préſent du ſupoſitif, le gérondif, le préſent rélatif de l'indicatif, & les deux préſens du ſubjonctif ſe font par l'addition d'une ſyllabe; prenant chacun la terminaiſon qui lui eſt généralement affectée, avec cette petite variété néanmoins que les deux premiers de ces temps gardent la conſonne finale de l'infinitif pour former leur derniere ſyllabe, & que les quatre autres ſubſtituent à cette conſonne la double *ſſ*:

je punirai, je punirois, puniſſant, je puniſſois, que je puniſſe.

Les deux préſens du ſubjonctif n'ont entre eux de différence qu'à la troiſieme perſonne du ſingulier: on dit à l'abſolu *qu'il puniſſe*, au rélatif *qu'il punît.*

Les deux autres formations primiti-

ves, qui ſont celles du préſent abſolu de l'indicatif & de l'aoriſte, ſe font par le changement de la finale *R* en *S* :

je punis préſentement, je punis hier.

Les formations ſécondaires ſe font au pluriel du préſent abſolu de l'indicatif par addition d'une ſyllabe entiere, en prenant les terminaiſons convenables & une double *SS* :

je punis, tu punis, il punit, nous puniſſons, vous puniſſez, ils puniſſent.

Dans les autres temps elles ſuivent l'analogie générale ; dont les exemples de la premiere Conjugaiſon doivent avoir donné une connoiſſance ſuffiſante.

Voyons maintenant quels Verbes s'écartent de l'analogie commune préſentée dans celui de *punir*, & quelles ſont les loix particulieres qui dérogent à la générale. Cela fera ſix petits articles.

1°. *bouillir*, *ſortir*, *dormir*, *mentir*, *ſentir*, *mourir*, & leurs compoſés ou dérivés forment le préſent rélatif de l'indicatif par le ſimple changement de la

terminaiſon *ir* en *ois :* ce qui rentre dans l'analogie de la premiere conjugaiſon. Ils ſont encore plus irréguliers au préſent abſolu ; dont le ſingulier eſt réduit à une ſyllabe & le pluriel à deux, en conjugant ainſi :

je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent :

je ſors, tu ſors, il ſort, nous ſortons, vous ſortez, ils ſortent :

je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment :

je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent :

je ſens, tu ſens, il ſent, nous ſentons vous ſentez, ils ſentent :

je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent.

Le dernier de ces verbes étend ſon irrégularité juſqu'au participe, au futur, & au préſent du ſupoſitif : on dit,

mort, je mourrai, je mourrois.

2°. *offrir, ſoufrir, ouvrir, couvrir,* & les compoſés forment le préſent abſolu

de l'indicatif en changeant la terminaison *ir* en *E* muet :

j'offre, je ſoufre, j'ouvre, je couvre :

ils la changent en *ert* pour le participe :

offert, ſoufert, ouvert, couvert.

3°. *cueillir* & ſes compoſés ſuivent la même loi pour le temps préſent : mais leur participe ne s'écarte point de la regle générale :

je cueuille, je recueuille, cueuilli, recueuilli.

4°. *tenir, venir, courir, vêtir* avec leurs compoſés, font le participe par le changement d'*ir* en *u* :

tenu, venu, couru, vêtu.

Ils forment le préſent rélatif en changeant *ir* en *ois* :

je tenois, je venois, je courois.

Ils ont à l'aoriſte,

je tins, je vins, je courus, je vêtis ;

au futur,

je tiendrai, je viendrai, je courrai :

au préſent du ſupoſitif,

je tiendrois, je viendrois, je courrois ;

Pour les formations ſécondaires de tous ces temps irréguliers, elles ſe conforment à l'analogie ordinaire en les tirant de leur primitive.

5°. *aquérir* & ſes ſemblables ont au participe ainſi qu'à l'aoriſte,

aquis, conquis, requis, j'aquis, je conquis, je requis.

Ils conjuguent le préſent abſolu de cette façon,

j'aquiers, tu aquiers, il aquiert, nous aquérons, vous aquérez, ils aquierent.

6°. *fuir* & *s'enfuir* mettent un *Y* où les réguliers mettent deux *SS* : c'eſt à dire au pluriel du préſent abſolu de l'indicatif, à toutes les perſonnes du préſent rélatif de ce mode, & à celles du préſent abſolu du ſubjonctif :

nous fuyons, vous fuyez, ils fuyent; je fuyois, que je fuye.

III. CONJUGAISON.

Ce ſont les verbes terminés en *oir* qui forment cette troiſieme conjugaiſon der-

niere des masculines. Le nombre en est si petit & la méthode si peu uniforme qu'on ne peut les traiter autrement qu'en détail ou par petits pelotons selon qu'il y en a sous une même analogie. Tout ce qu'on peut dire de général c'est que le participe s'y termine partout en *û*, excepté dans deux par lesquels je vas commencer le détail de ces regles particulieres, que je réduirai au plus petit nombre qu'il sera possible.

Asseoir, *surseoir* font le participe en *is* ainsi que l'aoriste absolu :

assis, *surfis*, *je m'assis*, *je surfis*.

Baucoup de gens sont très embarrassés pour les autres formations de ces deux verbes. La maniere qui paroit la plus commune est aussi la plus irréguliere : elle n'est pas même bien constatée dans quelques occasions : c'est celle qui dit,

je m'assieds, *tu t'assieds*, *il s'assied*, *nous nous asséïons*, *vous vous asséïez*, *ils s'asséïent* ou *ils s'assient*, *je m'asséïois*, *je m'asseierai*, *m'asseaïant*.

La maniere moderne, peutêtre moins authentique mais plus réguliere & moins embaraſſante, dit,

je m'aſſeois, tu t'aſſeois, il s'aſſeoit; nous nous aſſeoyons, vous vous aſſeoyez, ils s'aſſeoyent, je m'aſſeoyois, je m'aſſeoirai, m'aſſeoyant.

Je ne deſeſpere pas que l'uſage ne la favoriſe totalement : la réformation de l'ortographe pourra y contribuer, en ôtant *E* inutile qui précede la terminaiſon *oir*, & qui eſt la ſource de toute l'irrégularité ; tant l'oiſiveté eſt partout occaſion de malfaire.

Choir, déchoir, échoir, manquent de pluſieurs temps. Ils changent la terminaiſon *oir* en *û* pour le participe, & en *us* pour l'aoriſte :

chû, déchû, échû, je chus.

Voir ſe conjugue de la façon ſuivante :

voir, voyant, vû, je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient, je voyois, je vis, je verrai, je verrois, que je voïe, que je viſſe.

Ses composés suivent la même analogie à deux occasions près, qui sont le futur de *prévoir* & *pourvoir*, où la diphtongue *oi* de l'infinitif s'est maintenue : on écrit & on prononce,

je prévoirai, je pourvoirai.

L'autre exception est à l'aoriste de ce dernier verbe ; on dit,

je pourvus.

Concevoir, percevoir, apercevoir, recevoir forment le participe, le présent absolu de l'indicatif, & l'aoriste en retranchant toute la derniere syllabe & changeant la voyele *E* qui la précede en *û ois* & *us*. Quant aux autres temps simples, ils s'y font par des changemens tels que l'exemple va les montrer, où je ne raporte que ce qui sort de la regle :

Concevoir, concevant, conçû, je conçois, nous concevons, vous concevez, ils conçoivent, je concevois, je conçus, je concevrai, je concevrois, que je conçoive, que nous concevions, que vous conceviez, que je conçûsse.

Il ne reſte plus que cinq verbes en *oir* à connoitre : mais comme chacun a ſes ſingularités ; je ne fatiguerai point mon Lecteur par des préceptes, qui ne doivent être faits que pour des objets nombreux : ainſi la ſimple expoſition ſuffira. La voici dans une table conſtruite de la maniere la plus commode pour le coup d'euil.

valoir	*vouloir*	*pouvoir*	*mouvoir*	*ſavoir*
valant	*voulant*	*pouvant*	*mouvant*	*ſachant*
valu	*voulu*	*pû*	*mû*	*ſû*
je vaus	*je veus*	*je peus*	*je meus*	*je ſais*
tu vaus	*tu veus*	*tu peus*	*tu meus*	*tu ſais*
il vaut	*il veut*	*il peut*	*il meut*	*il ſait*
nous valons	*nous voulons*	*nous pouvons*	*nous mouvons*	*nous ſavons*
vous valez	*vous voulez*	*vous pouvez*	*vous mouvez*	*vous ſavez*
ils valent	*ils veulent*	*ils peuvent*	*ils meuvent*	*ils ſavent*
je valois	*je voulois*	*je pouvois*	*je mouvois*	*je ſavois*
je valus	*je voulus*	*je pus*		*je ſus*
je vaudrai	*je voudrai*	*je pourrai*		*je ſaurai*
je vaudrois	*je voudrois*	*je pourrois*		*je ſaurois*
que je vaille	*que je veuille*	*que je puiſſe*		*que je ſache*
que je valuſſe	*que je vouluſſe*	*que je puſſe*		*que je ſuſſe.*

Les compoſés comme *prévaloir émouvoir* ſuivent l'analogie de leur ſimple. *Pleuvoir*, qui eſt d'uſage dans les mo-

des adaptifs qu'à la troiſieme perſonne ſinguliere, a pour ces temps :

il pleut, il pleuvoit, il plut, il pleuvra ;
il pleuvroit, qu'il pleuve, qu'il plût.

Je ne ſaurois me refuſer ici à une petite obſervation d'orthographe ; ſurtout m'étant écarté de la pratique ordinaire : j'en dois donc rendre compte au Public. Tous les Imprimés font terminer par *X* les deux premieres formations de l'indicatif des verbes *vouloir* & *pouvoir :*

je veux, je peux, tu veux, tu peux.

J'avoue l'uſage & en même temps l'indifférence de la choſe pour l'eſſenciel des regles. Je déclare même que je ne les ai préſentées avec une *S* que par un gout de méthode, qui ſe fortifie ordinairement dans un travail de l'eſpece de celuici. Ce n'eſt point un trait de ſingularité, encore moins de déciſion : il ne m'apartient pas de prononcer des arrêts : je n'ai jamais eû intention & je ne crois pas avoir fait autre choſe dans tout mon ouvrage que de propoſer ce que j'ai trou-

vé établi & obſervé par les perſonnes qui parlent bien. Si je m'éloigne dans certaines occaſions des idées de quelques Grammairiens ; c'eſt que j'ai attention à diſtinguer ce que la Langue a de réel de ce que l'imagination y ſupoſe par la façon de la traiter, & le bon uſage du mauvais autant que je les peus connoître. Ce qu'il faut avoir la bonté de diſtinguer avec moi, ſi l'on ne veut pas me faire d'injuſtice. Quant à *S* aulieu d'*X* en cette occaſion, j'ai pris ce parti parceque c'eſt une regle invariable que les ſecondes perſonnes tutoyantes finiſſent par *S* dans tous les verbes, ainſi que les premieres perſonnes quand elles ne ſe terminent pas en *E* muet. Il n'y a pas la moindre exception que ce qui s'eſt introduit dans *peux* & *veux*. Cette pratique univerſelle & l'envie d'épargner une exception dans la regle m'ont déterminé à préſenter ces deux formations ſous la livrée commune ; dautant plus que je n'imagine pas que l'euil doive avoir ici

une paſſion invincible pour *X*; & que dailleurs on y trouve l'avantage de mettre une différence d'orthographe entre le verbe & le ſubſtantif pluriel *veux*. Qu'on n'allegue point le gout que les diphtongues *au eu ou* peuvent avoir en faveur de l'*X* final. Cette réflexion ne m'a point échapé : mais j'ai vû que ce gout ne regardoit que les ſubſtantifs & les adjectifs non les verbes ; on n'écrit pas,

je vaux tu vaux, je prévaux tu prévaux,
je meux tu meux, je boux tu boux,
je coux, tu coux.

C'eſt donc l'examen attentif du véritable gout de ces diphtongues qui m'a encouragé à protéger ici *S* finale plûtôt que *X*. Foible protection ſans doute, amoins que celle du Public ne l'apuye. Après tout, ſi les motifs raportés ne touchent point, ſi mon plaidoyé pour *S* ne lui fait pas rendre ſa place dans *veus* & *peus*; je ne m'obſtinerai pas contre le général. Je ne me ſuis arrêté à cette minutie que parceque je ne veus rien né-

gliger de tout ce que l'étendue de mon objet comprend ; & que je cherche auſſi à ſuſpendre un peu l'ennui que me donnent toutes ces tables de formations.

IV. CONJUGAISON.

Cette conjugaiſon, premiere des féminines, renferme tous les verbes où le ſon qui précede la derniere ſyllabe de l'infinitif eſt formé par l'une des voyeles ſimples *a e i o u*, tels que

battre, permettre, conſtruire, mordre, conclure.

Ils forment tous le préſent de l'indicatif par retranchement, y ayant toujours une ſyllabe de moins qu'à l'infinitif. A l'égard du participe, il s'y partage en trois terminaiſons : l'une en *u* dans les verbes dont le ſon caractériſtique eſt une de ces trois voyeles *a o u* : l'autre en *is* dans ceux où ce ſon eſt *E* : & la troiſieme en *it* dans ceux où ce ſon eſt *i* :

abbattu, tordu, conclu, remis, confit.

Il faut excepter de cette regle

perdre, ſuivre, vivre, lire,

qui ont

perdu, ſuivi, vécu, lû.

Les autres formations ſe faiſant d'une maniere aſſez conforme à l'analogie générale, il eſt inutile d'en diſcourir : la ſeule table de la conjugaiſon ſuffira pour les faire obſerver au Lecteur. J'ai eu ſoin de joindre en exemples les irréguliers *dire écrire.*

INFIN. . . *battre, permettre, conſtruire, dire, écrire, mordre, conclure.*

GÉR. . . . *battant, permettant, conſtruiſant, diſant, écrivant, mordant, concluant.*

PARTIC. *battu, permis, conſtruit, dit, écrit, mordu, conclu.*

INDIC. . *je bats, permets, conſtruis, dis, écris, mords, conclus :*

tu bats, permets, conſtruis, dis, écris, mords, conclus :

il bat, permet, conſtruit, dit, écrit, mord, conclut :

nous battons, permettons, conſtruiſons, diſons, écrivons, mordons, concluons :

vous battez, permettez, conſtruiſez, dites, écrivez, mordez, concluez ;

ils battent, permettent, conſtruiſent, diſent, écrivent, mordent, concluent :

je battois, permettois, conſtruiſois, diſois, écrivois, mordois, concluois :

je battis, permis, conſtruiſis, dis, écrivis, mordis, conclus :

je battrai, permettrai, conſtruïrai, dirai, écrirai, mordrai, conclurai.

SUPOS. . *je battrois, permettrois, conſtruirois, dirois, écrirois, mordrois, conclurois :*

SUBJ. . . *que je batte, permette, conſtruiſe, diſe, écrive, morde, conclue :*

que je battiſſe, permiſſe, conſtruiſiſſe,

trâiſſe, diſſe, écriviſſe, mordiſſe, concluſſe.

Toutes les formations ſécondaires ſuivent l'analogie commune. *Vivre* & *lire* ont à l'aoriſte *je vécus je lus. Clore éclore* ont au participe *clos éclos*, & ne ſont point uſités aux autres formations ſimples.

V. CONJUGAISON.

Elle eſt formée des verbes qui ont une diphtongue orthographique pour leur ſon caractériſtique. Ces diphtongues ne ſont pas toutes admiſes à cet honneur; il n'eſt déféré qu'à ces trois, *ai oi ou*, comme dans

plaire, croire, boire, connoitre, coudre, moudre.

Leur participe eſt en *u* :

plu, cru, bu, connu, couſu, moulu.

Il en faut excepter *naitre faire traire* & leurs compoſés, qui le forment différemment. Ces verbes étant en très petit nombre, puiſque ceux que je viens de

citer font aumoins la moitié de ce qu'enferme la conjugaiſon & en comprennent toutes les variétés, une table pareille à la précédente ſera plus que ſuffiſante pour les faire parfaitement connoitre, tant dans leurs régularités que dans leurs irrégularités.

INFIN. . *plaire, faire, naitre, croire, boire, connoitre, coudre, moudre.*

GÉROND. *plaiſant, faiſant, naiſſant, croyant, buvant, connoiſſant, couſant, moudant.*

PARTIC. *plu, fait, né, cru, bu, connu, couſu, moulu.*

INDIC. . *je plais, fais, nais, crois, bois, connois, couds :*

tu plais, fais, nais, crois, bois, connois, couds :

il plait, fait, nait, croit, boit, connoit, coud :

nous plaiſons, faiſons, naiſſons, croyons, buvons, connoiſſons, couſons :

vous plaiſez, faites, naiſſez,

croyez, buvez, connoiſſez, couſez :

ils plaiſent, font, naiſſent, croyent, boivent, connoiſſent, couſent :

je plaiſois, faiſois, naiſſois, croyois, buvois, connoiſſois, couſois :

je plus, fis, naquis, crus, bus, connus, couſus :

je plairai, ferai, naitrai, croirai, boirai, connoitrai, coudrai.

SUPOS. *je plairois, ferois, naitrois, croirois, boirois, connoitrois, coudrois.*

SUBJON. *que je plaiſe, faſſe, naiſſe, croye, boive, connoiſſe, couſe :*

que je pluſſe, fiſſe, naquiſſe, cruſſe, buſſe, connuſſe, couſuſſe.

VI. CONJUGAISON.

Me voilà enfin parvenu à la derniere

Universitas BIBLIOTHECA

de nos Conjugaiſons : c'eſt celle que le ſon nazal caractériſe : & ce ſon eſt toujours l'un des ſuivans, *an*, *en*, *on*, *ain*, *ein*, *oin*, tels qu'on les voit dans

répandre, *défendre*, *répondre*, *craindre*, *peindre*, *joindre*.

Il y a ici plus de régularité que dans les quatre précédentes. Elle ſe diviſe ſeulement en deux branches : l'une où le ſon nazal eſt formé par la jonction d'une ſeule voyele avec la conſonne *n*, ainſi que dans les trois premiers des verbes que je viens de citer pour exemples : l'autre où ce ſon eſt formé par une diphtongue jointe à *n*, comme dans les trois derniers exemples.

Ceux de la premiere branche font leurs formations dans une parfaite uniformité entre eux ; gardant partout la conſonne qui ſe trouve avant *re* pour former la derniere ſyllabe, excepté dans les deux premieres perſonnes ſingulieres du préſent abſolu de l'indicatif ; deſquelles on ôte le *D* qui y devient inutile ;

bien entendu que ce ne ſoient point des monoſyllabes ; car alors ce *D* y reſte : on écrit ,

je rends , tu rends , tu ponds.

Ces verbes ſe conjuguent donc par le ſimple changement de la derniere ſyllabe *dre* , en *dant* pour le gérondif , en *du* pour le participe , en *S* pour le préſent abſolu de l'indicatif , en *dois* pour le préſent rélatif du même mode , en *dis* pour l'aoriſte , en *drai* pour le futur , en *drois* pour le préſent du ſupoſitif , en *de* pour le préſent abſolu du ſubjonctif , en *diſſe* pour le préſent rélatif de ce mode.

défendre	*répondre*
défendant	*répondant*
défendu	*répondu*
je défens	*je répons*
je défendois	*je répondrois*
je défendis	*je répondis*
je défendrai	*je répondrai*
je défendrois	*je répondrois*
que je défende	*que je réponde*
que je défendiſſe	*que je répondiſſe.*

Quant aux formations ſécondaires, elles ſont régulierement tirées de la premiere perſonne ſuivant l'analogie ordinaire : le préſent abſolu remet *D* à la place de *S* dans le pluriel & dans la troiſieme perſonne du ſingulier.

Il n'y a ici d'exception que le verbe *prendre* & ſes compoſés : il ſe conjugue ainſi,

prendre :
prenant :
pris :
je prens, tu prens, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent :
je prenois :
je pris :
je prendrai :
je prendrois :
que je prenne :
que je priſſe.

Les verbes de la ſeconde branche ne ſont pas moins uniformes entre eux : il n'y en a pas même un ſeul qui s'écarte de la loi commune. Ils ſe diſtinguent de

ceux de la premiere par trois pratiques particulieres. La premiere en ce qu'ils forment leur participe par le changement de toute la derniere syllabe *dre* en *T*. La seconde en ce qu'ils terminent la troisieme personne singuliere du préſent abſolu par un *T* au lieu du *D*, qu'ils ôtent auſſi aux autres perſonnes. La troiſieme différence conſiſte en ce qu'ils ne retiennent le ſon nazal de l'infinitif que dans les formations du participe, du futur, du préſent ſupoſitif, & des trois perſonnes ſingulieres du préſent de l'indicatif: ils quitent ce ſon dans toutes les autres formations: y conſervent néanmoins la diphtongue qui ſervoit à l'énoncer avec *n*, cette conſonne ſeule y diſparoiſſant: & ils y changent deplus l'articulation ſimple du *D* en l'articulation graſſe de *gn*: de ſorte que l'on conjugue ces verbes de cette maniere:

craindre, peindre, joindre:
craignant, peignant, joignant:
craint, peint, joint:

je crains, peins, joins :
tu crains, peins, joins :
il craint, peint, joint :
nous craignons, peignons, joignons :
vous craignez, peignez, joignez :
ils craignent, peignent, joignent :
je craignois, peignois, joignois :
je craignis, peignis, joignis :
je craindrai, peindrai, joindrai :
je craindrois, peindrois, joindrois :
que je craigne, peigne, joigne :
que je craigniſſe, peigniſſe, joigniſſe.

Voilà, ce me ſemble, tout ce qu'il y a à dire ſur les Conjugaiſons. J'en ai abrégé le détail autant que le ſujet me l'a permis; parceque j'ai jugé des autres par moi même; & que je ne connois rien de moins amuſant que ce qui dénué d'image & de raiſonnement eſt pur objet de mémoire. Cependant malgré l'ennui j'ai tâché de ſervir cette faculté de l'ame, dans cette occaſion, avec autant de ſoin & d'attention que les autres facultés qui peuvent & doivent prendre part à l'art de la Parole.

Ce ſoin va même juſqu'à ne point oublier ici un verbe toutafait extraordinaire, qui, n'étant ni actif ni paſſif ni réciproque ni neutre, ne peut avoir rang nulle-part. Il eſt toujours accompagné du pronom *en*, n'eſt d'uſage qu'à l'infinitif, & ne ſauroit avoir d'emploi ſans le ſecours du verbe faire, dont il s'aſſocie la conjugaiſon & le ſervice. Ce verbe ſingulier eſt *accroire :*

il s'en fait accroire, faiſons en accroire à ces gens là, on ne m'en fera pas accroire ſur cet article.

Diſcutons maintenant la ſyntaxe du Verbe. Il me paroit que tout gît ici dans trois points. L'un d'arrangement avec les parties de la fraſe, pour décider de la place qu'il doit occuper. L'autre de correſpondance à un évenement antécédent auquel on le lie comme ſuite & dépendance : alors il s'agit du mode & du temps dont il doit ſe revêtir. Le troiſieme point regarde ſa concordance avec le ſujet à qui on l'adapte, & quelquefois

avec l'objet de l'évenement qu'il repréſente : dans cette circonſtance il eſt queſtion de la formation perſonnelle ſous laquelle il doit ſe montrer.

Pour conſtater ce qui concerne le premier point de cette ſyntaxe, il faut bien connoitre la fonction que le verbe remplit dans la fraſe, c'eſt à dire dans lequel de ſes membres il y figure. Ces membres, comme on a vû dans le Diſcours ſur la conſtruction générale, ſe trouvent au nombre de ſept : les ayant traités avec ſoin, je n'en rapelerai les idées que par leurs noms ; qui ſont Subjectif, Attributif, Objectif, Terminatif, Circonſtanciel, Conjonctif, & Adjonctif.

C'eſt ordinairement la fonction d'Attributif qui eſt deſtinée au Verbe. Elle lui apartient même comme un propre à l'excluſion de toute autre eſpece : mais quoique jaloux de ce ſervice, il ne ſe prête pas moins à d'autres fonctions. Par exemple dans cette fraſe,

plaire à tout le monde eſt choſe impoſſible,

le verbe *plaire* y aide à exprimer le Subjectif. Dans celleci,

vous ſavez plaire,

le même verbe ſert d'Objectif. Dans cet autre,

je m'attache à plaire,

il y eſt en fonction de Terminatif. Dans la ſuivante,

on arrive à force d'aller,

le verbe *aller* apartient à un Circonſtanciel. Enfin dans celleci,

à vous dire vrai, les hommes ont toujours tort envers les femmes,

dire eſt là pour former un Adjonctif. Selon ces différentes fonctions, le verbe occupe différentes places; dont je ne ferai pas ici mention, parceque cèla eſt déjà fait au troiſieme de mes Diſcours, où j'ai fixé les places des divers membres de la fraſe. Je dirai ſeulement que lorſque le verbe ſe trouve dans un membre compoſé de pluſieurs mots, s'il y a une prépoſition, il ne ſe place qu'après elle. S'il y a d'autres mots qui expri-

ment un objet ou un terme particulier de ſon action, ainſi que dans le dernier exemple que je viens de donner, où l'adjonctif *à vous dire vrai* renferme toutes ces choſes pour ne former enſemble que ce membre; alors ces autres mots ſe placent ſelon la loi générale de la fonction qu'ils font & ſelon les prérogatives de l'eſpece dont ils ſont; n'y ayant aucune différence à cet égard entre les fraſes compliquées ſubordinatives & ſimplifiées. Ainſi dans l'exemple raporté *vrai* ſe place par raiſon de fonction d'objet après le verbe *dire*: mais *vous* quoique terme ſe place avant, par prérogative ſpéciale à la ſorte de pronom dont il eſt; aulieu que ſi on énonçoit cette fonction par une dénomination expreſſe telle que *madame*, alors la place en ſeroit après l'objet de l'action, & l'on diroit,

à dire vrai à madame.

Toutes les raiſons ou regles de fonctions étant expliquées dans le Diſcours ſur la

Conſtruction, & celles des prérogatives ſpéciales l'étant dans les Diſcours deſtinés à chaque partie d'oraiſon, il eſt inutile de les répéter ici.

Le ſecond point de ſyntaxe conſiſte dans la correſpondance de deux verbes, en ſorte qu'un raport d'induction de l'un à l'autre forme entre eux une liaiſon qui fait que des deux évenemens qu'ils préſentent il n'en réſulte qu'un ſens parfait. Cette liaiſon peut être ou de narration ou de ſubſéquence. La premiere eſt celle par laquelle un évenement annonce l'arrivée de l'autre, ſoit poſitivement ſoit hypothétiquement : le premier cas demande le mode indicatif, & le ſecond le mode ſupoſitif :

je ſoutiens que cela eſt vrai :
il a paru que vous aviez tort :
il m'a chargé de vous aſſûrer qu'il viendra demain :
je vous déclare que je n'en ſaurois juger.
il m'a dit qu'il viendroit & que nous ſouperions enſemble.

La liaiſon de Subſéquence eſt celle par laquelle le premier évenement annonce l'autre, non comme devant arriver mais comme but ou conſéquence, ainſi que dans ces exemples :

je veus que cela ſoit vrai :
il a ſouhaité que vous euſſiez raiſon :
nous craignons que la paix ne ſe faſſe pas.

Dans cette derniere ſorte de correſpondance, la liaiſon ſe formant par un raport d'influence que le verbe antécédent a ſur ſon ſubſéquent, c'eſt à celuici à recevoir la loi & à paroitre ſous un habit décent, qui ne faſſe point de bigarrure choquante avec celui que porte ſon antécédent à qui il eſt lié. De ſorte que la conſtruction dont il s'agit regarde proprement le mode ſubjonctif, que l'uſage a établi pour repréſenter l'état de ſubſéquence. Ce mode ayant quatre temps, ſavoir double préſent & double prétérit l'un abſolu l'autre rélatif, il eſt queſtion de ſavoir choiſir celui qu'exige

l'antécédent. En voici les regles priſes de la pratique.

Le préſent abſolu de l'indicatif & les deux futurs exigent les temps abſolus du ſubjonctif, ſoit préſent ſoit prétérit ſelon la correſpondance qu'on y veut mettre, & jamais les rélatifs :

il eſt de droit que chacun ait ſa liberté :
il faudra qu'on ſe rende à la force de la vérité :
quand on aura permis qu'elle paroiſſe :
la mort veut toujours que le medecin ait eu tort :
nos adverſaires ſouhaiteront que nous nous ſoyons trompés :
les miniſtres auront eu ſoin que le Roi ait été bien informé.

Le prétérit abſolu de l'indicatif veut être joint au préſent rélatif, & au prétérit abſolu du ſubjonctif :

elle a voulu que je me ſoumiſſe à ſes caprices :
il a falu que je me ſois prêté à ſa paſſion.

L'aoriſte abſolu ne s'eſt attaché que le préſentrélatif :

il falut qu'il vînt à compoſition.

Les trois autres temps de l'indicatif, qui ſont préſent, prétérit, & aoriſte rélatifs, veulent pour ſubſéquens les temps rélatifs, ſoit préſent ſoit prétérit, jamais les abſolus:

je ſouhaiterois que mon amie fût conſtante & vertueuſe :

ſes parens vouloient qu'il eût aquis la raiſon avant l'age :

le deſtin avoit ordonné que vous fuſſiez le jouet de la fortune :

ſi vous aviez agréé que je vous euſſe dit mon avis :

vous eutes permis qu'il s'abſentât avant de me conſulter :

il eut fini avant que les autres euſſent commencé.

Le préſent du ſupoſitif exige pareillement les temps rélatifs de ſon ſubſéquent :

il faudroit que les princes aimaſſent les peuples :

je voudrois qu'on eût fait un bon choix,

Le prétérit du ſupoſitif n'a adopté que le prétérit rélatif du ſubjonctif :

il auroit été plus avantageux que le prince eût gouverné par lui même.

Il arrive quelquefois que le verbe antécédent ſe trouve auſſi au ſubjonctif comme le ſubſéquent. Alors ils ſuivent entre eux les mêmes loix que je viens d'expoſer pour les temps de l'indicatif. Le préſent abſolu antécédent exige des temps abſolus ſubſéquens : le prétérit abſolu exige le prétérit abſolu ou le préſent rélatif : les deux autres exigent des ſubſéquens rélatifs ſemblables à eux. Cela ſe manifeſte dans les exemples :

quoiqu'on veuille que je ſois en faute & que j'aie manqué au beſoin :

quoiqu'on ait voulu que j'y ſois allé incognito & que j'en partiſſe avec éclat :

quoique mon interêt exigeât que je vous abandonnaſſe :

quoique vous euſſiez voulu qu'on l'eût puni, il n'en auroit rien été.

Le troiſieme point de la ſyntaxe du

verbe concerne ſa concordance avec le ſujet qui le régit & quelquefois même avec ſon objet. Celle qui regarde le ſujet a lieu à chaque fraſe, & ne varie jamais, étant partout indiſpenſable. Elle conſiſte à mettre le verbe, qui ſert d'attributif, en même nombre & même perſonne qu'eſt ſon ſubjectif : de façon que celuila eſt obligé de paroitre ſous la formation deſtinée dans la conjugaiſon à ce nombre & à cette perſonne. La choſe eſt ſi ſimple qu'elle n'a pas beſoin d'une plus ample explication.

A l'occaſion de cette concordance de nombre, il ne ſera pas hors de propos de diſcuter ici une queſtion que Vaugelas & Corneille ont déja touchée, & à qui je renverrois le Lecteur ſi ma penſée s'étoit trouvée conforme à la leur. Il s'agit de ſavoir à quel nombre il faut mettre le verbe quand il a pour ſubjectif deux ſinguliers unis par l'une des deux conjonctions *&* ou *ni*. Ce n'eſt pas tout-afait ainſi que ces deux Puriſtes ont pro-

posé la choſe : ils ont réduit l'obſervation à ces ſeules expreſſions, *l'un & l'autre*, *ni l'un ni l'autre*. Comme je fais une Grammaire & non des obſervations détachées, j'ai rendu la propoſition générale ; afin que la regle du choix le fût auſſi, & qu'on ne reſtât pas à demi inſtruit. Vaugelas a cru qu'il étoit indifférent de mettre là le verbe au ſingulier ou au pluriel : qu'on diſoit également bien,

l'un & l'autre eſt bon :
l'un & l'autre ſont bons :
ni l'un ni l'autre ne vaut rien :
ni l'un ni l'autre ne valent rien.

Corneille a penſé que le ſingulier étoit plus d'uſage. Pour moi je crois le pluriel abſolument néceſſaire lorſque les mots qui forment le ſubjectif ſont unis par *&* : & il me ſemble que le ſingulier a meilleure grace lorſqu'ils le ſont par *ni*, pourvûque ce *ni* ſoit répété devant chaque membre ; car s'il n'étoit placé qu'une ſeule fois entre eux deux, il fau-

droit alors mettre le verbe au pluriel. Je dirois donc ſuivant ce gout,

le prince & le miniſtre ſavent gouverner : l'un & l'autre ont raiſon dans leur conduite : mais ni l'un ni l'autre n'eſt obligé d'en dévoiler le myſtere :

l'homme deſintéreſſé ni l'ami ſincere n'aprochant guere du trône.

Je ne doute pas que la ſeule inſpection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens d'adopter l'aprobation du Lecteur, pouvant ſans peine apercevoir que l'autre nombre ſubſtitué à la place de celui que j'ai employé dans chaque occaſion n'y figureroit pas auſſi bien, & même figureroit mal dans quelquune. Pour l'inſtruire encore mieux, je vas développer la raiſon qui a conduit mon gout & formé la maxime. C'eſt dabord à l'égard de la conjonction & l'exacte connoiſſance de ſa valeur & de ſon ſervice. Elle regarde préciſément & directement les choſes qui font le ſubjectif, pour les unir ſi étroitement que

leur influence dans le régime ſoit commune & inſéparable : parconſéquent elle fait que l'attributif ſe trouve ſoumis à ces deux choſes : d'où il s'enſuit que cet attributif devant répondre au nombre de ce qui le régit en vertu de la loi invariable de la concordance, il ne peut dans ces occaſions ſe diſpenſer de prendre la formation pluriele. Cela eſt ſi vrai qu'on n'en a pas le moindre doute dans tout autre exemple : qui a jamais imaginé qu'on pût dire,

Pierre & Jaques eſt venu ou *n'eſt pas venu ?*

& en vérité il n'y a pas plus de raiſon à l'imaginer pour *l'un & l'autre.* Tout eſt ſoumis à la même ſyntaxe : la regle ne varie point que dans l'idée de ceux qui, confondant tout ce qu'ils entendent avec la pratique du bon uſage, ne diſtinguent pas les fautes & les négligences de ſtile des bonnes expreſſions exigées & dictées par le génie de la Langue. En conſéquence de cette mépriſe quelquesuns

traitent durement l'Uſage par des reproches de caprice & d'irrégularité : d'autres plus polis donnent ſans façon à la mépriſe le nom d'élégance ; en quoi ils ne paroiſſent pas meilleurs Rhétoriciens que Grammairiens ; l'élégance ne conſiſtant pas dans les écarts hors de la regle, mais dans un tour hardi, où la regle eſt obſervée avec tant de fineſſe que l'art en eſt caché & ne s'aperçoit que par la recherche qu'en fait une profonde juſte & pénétrante réflexion.

Quant à la conjonction négative *ni*, c'eſt encore la connoiſſance de ſa propre ſignification qui m'a fait ſentir la beauté de l'Uſage dans le choix du ſingulier lorſqu'elle eſt placée avant chaque membre, & dans celui du pluriel quand elle n'eſt pas répétée. J'ai vû que ſa propriété particuliere étoit moins d'unir les choſes qui forment le ſubjectif que de joindre les négations qui aident à compoſer l'attributif adapté à ces choſes. Or comme la négation demande

ou ſupoſe néceſſairement un verbe ; le *ni* ſeul entre deux ſujets ne fait qu'adapter un attributif négatif aux deux, & parconſéquent le laiſſe ſous leur régime commun, qui acauſe du nombre de deux demande un pluriel. Mais ce *ni* mis avant chaque ſujet aulieu d'adapter une ſeule négation à ces ſujets la répete pour chacun d'eux ; parconſéquent emporte par la force de ſa valeur une répétition du verbe, ſinon expreſſe dumoins ſouſentendue ; ainſi que *oui* & *non* dans une réponſe ſupoſent tout ce qui a été énoncé dans la demande. Alors il eſt clair que chaque membre du ſubjectif ayant ſa propre négation eſt cenſé avoir auſſi ſon propre attributif, ſoit énoncé ſoit ſupoſé : & delà vient que le ſingulier y paroit en très bonne concordance ; puiſque le verbe ceſſe d'être ſous le régime commun des deux ſujets unis ; la répétition de la négation le redoublant pour l'adapter diſtributivement à chacun en particulier. Tout cela eſt un peu

métaphyſique ; mai s n'en eſt pas moins vrai. La preuve en eſt ſenſible dans les exemples où adaptant dabord l'attributif à un des ſujets, on ne place qu'après cet attributif la conjonction *ni* avec le ſecond ſujet, comme dans celuici,

le premier n'a point paru ni le ſecond.

Ne voit-on pas que *ni* emporte une adaption de l'attributif qui le précede, & diſpenſe en même temps de l'énoncer une ſeconde fois? Enfin dans cette autre fraſe,

ce n'eſt ni monſieur le Cardinal ni monſieur le Duc qui ſera nommé ambaſſadeur,

il ne faut pas même y réfléchir pour ſentir que le ſeul ſingulier y doit paroitre, & que le pluriel y ſeroit une faute.

Il y a encore dans nôtre Langue quelques autres façons de parler hardies, qui jettent des doutes embaraſſans ſur la concordance du verbe avec le ſujet qui le régit : telle eſt la ſuivante :

la plûpart des hommes ne font cas que de ce qui les amuſe.

Comme j'ai déja juſtifié l'Uſage ſur cet article en deux endroits de mes précédens Diſcours ; je crois qu'il ſuffit d'indiquer ici les pages où cela ſe trouve ; c'eſt à la 101 & 388e du premier volume.

Venons à la concordance du verbe avec ſon objet. Elle eſt d'une pratique moins fréquente, ne regardant que le participe dans les temps compoſés, & même dans la ſeule occaſion où cet objet ſe trouvant placé avant le verbe eſt énoncé par un de ces pronoms, *me*, *nous*, *vous*, *que*, *le*, *la*, *les*. Alors on fait accorder en genre & nombre le participe avec l'objet :

les expériences que j'ai faites & les choſes que j'ai vûes chez autrui me perſuadent, après les avoir bien examinées, que l'amour-propre eſt un trait de conformation que l'eſprit a toujours déguiſé, & une impreſſion naturelle

que le cœur a toujours ſentie.

Pour ne pas ſe tromper dans l'aplication de cette regle de concordance entre le participe & l'objet, il faut bien faire attention qu'elle n'a lieu que dans le cas où l'objet eſt régi par le ſeul verbe compoſé du participe & de l'auxiliaire. Car quand il l'eſt par un autre verbe qui ſe trouve à la ſuite du participe & qui eſt toujours un infinitif; alors point de concordance : le participe reſte dans ſon état originaire ſans prendre ni le genre ni le nombre de l'objet ; quoique celuici précede & ſoit énoncé par les pronoms mentionnés :

les peines qu'on lui a fait ſouffrir ne ſont pas aſſez grandes pour la méchante action qu'il a voulu commettre :

ce ſont les dames que vous avez vû paſſer ce matin aux tuileries ; je les ai fait prier de venir.

Il y a des gens qui reſtraignent encore davantage cette concordance du participe ; ne voulant pas qu'elle ait lieu

dans les occaſions où il ſe trouve après lui un autre mot conjointement régi avec le relatif dont il eſt précédé : ils diſent,

la penſée que je vous ai rendu ſenſible,
les mots que j'ai nommé conjonctions.

J'avoue que la propoſition du doute peut le faire naître. Cependant la pratique la plus conſtatée eſt pour la concordance : l'examen m'a confirmé la regle établie ; que toutes les fois que les pronoms mentionnés repréſentent l'objet de l'action exprimée par un participe qui les ſuit, ils aſſujettiſſent celuici à leur genre & à leur nombre ; que par conſéquent il faut dire,

la penſée que j'ai rendue ſenſible :
les mots que j'ai nommés conjonctions.

Je crois même apercevoir que le ſcrupule vient de l'obſervation faite dans le cas où ce participe eſt ſuivi d'un infinitif. N'y voyant point de concordance, on ne ſe donne pas la peine d'en chercher la vraie raiſon : on ſupoſe que c'eſt

acauſe qu'il eſt ſuivi d'un autre mot qu'il régit : & en conformité de ce principe on étend l'exception. Si néanmoins on vouloit bien être attentif aux termes de la règle ; on verroit qu'elle ne met ces pronoms en concordance avec le participe que lorſqu'ils en ſont l'objet régi ; qu'ainſi ils ne doivent plus y être quand ils ſont régis par un autre verbe. Comme cette différence du régime eſt préciſément ce qui arrive dans l'obſervation ci-deſſus ; elle eſt auſſi la vraie raiſon qui fait que la concordance n'y a pas lieu ; les pronoms *que* & *les* n'y étant pas régis par les participes *fait*, *voulu*, *vû*, mais par les infinitifs *ſoufrir*, *commettre*, *paſſer*, *prier*.

Il eſt ſi vrai que c'eſt le regime qui doit ici faire regle que toutes les autres maximes qu'on propoſe, pour ſtatuer & diſtinguer les cas dans leſquels cette concordance doit ou ne doit pas avoir lieu, ne décident pas abſolument ; on trouve toujours des exemples qui les

détruiſent. J'en donne pour preuve celle qui paſſe pour la plus authentiqne. On croit prononcer un arrêt irrévocable en diſant que cette concordance n'a pas lieu lorſque le participe eſt ſuivi d'un infinitif ; parcequ'on voit des fraſes où effectivement elle n'eſt point obſervée dans cette circonſtance, telles que les ſuivantes & leurs ſemblables :

les gens que vous avez cru voir :
les figures que vous avez apris à deſſiner.

Cependant voici d'autres fraſes qui infirment ce jugement, quoique toutes pareilles aux précédentes :

les gens que vous avez crus être en vie :
les perſonnes que vous avez inſtruites à deſſiner.

Il faut donc, ſi l'on veut avoir une regle certaine, la chercher ailleurs que dans de ſimples accompagnemens de mots : & je ne crois pas qu'il y en ait ni qu'il y en puiſſe avoir d'autre que la différence du régime. Puiſque cette concordance vient de ce que le pronom qui

précede eſt régi par le participe, cellela ne doit plus avoir lieu dès que ce régime ne ſe trouve plus : & c'eſt en effet ce qu'on voit dans les exemples raportés. Le pronom *que* étant régi dans les deux premiers par les infinitifs *voir* & *deſſiner*, il n'influe pas ſur le participe : aulieu que dans les deux derniers il influe ſur lui ; parce que c'eſt par lui qu'il eſt régi & non par les verbes qui le ſuivent. Il faut même, pour que cette concordance ait lieu, que le pronom ſoit régi par le participe comme en étant l'objectif, c'eſt à dire comme énonçant la choſe ſur laquelle s'étend l'action qu'énonce le verbe compoſé du participe & de l'auxiliaire : car ſi ce pronom figuroit dans la fraſe comme terminatif de ce verbe ; il ne ſeroit plus queſtion de concordance. On en voit la preuve dans l'exemple où parlant d'une femme on diroit,

elle s'eſt trouvée en danger de ſuccomber ; mais rapelant ſa vertu, elle s'eſt reproché ſa foibleſſe.

N'eſt-il pas ſenſible & formellement décidé que le participe *trouvée* doit s'accorder en genre & nombre avec le pronom *ſe* qu'il régit & qui le précede ? mais que le participe *reproché* n'eſt pas dans le même cas avec ce même pronom, quoiqu'il en ſoit pareillement ſuivi & régi ? Pourquoi cette différence ? eſt-ce caprice de l'Uſage ? Non c'eſt par la regle ſage & conſtante que je viens d'expliquer. C'eſt que le pronom *ſe* eſt l'objectif du participe *trouvée*, & qu'il n'eſt que le terminatif de *reproché*, puiſque l'objectif de ce dernier eſt *ſa foibleſſe*.

Corneille & Ménage ont fait deux exceptions à cette regle. Ils prétendent que lorſque le ſujet qui régit le verbe ſe trouve placé après ce verbe, il n'y a plus de concordance à obſerver ; non-plus que lorſque le ſujet eſt énoncé par le pronom *cela* ; & qu'il faut dire,

les peines qu'a pris votre commiſſionnaire :

les ſoins que cela a exigé.

Mais il me paroit que ces exceptions ne ſubſiſtent plus : je vois la regle générale également obſervée dans ces exemples par le plus grand nombre.

Quoique ce Diſcours ſoit baucoup plus long que les précédens ; je ne ſaurois pourtant le terminer ſans examiner les prétentions des deux verbes *Etre* & *Avoir* dans ces expreſſions , *il y a* , *il n'y a* , *il eſt* ; *il n'eſt*. Quelques Puriſtes veulent que le droit ſoit égal entr'eux ; qu'on puiſſe indifféremment ſe ſervir des deux dernieres expreſſions comme des deux premieres. Vaugelas n'a pas été toutafait de cet avis : il ne goute pas l'affirmatif , *il eſt* au lieu de *il y a* , & veut qu'on diſe ,

il y a des animaux ſi bien inſtruits qu'on leur croiroit de la raiſon ,

& non *il eſt des animaux* &c. Cet auteur n'aprouve que la négative *il n'eſt* , même avec baucoup de reſtriction. Elle lui plait dans cet exemple :

il n'eſt point d'homme ſi ſtupide qui ne reconnoiſſe une divinité :

il la rejette dans celuici,

il n'eſt qu'un an que cela eſt arrivé,

& ſoutient qu'il faut dire *il n'y a qu'un an.* Apuyé de ſon autorité, je prononce le même arrêt : mais apliqué à établir des regles ſur des baſes générales & non ſur des remarques détachées, je préſenterai à mes Lecteurs un autre moyen que le ſien pour faire entrer les deux négatives *il n'y a* & *il n'eſt* un choix convenable.

La déciſion de cet auteur a fixé *il n'eſt* aux ſeules occaſions où il doit être ſuivi de l'une de ces trois expreſſions, *point*, *que de*, & *rien de.* A quoi Corneille ajoute le mot *rien* joint aux rélatifs *qui* ou *que*, & même quand il eſt ſuivi de quelquune de ces cinq prépoſitions, *à*, *pour*, *ſur*, *ſous*, *dans.* Ils ont fait toutes ces regles ; parce qu'ils ont vû qu'on diſoit avec grace,

il n'eſt point de talent plus brillant que celui de la parole :

il n'eſt que de ſervir Dieu :

il n'eſt rien qui me plaiſe davantage :
il n'eſt rien que j'eſtime tant :
il n'eſt rien de tel que d'avoir de la philoſophie :
il n'eſt rien à la ville qu'on ne trouve à la Cour :
il n'eſt rien pour moi de plus doux que l'amitié :
il n'eſt rien ſur la table dont on ne puiſſe manger :
il n'eſt rien ſous le Ciel qui ne ſoit à l'uſage de l'homme :
il n'eſt rien dans le monde de ſi dangereux qu'une mauvaiſe langue.

Tout ce détail montre viſiblement qu'on a érigé les exemples en regles à meſure qu'ils ſe préſentoient : qu'on auroit pû en augmenter encore le nombre, les recherches n'étant pas pouſſées juſqu'à la derniere exactitude : & que ce n'eſt proprement qu'un amas de matériaux pour fournir au travail de l'architecte. N'auroit-il pas été plus court & plus avantageux de chercher la raiſon

commune à tous ces exemples pour en faire une ſeule regle que d'en établir dix ? dautant plus que ce grand nombre n'empêche pas qu'elles ne ſoient tout auſſi inutiles les unes que les autres ; puiſqu'il arrive très ſouvent que dans les mêmes circonſtances qu'on donne pour regles on ne doit pas ſe ſervir de *il n'eſt*, & qu'il faut abſolument y employer *il n'y a*. Les exemples ſuivans en vont être la preuve :

il n'y a point de *baſſeſſe à pardonner :*
il n'y a que de l'honneur à ſervir ſon prince :
il n'y a rien qui plaiſe dans tout l'ouvrage :
il n'y a rien que vous n'ayez pû voir :
il n'y a rien de bon au marché :
il n'y a rien à gagner avec les gueux :
il n'y a rien pour vous dans cette lettre :
il n'y a rien ſur ſa réputation :
il n'y a rien ſous cette envelope :
il n'y a rien dans ma bourſe :

Ces ſeconds exemples démontrent que

les premiers ne ſont point partie capable pour conſtater la prétendue regle : & que le vrai talent du Grammairien n'eſt pas de faire des collections, mais d'y chercher & d'en tirer la vraie raiſon de l'uniformité ou de la diverſité qu'on y trouve ; afin d'établir des principes ſûrs, précis, & généraux.

Préſentons maintenant au Lecteur ce que nous croyons être la regle du choix qu'il y a à faire entre *il n'y a* & *il n'eſt* ; après avoir obſervé que le premier peut figurer partout, & que la difficulté ne regarde que le ſecond, ne pouvant être employé que dans certaines occaſions & non dans d'autres. C'eſt ſelon moi le ſens qu'on en a vûe qui décide ici, ou celui que l'expreſſion préſente. Car enfin la négation peut tomber ſur l'exiſtence de la choſe qui eſt l'objet de l'attributif, ou ſeulement ſur la qualification & modification de cette choſe. Dans le premier cas il faut abſolument ſe ervir de *il n'y a :* ce ſeroit une faute

d'y employer *il n'eſt*, qui n'a place que dans le ſecond cas. Par exemple, quand on dit,

il n'y a point d'honneur à ſe venger d'une femme quelque tort qu'elle ait,

il n'eſt pas douteux qu'on ne veuille là exclure abſolument tout honneur, & que la tournure de l'expreſſion ne le faſſe connoitre. Voilà pourquoi *il n'eſt* y figureroit très mal ſi on l'y ſubſtituoit. Qu'on n'ait point de ſcrupule ſur l'univerſalité de la regle ; on la trouvera conſtante partout où l'on en fera une juſte aplication. Pour ne pas multiplier les exemples je renvoie aux dix précédens ; ils confirmeront la juſteſſe de mon obſervation. Mais quand on dit,

il n'eſt point d'honneur ſi grand que cet homme ne le mérite ;

n'eſt-il pas ſenſible que la négation ne tombe pas poſitivement ſur l'objet qui eſt *l'honneur* mais uniquement ſur ce qui le qualifie ; de façon qu'on ne nie pas la l'exiſtence de cet objet mais ſeulement

ſa ſupériorité ſur le mérite de l'homme : ainſi *il n'eſt* y figure très bien. On remarquera la même force de ſens dans tous les autres exemples où il y a de la grace. C'eſt donc le ſens qui fait regle, & non le *point* ni le *rien* de Vaugelas & de Corneille ; leurs propres exemples en font foi. J'en ajouterai encore ici deux autres pour lever tout ſcrupule. On dit,

il n'y a rien de ſage dans vôtre conduite :
il n'eſt rien de moins ſage que vôtre conduite :

pourquoi cela ? c'eſt que la premiere de ces deux fraſes nie abſolument qu'il y ait dans vôtre conduite quelque choſe de ſage : & la ſeconde nie ſeulement que vôtre conduite puiſſe être dans un moindre degré de ſageſſe. C'eſt par la même raiſon qu'on dit,

il n'eſt que deux heures à préſent,
il n'y a que deux heures qu'on eſt arrivé,

parce que le premier ſens n'a en vûe que

la qualification numérale & non la réalité de l'heure préſente, pour en exclure toute autre que celle de *deux* qui vaut *deuxieme* en cet endroit ; & que le ſecond ſens a en vûe l'exiſtence réelle des deux heures entieres du temps paſſé, pour nier pareillement la réalité d'une autre heure de plus.

On trouvera peutêtre ceci trop métaphyſique : & l'on pourra penſer qu'il y a des occaſions où il n'eſt pas aiſé de connoitre ſur lequel des deux ou de l'objet ou de ce qui le modifie tombe directement la négation. A cela je répons que tout ce qui eſt raiſon d'uſage eſt toujours un peu métaphyſique, quoique l'uſage ſoit commun : qu'aureſte il n'eſt pas ſi difficile de connoitre ces différences de ſens pour peu qu'on ſache refléchir ou qu'on ait de ce qu'on apele notion de ſentiment : voici néanmoins une pierre de touche mécanique pour faire cette diſtinction. Il faut changer le tour de la fraſe, en tranſportant l'ob-

jet à la fonction de ſujet. Alors ſi la qualification ou modification de celuila peut le ſuivre & lui demeurer unie dans cette nouvelle fonction, comme dans la premiere, ſans altérer le ſens ; c'eſt une preuve que la négation tombe directement ſur l'objet en lui même. Mais ſi dans ce tranſport ou changement de fonction le ſens ne peut pas être conſervé ſans ſéparer de l'objet devenu ſujet ce qui le qualifie ou modifie, & cela par l'interpoſition du verbe, en ſorte que la ſeule dénomination devienne ſubjectif, & que ſa qualification y faſſe la fonction d'objectif ; cela prouve que la négation ne tombe que ſur la qualification & non ſur la réalité de l'objet. L'analyſe de l'exemple que je viens de donner va mettre toute cette mécanique ſous le ſens : répétons l'exemple :

il n'y a rien de ſage dans vôtre conduite :
il n'y a rien de moins ſage que vôtre conduite.

Je peus, ſans altérer le ſens de la pre-

miere frase, transporter l'objet *rien* conjointement avec sa qualification *de sage* au service de subjectif par cette tournure :

rien de sage n'est ou *ne paroit dans vôtre conduite.*

Mais je ne peus pas en faire autant pour la seconde frase : il faut que je sépare *moins sage* de *rien* en plaçant l'attributif *n'est* entre les deux ; de maniere que *rien* devienne seul subjectif, & que *moins sage* reste objectif, en disant,

rien n'est moins sage que vôtre conduite.

Ce moyen aidera ceux qui voudront entrer dans cet examen : quant aux autres, ils n'ont qu'à se laisser conduire par l'usage & par le gout qu'inspire la lecture des ouvrages bien écrits ; sauf à s'instruire des maîtres s'il leur survient quelque doute.

IX. DISCOURS,

DE L'ADVERBE.

Sixieme partie d'Oraiſon.

ES ADVERBES, établis pour MODIFIER ceux des autres mots qui ſont capables de modification, ſe trouvent par la nature de leur ſervice dans un ordre ſubalterne, ainſi que les Adjectifs : mais rempliſſant leur emploi d'une façon moins aſſujettie, ils ne ſont obligés à nulle conformité ; parcequ'ils ne ſont ſuſceptibles d'aucun des accidens qui rendent les mots propres à porter les livrées d'un autre, n'ayant ni genre, ni nombre, ni variété de formations. Toute leur ſoumiſſion conſiſte donc à ne ſe pas trop éloigner du mot qu'ils modifient. C'eſt même de cette proximité qu'ils tirent leur nom ; car *adverbe* vaut autant que *joint au verbe* : & cela ſans

doute parceque l'évenement eſt ce qu'il y a de plus ſujet à la diverſité des Modifications. Parconſéquent c'eſt principalement pour le verbe que l'ADVERBE a pris naiſſance. Son ſervice s'eſt néanmoins étendu juſqu'à une partie des Adjectifs ; ſelon que ceuxci ſe ſont trouvés propres à recevoir des modifications. On dit,

une marche extrememement lente,

comme on dit,

marcher lentement.

Quelquefois même un adverbe en modifie un autre, ainſi que dans cette occaſion :

il parle bien obſcurément.

Aucune autre eſpece de mot n'admet les adverbes à ſon ſervice ; quoiqu'en diſe un nouveau Grammairien, aſſûrant avec confiance qu'ils ſont faits pour les Noms. Mais qui pourroit s'aviſer de joindre aux Subſtantifs un Modificatif au lieu d'un qualificatif ? en diſant par exemple,

faire une longuement route, une amplement écriture,

pour dire,

faire une longue route, une ample écriture.

Je n'attribue pas à cet auteur d'avoir eu intention d'autoriſer ce langage; & je ne doute point qu'il n'ait voulu dire toute autre choſe : mais la bonne volonté ne ſuffit pas pour faire un bon ouvrage; & le Lecteur n'a pas tort de ſupoſer qu'on veut toujours lui dire ce qu'on lui dit effectivement. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec ſi peu d'attention à connoitre le ſervice & la deſtination de l'Adverbe, il le définiſſe *un mot qui a un ſens complet*; tandis qu'il ne ſert qu'en ſubalterne comme pur modificatif du ſens d'un autre mot. Si jamais le *ſens complet* avoit pû conſtituer l'eſſence ſpécifique d'une des parties d'oraiſon & en faire la définition; la propriété en auroit été dévolue au Verbe; n'y ayant point de mot plus propre que lui à rendre ſeul

une penſée. Mais ce *ſens complet* formeroit un ſens louche & ſeroit toujours mal placé dans la définition de quelque eſpece de mot que ce ſoit.

Puiſque le caractere eſſentiel des Adverbes conſiſte à être de ſimples Modificatifs ; c'eſt des divers objets de la modification que naiſſent les différentes analogies qui les réduiſent à huit ſortes ; ſavoir, DE MANIERE, D'ARRANGEMENT, DE LIEU, DE DISTANCE, DE TEMS, DE QUANTITÉ, DE DISTRIBUTION, & DE MOTIF ; ce qui en fait autant de Claſſes, dont chacune a ſes particularités.

Les Adverbes de Maniere ſont formés des adjectifs nominaux par l'addition de la ſyllable finale *ment*, tels que

fortement, *tendrement*, *proprement*, *amicalement*, *étourdiment*, *parfaitement*, *extrémement*, *entierement*,

& mille autres ſemblables ; auxquels il faut joindre *envain* & les cinq ſuivans,

exprès, *mal*, *bien*, *ainſi*, *deméme*.

Quelquesuns de ces derniers mots ont encore d'autres valeurs, par leſquelles ils appartiennent à d'autres claſſes & même à d'autres eſpeces : ce qui en multiplie les différences, quoique compoſés des mêmes ſons & des mêmes articulations ; parce que ce n'eſt pas le ſeul matériel qui fait la différence des mots, ainſi que je l'ai déja remarqué dans une autre occaſion. Pour le confirmer dans celleci, qu'on me permette d'allonger cet épiſode des cinq exemples ſuivans, où le mot *bien* eſt dans chacun d'eux un mot très différent de ce qu'il eſt dans les autres :

ſi vos affaires ne vont pas bien ; c'eſt la faute de ceux qui les conduiſent :

il faut être bien ſage dans les emplois publics :

il n'eſt pas défendu d'amaſſer du bien ; pourvûque le moyen ſoit légitime :

la diſtinction entre le bien & le mal me paroit une idée innée, qui prouve mieux que tout autre raiſonnement

l'exiſtence du légiſlateur ou du juge ſuprême :

eh bien qu'en penſez vous ?

Qui ne voit pas que *bien* eſt dans la premiere fraſe adverbe de maniere, dans la ſeconde adverbe de quantité, dans la troiſieme ſubſtantif ayant une ſignification analogique aux richeſſes, dans la quatriéme ſubſtantif auſſi, mais pris dans un ſens moral de vertu, & dans la cinquiéme particule explétive ?

Revenons à nos adverbes de maniere. Ils ſont ſujets aux trois degrés de comparaiſon, Poſitif Comparatif & Superlatif, à l'exception de ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la ſimilitude, comme

extrememement, totalement, ſuffiſamment, ainſi.

Le Latin a établi pour ces différens degrés différentes terminaiſons : mais le François ne les diſtingue que par la jonction des adverbes de quantité PLUS MOINS & TRÈS : de façon que dans

cette premiere Langue on dit,

vehementer, vehementiùs, vehementiſſimè,

& dans la nôtre,

vivement, plus vivement, très vivement,

Les uſages à cet égard ſont ici les mêmes que ceux des Adjectifs. Les adverbes *mal* & *bien* ont pour comparatif *pis mieux*; comme *mauvais* & *bon* adjectifs ont *pire meilleur*: & *le* devant *plus* & *moins* ou devant le comparatif y forme le ſuperlatif éminent:

il faut toujours parler le plus ſagement & s'énoncer le plus clairement qu'il eſt poſſible.

Ces adverbes ſont très rarement employés pour en modifier d'autres, ſoit de la même ou d'une différente claſſe: mais ils ſe laiſſent aiſément modifier eux mêmes par les adverbes de quantité: on dit,

cet homme traite bien fierement ſes inférieurs, & parle peu décemment aux femmes.

Ainſi

Ainſi leur ſervice eſt directement attaché au Verbe ou à l'Adjectif. Voilà pourquoi la bonne conſtruction veut qu'ils ne s'en éloignent pas. Ils ſe placent avant l'adjectif & après le verbe de formation ſimple. Dans la formation compoſée, c'eſt ordinairement entre l'auxiliaire & le participe ; quoiqu'ils puiſſent quelquefois ne venir qu'après toute cette formation, & qu'il y ait même certaines occaſions où ils le doivent. Les exemples ſuivans juſtifient cet ordre de ſyntaxe :

une perſonne parfaitement ſage parle modeſtement d'elle-même, & ne dit rien ſans en avoir ſoigneuſement examiné la valeur :

il s'eſt conduit conſéquemment, & s'eſt comporté prudemment dans cette affaire.

On voit dans ce dernier exemple deux adverbes placés avec grace après des verbes d'une formation compoſée : mais ſi l'on veut bien y faire attention, on verra que *conſéquemment* ne doit point

abſolument être mis entre l'auxiliaire & le participe; au lieu que *prudemment* ne figureroit pas mal dans l'une & l'autre place.

Les Adverbes d'Arrangement ont deux branches. Les uns regardent l'ordre numéral, tels que

premierement, ſecondement, troiſiemement.

Les autres regardent le ſimple arrangement reſpectif, tels que

d'abord, après, devant, derriere, enſuite, auparavant.

Ni les uns ni les autres ne ſont ſuſceptibles de degrés de comparaiſon; ni ne ſont capables de modifier d'autres Modificatifs, nonplus que d'en être modifiés: & leur ſervice n'ayant pour objet que l'évenement, il ne s'étend pas juſqu'aux adjectifs. Pour ce qui concerne leurs places dans la ſtructure de la fraſe, ils vont & devant & après le verbe, ſelon que les graces du ſtile le demandent: mais lorſqu'ils le ſuivent, ils ne

doivent pas s'en éloigner ; au lieu que lorſqu'ils le précedent ils peuvent ſe mettre à la tête de la fraſe, avant même le ſubjectif :

il faut premierement faire ſon devoir : ſecondement il ne faut prendre que des plaiſirs permis :

les yeux admirent d'abord la beauté : enſuite les ſens la deſirent : le cœur s'y livre après.

Les Adverbes de Lieu ne ſont, comme les précédens, qu'au ſervice de l'évenement, & ne ſont point ſuſceptibles des degrés de comparaiſon. Tels ſont

où, ici, là, dedans, dehors, deſſus, deſſous, partout, autour.

Leur place eſt à la ſuite du verbe, *où* ſeulement excepté, qui aime à le précéder. Ils peuvent être régis par des prépoſitions, excepté *partout* & *autour*, parconſéquent peuvent ſervir de Terminatif dans la ſtructure de la farſe : ce qui ne convient aucunement à ceux des deux précédentes claſſes : on dit,

par ici, par là, d'où, par où, en dedans, en dehors, en dessus, en dessous.

Cette facilité à se laisser ainsi régir a fourni à l'Usage une ressource pour en augmenter le nombre, en unissant dans un seul mot ce qui en faisoit d'abord plusieurs, tels que

deçà, delà, audelà.

Les Adverbes de Distance peuvent recevoir les degrés de comparaison & être modifiés par d'autres adverbes :

les plus favorisés du prince ne sont pas toujours ceux qui en approchent le plus près :

il ne faut être ni trop près ni trop loin pour être dans un beau point de vûe.

Ils peuvent être annoncés par des prépositions, & même en être suivis pour indiquer leur point objectif :

quelquefois ce qui paroit beau de loin ne l'est pas de près :

près de vous je souffre : loin de vous je m'ennuye,

Les Adverbes de Tems modifient de

deux manieres, l'une fixe & particuliere, tels que

tantôt, demain, hier, aujourdui;

l'autre rélative, ainſi que

tôt, tard, matin.

Ceux de la premiere branche ne ſont ſuſceptibles d'aucun autre modificatif, ni parconſéquent de degrés de comparaiſon: mais l'un & l'autre conviennent à ceux de la ſeconde branche, on dit,

plus tard, bien matin.

En revanche ceuxci ne ſe trouvent jamais ſoumis au régime d'une prépoſition; & ceuxla peuvent en faire le complément:

depuis hier, pour aujourdui, de demain en demain.

A l'égard de la conſtruction, chaque branche a ſes ſingularités. Les Adverbes de la premiere branche ſe placent également avant & après le verbe, ſelon que la douceur & la clarté du ſtile en décident: mais dans les tems compoſés jamais ils ne ſe placent entre l'auxi-

liaire & le participe : on diroit :

il a fait aujourdui un beau tems.

& point dutout

il a aujourdui fait un beau tems.

Ceux de la seconde branche affectent régulierement de ne paroître qu'après le verbe :

c'est envain que vous vous êtes levé matin vous n'en partirez pas plûtôt.

Les Adverbes de la sixieme classe sont ceux qui modifient par une idée de Quantité, soit physique soit morale. Ils peuvent énoncer l'une & l'autre de ces deux sortes de quantité en trois manieres, par estimation précise, par comparaison, & par extension : ce qui les partage en trois ordres. Ceux du premier ordre sont

assez, trop, peu, beaucoup, bien, fort, très, auplus, dumoins, aumoins, tout, dutout, toutafait.

Ceux du second ordre sont

plus, moins, davantage, aussi, autant.

Ceux du troisieme sont

tant, ſi, preſque, quelque, encore.

Ils ſont tous propres à modifier les trois eſpeces de mots que nous avons déclarés ſuſceptibles de modificatif, ſavoir le verbe, les adjectifs nominaux & verbaux, les adverbes de maniere & quelquesuns de lieu. Il n'y a d'exception dans cet uſage que pour ces neuf

très, quelque, ſi, auſſi, tout, davantage, dumoins, auplus, aumoins, toutafait :

dont les cinq premiers ne ſont qu'au ſervice des adjectifs & des adverbes, point dutout à celui du verbe : les quatre ſuivans tout au contraire ne ſont qu'au ſervice du verbe ou de l'évenement, point dutout à celui des deux autres eſpeces : & le dernier n'eſt attaché qu'aux Adjectifs. Le nombre des adverbes de quantité ne va pas loin : je crois les avoir tous compris dans l'énumération que je viens d'en donner. Ils ſe placent toujours avant l'adjectif & l'adverbe qu'ils modifient. Quant au verbe, c'eſt ſelon ſa for-

mation : lorſqu'elle eſt ſimple, ils ne prennent ſéance qu'après lui : lorſqu'elle eſt compoſée, ils ſe mettent ordinairement entre l'auxiliaire & le participe, pouvant néanmoins quelquefois ne ſe placer qu'après celuici. Cette place eſt même toujours affectée à *davantage :* on diroit,

le bleu m'a plu davantage, & non *m'a davantage plu.*

Il y a une obſervation à faire ſur *tout :* c'eſt que ce mot étant auſſi adjectif, il a gardé la terminaiſon féminine dans l'eſpece adverbiale, pour modifier les féminins : on dit,

elle eſt toute aimable : elles ont paru toutes ſurpriſes.

& cela ſans doute acauſe de l'étendue & l'énergie de ſa ſignification. Car modifiant l'adjectif par intégralité, il faut néceſſairement qu'il y ait dans cette ſorte de modification un rapport au ſubſtantif qualifié ; & ce rapport a fait retenir les deux genres, ſans en faire néan-

moins ici autre chose qu'un adverbe tant au féminin qu'au masculin, le caractere du nombre étant partout exclus. Comme j'ai amplement parlé de ce mot au Discours des Adjectifs, je n'en dirai pas davantage.

On propose ici une question touchant la maniere d'unir à la chose modifiée par l'adverbe *plus* ce qui fixe le degré de quantité, & l'on demande s'il faut dire,

la bataille étoit plus qu'à demi perdue;
ou *plus d'à demi perdue.*

De bons auteurs se sont servis de la premiere maniere, en employant pour cette union la conjonction *que*; entre lesquels on peut citer Daniel dans son histoire de France. D'autres auteurs de réputation prétendent que c'est une faute échapée à cet Ecrivain, & que l'Usage est pour la seconde maniere, en employant la prépositon *de*. Si j'étois bien sûr de l'universalité de l'Usage en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux manieres;

je ne ſerois pas embaraſſé ſur le choix ; mais il me paroit que la choſe n'eſt pas fixée. Peutêtre que cette variété vient de négligence de ſtile chez l'un des partis. C'eſt ce qu'il faut tâcher de découvrir ; afin de ſe déclarer pour la bonne maniere & la faire prévaloir. Pour cet effet je prens les choſes de plus haut ; & fouillant dans tous les tours d'expreſſion que l'Uſage autoriſe ou condamne, je cherche à bien connoitre le propre génie de la Langue en tout ce qui concerne les adverbes qui modifient par quantité comparative. Je vois dabord que ceux qui expriment une comparaiſon d'égalité veulent que la conjonction *que* ſoit toujours chargée de l'union entre les termes de comparaiſon :

il eſt auſſi habile capitaine que ſoldat intrépide :

il a autant de prudence que de valeur.

Ceux où la comparaiſon ſe fait par différence plus ou moins grande n'ont beſoin pour cette union ni de la conjonction

ni de la prépoſition, s'il n'y a point après l'adverbe un terme de comparaiſon énoncé ; ce qui arrive toujours dans l'emploi du mot *davantage*, qui exclud cette énonciation : on dit,

l'homme a baucoup de malice & la femme en a davantage :

on ne diroit pas en bon françois ;

cet ouvrage a davantage de brillant que de ſolide :

il faudroit dans ce tour de fraſe ſe ſervir de *plus* & dire

cet ouvrage a plus de brillant que de ſolide.

S'il y a après l'adverbe un terme de comparaiſon énoncé ; il faut obſerver quel il eſt, pouvant être un ſujet autre que la quantité ou quelque meſure de cette quantité. Lorſque c'eſt un autre ſujet ; il faut encore diſtinguer deux circonſtances, celle où l'adverbe eſt au ſimple degré comparatif d'une choſe à une autre, & celle où par le moyen de l'article l'adverbe eſt dans ce degré émi-

nent qui domine ſur tout. Dans la premiere circonſtance, la conjonction *que* unit à la choſe modifiée le terme de comparaiſon : dans la ſeconde, c'eſt la prépoſition *de* qui forme cette union :

Auguſte n'étoit peutêtre pas plus grand homme qu'Antoine ; mais il fut plus heureux que lui :

les étourdis doutent moins que les ſages :

Démoſthene fut l'orateur le plus éloquent de la Grece, & Caton le plus ſage des Romains.

Lorſque le terme de comparaiſon énoncé après l'adverbe de quantité comparative eſt quelque meſure fixée de cette quantité ; alors l'union s'en fait par la prépoſition *de* dans toutes les occaſions ſuivantes & leurs ſemblables :

cela eſt plus long d'un quart :

il eſt plus grand de toute la tête :

nous ſommes plus d'à moitié perſuadés :

elle eſt moins belle de baucoup :

ils n'en ont guere moins fait d'un tiers.

Comme tout ce que je viens de dire

n'eſt que l'uſage bien conſtaté, & que je ne vois pas qu'*à demi* ſoit d'une nature différente de celle des autres meſures qui fixent la quantité, ni qu'il ait rien de privilégié ; je me détermine par cette raiſon à croire que dans la fraſe raportée pour exemple c'eſt de la prépoſition *de* & non de la conjonction *que* qu'il faut ſe ſervir. En conſéquence je penſe que Daniel & ceux qui l'imitent tombent dans une négligence de ſtile ; qu'on peut pardonner ſi l'on veut, mais dont on ne doit point faire l'apologie ; dautant plus que la prépoſition ſe trouve apuyée de la pratique commune ; puiſqu'on dit,

il eſt plus d'à demi mort :
il a été plus d'à demi convaincu.

D'ailleurs on ne dit pas,

il s'en eſt répandu plus que demi-chopine ;
il n'y en a plus de demi-boiſſeau :

mais bien,

il s'en eſt répandu plus que demi-chopine ;
il y en a plus de demi-boiſſeau.

Outre la raiſon d'uſage, en voici une autre que la métaphyſique grammaticale me fournit. C'eſt que ces expreſſions de meſure qui ſuivent l'adverbe ſervent moins à faire terme de comparaiſon qu'à ſpécifier la quantité différencielle entre les choſes comparées; & parconſéquent ſont une des indications ſpécificatives qui ſont le lot de la prépoſition *de*; comme on le verra au Diſcours des Prépoſitions.

Je terminerois l'article des adverbes de quantité, ſi nos Puriſtes n'avoient fait naitre des doutes ſur l'emploi de *ſi* & d'*auſſi*. Le phantome des difficultés a jetté un voile ſur l'uſage pour empécher d'en voir la déciſion. On veut douter & ſe faire des ſcrupules aulieu d'obſerver ſimplement la pratique pour en connoitre la loi. En ouvrant tout uniment les yeux ſur l'uſage, on verra qu'il a conſtamment deſtiné l'adverbe *ſi* à figurer dans toutes les propoſitions négatives :

perſonne ne vous a ſervi ſi utilement que je l'ai fait :

il n'eſt rien de ſi doux que la liberté :

& dans les affirmations où il n'eſt queſtion d'aucune comparaiſon d'égalité entre deux choſes différentes, mais ſeulement de marquer, par quelque circonſtance, le degré extenſif de la qualification ou de la modification qu'on attribue au ſujet :

elle aime ſi violemment qu'elle en perd la raiſon :

il eſt ſi bon qu'il en eſt dupe.

Enfin on verra que ce même uſage a fixé l'emploi de l'adverbe *auſſi* aux ſeules propoſitions affimatives où il y a comparaiſon, ſoit entre deux ſujets ſoit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité :

le plaiſir de l'étude eſt un plaiſir auſſi tranquille que celui des autres paſſions eſt inquiet :

les gens à humeur ſont auſſi deſagréables dans certains momens qu'ils paroiſſent aimables dans d'autres :

je vous aime auſſi parfaitement qu'on le peut.

Ce ne ſeroit pas parler purement que de ſubſtituer dans toutes ces occaſions l'autre de ces adverbes à celui qui y eſt placé. Il n'y a donc ici, n'en déplaiſe à Corneille, nul caprice dans l'uſage. Je n'y vois que le trait d'une ſage économie ; qui, le conduiſant dans l'établiſſement des mots, l'a empéché de multiplier inutilement les termes, n'en faiſant aucun de parfaitement ſynonymes. En imprimant à ces deux adverbes le coin commun de quantité, il en a en même temps diverſifié la forme par l'impreſſion d'un coin particulier à chacun d'eux. Il a marqué *auſſi* au coin d'une quantité comparative établiſſant l'égalité entre deux choſes, & *ſi* au coin d'une quantité extenſive pouſſant le degré de la choſe juſqu'à un certain point énoncé par quelque circonſtance dans les prépoſitions affirmatives ou ſupérieur à tous par la force de la négation qui exclud les égaux.

Les Adverbes de la ſeptieme claſſe modifient en forme de Diſtribution. Tels ſont,

quelquefois, dautrefois, ſouvent, toujours, jamais, d'ordinaire, doréna-vant.

Ils ne ſont ſuſceptibles d'aucun autre modificatif ni de degré de comparaiſon, excepté *ſouvent* :

venez le plus ſouvent que vous pourrez :

Jamais & *Toujours* ont le privilége de pouvoir être unis l'un à la prépoſition *à*, & l'autre à la prépoſition *pour* :

ſoyez à jamais glorifié :

il faut y bien penſer avant que de prendre des engagemens pour toujours.

Quant à la conſtruction, ils ont preſque tous la liberté de précéder ou de ſuivre le verbe aux choix de l'orateur. Il faut néanmoins obſerver que *dautrefois* & *dordinaire* ſe plaiſent mieux à la tête du ſens.

Les Adverbes de la huitiéme & derniere claſſe ſont, comme je l'ai dit, ceux qui modifient par une idée de Motif : ils ne ſont qu'au ſervice du verbe. Le nombre n'en eſt pas grand ; puiſqu'il ne s'en

préſente à ma mémoire que deux :
pourquoi, *acauſe*.
Ils ont été faits par la réunion de deux mots, dont le premier eſt prépoſition dans les deux, & le ſecond pronom dans *pourquoi*, ſubſtantif dans *acauſe*. L'orthographe ſavante ſépare encore dans les Dictionnaires le dernier de ces adverbes en deux mots ; quoique ces mêmes ouvrages l'identifient par la définition, juſqu'à le faire prépoſition, qui eſt de toutes les eſpeces de mots celle qui admet le moins de compoſition. Pour moi qui veus être conſéquent en tout, je me conforme à l'uſage vulgaire ; je n'en fais qu'un mot dans la maniere de l'écrire comme dans celle de le définir : & je le mets, comme on voit, au rang des adverbes ; parcequ'il exprime une modification motivale dans l'action. Il demande toujours après lui ou la prépoſition *de* ou la conjonction *que* pour l'unir à l'expreſſion du motif. Si cette expreſſion eſt faite par dénomination ; c'eſt la pré-

poſition qui doit figurer : & ſi elle eſt faite par évenement ; c'eſt la conjonction :

je marche acauſe de vous :
je ſollicite acauſe qu'il s'agit de vos interêts.

Quelques Grammairiens ont mis au rang des Adverbes les expreſſions compoſées de pluſieurs mots ſervant à marquer une circonſtance, tels que

pour le préſent, tour à tour, à l'avenir, ſans faute.

Mais envérité c'eſt abuſer de la permiſſion d'écrire que de préſenter au Public de tels propos. Car outre que la différence ſpécifique des parties d'oraiſon ne peut regarder que les mots ſimples & non les expreſſions provenant de la conſtruction de pluſieurs mots, *pour* n'eſt-il pas dans le premier exemple cité une prépoſition ? *préſent* un ſubſtantif ? & *le* ſon article ? Demême dans les autres exemples, chaque mot n'y conſerve-t-il pas ſa propre nature ? rempliſſant ſa fon-

ction & concourant par ſon ſervice particulier à former le ſens. Il y a toute aparence que cette confuſion d'idées provient de ce qu'on a auſſi nommé *adverbe* un membre de fraſe ; au lieu de diſtinguer, comme j'ai fait, par le nom de *Circonſtanciel* : car il eſt vrai que ces expreſſions ſeroient adverbes en ce ſens, formant dans la ſtructure de la fraſe cette partie qui y paroit comme une circonſtance modificative. Mais que fait cela à la nature des mots qui l'énoncent ? ils n'en ſont pas moins diſtingués entre eux & fixés à leur eſpece. Ce qui eſt ſubſtantif ou prépoſition l'eſt toujours quoique ſoumis au régime l'un de l'autre pour former le membre circonſtanciel de la fraſe. Pourquoi après tant de ſiecles & tant d'ouvrages les gens de lettres ont ils encore des idées ſi informes & des expreſſions ſi confuſes, ſur ce qu'ils font profeſſion d'étudier & de traiter ? ou s'ils ne veulent pas prendre la peine d'aprofondir la matiere, comment oſent-ils en

donner des leçons au Public ? c'eſt ce que je ne conçois pas.

Le refus que je fais de confondre la différence eſſencielle des mots ſimples avec la fonction qu'on peut faire remplir aux uns ou aux autres dans la fraſe ne m'empêche pas de convenir que de quelquesunes de ces expreſſions il s'en eſt formé de ſimples adverbes ; parceque l'Uſage, maître de fabriquer des mots, les a unies & identifiées en un ſeul, qui par cette opération s'eſt trouvé apartenir à une autre eſpece que celle dont étoit auparavant chacun de ceux dont il a été fabriqué. Tel eſt *aujourdui*, qui originairement en comprenoit quatre, & qu'on écrivoit ſéparément *au jour d'hui*. Mais juſqu'à ce que l'Uſage ait fait des autres expreſſions ce qu'il a fait de celleci, elles ne ſeront point adverbes, & les mots qui les compoſent apartiendront chacun à leur propre eſpece. Ainſi lorſqu'on dit,

il ſe conduit irrégulierement & ſans prudence,

il ſe trouve dans cette fraſe deux Circonſtanciels : mais il n'y en a qu'un qui ſoit énoncé par un adverbe : l'autre l'eſt par une prépoſition & un ſubſtantif ; à l'eſpece deſquels ni le régime ni la ſtructure de la fraſe n'aporte aucun changement.

Pour finir tout ce qui concerne les Adverbes, il ne me reſte plus qu'une obſervation. C'eſt qu'il y en a cinq particulierement deſtinés à ſervir dans la forme interrogative, ſçavoir,

comment, où, quand, combien, pourquoi :

dont il a plu à quelques Grammairiens de faire une claſſe diſtinguée ſous le nom d'INTERROGATIFS, & ce me ſemble un peu trop légerement. Car quoiqu'ils ſoient affectés à l'interrogation, ils ne ſont pourtant pas interrogatifs par leur eſſence, mais ſeulement par un emploi accidentel dépendant de la tournure ou de la forme de la fraſe ; puiſqu'ils peuvent ſervir & ſervent même très ſou-

vent dans la forme expoſitive : on dit également,

je ſais comment vous vous comportez :
comment vous comportez vous ?
je vas où l'on m'envoie :
où allez vous ?
on ne ſait pourquoi il eſt venu :
pourquoi ſeroit-il venu ?
vous n'ignorez pas combien je ſuis vôtre ſerviteur :
combien vaut cela ?

Il n'y a que *quand* qui ſoit toujours interrogatif ; parceque dans la forme expoſitive il eſt toujours conjonction. Dailleurs il eſt viſible que dans l'une & l'autre forme *comment* apartient aux adverbes de maniere, *où* à ceux de lieu, *quand* à ceux du temps, *combien* à ceux de quantité, & *pourquoi* à ceux de motif.

X. DISCOURS, DES NOMBRES,

Septieme partie d'Oraiſon.

IL étoit ſans doute néceſſaire pour la perfection du Langage, qu'il y eût des mots propres à repréſenter la QUOTITÉ ou le CALCUL : & le beſoin s'en eſt peutêtre fait ſentir avant celui des Modifications & des Qualifications. Aucune Langue n'a voulu s'en paſſer ; elles en ont toutes de marqués à ce coin : on les nomme NOMBRES. Ils ſont de deux ordres par raport à deux tournures que l'eſprit peut donner à ſon idée dans l'expreſſion de la Quotité. L'une eſt de pur calcul ; comme quand on dit,

il a vint domeſtiques.

L'autre eſt une tournure de collection dénominative, comme dans cet exemple,

il a une vintaine de chevaux.

Ces

Ces deux façons d'exprimer la quotité numérale font que les mots deſtinés à ce ſervice ſont ou CALCULATIFS ou COLLECTIFS ; & que chacune de ces deux claſſes a ſes particularités.

Les Nombres calculatifs ne comprennent que vint-trois mots, dumoins dans le bel uſage de nôtre Langue ; quoique les quotités qu'ils peuvent exprimer aillent juſqu'à neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf. Ils rempliſſent cette étendue de ſervice par le ſecours de la combinaiſon ; en les joignant les uns aux autres ſelon le beſoin, & de la maniere dont je viens actuellement de m'en ſervir. Voilà pourquoi l'orthographe réguliere les lie par des tirets, pour faire connoître aux yeux qu'alors ils concourent tous à ne repréſenter qu'une quotité. Ces vint-trois mots ſont

un, deux, trois, quatre, cinq, ſix, ſept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, ſeize, ... vint,

trente, quarante, cinquante, ſoixante, cent, mile ou *mil.*

Le premier de ces mots eſt eſſenciellement du ſingulier, & le ſeul qui ſoit ſujet au genre, variant ſa terminaiſon pour le féminin par l'addition d'un *E* muet : on dit,

un écu, une piſtole.

Tous les autres ne ſont par eux mêmes d'aucun genre, calculant également ſans diſtinction les choſes maſculines ou féminines : & quoique pluriels par leur nature, ils ne prennent pourtant point la marque caractériſtique de ce nombre, s'écrivant ſans *S* finale.

Comme l'eſſence des choſes eſt la ſource des propriétés qui leur ſont affectées ; c'eſt du caractere diſtinctif de ces nombres que nait l'antipathie qu'ils ont pour l'article ; parceque le calcul annonçant néceſſairement quelque choſe il ſeroit inutile d'ajouter un autre mot pour ce ſervice. Ils ne le ſoufrent donc jamais à leur ſuite entre eux & ce qu'ils

calculent : l'excluſion eſt conſtante dans ce cas. Ils ne lui permettent pas nonplus de les précéder lorſqu'il s'agit uniquement d'énoncer le nombre des choſes :

deux fameux aſtronomes ont annoncé deux éclipſes : & deux habiles politiques ont prédit deux grands évenemens.

Lorſqu'outre l'énonciation du nombre il eſt encore queſtion de diſtinguer la choſe calculée des autres de la même eſpece ; alors l'article ſe place avec grace à leur tête :

les deux plus dangereux ennemis de la vie ſont l'intempérance & le medecin : des quatre phénomenes qui ont paru je n'ai vû que les deux derniers.

Cette pratique eſt fondée ſur ce que le calcul quoique ſuffiſant pour annoncer ne l'eſt pas pour diſtinguer : aulieu que c'eſt le propre de l'article d'annoncer la choſe en la tirant de la généralité par une valeur diſtinctive & qui particulariſe.

Quant à la place que ces nombres doivent occuper dans la conſtruction, c'eſt toujours immédiatement avant ce qu'ils calculent, tant adjectifs que ſubſtantifs; ne ſoufrant point d'être précédés ni par les uns ni par les autres, excepté par les adjectifs pronominaux :

un ſage perſonnage diſoit que ſes deux meilleurs amis étoient l'argent & la philoſophie.

Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de raporter ici toutes les différentes combinaiſons de ces vint-trois mots, par le moyen deſquelles on repréſente tant de diverſes quotités. Elles ſont aſſez connues; & la pratique en eſt commune. J'obſerverai ſeulement que les gros nombres marchent avant les moindres, de cette façon,

mil-cent-dix-neuf.

J'ajouterai que l'art du calcul conſiſtant dans la progreſſion des dixaines, il ſuffiroit d'avoir des mots différens ſeulement pour les neuf premiers nombres &

pour chaque dixaine progreſſive ; leurs combinaiſons pouvant enſuite fournir à toutes les quotités. Mais l'Uſage a ſuivi une autre méthode ; ou plûtôt il n'en a ſuivi aucune, dumoins de ſyſtématique : le choix des mots ne faiſant rien à la ſcience de l'Arithmétique, il a pris ceux que l'oreille & le hazard lui ont préſentés. Il a donc établi des mots ſimples non ſeulement pour les dix premieres quotités, mais encore pour ſix autres de la ſeconde dixaine ; ce n'eſt qu'à *dix-ſept* que commencent les expreſſions combinées. Il en a fait demême pour les ſix premieres dixaines : on ne dit pas *deux dix*, *trois dix* ; comme on dit *deux cent*, *deux mile* ; mais, *dix*, *vingt*, *trente quarante*, *cinquante*, *ſoixante*. A l'égard des trois autres dixaines, aulieu de *ſeptante*, *huitante*, *nonante*, autrefois en uſage, on ſe ſert de ces combinaiſons *ſoixante-dix*, *quatre-vint*, *quatre-vint-dix*. Cette derniere quotité a néanmoins conſervé dans la Géométrie le droit de ſe faire

quelquefois exprimer par le mot de *nonante* : car tout le monde ſait que le quart de nonante eſt ainſi nommé parcequ'il a pour baſe une portion de cercle de quatre-vint-dix degrés. Quant aux groſſes quotités, l'uſage admet deux mots ſimples & différens pour les deux premieres dixaines progreſſives, c'eſt à dire pour celles qui énoncent des dixaines de dixaines, ſavoir, *cent* & *mile* : audelà il va encore plus à l'épargne, n'en admettant que pour les dixaines de centaines : & ne s'écarte plus de cette méthode, réglant la progreſſion de trois en trois degrés. Avant que de ſe ſervir du mot ſimple *milion*, il faut parvenir juſqu'à *neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mile-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf* : & par même regle on ne dit *milionet* qu'après la combinaiſon de *neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-milions-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf-mile-neuf-cent-quatre-vint-dix-neuf* : & ainſi des autres.

Les Nombres de la ſeconde claſſe, à

qui j'ai donné le nom de Collectifs parcequ'ils énoncent la quotité par collection, se subdivisent en deux branches. Les uns sont formés des Calculatifs, & en représentent les mêmes quotités quoique par une différente tournure d'idée, tels que

dixaine, vintaine, centaine, milier.

Les autres sont les mots établis audelà de mile, tels que

milion, milionet, miliar, miliasse,

& autres semblables, que l'Arithmétique pourroit introduire pour fournir à des quotités immenses, qui sont moins l'objet du commerce ordinaire que d'une science curieuse. C'est aparemment cette grosse quantité numérale qui est cause que l'Usage a donné aux mots de cette seconde branche la tournure de collection plûtôt que celle de calcul; parceque l'esprit ne sauroit distinguer le détail de si grands nombres ni les voir autrement que par une idée collective. De là vient qu'on leur joint toujours, ainsi

qu'à ceux de la premiere branche, une quotité calculative, même celle de l'unité lorſque les autres n'ont pas lieu : on dit,

j'en ai une douzaine : ils étoient une trentaine : vous en fournirez un milier ;

& jamais

j'en ai douzaine : ils étoient trentaine : vous en fournirez milier :

aulieu qu'on dit en ſe ſervant des calculatifs,

j'en ai douze : ils étoient trente : vous en fournirez mile.

Cette tournure d'idée collective eſt la ſource d'une autre propriété, qui diſtingue encore plus les nombres de cette claſſe de ceux de la premiere. Elle empeche qu'on ne les joigne immédiatement aux dénominations dont ils expriment la quotité, & qu'on ne les emploie comme de ſimples accompagnemens de ces dénominations. On ne ſe contente donc pas de la ſeule jonction pour les mettre en régime, comme on fait à l'égard des Calculatifs : il faut de-

plus faire intervenir la prépoſitïon *de* pour former entre eux & la dénomination de la choſe le rapport convenable. De façon que le régime eſt pour les nombres Calculatifs tel que d'adjectif à ſubſtantif, & pour les Collectifs tel que de ſubſtantif à ſubſtantif : on dit,

cent piſtoles, mile livres : une centaine de piſtoles, un million de livres.

A l'égard de la conſtruction de ces nombres avec l'article, quoiqu'ils ne paroiſſent pas avoir pour lui une auſſi forte antipathie que ceux de la premiere claſſe ; ils ne s'en font pourtant pas accompagner plus fréquemment. Jamais ils ne le ſoufrent après eux, & ne l'admettent à leur tête que comme les autres dans les cas où il s'agit non ſeulement d'énoncer la quotité mais encore de la diſtinguer d'une autre, ainſi que dans ces exemples :

la premiere douzaine coute ordinairement plus que la ſeconde :
le milier d'oranges que vous m'avez en-

voyé a été partagé entre nos amis communs.

L'article ſe place auſſi devant tous les Nombres, tant de l'une que de l'autre claſſe, lorſqu'on les emploie dans la fraſe en membre circonſtanciel pour fixer ou modifier le prix de quelque choſe; comme quand on dit,

les œufs ont valu vint francs le cent; c'eſt quarante-huit ſols la douzaine.

Quelquun penſera peut-être qu'on auroit pû renvoyer les Nombres collectifs à l'eſpece des Subſtantifs; puiſqu'ils énoncent en forme de dénomination. La réflexion ne m'a pas échapé: j'avoue même que j'en ai eu quelque envie: mais un examen plus ſérieux m'a perſuadé qu'ils ſeroient ici à leur vraie place; pourvûque j'euſſe ſoin d'en faire une claſſe diſtinguée de ceux qui ſont purement calculatifs. J'ai vû que leur eſſence conſiſtoit également dans l'expreſſion de la Quotité: que dailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique

à la dénomination, portoit néanmoins un caractere différent de celui des Substantifs ; ne demandant point d'article par eux mêmes ; & ne se laissant point qualifier par les adjectifs nominaux, non-plus que par les verbaux, & rarement par les autres.

XI. DISCOURS,

DES PRÉPOSITIONS,

Huitieme partie d'Oraiſon.

C'Eſt ici que le propre génie de nôtre Langue ſe manifeſte pleinement. Peu touchée des graces de la Terminaiſon, elle a eu recours à des mots propres à y ſupléer. De façon que ſon incompatibilité avec ce qu'on nomme *Cas* en a totalement tourné le gout du côté des PRÉPOSITIONS, ſurtout de ces trois *à*, *de*, *en*; dont elle fait ſes délices & ſes mots de confiance, en les chargeant de ce qu'elle a de plus délicat à exprimer & d'une grande partie du régime.

La dénomination, la déſignation, la qualification, l'évenement, & le calcul ſont, dans l'emploi des mots, des idées modificatives qui caractériſent d'une maniere ſenſible fixe & bornée les par-

ties d'oraiſon que nous avons nommées *ſubſtantifs*, *pronoms*, *adjectifs*, *verbes*, & *nombres*. Mais ces mots pouvant être mis en raport les uns avec les autres, ſoit de même ou de différente eſpece, & cela pour reſtraindre l'étendue de leur acception & recevoir réciproquement diverſes déterminations de ſens; il en réſulte que l'INDICATION DU RAPORT DÉTERMINATIF devient une nouvelle idée modificative qui exige des mots dont elle faſſe le caractere. Ce qui ſe trouve très-bien exécuté dans les PRÉPOSITIONS. Cette indication de raport ſupoſe néceſſairement d'autres mots à leur ſuite & ſous leur régime, pour être le complément du Raport & en former le ſens en entier. C'eſt ainſi que quand on dit,

tendre ſans foibleſſe, *coquin à pendre*,
homme de rien, *parler avec fermeté*,

les mots *ſans à de avec* ſont des Prépoſitions qui indiquent chacune une ſorte de raport; dont les complémens ſont

foibleſſe prendre rien & *fermeté*, ſervant à affecter ces quatre choſes, *tendre*, *coquin*, *homme*, *parler*, c'eſt à dire à déterminer la maniere ou l'étendue qu'on donne à leur acception.

Quoique les Raports déterminatifs qu'on peut mettre entre les choſes ſoient variés & nombreux; le Langage François a trouvé l'art d'en faire énoncer la multitude & la diverſité des nuances par un petit nombre de mots; car l'examen du détail, fait avec toute l'attention dont je ſuis capable, ne m'en offre que trente-deux de cette eſpece. Il eſt vrai que pour en faire la liſte je ne m'en ſuis pas raporté à quelquesuns de nos Dictionnaires: il m'a paru qu'on y confondoit quelquefois des adverbes & même des conjonctions avec des prépoſitions. Cela n'eſt pas ſurprenant; parceque ordinairement dans ces ſortes d'ouvrages on eſt plus apliqué à la collection qu'à la définition: pourvûqu'on mette le mot & l'emploi, on paſſe legerement ſur le

reſte. C'eſt une imperfection qu'on leur pardonne : mais on ne me doit pas la même indulgence ; auſſi ne me ſuis-je jamais permis de rien avancer dans cet ouvrage ſans avoir fait un examen profond & rigoureux ; me ſervant toujours de l'analyſe & des regles de la plus exacte logique, pour réſoudre mes doutes & tâcher de prendre le parti le plus vrai. Je ne diſſimulerai pourtant pas que mes ſcrupules ont été fréquens : mais ma diſcuſſion a été attentive & mon travail opiniatre ; je n'ai voulu ni reſter ni laiſſer mon Lecteur dans l'incertitude.

Nos Prépoſitions marchent ſous ſept enſeignes ou ſept raports généraux, & forment autant de claſſes différentes. Quelquesunes d'elles ſervent à pluſieurs de ces raports, indiquant tantôt l'un & tantôt l'autre ſelon l'emploi qu'on en veut faire. Mais cette diſpoſition à faire plus d'un ſervice n'empechera pas que je ne les fixe à une claſſe par ce qui leur convient le plus ordinairement, ſauf à ex-

pliquer enſuite leurs autres emplois.

Ces ſept Raports ou caracteres généraux ſont PLACE, ORDRE, UNION, SÉPARATION, OPOSITION, BUT, & SPÉCIFICATION : qui diſtinguent les Prépoſitions en COLLOCATIVES, ORDINALES, UNITIVES, SÉPARATIVES, OPOSITIVES, TERMINALES, & SPÉCIFICATIVES.

Les Collocatives au nombre de huit ſont

CHEZ, DANS, SOUS, SUR, DEVANT, DERRIERE, PARMI, VERS.

Leur ſimple préſentation fait d'abord apercevoir qu'elles ſervent toutes à indiquer un raport de place ; mais que chacune a deplus une idée acceſſoire qui la diſtingue de ſes camarades.

CHEZ a pour ſon partage particulier une idée d'habitation, ſoit comme patrie, ſoit comme ſimple demeure domeſtique :

chez les Romains le pontificat donnoit un grand pouvoir :

il eſt juſte mais il n'eſt pas toujours vrai que chacun ſoit maitre chez ſoi.

DANS emporte par ſa valeur une place intérieure & enfermée ou par des bornes ou par quelque cloture :

la politeſſe regne plus dans la capitale que dans les provinces :

quelque projet dans la tête, un peu de paſſion dans le cœur font paſſer le temps agréablement.

SOUS & SUR regardent proprement la ſituation, l'une l'inférieure & l'autre la ſupérieure ; ſoit dans le ſens litéral ſoit dans le figuré :

nous imaginons que les antipodes ſont ſous nous : eux doivent penſer que nous ſommes ſous eux ; mais tout eſt ſur la terre ; aucune partie de ſuperficie ne pouvant être l'une ſur l'autre :

il eſt peutétre moins déſavantageux de vivre ſous le regne d'un prince dur que ſous celui d'un prince foible :

la docilité eſt vertu : mais l'aſcendant qu'on donne ſur ſoi eſt foibleſſe.

DEVANT & DERRIERE regardent pareillement des ſituations locales opoſées l'une à l'autre. *Devant* marque celle qui eſt en face : & *Derriere* indique celle qui eſt à dos :

on ſoutiendroit peutêtre mieux d'avoir toujours devant ſoi l'objet que l'on hait que celui qui ennuye :

l'ambitieux ne regarde jamais derriere lui.

J'eſpere que l'on ne confondra pas ces deux mots avec deux autres, qui quoique les mêmes par le matériel, en ſont totalement diſtingués par l'eſſenciel ; & qu'on verra parfaitement deux ſubſtantifs dans ces expreſſions,

loger ſur le devant, habiter le derriere ;

comme on ne voit que des prépoſitions dans celleſci,

ſe poſter devant la porte, ſe cacher derriere un buiſſon.

PARMI indique avec la place une multitude environnante :

on trouve parmi les animaux comme par-

mi les hommes des individus plus ou moins intelligens.

VERS place dans un lieu, ainſi que les ſept prépoſitions précédentes, mais par ſimple proximité :

c'eſt vers la riviere qu'on l'a vû :

les ouvrages qui commencent avec le plus de vivacité languiſſent ſouvent vers la fin.

Les Prépoſitions Ordinales ſont

AVANT, APRÈS, ENTRE, DEPUIS.

C'eſt, comme je l'ai dit, dans l'indication d'un raport d'ordre & de diſpoſition que conſiſte leur caractere ſpécifique ; ſoit à l'égard du temps, de la primauté du rang, ou de l'honneur du pas.

AVANT indique l'ordre antérieur :

nous ne voyons rien aujourd'hui qu'on n'ait vû avant nous :

ce qui fait en France le principal mérite des charges c'eſt le droit de paſſer avant ſes concitoyens.

APRÈS indique l'ordre poſtérieur :

l'inquiétude de ce qui arrivera après ſoi

eſt auſſi inutile qu'injurieuſe pour la poſtérité :

la préſéance touche les perſonnes vaines ; elles ſont toujours piquées de ne marcher qu'après les autres.

ENTRE indique l'ordre intermédiaire.

la ſituation la plus inquiétante eſt d'être entre la crainte & l'eſpérance.

DEPUIS indique un ordre ſucceſſif de temps ou de diſtance :

Si la vérité pouvoit être connue, ſeroit-elle encore ignorée depuis le temps que les hommes la cherchent ?

quelques Livres de ſcience ne ſont depuis un bout juſqu'à l'autre qu'un tiſſu d'erreurs ; comme quelques ouvrages de bel eſprit ne ſont depuis la premiere juſqu'à la derniere page qu'une rapſodie de pompeux galimatias.

Il y a ſept Prépoſitions Unitives, ſavoir,

AVEC, SELON, SUIVANT, PAR, OUTRE, DURANT, PENDANT.

Leur caractere général conſiſte, ainſi

que le nom le fait entendre, dans l'indication d'un raport qui unit & raproche les choſes.

AVEC unit par forme d'accompagnement, d'inſtrument, d'aſſociation, & de mêlange, ſelon les occaſions :

les Grands marchent avec un nombreux cortege.

l'eſprit avec la plume, le deſſin avec le pinceau & avec le cizeau conſervent la mémoire de ce que les héros exécutent avec l'épée :

il faut bien connoitre les perſonnes avec qui on ſe lie :

le vrai ſavant joint au nombre des idées qu'il aquiert l'art de ne pas confondre les unes avec les autres.

SELON & SUIVANT uniſſent par conformité ou par convenance ; avec cette différence que *Suivant* dit une conformité plus indiſpenſable regardant la pratique, & *Selon* une ſimple convenance ſouvent d'opinion :

le Chrétien ſe conduit ſuivant les maximes de l'Evangile :

je répondrai à mes critiques ſelon les objections qu'ils feront.

PAR exprime une union de paſſage, de moyen, d'atteſtation, & de répartition :

l'amour de roman fait paſſer par de rudes épreuves ; mais celui d'uſage conduit par le grand chemin de la dépenſe :

il n'eſt point de bonnes qualités par leſquelles on ne puiſſe déplaire ni de mauvaiſes par leſquelles on ne puiſſe plaire à quelqu'un :

je crois par de bonnes raiſons qu'il faut ſe défier de ceux qui jurent aiſément par ce qu'il y a de plus ſacré :

il ne ſert de rien à l'avare ni au prodigue de ſavoir ce qu'ils ont à dépenſer par an ou par jour.

OUTRE unit par addition :

il faut pour réuſſir à la Cour outre le rite une protection puiſſante.

DURANT & PENDANT ont pour idée acceſſoire le temps. C'eſt par ce moyen

que ces deux prépoſitions rapprochent les choſes, en le leur rendant commun & les faiſant arriver enſemble; avec cette différence que *Durant* exprime un temps de durée, & qui s'adapte dans toute ſon étendue à la choſe à laquelle on le joint; que *Pendant* ne fait entendre qu'un temps d'époque, qu'on n'unit pas dans toute ſon étendue mais ſeulement dans quelquune de ſes parties. Les exemples ſuivans ſont choiſis pour faire ſentir ces différences :

les ennemis ſe ſont tenus cantonnés durant la campagne :

la fourmi fait pendant l'été les proviſions dont elle a beſoin pendant l'hiver.

Les Prépoſitions Séparatives au nombre de quatre ſont

SANS, EXCEPTÉ, HORS, HORMIS.

Le nom de l'eſpece porte par lui ſeul ſa définition : & chacune d'elles ſemble nous la montrer ſenſiblement dans la premiere idée qui en accompagne la prononciation. Quant aux diſtinctions

particulieres, elles ſont un peu métaphyſiques, & demandent de la fineſſe pour les démêler & les entendre.

SANS indique une ſéparation qui conſiſte ſimplement dans la non-concomitance ou dans la privation :

les gens de diſtinction ne vont pas ſans domeſtique :

femme peut plaire ſans beauté & ſans raiſon ; mais il eſt bien difficile qu'elle le puiſſe ſans eſprit & ſans agrément.

EXCEPTÉ dénote une ſéparation provenant de non-conformité à ce qui eſt général ou ordinaire :

aucun homme n'eſt exemt de paſſion excepté le parfait chrétien :

tout eſt conjectural excepté les ſenſations & les démonſtrations géométriques.

HORS & HORMIS ſéparent par excluſion. La derniere de ces deux prépoſitions eſt d'un uſage moins fréquent, & me paroit plus particulierement attachée à l'excluſion qui regarde les perſonnes : *la*

la loi de Mahomet permet tout hors le vin :
hormis vous belle Iris tout m'eſt indifférent.

Les Prépoſitions Opoſitives ſont les trois ſuivantes :

CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT. Elles indiquent entre le ſujet & le complément du raport des opoſitions différemment caractériſées.

CONTRE en marque une de contrariété formelle, ſoit à l'égard de l'opinion, ſoit à l'égard de la conduite :

l'honnête-homme ne parle point contre la vérité ; ni le politique contre les opinions communes :
quoiqu'une action ne ſoit pas contre la loi ; elle n'en eſt pas moins péché ſi elle eſt contre la conſcience.

MALGRÉ exprime une opoſition de réſiſtance ſoutenue, ſoit par voie de fait, ſoit par d'autres moyens, mais ſans effet de la part de l'opoſant énoncé par le complément que la prépoſition régit ;

malgré ſes ſoins & ſes précautions l'homme ſubit toujours ſa deſtinée :

l'ame du philoſophe reſte libre malgré les aſſauts de la multitude : & la raiſon l'éclaire malgré les ténebres que la prévention répand autour de lui.

NONOBSTANT ne fait entendre qu'une opoſition légere de la part du complément & à laquelle on n'a point d'égard :

la force a fait & fera le droit des Puiſſances nonobſtant les proteſtations des foibles :

le ſcélérat ne reſpecte point les temples ; il y commet le crime nonobſtant la ſainteté du lieu.

Les Prépoſitions Terminales ſervent à marquer un raport qui fait que par leur propre ſens elles déterminent le complément à être le terme auquel tend ou duquel part la choſe avec laquelle ces prépoſitions le mettent en raport. Elles ſont trois, & pourroient être cinq, ſi *à* & *de*, qui ſervent ſouvent ici, n'étoient

deſtinées à un autre raport différent de celuici, & même plus fréquent & plus varié : ce qui m'a obligé à les réſerver pour la derniere claſſe & ne compoſer celleci que des trois ſuivantes :

ENVERS, TOUCHANT, POUR.

ENVERS a une idée acceſſoire qui en reſtraint l'uſage aux perſonnes, & dans l'occaſion ſeulement où il eſt queſtion de la maniere d'agir entre elles :

la bonne éducation aprend à ſe bien comporter envers tout le monde :

quelque tort qu'une femme ait envers un homme en affaire de cœur, s'il en uſe mal envers elle il déroge à la ſupériorité de ſon ſexe.

L'idée acceſſoire de TOUCHANT en borne pareillement l'emploi à indiquer un but de diſcours, c'eſt à dire le ſujet dont on parle ou ſur lequel on délibere :

la plus grande partie de ce qu'on écrit touchant la religion contribue plus à la rendre problématique que certaine.

POUR a lieu dans un plus grand nom-

bre d'occaſions que ne l'ont les deux autres prépoſitions terminales : & elle indique le terme de façon que c'eſt une idée délicate ou de motif ou de projet ou de prix ou d'attribution qui en eſt l'acceſſoire particulier, & qui en caractériſe la propre valeur :

les héros du temps paſſé ſe ſacrifioient pour leur patrie & pour leur maitreſſe : aujourdui on ne fait rien que pour la fortune & pour le plaiſir :

je ſuis venu pour vous voir & non pour vous incommoder :

j'ai eu ce cheval pour cent piſtoles :

il donne de mauvaiſes pointes pour des traits d'eſprit :

il paſſe pour l'ainé.

La ſeptieme & derniere claſſe des Prépoſitions eſt compoſée de ces trois,

A, DE, EN ;

dont j'ai dit que notre Langue faiſoit ſes délices ; parcequ'elle les employoit à indiquer une diverſité prodigieuſe de raports, les faiſant ſervir non ſeulement à

la plûpart de ceux pour leſquels les prépoſitions des claſſes précédentes ont été établies, mais encore à une infinité d'autres toutafait différens. Je n'ai pû réduire ces nouveaux raports à une claſſe générale ni les mieux faire connoitre que par le nom générique de *ſpécification*. C'eſt à dire que ces prépoſitions indiquent alors un raport par le moyen duquel le complément ſpécifie la ſorte dont eſt la choſe à laquelle il eſt lié. Par exemple, quand je dis,

lit à impériale, tourte de creme, ouvrage en broderie ;

il eſt ſenſible que ces prépoſitions annoncent dans ces occaſions les compléments du raport de maniere que cela ſert à ſpécifier la ſorte du lit, de la tourte, & de l'ouvrage. Or comme ce raport de ſpécification eſt celui auquel l'Uſage les a & plus fréquemment & plus particulierement ſoumiſes ; j'en ai fait le caractere diſtinctif de leur claſſe, & tiré le nom de *Spécificatives* que je leur ai don-

né. Il n'importe pas qu'il y ait des occasions où elles rempliſſent un des autres ſervices ; elles n'en ſont pas moins caractériſées par celuici, qui leur eſt propre & qui leur convient excluſivement à toutes les autres. Cette multiplicité de fonctions ne dérange rien au partage que j'ai fait des Prépoſitions en ſept claſſes : elle donne ſeulement à quelquesunes le droit de figurer également dans d'autres claſſes comme dans celle où la Grammaire en fait l'apel, pour les traiter avec méthode & au rang que l'Uſage leur a principalement aſſigné. J'expoſerai nettement aux yeux du Lecteur ce qui regarde cette liberté de ſervir dans pluſieurs claſſes, après que j'aurai expliqué, ſelon ma méthode, ce que ces trois prépoſitions, uniquement conſidérées dans l'ordre des Spécificatives, ont de propre, tant pour la variété que pour la délicateſſe de l'emploi ; en apuyant chaque choſe par les exemples que fourniſſent nos façons de parler ;

afin que l'art qui conduit l'ouvrage porte avec lui la preuve de ſon exactitude.

A indique la ſpécification par vint-cinq différens moyens, dont voici l'énumération.

Par la forme de la ſtructure; comme quand on dit,

lit à colonnes, table à pieds de biche, jatte à pans, inſtrument à cordes, couteau à deux tranchans, château à donjon, maiſon à double apartement.

Par la qualité :

or à vint-deux karats, mot à double ſens, fidélité à toute épreuve, femme à minauderies, valet à tout faire.

Par la marque diſtinctive de la dignité ou de l'état :

préſident à mortier, officier à hauſſe-col, habit à brevet, gens à longue robe.

Par la propriété productive :

pays à paturages, terrein à ſafran, côteau à vignoble, canton à minéraux, pierre à feu.

Par l'objet du ſervice :

cuillere à caffé, baſſin à barbe, moulin à poudre, verre à biere, table à jouer, outil à creuſer, pierre à aiguiſer.

Par la cauſe mouvante :

arme à feu, arquebuſe à vent, moulin à bras, machine à reſſort.

Par l'accompagnement :

canne à lorgnette, table à tiroir, maiſon à cour baſſecour & jardin, bonnet à aigrette, habit à paremens d'or.

Par le prix :

vin à quarante ſols, place à ſix francs; journée à trois livres, étoffe à dix écus.

Par la capacité :

voiture à huit places, chaiſe à deux; table à vint couverts, écurie à trente chevaux, caffetiere à dix taſſes, cour à dix caroſſes.

Par la ſituation :

poſte à droite, route à gauche, château à mi-côte, vis à vis.

Par l'attitude :

figure à genou, priere à mains jointes;

placé à califourchon, couché à la renverse.

Par le sort que la chose doit avoir ou mérite de subir :

chifons à bruler, fille à marier, bois à couper, arbre à planter, terre à vendre, procès à terminer, compagnie à éviter, coquin à rouer, homme à mépriser.

Par les effets conséquens :

matiere à procès, dispute à ne jamais finir, conseil à vous perdre, entreprise à ruiner.

Par la maniere d'exécuter :

aller à grands pas, courir à toute bride, servir à part, se battre à coups de poing, discourir à bâtons rompus, acheter à la douzaine, vendre à l'enchere.

Par l'action qui fixe la qualité d'une maniere active ; c'est à dire qui énonce ce que la chose qualifiée produit ou peut produire :

bon à purger, propre à guérir, disposé à servir, habile à peindre.

Par l'action qui fixe la qualité d'une maniere passive ; c'est à dire qui énonce ce dont la chose qualifiée n'est que l'objet & non l'agent :

bon à manger, dur à digérer, facile à comprendre, beau à voir, dangereux à fréquenter.

Par l'objet de l'action :

jouer à colinmaïard, crier à l'aide, monter à cheval, avoir à écrire, préparer à manger, offrir à boire, être encore à commencer.

Par le point périodique, c'est à dire jusqu'où va la chose :

multitude à ne pouvoir compter, plaine à perte de vûe, sévere à outrance, sot à l'excès, beau à l'admiration, laid à se récrier, impertinent à se faire chasser.

Par le modele ou la ressemblance :

bonnet à la turque, dessin à la chinoise, coeffure à l'antique, habit à la mode, pardonner à l'italienne, régaler à la françoise.

Par l'aprêt :

ſauſſe à l'ognon, pigeon à la crapaudine, poulet à la marinade, peinture à l'huile, poudre à la maréchale.

Par l'inſtrument :

bas à l'aiguille, eſtampe à la main, gravure à l'au forte, cuit à la broche.

Par le contenu :

pot à l'eau, bouteille à l'encre, grenier à la paille, cofre à l'avoine, face à quinze croiſées.

Par ce qui fixe le titre :

conſeiller à la cour des aides, procureur à l'officialité, commis à la recette générale.

Par le ſignalement :

femme à la hotte, homme à la coquarde, dame à la robe rouge, boule à la marque noire, marque à l'y grec.

Par le but de la qualification :

utile à la ſanté, deſagréable à l'oreille, ſouple à la main, contraire à ſes intentions, nuiſible à vôtre fortune.

Quelque Lecteur pourra me croire en défaut, ne voyant point dans cette

énumération certains emplois de la prépoſition, tels que ceuxci :

être à la campagne, marcher un à un, ſe livrer à ſes paſſions, à petit manger bien boire, à votre conſidération.

Mais s'il veut bien ſe reſſouvenir que je ne traite ici de cette prépoſition que dans le raport de Spécification; il me rendra juſtice, & verra, comme moi, que toutes les occaſions où elle eſt ſpécificative ſe trouvent comprifes dans les vint-cinq que je viens de raporter. Quant aux autres emplois, puiſqu'ils ſortent de cette claſſe, ce n'eſt point le lieu d'en parler; ils ne ſeront pourtant pas oubliés, leur tour viendra. Achevons auparavant ce qui regarde les deux autres prépoſitions ſpécificatives.

DE indique la ſpécification par cinquante différens moyens, ſavoir,

Par le nom :

évêché de Soiſſons, château de Verſailles, ville de Clermont, fort de Kel, royaume de Portugal, riviere de Seine,

moulin de Javelle, rue de Tournon, hotel de Conti, jeu de quadrille, madame de Ventadour, le prince de Rohan.

Par la patrie ou l'habitation :

citoyen de Londres, bourgeois de Paris, femme de province, habitant de Bondi, payſan de Bourgogne.

Par le lieu de poſition :

ville de Suiſſe, bourg de Flandre, province d'Angleterre, royaume d'Aſie, univerſité de Salamanque.

Par le lieu de la production ou de la fabrique :

vins de Champagne, chapons de Breſſe, velours de Genes, piſtole d'Eſpagne, liqueurs de Lorraine, pain de Goneſſe.

Par le but local :

route d'Allemagne, chemin de Rome, avenue de Vincennes.

Par la matiere dont la choſe eſt faite :

croix d'or, chambranle de marbre, colier de perles, bas de ſoie, bonnet de baſin, panier d'oſier, lame d'acier, allée de

marronniers, pâté de perdrix.

Par le contenu :

panier de fruit, bouteille de vin, pot de confitures, caisse de citrons, tonneau de cidre, plat de rot, sac de louïs.

Par la dimension :

douze pouce de large, six aunes de tour, cinq toises de profondeur, cent perches de long, trois étages d'élévation.

Par la mesure de l'étendue :

allée de cent toises, salon de cinquante pieds, parc de mille arpens, route de cent lieues, arc de vint coudées, jardin de petite étendue.

Par la durée :

affaire d'une heure, ouvrage d'un siecle, amours de huit jours, voyage de six mois.

Par la situation :

coup de derriere, face de côté, partie d'en haut, croute de dessous.

Par le nombre des parties :

armée de cinquante mille hommes, compagnie de cent cavaliers, face de quin-

ze croiſées, jeu de trente-deux cartes, famille de dix enfans.

Par la capacité :

table de trente couverts, voiture de ſix places, pot de trois chopines, meſure de ſix boiſſeaux, tonneau de deux cent pintes.

Par l'eſtimation :

charge de cent mille écus, loyer de cinq cent livres, cheval de trente piſtoles, diamant de cinquante louïs.

Par la différence comparative :

plus long de dix toiſes, plus d'à motié changé, moins grand d'un pouce, plus d'à demi mort.

Par déduction du nombre :

un de cent, dix de mille, de quinze ôter cinq.

Par le temps courant de l'age ou de l'évenement :

fille de quinze ans, vin de deux feuilles, muet de naiſſance, ami de deux jours, groſſe de quatre mois, vieillard de quatre vint dix ans.

Par la maniere d'exécuter :

donner de mauvaiſe grace, placer de travers, courir de toutes ſes forces, percer de part en part.

Par le motif de l'action :

briſer de rage, pleurer de douleur, crier de peur, ſe pâmer de joie, mourir de deſeſpoir.

Par l'action objective :

beſoin de manger, envie de plaire, art d'aimer, déſir de voyager, deſſein de faire la guerre.

Par la circonſtance modificative :

coup de hazard, voleur de profeſſion, menteur d'habitude, jouer de malheur, meurtre de deſſein prémédité.

Par la circonſtance diſtributive du temps :

promenade de nuit, vin d'ordinaire, officier de quartier, commandant de jour, voyage d'été, robe de printemps.

Par la profeſſion :

gens de lettres, homme de robe, fille d'opéra, garçon de boutique, femme de

journée, officier de marine, marchand de dentelles, faiſeur de bas, crieuſe de vieux chapeaux, femme de chambre.

Par la qualité perſonnelle :

femme de bien, cavalier de bonne mine, enfant de condition, religieux de grande piété, homme de bonne compagnie, chevalier d'induſtrie.

Par la choſe dont nait la qualification :

plein de vin, foible d'eſprit, fort de tempérament, accablé de chagrin, bouſi d'orgueil, ſaiſi de peur.

Par reſtriction qualificative :

quelqu'un de ſage, quelque choſe de merveilleux, rien de bon, aucun de ſenſé.

Par correſpondance à la quantité :

baucoup de beſoins, peu d'eſprit, plus de vertu, moins de ſanté, trop de vivacité.

Par le caractere conſtitutif :

eſprit de cour, trait de prudence, air de modeſtie, acte de juſtice, objet de politique, jour de fête.

Par le caractére de convenance :

épée de financier, bas de bottes, habit de masque, maison de grand seigneur, usage de communauté, envie de femme grosse, conduite d'étourdi, discours de pédant.

Par le caractere provenant de l'instrument & du moyen :

coup de poing, signe de tête, trait de plume, tour de gibeciere, battement de mains, mouvement de pendule.

Par le caractere naissant de l'objet :

ouvrage de morale, cours de théologie, histoire de france, conte de fée, traité de paix, contrat de mariage, occasion de mépriſe, zele de religion, jalousie de métier, avide de louanges, entretenir de choſes vaines, discur de bons mots, escalier de garderobe.

Par l'objet fixe :

traduction de la Bible, histoire de l'Europe, poeme de la chasse, vûe de la plaine, partage de la succession, zele de la religion, portrait du Roi, parler de la phyſique, abuſer de l'amitié,

traité de la paix, plaiſir de la campagne.

Par le moyen ou l'inſtrument énoncé pour le ſervice réel :

fraper de la canne, montrer de la main, faire ſigne de la tête, apuyer de l'éperon.

Par le ſujet affecté ; c'eſt à dire en qui ſe paſſe ou ſe trouve la choſe :

marche de l'armée, ſédition de la populace, cours de la riviere, paix de l'ame, erreur de la bouſſole, penchant de la montagne, fureur de Roland, ingratitude de Silvie, mouvement de l'épaule, étonnement de l'univers.

Par le ſujet de la repréſentation :

tableau de la nativité, portraits de la famille, image de la mort, expreſſion de la joie, modele de la perfection chrétienne.

Par l'auteur ou l'ouvrier :

lettres d'Oſſat, poéſies de Rouſſeau, tragédie de Corneille, hiſtoire de Mezerai, dictionnaire de l'académie, fauteuils

de la Savonnerie, tapiſſerie des Gobelins, arrêt de la Cour, deſſins de Calot, tableau de Raphael.

Par la cauſe ou l'origine d'où la choſe vient :

effet de la bonté paternelle, ſuite de la colere, fruit de la lecture, tracaſſerie de la partie adverſe, préſent de ſa maîtreſſe, tour de ſon ennemi, par la grace de Dieu.

Par la fixation de l'emploi :

inſpecteur de la cavalerie, préſident de l'aſſemblée, chanoine de la cathédrale, commandant de l'avantgarde, conducteur de la manufacture, chancelier de l'empire, ſecretaire de l'ambaſſade, huiſſier de l'antichambre, page de la grande écurie.

Par la deſtination du ſervice :

eſcalier de la garderobe, habillement de la nuit, robe de la nôce, équipage de la campagne, décorations de l'opéra.

Par le propriétaire ou l'uſufruitier :

hôtel de la princeſſe, ferme de l'abbaye,

apartement de l'abbé, bien d'autrui, bibliotheque de S. Victor.

Par le maitre qu'on ſert :

écuyer de la reine, chambellan de l'empereur, caiſſier de la compagnie, gens du Roi, commis de monſieur le directeur général, laquais de mademoiſelle.

Par le ſujet que la choſe concerne :

devoirs de l'amitié, objet de la politique, jouet de tout le monde, le ſujet de la querelle, motif de la plainte.

Par le tout à qui on attribue la partie :

haut de la tour, baſe de la colonne, pied de la montagne, foſſés de la ville, téte de la troupe, queue de l'anguille, bord de l'aſſiette, ville de la Suiſſe, bourg de la généralité, jour de la ſemaine.

Par la ſociété à laquelle on apartient :

membre de l'Académie, officier de l'armée, dame de la Cour, garçons de la nôce, danſeuſe de l'opéra.

Par ce qui compoſe & forme la totalité :

concile général de tous les évêques, aſſemblée de l'univerſité, corps de la ville,

Par lien de parenté :

pere de Scipion, fils de Henri, aïeul de César, cousin de la femme, allié de la famille.

Par l'époque :

usage de tous les temps, occupation de la journée, plaisirs de la nuit, évenement de l'année derniere, ouvrage de la matinée, fini de la veille.

Par la place occupée :

le bataillon de la tête, les régimens de l'arriere garde, l'infanterie du centre, le morceau de la queuë.

Par le raport extractif ayant pour complément la chose d'où l'on tire l'autre :

le plus docte de l'université, les plus fines gens de la cour, deux de la compagnie, l'un des deux, le premier de ceux qui paroitront.

Par le pays, le lieu, ou la nation qui déterminent le titre à sa juste étendue & à sa valeur :

empereur de la Chine, roi de Pologne, gouverneur de la Rochelle, intendant

d'Auvergne, comte de Lyon, Echevin de Paris, prince de Cafres, roi des Romains, évêque de Châlons, ſeigneur de Baville.

Cette propoſition a, comme la précédente, quelques emplois qui la tranſportent à d'autres claſſes que celles des Spécificatives ; ce qui ſera déduit ainſi que je l'ai promis. Quant à préſent il n'eſt queſtion que d'empêcher de confondre deux mots dans un ſeul, en avertiſſant qu'outre le *de* prépoſition il y en a un ſimple particule, tel qu'on le voit dans les exemples ſuivans,

ſervir de la ſoupe, il y a de grandes nouvelles, parvenir par de mauvaiſes voies.

Comme la bonne méthode a autant ſoin d'éviter les répétitions que de ne rien négliger de ce qui contribue à la clarté ; je renvoie ce qui concerne le ſecond *de* au Diſcours dont les Particules doivent être le ſujet ; puiſque j'ai fait de ces mots une dixieme & derniere eſ-

pece générale différente des autres. En quoi j'ai ſuivi les loix de l'uſage & les lumieres de la logique : trop heureux d'échaper aux filets de l'habitude ! dont la tyrannie s'eſt étendue juſque dans les ſciences ; & qui me ſuſcitera peutêtre plus de cenſeurs que la force de la raiſon ne me procurera de partiſans. Quoi qu'il en arrive, le mérite des uns me dédomagera du nombre des autres, & la bonne méthode l'emportera toujours chez moi ſur la routine. Je ne me réſoudrai jamais à confondre la particule avec la prépoſition ; puiſque chacune ſe montre ſous un caractere très différent. Celleci a un complément ſous ſon régime ; & indique par la force de ſon eſſence diſtinctive un raport de la choſe au complément, de façon que ce complément détermine & fixe la choſe à une certaine maniere ou à un ſens particulier : aulieu que la particule n'a point de complément ſous ſon régime ; elle ſuit elle même le régime de ce qu'elle accompagne ;

pagne, & n'indique aucun raport particulier entre un autre mot & celui auquel elle eſt attachée. L'exemple va éclairer la maxime. Lorſqu'on dit,

offrir de l'argent de bonne grace ;

il eſt viſible que les mots *bonne grace* ne ſont pas ſous le régime immédiat du verbe *offrir :* qu'ils ſont ſous celui du mot *de*, qui y ſert à marquer un raport particulier entre eux & l'action d'offrir : que ce raport diſparoitroit avec ce mot : que parconſéquent *De* eſt là une prépoſition. On voit également que ces trois mots *de l'argent* ſont tous enſemble ſous le régime immédiat du verbe ; parcequ'ils en compoſent l'objectif. Il eſt auſſi très-viſible que le *De* n'y ſert point à indiquer un raport particulier entre *offrir* & *l'argent ;* car celui qui s'y trouve eſt totalement indépendant, & s'y trouveroit de même en l'abſence comme en la préſence de ce petit mot. Ce n'eſt donc qu'une particule, ſervant à donner au ſens un tour d'extrait en reſtraignant

l'acception du mot *argent*, ſans lui donner aucun nouveau raport à l'action exprimée par le verbe : de façon que ſoit qu'on diſe *offrir de l'argent* ou *offrir l'argent*, c'eſt un ſimple objet énoncé & non autre choſe. Cette diſtinction ſi réelle dans l'uſage, & que je crois avoir rendu ſenſible, fait éclipſer bien des difficultés chimériques ; dont j'ai vû de très beaux & bons eſprits être grandement embarraſſés, faute de faire attention à la différente nature des mots.

Avant que de paſſer à la prépoſition *en*, juſtifions l'uſage contre le jugement de quelques Grammairiens qui deſaprouvent la répétition de la prépoſition *de* dans les tours d'expreſſion ſemblables aux ſuivans :

c'eſt une des femmes des plus belles de Paris :

c'eſt un des Juges des moins habiles du Chatelet.

Ils veulent qu'on diſe,

c'eſt une des femmes les plus belles &c :

& toute la raiſon qu'ils en donnent eſt qu'on ne répete point cette prépoſition dans les exemples pareils à celuici :

c'eſt la coutume des peuples les plus barbares.

Quel raiſonnement ! ce n'eſt ſûrement pas un trait de bonne Logique. Dès que l'Uſage a mis de la différence entre les choſes l'une ne peut être la regle de l'autre. S'enſuit-il de ce qu'on fait marcher l'adjectif avant le ſubſtantif dans cette expreſſion *le grand homme* qu'on doive en uſer de même dans toute autre occaſion & dire *un malade homme* aulieu d'*un homme malade ?* Quant à la pratique, il n'eſt pas permis à qui ſait ſa Langue de douter qu'elle ne ſoit telle que je le dis : je rougirois de propoſer la queſtion ſi une perſonne de mérite ne l'avoit déja propoſée en bon lieu, & ſi cela ne menoit à un principe de ſyntaxe françoiſe, propre à ſatisfaire ceux qui cherchent partout le pourquoi. Que ces Grammairiens commencent donc

par convenir du fait & ſe ſoumettre à l'autorité de l'Uſage. Alors celuici reprenant chez eux ſes droits ſur la prévention, il les trouvera mieux diſpoſés à ſentir la raiſon de ſa conduite. La voici expliquée le plus clairement & le plus ſuccintement qu'il m'eſt poſſible. Jamais il n'y a ni il ne doit y avoir redoublement de prépoſition pour les parties d'un ſeul & même complément : & tout adjectif uniquement employé pour qualifier étant néceſſairement uni à ſon ſubſtantif pour ne faire avec lui qu'un ſeul complément, non-ſeulement il n'exige pas cette répétition mais il la rejette formellement. Tel eſt le cas du dernier exemple cité : l'adjectif *les plus barbares* n'y eſt employé que pour qualifier le ſubſtantif *peuples* & faire avec lui le complément du raport indiqué comme ſujet affecté, c'eſt à dire comme choſe en qui ſe trouve la coutume. Si l'article y eſt répété & joint à l'adverbe *plus*, c'eſt pour mettre cet adjectif au ſupreme

degré de comparaiſon ; ſans cela on diroit ſimplement,

c'eſt la coutume des peuples barbares.

Mais lorſqu'on place un adjectif pour ajouter un ſecond raport au premier ; alors cet adjectif devenant nouveau complément demande la répétition de la prépoſition ; parce que le génie de nôtre Langue veut qu'elle paroiſſe à la tête de chaque complément. On diroit donc,

c'eſt également la coutume des peuples les plus barbares & des plus civiliſés d'avoir un cérémonial pour les actions publiques :

l'amour attaque le cœur de l'homme ſage & de l'étourdi.

C'eſt le cas où ſe trouvent les deux premiers exemples cités & tous ceux où la ſpécification ſe fait par un raport extractif. Les adjectifs *plus belles* & *moins habiles* n'y ſont pas uniquement placés pour qualifier les ſubſtantifs *femmes* & *juges* ; car alors il auroit falu dire,

c'eſt une des plus belles femmes de Paris: c'eſt un des moins habiles juges de Chatelet.

Ils y ſont employés pour énoncer un ſecond raport extractif. De façon qu'après avoir fait un premier extrait de la totalité des femmes & des juges par le moyen de la prépoſition *de*, on ſent qu'on n'a pas dit tout ce qu'on veut faire entendre & que pour rendre la penſée complette il faut encore un autre extrait plus reſtraint, fait de ce nombre de femmes & de juges que le plus de beauté & le moins d'habileté diſtinguent du reſte de leur totalité. Ce qui s'exécute & ne peut s'exécuter autrement que par la répétition de la prépoſition à la tête du nouveau complément énoncé par l'adjectif. Ainſi c'eſt la multiplicité des raports & des complémens qui décide pour la répétition de la prépoſition & l'unité qui l'exclud. On la répeteroit même trois & quatre fois ſi le cas le demandoit, comme dans cet exemple,

c'eſt un des hommes des plus décidans, des moins inſtruits, des plus ſujets à la prévention, & des mieux pourvus d'amour propre.

Si l'on s'aviſoit de ne pas répéter la prépoſition & de dire

c'eſt un des hommes les plus décidans, les moins inſtruits, les plus ſujets à prévention, & les mieux pourvûs d'amour-propre.

ce langage paroitroit à tout le monde ce qu'il eſt, obſcur & barbare. Voilà ce que le Grammairien doit ſavoir analyſer dans les exemples qu'on propoſe, & non décider de l'un par l'autre ſans en connoitre au juſte la différence ou la reſſemblance. Il évitera par ces ſages précautions l'injuſtice de faire le procès à l'Uſage lors même qu'il eſt le plus méthodique & le mieux fondé en principes.

Venons à la prépoſition *En*, troiſieme & derniere de l'ordre des Spécificatives. Elle indique par ſeize différens moyens la ſpécification, ſçavoir,

Par l'état de la choſe :

terre en friche, vigne en fleur, maiſon en decret, femme en couche, dévote en extaſe, balance en équilibre, homme en fureur, affaire en compromis, mot en uſage, pris en flagrant délit.

Par le genre d'ouvrage :

bonnet en broderie, plafond en bas relief, cofre en marqueterie, décorations en peinture & en ſculpture, fauteuils en petit point.

Par la figure :

chapeau en pointe, danſe en rond, boſquet en ovale, tête en pain de ſucre, mauſolée en pyramide.

Par l'arrangement :

cheveux en cadenettes, armée en bataille, plats en ſymétrie, troupe en quatre colonnes.

Par la diſtribution des parties :

ouvrage en ſix volumes, ſermon en trois points, meſure en quatre temps, courſe en deux repriſes, comédie en trois actes.

Par la dimenſion :

égal en tout ſens, deux pieds en longueur, une perche en quarré.

Par l'étendue ou la quantité :

lettre en quatre lignes, explication en deux mots, en abrégé.

Par la matiere employée :

cheminée en marbre, tenture en damas, deſſins en encre de la Chine, ornemens en or fin, feſtin en gras & en maigre.

Par ce qui fixe la qualité :

maitre en fait d'armes, ouvrier en laine, docteur en théologie, fort en paroles, riche en terres, ſavant en medecine, avocat en parlement.

Par l'occupation :

ſoldat en faction, moine en chaire, pirate en courſe, marchand en emplette, ſénat en délibération, être en affaires.

Par l'objet :

mettre en couleur, traduire en françois, aller en avant, battre en retraite, dépenſes en chifons, apeler en duel.

Par la maniere de l'action :

marcher en tapinois, ſe conduire en étourdi, parler en termes de l'art, fait en mignature, agir en dépit du bon ſens, penſer en Anglois, ſe comporter en galant-homme, voyager en poſte.

Par l'action circonſtancielle :

tomber en courant, plaire en parlant, réver en dormant, ſe recueillir en fermant les yeux, ſe ſauver en fuyant, deviſer en buvant & mangeant.

Par l'aprêt :

carpe en étuvée, gigot en ragout, peinture en détrempe, eufs en omelette.

Par les vêtemens :

magiſtrat en robe, poſtillon en bottes, laquais en livrée, acteur en maſque, officier en uniforme.

Par les couleurs :

en brun, en verd, en jaune, en dorure, en cramoiſi.

Y a-t-il lieu de craindre que cette prépoſition ne ſoit confondue avec le pronom *En*? & la remarque que j'ai faite ſur *De* ne ſuffit-elle pas pourtoutes les

occaſions ſemblables ? Je ſais bien que le matériel frape ſi fort les hommes qu'ils ne jugent ſouvent de la différence des ames que par celle des corps. Mais je crois en avoir aſſez dit pour réveiller la deſſus l'attention, & empécher qu'on ne tombe dans l'inconvénient de ne juger de la différence des mots que par celle de leurs ſons & de leurs articulations.

J'ai encore une obſervation épiſodique à préſenter à mon Lecteur. C'eſt que dans les exemples donnés pour les prépoſitions *à* & *de*, la crainte d'embrouiller les idées, m'a fait éviter ceux où la prépoſition fait ſyncope avec l'article ; quoiqu'ils puiſſent ſervir à faire entendre ma penſée. Cependant, afin qu'on ne s'habitue pas à méconnoitre ces deux mots dans cet état d'union qui les raſſemble en un, j'ajoute que dans ces expreſſions,

marrons au ſucre, ſoupe aux choux,
cours du Nil, variété des opinions,

il s'y trouve les mêmes prépoſitions indiquant les mêmes raports que dans celleci.

marrons à la glace, cours de la Seine.

Parce que *au* & *du* ne ſont que des contractions faites de l'article *le* avec *à* & *de*; comme *aux* & *des* le ſont de l'article *les* avec les mêmes prépoſitions. Cela bien entendu, je ne me gênerai plus ſur le choix des exemples; d'autant mieux que ceux où il y aura ſyncope acoutumeront le Lecteur à bien voir la prépoſition & l'article dans un ſeul mot.

Voyons maintenant les libertés que l'Uſage a accordées à quelques prépoſitions de ſervir dans d'autres claſſes que la leur. Une ſimple énumération apuyée d'exemples ſuffira.

A, quoique du département des prépoſitions ſpécificatives, ſert encore à d'autres indications qui la rendent collocative, ordinale, unitive, & terminale, ſelon l'emploi qu'on en fait. Elle eſt collocative lorſqu'elle indique le lieu ou la place :

demeurer à Paris, ſe placer à la tête, être à deux pas, reſter à la porte.

Elle eſt ordinale dans les occaſions où elle détermine un ordre de marche :

deux à deux, à fur & à meſure, pas à pas.

Elle eſt unitive pour les circonſtances du temps, de la convenance, & du motif.

à midi, à préſent, à vôtre commodité, à la pointe du jour, à la belle étoile, à petit manger bien boire, à ſa phyſionomie, à vôtre conſidération, au haſard du pot.

Elle eſt enfin terminale dans les occaſions où elle ſert à exprimer le but de l'action ou le terme de la choſe :

réduit à l'aumone, ſe livrer au bien public, de vous à moi, de dix à douze, à vôtre ſanté.

DE, ſi fécond en ſpécifications, ſert quelquefois comme unitive :

partir de nuit, quinze de bon compte :

mais elle eſt encore plus ſouvent terminale, & uniquement pour indiquer le terme d'où part la choſe, comme *à* in-

dique celui où elle ſe porte :

ſortir de la ville, revenir de la campagne, d'un bout à l'autre, du bien au mal, s'éloigner des routes ordinaires.

EN remplit auſſi dans deux occaſions des fonctions différentes de celle de ſa claſſe. Elle eſt collocative dans ces exemples :

diner en ville, être en priſon, habiter en province, ſe trouver en tous lieux.

Elle eſt unitive dans les ſuivans :

bataille en 1712, achever en quatre jours.

DANS collocative eſt quelquefois ordinale :

je reviendrai dans trois jours, cela s'exécutera dans dix ans :

dautrefois elle eſt unitive :

j'aurai fini cet ouvrage dans trois heures, il en fait plus dans un jour qu'un autre dans une ſemaine, dans le ſens figuré, dans l'opinion commune.

SOUS du nombre des collocatives eſt auſſi devenue ordinale depuis quelque temps dans le ſtile des bureaux, on y dit,

ſous un mois, ſous huit jours.

SUR, qui eſt pareillement de la claſſe des collocatives, eſt unitive dans certaines occaſions & terminale dans d'autres :

ſur peine de la vie, ſur le point du jour, ſur ſon départ, ſur le bruit qui couroit, ſur ſa parole :

diſcours ſur l'hiſtoire, délibérer ſur une matiere, tomber ſur une queſtion difficile.

VERS derniere des collocatives eſt quelquefois terminale :

elle ſe tourna vers moi, il regarde vers l'orient.

APRÈS de l'ordre des ordinales devient terminale dans ces façons de parler,

la jeuneſſe court après les plaiſirs, l'age mûr après les honneurs, & la vieilleſſe après la ſanté : nous travaillons après un grand ouvrage.

Elle eſt unitive dans ces autres expreſſions :

c'eſt un deſſin d'après Lebrun, le véritable homme d'eſprit ne penſe jamais d'après les autres quoiqu'il penſe comme eux.

CONTRE, de ſa nature oppoſitive, a été employée comme collocative par de bons auteurs, & l'eſt encore dans quelques provinces. Je doute pourtant que le bon ſtile le permette aujourdui, & qu'on puiſſe dire,

il loge tout contre l'égliſe, la perſonne contre qui j'étois me parla long temps.

Je ne vois point d'autres prépoſitions que celles que je viens de raporter, à qui l'uſage ait permis de ſervir ailleurs que dans la claſſe qu'il leur a dabord aſſignée. Ainſi de trente-deux il n'y en a que neuf qui ſoient devenues propres à indiquer des raports de différente eſpece.

Il ne me reſte plus qu'à diſcuter la conſtruction particuliere de cette partie du diſcours par raport au régime énonciatif des membres de la fraſe. Les regles ſuivantes vont éclairer tout ce qui

concerne cette portion de ſyntaxe.

PREMIERE REGLE.

Les Prépoſitions doivent être toujours à la tête des mots qu'elles régiſſent, c'eſt à dire de ceux qui forment le complément du rapport qu'elles indiquent. C'eſt même de cette place qu'elles ont tiré le nom qu'elles portent ; *prépoſition* ſignifiant dans l'étymologie un mot qui ſe place avant d'autres. Voilà tout ce qu'elles exigent par rapport à l'arrangement. N'en déplaiſe à Vaugelas, aucune d'elles n'a de vertu attractive pour un des mots qui forment le complément plutôt que pour l'autre. Cet illuſtre Ecrivain a prononcé comme une loi de nôtre Langue qu'on ne devoit rien mettre entre la prépoſition *pour* & l'infinitif qui en eſt régi que quelque particule d'une ou de deux ſyllabes. Corneille dans ſa note ajoute qu'il ne doit même y avoir deux ſyllabes que par une indiſpenſable néceſſité. Quelle influence a là le nombre

de ſyllabes ? Je ne vois rien dans ce calcul qui puiſſe faire regle d'union ou de ſéparation entre les mots : & je ne crois pas que cette ſorte d'enquête par ſuputation ſoit une opération de Logique ni de Grammaire. Ce ſont d'autres raiſons plus vraies & plus ſolides qui décident en matiere de conſtruction. Quand on ne ſépare pas l'infinitif de la prépoſition *pour* ; c'eſt parceque la ſyntaxe françoiſe veut que ce qui eſt régi ſoit toujours auprès de ce qui le régit, autant qu'il peut l'être. Ainſi entre les mots qui forment le complément, s'il ne s'en trouve pas qui doive marcher avant l'infinitif, celuici doit ſe placer auprès de la prépoſition : & s'il s'en trouve de cette eſpece, tels que les particules négatives & certains pronoms, alors ceux-ci obligent l'infinitif à s'éloigner de la prépoſition, non ſeulement d'une ou de deux ſyllabes, mais encore de trois ou de quatre ſi le régime le demande, comme dans la fraſe ſuivante :

il eſt trop attentif pour ne vous en point faire part.

Si le régime n'exige pas cet éloignement ; il ne doit pas même s'y trouver un mot d'une ſeule ſyllabe. Ce ſeroit mal parler que dire,

il eſt trop chrétien pour Dieu offenſer.

Concluons donc, nonobſtant le reſpect dû à nos prédéceſſeurs, que ce recours au nombre des ſyllabes eſt une puérilité : & que dailleurs la remarque ou la prétendue regle ne ſeroit qu'un fragment d'une regle plus générale ; puiſque l'infinitif avec les prépoſitions *ſans à de* & toutes celles qui peuvent le régir ſuit les mêmes loix & les mêmes uſages qu'avec la prépoſition *pour*.

II. REGLE.

Vint prépoſitions des ſix premieres claſſes exigent, par la maniere dont elles annoncent le complément, que l'article y accompagne toujours les mots auxquels il eſt naturellement attaché ; qui

ſont, comme je l'ai dit, les ſubſtantifs génériques & ceux qu'on y employe à un ſervice pareil au leur. De façon que l'article n'abandonne alors que les mots dont la compagnie lui a été interdite par l'inſtitution primordiale. Ces vint prépoſitions ſont

CHEZ, DANS, SOUS, DEVANT, DERRIERE, PARMI, VERS, AVANT, APRÉS, DEPUIS, SELON, SUIVANT, DURANT, PENDANT, EXCEPTÉ, HORS, HORMIS, NONOBSTANT, ENVERS, TOUCHANT.

On dit donc :

chez le prince, *dans la ville*, *ſous le bonnet*, &c.

& jamais,

chez prince, *dans ville*, *ſous bonnet* :

mais on dit,

chez vous, *dans Paris*, *ſous Henry* :

& auſſi *ſous-cap* par union en un ſeul mot.

III. REGLE.

Les neuf prépoſitions reſtantes des ſix premieres claſſes, ſavoir,

SUR, ENTRE, AVEC, PAR, OUTRE,
SANS, CONTRE, MALGRÉ, POUR,

tantôt permettent à l'article d'accompagner les mots auxquels il eſt deſtiné par l'inſtitution, & tantôt le lui défendent ſelon la différente maniere dont elles annoncent le complément. Lorſqu'elles l'annoncent en dénomination; elles y exigent l'article. Lorſqu'elles l'annoncent en modification ou qualification; elles lui font quitter la place. Cette regle eſt auſſi réelle & auſſi ſûre dans la pratique qu'elle eſt métaphyſique dans l'explication. Les exemples vont la faire ſentir à qui a la délicateſſe en partage : quant aux autres, ils n'ont qu'à ſe conduire par l'uſage & par la mémoire en ſe rapelant ce qu'ils ont lû & entendu :

jouer ſur le velours : être ſur pied :

ſaint Paul veut de la ſubordination en-
en la femme & le mari : un peu de
façons ne gate rien entre mari &
femme.

ſans le jeu l'amour & la table que de-
viendroit le commerce du monde ?
vivre ſans paſſions c'eſt vivre ſans
plaiſirs.

IV. REGLE.

La prépoſition A exclud ou ſoufre l'article dans le complément qu'elle régit ſelon les différens emplois & les divers moyens par leſquels elle indique les raports de ſpécification. Comme ces moyens ſont au nombre de vint-cinq, j'ai eu ſoin, dans l'énumération que j'en ai faite, de les ranger de ſuite ſelon l'excluſion & l'admiſſion de l'article. De façon que je peus énoncer cette regle en deux mots ſans rapeler le détail de tous ces emplois. Elle exclud l'article dans les ſeize premiers moyens de ſpécification & dans le ſervice d'ordinale.

Tantôt elle l'admet & tantôt elle l'exclud dans les dix-ſeptieme & dix-huitieme moyens de ſpécification, qui ſont l'objet de l'action & le point périodique, ſelon qu'elle y annonce le complément ou en dénomination ou en modification. Enfin elle admet régulierement l'article dans les ſept derniers moyens où elle eſt ſpécificative, ainſi que dans les trois ſervices où elle eſt employée comme collocative unitive & terminale. Je ne raporte point d'exemples pour confirmer cette regle; parceque cela eſt fait dans l'énumération qui a précédé, à laquelle il eſt aiſé d'avoir recours.

V. REGLE.

La prépoſition DE a, comme la précédente, ſes variétés: & pour les préſenter ſans confuſion aux yeux comme à l'idée du Lecteur, j'en ai rendu l'énumération également méthodique. Elle exclud l'article dans les trente-&-un premiers moyens de ſpécifications. Elle

l'admet dans les dix-neuf ſuivans ; bien entendu que ce complément ne ſoit pas énoncé par un de ces mots qui le rejettent naturellement.

Pour prévenir tout ſcrupule qui pourroit naitre, je trouve à propos de remarquer ici, à l'occaſion du vint-ſeptieme moyen qui ſpécifie par correſpondance à la quantité, que l'excluſion qu'on y donne à l'article n'empeche pas qu'il ne doive ſe placer toujours après la prépoſition *de* lorſque la quantité eſt énoncée par l'adverbe *bien*. C'eſt une prérogative de ce mot ; par laquelle il rentre dans l'ordre du trente-deuxieme moyen de ſpécification ; & dont la raiſon ſera diſcutée dans un des articles qui doivent faire le ſecond volume de Synonymes. En attendant cet ouvrage annoncé, qu'on ſe contente de la regle qui fait dire avec article,

il a bien de l'humeur, de la vertu, des talens, du gout,

& ſans article,

il a

il a baucoup d'humeur, de vertu, de talens, de gout.

Enfin cette prépoſition admet l'article dans le ſervice de terminale, & l'exclud ſouvent dans celui d'unitive.

VI. REGLE.

EN, derniere prépoſition de l'ordre des ſpécificatives, donne une excluſion totale & conſtante à l'article, ſoit dans le ſervice qui la caractériſe, ſoit dans ceux de collocative & d'unitive. Cette regle eſt, comme les précédentes, fondée ſur une raiſon métaphyſique & délicate, qui ſe fait baucoup mieux ſentir qu'on ne peut l'exprimer, & qui conſiſte en ce que cette prépoſition annonce toujours le complément en modification ou en qualification & jamais en dénomination. Je ne dois pourtant pas diſſimuler ici qu'on trouve dans quelques Ecrivains de réputation *en la maniere :* mais c'eſt une négligence de ſtile : ou ſi l'on veut que je m'explique avec plus

d'égard ; c'eſt un uſage abandonné qui ne peut faire ni preuve ni autorité contre la regle.

VII. REGLE.

Il s'agit ici de la permiſſion que l'uſage a accordé à quelques prépoſitions d'en régir d'autres en certaines occaſions, c'eſt à dire de les ſoufrir dans les complémens dont elles indiquent le raport. De façon qu'il ſe trouve alors un raport particulier compris dans un général. Celuici eſt énoncé par la prépoſition qui eſt la premiere en place ; celuila par la prépoſition qui ne marche qu'en ſeconde, & qui par conſéquent ſe trouve conjointement avec ſon propre complément ſous le régime de la premiere ; comme quand on dit,

il parle d'après Ciceron : on en a donné à tous excepté à vous : on le voit avec toutes les femmes hors avec la ſienne.

Cette permiſſion n'eſt accordée qu'à ces

quatre DE, POUR, EXCEPTÉ, HORS. Leur droit ne s'étend pas même sur toutes les autres prépositions indifféremment, mais seulement sur quelquesunes d'elles; ainsi que l'explique l'état suivant.

DE peut régir ces six prépositions, *entre, après, chez, avec, en, & par :*

plusieurs d'entr'eux y renoncerent :
c'est une mauvaise copie d'après un bon original :
je viens de chez vous :
je sors d'avec lui :
la partie d'en haut domine sur celle d'en bas :
de par le Roi : de par tous les d . . .

POUR ne sauroit avoir droit que sur ces cinq, *après, dans, devant, à, & derriere :*

ce sera pour après le diner :
c'est pour dans quinze jours :
celuici est destiné pour devant la porte :
celuila pour à côté :
cela est pour derriere le lit.

Point de réflexion faite ici mal à propos ſur ce que la plûpart de ces façons de parler ne ſont pas du ſtile ſublime ; j'en conviens : mais le familier faiſant partie de la Langue, l'explication de ſes uſages doit auſſi faire partie de la méthode ; puiſqu'elle doit rendre raiſon de tout ou dumoins en conſtater la pratique.

EXCEPTÉ & HORS étendent leur droit bien plus loin. Elles admettent dans leur complément & ſous leur régime dix-neuf des autres prépoſitions, ſavoir les huit collocatives, *chez*, *dans*, *ſous*, *ſur*, *devant*, *derriere*, *parmi*, *vers* ; les quatre ordinales, *avant*, *après*, *entre*, *depuis* ; ces quatre de l'ordre des unitives *avec*, *par*, *durant*, *pendant* ; & les trois ſpécificatives, *à*, *de*, *en*. Ce ſeroit fatiguer le Lecteur que de lui étaler ici dix-neuf exemples, le langage commun les fourniſſant aiſément, & la regle ne les exigeant ni pour l'intelligence ni pour la preuve.

Je me trouve obligé à faire ici une obſervation pareille à celle par laquelle j'ai relevé au chapitre des Adverbes une mépriſe dans la diſtribution qu'on doit faire des mots à chaque partie d'oraiſon à laquelle ils appartiennent. Accoutumé à creuſer la Logique pour traiter la Grammaire, je ne ſaurois aprouver les idées vagues & indéterminées qui ne fixent rien : je veus abſolument ſavoir de quelle eſpece eſt chaque mot, & dans quelle claſſe il faut préciſément le placer. Cette exactitude néceſſaire pour la perfection de l'art, & ſans laquelle le Dictionnaire n'atteindra pas même à la médiocrité du mérite que cette ſorte d'ouvrage peut avoir. Cette exactitude, dis-je, m'a fait deſaprouver & même blâmer la négligence de quelques Grammairiens ; qui, venant après tant d'autres & n'ajoutant rien aux lumieres de leurs prédéceſſeurs, ont pouſſé la confuſion juſqu'à vouloir caractériſer les expreſſions compoſées de pluſieurs mots

par ce qui n'eſt deſtiné qu'à ſpécifier les mots ſimples, & ont donné le nom d'*adverbes* à des ſubſtantifs régis par des prépoſitions. Comme on pourroit bien introduire ici le même cahos, en transformant pluſieurs de nos prépoſitions en conjonctions dans les expreſſions & tours de fraſe où elles ſont ſuivies du mot *que*; il eſt à propos d'avertir que dans ces manieres de parler, telles que les ſuivantes,

il dort depuis que je parle, nous arrivames le moment avant qu'il partit, il étoit impatient pendant que vous liſiez, je me ſuis comporté ſuivant que vous l'avez ſouhaité,

les expreſſions *depuis que*, *avant que*, *pendant que*, *ſuivant que*, & leurs ſemblables ne doivent point être miſes au rang des ſimples conjonctions; parceque ce ſont deux mots, dont chacun a droit d'être rapporté à ſon eſpece; & que le nom de conjonction n'eſt deſtiné qu'à caractériſer des mots ſimples & uni-

ques, tels que *&*, *mais*, *lorſque*, *puiſque*, *quoique*, *parceque*. Il n'importe pas que quelquune de ces conjonctions ſoit un compoſé de pluſieurs mots autrefois ſéparés ; il ſuffit que l'uſage n'en ait fait qu'un. Telle eſt l'étendue de ſon pouvoir : c'eſt à nous à en ſuivre les loix & à y conformer le langage de la méthode ; aulieu d'arborer l'étendart de demi-ſavant par des arrêts ridiculement prononcés contre celui qui eſt en cette matiere le maitre & le juge né du bon & du vrai, auſſi ſage que puiſſant. La conjonction *parceque* eſt un exemple de cette ſageſſe : en ne faiſant qu'un ſeul mot des trois dont elle eſt compoſée, il a empéché qu'on ne confondît des ſens très différens, tels que ceux des fraſes ſuivantes :

je ſuis venu parceque vous m'avez mandé :

je comprens par ce que vous me dites combien le danger étoit grand.

On voit la conjonction préſenter dans

le premier exemple la ſimplicité de ſa valeur par l'unité du mot. Dans le ſecond exemple c'eſt ſans difficulté une prépoſition ſuivie de deux pronoms, dont la ſéparation montre dabord aux yeux la compoſition du ſens par la pluralité des mots.

Un lecteur attentif & liſant pour s'inſtruire ne manquera pas à me demander de quelle eſpece ſont donc les mots *depuis que*, ou *après que* & autres ſemblables. Je m'attens même à une repréſentation de ſa part. Ces deux mots, me dira-t-il, ne ſervent-ils pas dans les exemples cités à lier deux ſens ou deux attributions ? parconſéquent ils ſont dans la fraſe le membre que vous avez nommé conjonctif: & peuvent-ils l'être s'ils ne ſont des conjonctions ? A cela je répons qu'il eſt vrai que ces mots font dans la fraſe le ſervice de conjonctif : mais j'ai fait voir dans le chapitre de la conſtruction qu'un membre de fraſe peut être compoſé de pluſieurs mots de différente

eſpece. Comme il n'eſt pas abſolument néceſſaire que ce ſoit un ſubſtantif qui forme le Subjectif ou l'Objectif de la fraſe, ni qu'un adverbe en forme le Circonſtanciel ; il n'eſt pas nonplus de néceſſité que le Conjonctif ne ſoit jamais énoncé que par une ſimple conjonction. Ainſi le membre n'en ſera pas moins ce qu'il doit être quoique chacun des mots qui le compoſent ait ſon eſpece propre. Quant à ceux dont il eſt queſtion, *depuis*, *après*, *pendant*, & les autres de leur eſpece reſtent dans l'ordre des Prépoſitions ; ſervant là comme ailleurs à indiquer un raport déterminatif, & ayant un complément ſous leur régime. Qu'importe que ce complément ſoit énoncé par une ſimple dénomination ou par une fraſe attributive ? N'eſt-ce pas le même ſens dans ces deux tours d'expreſſion ?

je ne peus y arriver ſans vôtre aide :
je ne peus y arriver ſans que vous m'aidiez.

Le mot *ſans* ne figure-t-il pas en prépoſition dans l'une & l'autre occaſion ?

Pour le mot *que*, il eſt dans ces fraſes une conjonction; qui, en ſervant à lier les deux ſens, fait néanmoins partie d'un complément régi par la prépoſition précédente, avec laquelle il énonce tout le membre conjonctif. Ce *que* eſt même d'un ſervice indiſpenſable lorſque le complément eſt énoncé par un ſens attributif; qui eſt tel toutes les fois qu'il s'y trouve une action adaptée à un ſujet: parceque la ſimple prépoſition ne ſervant par elle même qu'à indiquer un raport déterminatif & n'ayant pas la propriété de lier les ſens attributifs, il faut qu'il ſe trouve à la tête du ſens qui fait ſon complément un mot qui ait cette propriété. Aureſte cette ſorte de complément énoncé par un ſens attributif ne va pas avec toutes les prépoſitions: ainſi le *que* n'eſt pas admis indifféremment à leur ſuite. De trente-deux il y en a dix-neuf qui l'excluent, & treize qui le ſoufrent. Ces dernieres ſont

AVANT, APRÈS, DEPUIS, SELON,

SUIVANT, OUTRE, PENDANT, SANS, EXCEPTÉ, HORS, MALGRÉ, NONOBSTANT, POUR.

Le bon uſage permet donc les expreſſions ſuivantes & leurs ſemblables :

avant que vous euſſiez parlé :
après que vous ſerez arrivé :
depuis qu'il a fait fortune :
ſelon qu'il ſe comportera :
ſuivant qu'on l'a décidé :
outre que je ne l'ai pas demandé :
pendant que nous attendions :
ſans que nous nous en ſoyons mêlés :
excepté qu'on ne l'a pas battu :
hors qu'on ne me l'ordonne :
malgré que vous en ayez :
nonobſtant que madame s'y opoſe :
pour que nous devenions amis.

Mais on ne ſauroit trouver aucune occaſion où le *que* puiſſe paroitre à la ſuite des autres prépoſitions : *chez que*, *dans que*, *ſous que*, *entre que*, *à que*, &c. ſeroient des monſtres de langage.

Ce détail grammatical, que je viens

& que j'étois obligé de faire, n'aura pas ſans doute fort amuſé le Lecteur. Afin de le dédommager, je vas finir ce chapitre par deux obſervations d'uſage ſur les prépoſitions *à* & *de*.

On demande, dabord de laquelle de ces deux prépoſitions il faut ſe ſervir après les verbes *obliger* & *commencer* lorſque le complément eſt l'infinitif d'un autre verbe : & ſi y étant admiſes l'une & l'autre, il n'y a pas un choix à faire ſelon les différentes occaſions. On répond que ces deux prépoſitions ont également droit de ſe placer à la ſuite d'*obliger*, mais chacune différemment ſelon le ſens dans lequel ce verbe ſe trouve employé. Lorſqu'il l'eſt dans le ſens de *contraindre* ou d'*engager* ; il demande la prépoſition *à* :

vous m'obligerez à vous abandonner :
les voleurs nous obligerent à changer de route.

Lorſque le verbe eſt employé dans le ſens de *faire plaiſir* ou *rendre ſervice* ; il

veut être ſuivi de la prépoſition *de :*

vous m'obligerez de vouloir bien m'excuſer auprès d'elle.

De façon que la même fraſe peut avoir deux ſens très différens par la ſeule diverſité de la prépoſition. Le ton de menace fera dire :

ils m'obligeront à prendre d'autres meſures :

& le ton de priere pour obtenir un changement dira,

ils m'obligeront de prendre d'autres meſures.

Cette regle n'eſt conſtante que lorſque *obliger* eſt à l'actif : la choſe change au paſſif : *de* y figure bien dans le ſens même d'engagement : on pourroit dire,

je ſuis obligé de vous avertir :

je fus hier obligé de voir baucoup de monde.

A l'égard du verbe *commencer*, un de nos Puriſtes a fait l'oreille arbitre du choix entre les deux prépoſitions ; quoique Vaugelas ait penſé différemment en

décidant que c'eſt *à* & non *de* qui doit paroitre à la ſuite de ce verbe. Il me ſemble que l'opinion de ce grand maitre a prévalu ſur celle de ſes commentateurs. Je vois *à* figurer toujours avec grace dans cette occaſion : & *de* m'y paroit le plus ſouvent un vrai barbariſme. Je ne diſconviens pourtant pas qu'on ne diſe,

il commence de ſe mieux porter;

& que cette expreſſion ne ſoit bonne. Pluſieurs en ont fait la remarque ; mais aucun n'a donné une regle ſûre pour conſtater l'exception. Puiſque je viens le dernier dans la carriere ; il eſt de mon devoir de pouſſer l'examen plus loin. Je dirai donc que la prépoſition *à* ſied toujours bien après le verbe *commencer*, que *de* n'y eſt ſoufert que dans l'occaſion où le verbe qu'on met ſous ſon régime énonce un évenement qui ſe borne uniquement au ſujet en qui il ſe paſſe, n'ayant raport à aucune autre choſe, ni comme à un objet ni comme à un terme. Ainſi

l'on pourroit s'en ſervir en parlant d'un malade qui arrive à la ſanté :

il commence de guérir & de ſe mieux porter :

mais l'on ne s'en ſerviroit pas en parlant d'un médecin qui procure la ſanté ou de quelquun qui ſe porte à quelque choſe : on diroit :

ce médecin commence à guérir les malades :

cet homme commence à ſe porter à des excès dangereux.

Voilà tout ce qu'on peut accorder en cette occaſion à la prépoſition *de* : & j'avoue que je me ſens un grand penchant à la bannir totalement de la compagnie de ce verbe. Si j'étois aſſûré de la moitié des ſuffrages ; je n'héſiterois pas à me ranger ſous les drapeaux de Vaugelas.

La ſeconde obſervation regarde le ſens de la prépoſition *de* à la ſuite immédiate des mots *conte*, *vie*, *hiſtoire*. Lorſqu'ils ſont au ſingulier le *de* qui vient

après indique ordinairement l'objet ou ce qui eſt traité :

conte de la matrone d'Ephèſe : vie d'Alexandre : hiſtoire de l'Egliſe :

& lorſqu'ils ſont au pluriel, ce *de* en indique l'auteur :

les contes de Lafontaine : les vies de Plutarque : les hiſtoires d'Alexandre polyhiſtor.

XII. DISCOURS, DES CONJONCTIONS,

Neuvieme partie d'Oraiſon.

L'ESPRIT de l'homme rempli d'une multitude de différentes images, que produiſent en lui les affections & les actions des divers objets qu'il aperçoit, ne s'eſt pas contenté de cette proviſion abondante de penſées ; il en a deplus voulu conſtruire des ſyſtemes, en les joignant & les adaptant les uns aux autres. Pour bâtir ces édifices, il lui a falu des mots propres à unir les choſes détachées, par-conſéquent marqués au coin de LIAISON. De ſorte que ces mots, qu'on a nommés CONJONCTIONS, font proprement la partie ſyſtématique du Diſcours; puiſque c'eſt par leur moyen qu'on aſſemble les fraſes, qu'on lie les ſens, & que l'on compoſe un tout de pluſieurs

portions, qui, ſans cette neuvieme eſpece, ne paroitroient que comme des énumérations ou des liſtes de fraſes, & non comme un ouvrage ſuivi & affermi par les liens de l'analogie.

Ces Conjonctions ne ſont pas, non-plus que les prépoſitions, en grand nombre : je n'en vois que cinquante-trois. Outre le caractere général de liaiſon, qui les raſſemble toutes ſous une même eſpece, elles ont entre elles des différences provenant des idées acceſſoires qui accompagnent & modifient la générale. Il n'eſt pas douteux que chacune n'ait ſon acceſſoire propre & particulier qui la diſtingue de toute autre conjonction : mais cela n'empeche pas qu'elles ne ſe cantonnent par bandes à la faveur de quelques idées qui ſe trouvent communes à pluſieurs d'elles ſans l'être à toutes, & qui, ſubdiviſant le caractere de l'eſpece en différentes manieres de lier, en font autant de claſſes différentes au nombre de douze, ſavoir, COPULATI-

VE, AUGMENTATIVE, ALTERNATIVE, HYPOTHÉTIQUE, ADVERSATIVE, EXTENSIVE, PÉRIODIQUE, MOTIVALE, CONCLUSIVE, EXPLICATIVE, TRANSITIVE, & CONDUCTIVE.

Les Conjonctions Copulatives ſont celles dont le ſens ne s'étend pas au-delà de celui de liaiſon, n'y ajoutant aucune idée particuliere. Il y en a deux,

ET, NI :

qui ne different entre elles qu'en ce que la liaiſon que l'une exprime tombe purement ſur les choſes pour les joindre ; aulieu que la liaiſon exprimée par l'autre tombe directement ſur la négation attribuée aux choſes, pour la leur rendre commune. Elles ſe mettent l'une & l'autre à la tête de ce qu'elles lient, ſans ſe ſoumettre à aucun régime provenant de leur propre influence, n'en ayant point d'autre que celle de lier.

La premiere ne ſe multiplie point dans l'énumération : on ſe contente de la placer une ſeule fois avant la derniere des

choſes qu'on veut joindre ; amoins que par un premier mouvement d'ame on ne la mette à le tête même de l'énumération, pour faire entendre qu'on ne veut rien excepter. Ainſi l'on ne diroit pas,

mes freres, & mes ſeurs, & mes couſins, & tous mes parens m'ont abandonné :

mais on diroit,

mes freres, mes ſeurs, mes couſins, & tous mes parens m'ont abandonné :

& ſi le ton de réſolution s'en mêloit pour expoſer l'indifférence univerſelle d'une perſonne, on diroit avec grace,

& ſes freres, & ſes ſeurs, & ſes couſins, & tous ſes parens lui ſont indifférens.

La ſeconde Conjonction copulative ſe comporte différemment de la premiere. Il faut la multiplier dans l'énumération autant de fois qu'il y a de choſes à qui l'on veut rendre la négation commune. On diroit donc,

il n'a ni ami ni ennemi, ni vice ni vertu : ni la beauté ni l'argent ne vous touche.

Il y a dans l'emploi de la conjonction

Et une délicateſſe particuliere, à laquelle baucoup de gens ne font pas attention. C'eſt qu'étant uniquement établie pour joindre ſans autre déſignation, elle demande que les choſes qu'elles joint ſoient de même ordre, & qu'il y ait entre elles uniformité de raport à l'égard de celle dont elles dépendent en commun. L'exemple va éclairer la maxime. Si l'on dit,

David étoit roi & prophete : Salomon étoit riche & magnifique ;

l'eſprit ſera ſatisfait & ne trouvera rien à blâmer dans ces fraſes. Mais ſi l'on dit,

David étoit roi & prudent : Salomon étoit un ſage prince & ſavant ;

on ſent je ne ſais quoi qui déplait. Quel eſt-il ? C'eſt préciſément la difference d'ordre entre *roi* & *prudent*, entre *prince* & *ſavant* ; l'un étant ſubſtantif & l'autre adjectif. Cela eſt ſi vrai que ſi l'on dit,

David étoit roi & homme prudent : Salomon étoit un prince ſage & ſavant ;

tout revient au bon gout; parcequ'alors les mots liés ſe trouvent du même ordre, *roi* & *homme* étant ſubſtantifs, *ſage* & *ſavant* adjectifs. Il n'y a pareillement rien de choquant dans cette fraſe,

vous aimez à chanter les louanges de Dieu & à rendre juſtice aux hommes:

mais l'on ne ſeroit pas content de celleci,

vous aimez la juſtice & à chanter de ſaints cantiques,

acauſe de la différence du régime. Au reſte dans les fraſes que je deſaprouve ici avec toutes les perſonnes délicates il n'y a rien qui peche contre la pureté du langage: & je ne les blâme que comme négligences & fautes de ſtile. Parconſéquent je ne prétens pas qu'on en doive faire un procès à ceux qui s'en ſervent dans la converſation, où le ſtile négligé ſied quelquefois très bien; parceque le ton, le geſte, & les circonſtances ſupléent à baucoup de choſes, & vont à l'épargne de l'attention ainſi qu'à celle des paroles. Aulieu que dans la compo-

ſition le premier mérite eſt l'exactitude, qui conſiſte à ne jamais fruſtrer les mots des droits & des acceſſoires que le gout & le génie de la Langue leur ont attachés : ainſi il y faut toujours préférer le ſtile qui les ſoutient à celui qui les affoiblit.

Les Conjonctions Augmentatives ſont ainſi nommées parcequ'outre l'idée modificative de liaiſon elles ont une idée acceſſoire d'accroiſſement & d'augmentation, déſignant une addition faite à quelque choſe de précédent. Comme cette addition peut n'exprimer que le ſimple nombre, ou exprimer avec le nombre la diverſité ; ces deux différentes idées acceſſoires caractériſent & diſtinguent les deux conjonctions qui compoſent cette claſſe, & qui ſont

DEPLUS, DAILLEURS.

Leur place peut quelquefois être après le verbe, mais le plus ſouvent elles ſont à la tête de ce qu'elles lient, ſelon que le ſtile en reçoit plus ou moins d'agré-

ment. Elles n'ont, comme les deux précédentes, aucune influence particuliere de régime ſur le verbe, ſe joignant ſimplement au mode convenable quel qu'il ſoit :

il s'eſt emporté contre lui ſans ſujet : de-plus il l'a frapé rudement :

tous vos amis vous en prient : dailleurs vôtre honneur y eſt intéreſſé :

c'eſt un homme bruſque, qui a dailleurs baucoup de probité.

Les Conjonctions Alternatives portent leur définition avec leur nom. Il eſt difficile, je crois même impoſſible, de trouver quelque choſe de plus clair & de plus expreſſif que le terme d'*alternative* pour en donner une notion juſte & rendre la choſe intelligible. Je dirai donc ſeulement que la liaiſon alternative peut paroitre ſous trois aſpects : l'un qui la propoſe en laiſſant le choix entre les choſes : l'autre qui l'offre d'une maniere abſolue en ſubſtituant poſitivement une choſe au défaut de l'autre : le troiſieme enfin

enfin qui la préſente dans un état de variation par le retour réciproque d'une choſe à l'autre. Chacun de ces aſpects eſt déſigné par l'une de ces trois conjonctions,

OU, SINON, TANTÔT.

OU laiſſe la liberté du choix :

accordez moi ou refuſez moi promtement.

SINON ſubſtitue déterminément :

obéiſſez ſinon vous ſerez puni.

TANTÔT met les choſes en viciſſitude :

c'eſt une perſonne indéfiniſſable, qui tantôt vous accable de careſſes, tantôt ne daigne pas même vous regarder.

Les Conjonctions Hypothétiques lient par ſupoſition ; ce qui s'exécute par les ſuivantes :

SI, SOIT, POURVUQUE, AMOINS, QUAND, SAUF.

SI peut exprimer deux ſortes de ſupoſitions ; l'une de condition, & l'autre de probleme. La premiere préſente une choſe comme un acceſſoire auquel eſt

attaché l'évenement d'une autre choſe :

nos ſoldats ſeront braves s'ils ſont bien commandés.

La ſeconde préſente la choſe ſeulement comme douteuſe & ignorée :

quelque juſte qu'on ſoit aux yeux des hommes, on ignore toujours ſi on l'eſt devant Dieu.

SOIT déſigne une variété énumérative de ſupoſitions, dans chacune deſquelles la choſe à qui on les lie a également lieu :

ſoit gout, ſoit raiſon, ſoit caprice, elle n'en aime pas moins :

je ſerai toujours philoſophe, ſoit que la fortune me rie, ſoit qu'elle me tourne le dos.

POURVÛQUE ſupoſe la choſe de façon qu'elle paroit ou comme un but deſiré ou comme une influence néceſſaire à l'évenement :

bien des gens s'embaraſſent peu de la route ; pourvûqu'elle les mene à la ſource des richeſſes :

ils agiront ; pourvûqu'on les paye.

AMOINS referme dans ſa valeur une idée acceſſoire d'exception : c'eſt à dire qu'elle ſupoſe un cas où l'évenede la choſe n'auroit pas lieu :

je vous promets de me rendre chez vous, amoins d'un accident imprévû :

vous n'obtiendrez jamais ce que vous ſouhaitez de lui, amoins que vous ne faſſiez agir ſon confeſſeur.

QUAND ajoute à la liaiſon hypothétique une idée qui eſt préciſément l'opoſée de celle qui caractériſe *amoins*, en préſentant l'hypoteſe comme ne faiſant point exception :

je vous rendrois ſervice quand même vous ne m'en prieriez pas.

Ce même mot eſt encore conjonction périodique, expliquée à ſa place.

SAUF déſigne une hypotheſe proviſionnelle, par laquelle on lie deux choſes en ſupoſant que l'une ne portera point de préjudice à l'autre :

j'accorde tout pour le préſent ; ſauf à faire enſuite mes exceptions.

Ces dix conjonctions ne quitent point la tête de ce qu'elles doivent lier : & elles ont une influence particuliere de régime ſur le verbe ; le déterminant à paroitre ſous un certain mode. Le premier le laiſſe toujours à l'Indicatif : les trois ſuivantes demandent qu'il ſoit au Subjonctif : la cinquieme affecte le Supoſitif : & la derniere ne marche qu'avec l'Infinitif accompagné de la prépoſition *à*. Tout cela ſe voit dans les exemples raportés.

Les Conjonctions Adverſatives lient les choſes en faiſant ſervir l'une à contrebalancer l'autre. Leur nombre eſt de ſept, ſavoir,

MAIS, QUOIQUE, BIENQUE, CEPENDANT, POURTANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS.

La diſtinction qu'il y a entre elles dépend de divers adminicules fins, qu'il eſt plus aiſé à un eſprit délicat de ſentir qu'il ne l'eſt de les définir clairement par des expreſſions bien préciſes ; tâ-

chons néanmoins d'en donner une idée.

MAIS contrebalance par forme de compensation, en adouciſſant le défaut d'une choſe par l'avantage de l'autre, ou diminuant le bien par l'accompagnement du mal. Quelquefois auſſi elle ne contrebalance que par ſimple affirmation extenſive, qui par une nouvelle choſe montre qu'on a eu raiſon de nier que l'autre choſe fût ſeule. Sa place eſt à la tête de tout ce qui eſt lié : & elle n'a point d'influence particuliere de régime :

cet ouvrage ſera peut-être un peu ſec ; mais il ſera utile :

madame parle bien ; mais elle parle beaucoup :

le devoir du juge ne conſiſte pas ſeulement à rendre la juſtice, mais encore à la rendre promptement.

QUOIQUE & BIENQUE annoncent le peu d'effet d'une choſe qui paroit exiger le contraire de l'autre. Elles ne different entre elles qu'en ce que la derniere

commence à vieillir & à ceder la place à ſa compagne. Elles veulent le premier rang dans l'ordre de la liaiſon, & ont un régime dominant ſur le verbe, l'aſſujettiſſant au mode ſubjonctif :

il ne fait aucun pas pour la fortune ; quoiqu'il en ait beſoin :

vous n'êtes pas plus heureux, bienque vous ſoyez riche.

Qu'on me permette d'obſerver que dans les fraſes pareilles à celleci,

quoi que vous diſiez, je n'en agirai pas moins,

il n'y a point de conjonction, *quoi* & *que* étant là deux pronoms, l'un indéfini & l'autre rélatif, qu'il faut écrire ſéparément. En vérité je ne fais l'obſervation que parceque je me ſuis aperçû que l'un de nos Dictionnaires s'y eſt laiſſé tromper, & que ſon erreur pourroit ſe communiquer à qui manqueroit d'attention. Si peu qu'on en ait on verra que le ſens de cette fraſe eſt très différent du ſens de la ſuivante où ſe trouve la conjonction ;

quoique vous diſiez de très bonnes choſes ; on ne vous écoute pas mieux.

POURTANT & CEPENDANT portent un caractere d'affirmation en faveur d'une choſe malgré l'opoſition ou la contradiction d'une autre choſe ; avec cette différence entre elles, que la premiere n'aime à paroitre qu'après le verbe, ou dumoins après l'auxiliaire quand il y en a, & ſemble ſupoſer une opoſition plus forte & aſſûrer ſur un ton plus poſitif que ne fait la ſeconde. Celleci ſe place aſſez indifféremment à la tête de la liaiſon ou après le verbe ; ſur lequel ni l'une ni l'autre n'a de régime dominant : ce qui n'empeche pas qu'elles n'excluent de leur compagnie le mode ſubjonctif en vertu de leur caractere affirmatif ; qui étant auſſi contradictoire, leur procure ſouvent l'occaſion de faire dans le diſcours un contraſte avec les deux conjonctions *quoique bienque :*

quoiqu'il ait parlé avec beaucoup d'éloquence ; il n'a pourtant pas perſuadé :

il eſt riche ; cependant il emprunte de tout le monde.

NÉANMOINS préſente proprement une idée de compatibilité entre des choſes qu'on pourroit ſoupçonner d'être contraires l'une à l'autre. Elle marche également ou avant ce qu'elle lie ou après le verbe, & n'influe en aucune façon ſur le régime :

il y a des Livres mauvais qui amuſent néanmoins le lecteur.

TOUTEFOIS ſemble n'affirmer que par exception, & ne contrebalancer que légerement par l'évenement de quelque choſe d'unique ou du moins qui n'arrive que rarement :

Damon a toute ſa vie été le jouet des paſſions ; toutefois il ſut vaincre celle du jeu.

Les Conjonctions extenſives ſont

JUSQUE, ENCORE, AUSSI, MEME, TANT, NONPLUS, ENFIN.

Elles lient par extenſion de ſens.

JUSQUE exprime une extenſion pro-

greſſive, ſoit d'un lieu ou d'un terme à l'autre. Par cette raiſon elle eſt toujours ſuivie d'une prépoſition, ou collocative ou terminale; ce qui l'oblige à tenir le premier rang dans l'ordre de la liaiſon :

il a pénétré juſque dans le centre :
il a bû le calice juſqu'à la lie.

ENCORE étend le ſens en préſentant ce qu'elle lie comme quelque choſe d'aggravant ſur ce qui a dabord été énoncé. Ce n'eſt même que dans cette ſorte d'emploi que ce mot eſt conjonction; ailleurs il eſt adverbe :

il a été long temps à ſe faire prier; encore ne l'a-t-il accordé que de mauvaiſe grace.

AUSSI fuit la premiere place, & préſente une extenſion qui nait tout à la fois de la conformité & de la diverſité : c'eſt à dire qu'elle adapte deux actions à un même ſujet, ou qu'elle attribue à deux ſujets une même action :

les ennemis ſe ſont retirés en deſordre; ils nous ont auſſi abandonné leur artillerie;

ſi monſieur ſouhaite de vous plaire ; je le deſire auſſi.

MÊME renferme dans ſa valeur une idée particuliere qui marque l'extenſion comme enchere d'une choſe ſur l'autre. Elle peut occuper différentes places dans l'arrangement ſelon la tournure de la fraſe :

il paſſe pour intéreſſé, même pour fripon : l'homme n'eſt jamais content ; il pouſſe même ſes deſirs juſqu'au delà de la poſſibilité.

TANT forme l'extenſion du ſens en faiſant ſentir une idée de généralité ou de non-excluſion, avec quelque adminicule de comparaiſon de ſimilitude : de façon que ce qu'elle lie eſt compoſé de deux parties, dont la ſeconde eſt jointe à la premiere par *que* :

c'eſt une dame qui plait à tout le monde, tant aux femmes qu'aux hommes.

NONPLUS lie par une extenſion négative où il ſe trouve un peu d'idée comparative. Elle ſe met également à

la tête ou à la queue. Dans cette derniere place, elle n'eſt jamais accompagnée de *que*, & l'eſt toujours dans l'autre :

on n'a pas trouvé le maitre ni le domeſtique nonplus :

vous n'avez pas compris ma penſée non-plus que lui.

ENFIN énonce une extenſion énumérative, en liant le dernier membre avec les précédens par forme de cloture :

Cloris a toutes ſortes de bonnes qualités : elle eſt douce, enjouée, ſpirituelle, généreuſe, enfin ſolide amie.

Les Conjonctions Périodiques, au nombre de quatre,

LORSQUE, QUAND, DES, TANDISQUE,

ſont ainſi nommées parceque le lien qu'elles expriment conſiſte dans une correſpondance de temps, faiſant arriver les choſes enſemble, en annonçant l'une comme l'époque de l'évenement de l'autre. Elles affectent toutes la premiere place, & ne ſe joignent point au mode

ſubjonctif. Elles ont auſſi entre elles des différences très délicates qui les caractériſent.

LORSQUE indique cette correſpondance de temps comme naiſſant de l'union des choſes, & préſente ce qu'elle lie comme ſimple circonſtance d'accompagnement ſans autre idée acceſſoire :

vous obtiendrez des graces lorſque le miniſtre s'intéreſſera pour vous.

QUAND marque plus préciſément le raport au temps : de façon qu'elle ſemble l'avoir directement pour but dans la concomitance qu'elle déſigne :

ne manquez pas de venir quand je vous le manderai.

DÈS peut ſervir ou à énoncer le ſimple accompagnement ou à déſigner cette concomitance qui nait du temps. Dans ce dernier emploi, elle a un raport particulier au moment où la choſe commence ; ce qui la diſtingue de *Quand :*

les filles ſortent de la domination de leurs parens dès qu'elles entrent ſous le pouvoir d'un mari,

Dans l'autre emploi, elle assaisonne l'idée d'accompagnement d'une idée accessoire d'influence décisive ; en sorte que l'action positive semble être une conséquence de celle que la conjonction lui donne pour compagnie :

tout réussit dès que les dames s'en mêlent :
peut-on refuser dès que le prince demande ?

TANDISQUE désigne la correspondandance de temps de façon qu'elle en exprime & l'identité & la durée :

il faut battre le fer tandisqu'il est chaud.

Les Conjonctions Motivales renferment dans la force de la liaison une idée de motif. Elles sont huit :

AFIN, PARCEQUE, PUISQUE, CAR, DAUTANTQUE, COMME, AUSSI, ATTENDU,

occupant toutes la tête de ce qu'elles lient.

AFIN exprime un motif final qui vise à un but. Elle a toujours à sa suite ou

la prépoſition ſpécificative *De* pour en préſenter l'objet, ou la conjonction *Que* pour en conduire le ſens au but. Dans le premier cas, elle régit l'infinitif; dans le ſecond, le ſubjonctif :

partons promtement afin d'arriver avant les autres :

la plûpart des auteurs ne louent qu'afin d'être loués :

que la ſageſſe conduiſe nos pas & nos paroles, afin que perſonne n'ait occaſion de nous blâmer.

PARCEQUE énonce un motif abſolu de cauſe déterminante :

il faut pardonner à ſes ennemis ; parceque Dieu l'ordonne :

la défenſe contre ceux qui nous attaquent eſt permiſe ; parce que Dieu & la nature nous ont chargés de nôtre propre conſervation.

PUISQUE préſente un motif qui tient de la conſéquence :

on vous laiſſera ſeul ; puiſque vous ne voulez pas vous conformer aux autres.

CAR, qu'on a dit être à la tête de la raiſon & que cependant on a voulu bannir du langage, a pour acceſſoire tantôt une idée d'excuſe tantôt une idée de preuve : c'eſt à dire qu'elle préſente le motif ou comme une raiſon indiſpenſable du fait, ou comme une raiſon concluante du vrai :

il a bien falu donner ce qu'on me demandoit ; car autrement on m'auroit tout pris :

tous les hommes ſont faux ; car ils travaillent tous à ſe rendre malheureux.

DAUTANTQUE marque un motif fondé ſur la convenance entre deux choſes, ou ſur l'obſtacle que l'une peut aporter à l'autre.

ils ſe rendront sûrement à diſcrétion ; dautantque le vainqueur eſt plein de clémence :

ne manquez pas de vous y trouver ; dautantque vous y êtes néceſſaire :

nos troupes firent grande diligence ; dautantque les ennemis pouvoient les prévenir :

le public me doit ſavoir gré de cet ouvrage ; dautant que je n'ai en vûe que de lui être utile.

Il n'eſt pas rare de voir confondre avec cette conjonction l'adverbe *autant* quand celuici eſt précédé de la prépoſition *de*, & de l'écrire comme cellela en un ſeul mot ſans apoſtrophe. Mais, ſi l'on fait bien attention à leur emploi, on en ſentira partout la différence. Outre que dans la conjonction on réunit en un ſeul mot *que* avec *dautant* ou que dumoins celuici eſt toujours immédiatement ſuivi de l'autre, & que dans l'adverbe il en eſt ſéparé par l'un de ces mots *plus mieux* ou *moins* ; c'eſt que le ſervice de la premiere eſt de lier deux évenemens, l'un comme motif de l'autre ; & que celui du ſecond conſiſte à modifier des comparatifs par un raport d'égalité à ce qui les ſuit. Si l'on dit,

il ne devoit pas ſi fort le louer ; dautant-qu'il ne le méritoit pas,

il eſt clair que *dautant* eſt là conjonction motivale. Mais ſi l'on dit,

des deux freres l'un eſt d'autant plus ſage que l'autre l'eſt moins,

le commiſſionnaire eſt d'autant mieux choiſi qu'il eſt plus inſtruit,

il prodigue d'autant plus les éloges à ſon héros que celuici le comble de bienfaits ;

alors il eſt ſenſible que ce mot eſt adverbe de quantité comparative, régi par la prépoſition *de*, pour énoncer une ſorte de compenſation entre les qualités opoſées des freres ainſi qu'entre les éloges & les bienfaits. Cette obſervation n'eſt ſûrement pas déplacée : elle fera connoitre combien les mots, ainſi que tous les objets de ſcience, veulent être regardés de près pour être bien définis, & combien une définition juſte fait évanouïr de mauvaiſes difficultés. Continuons à caractériſer nos Conjonctions motivales.

COMME me paroit être moins preſſante & avoir moins de force que toutes ſes compagnes. Elle n'énonce propre-

ment qu'un motif de bienſéance. Dailleurs elle a une conſtruction particuliere ; ne ſe contentant pas de marcher à la tête du membre qu'elle lie, voulant deplus que ce membre précede abſolument & en toutes occaſions celui auquel il eſt lié. Elle exclud de ſon régime le mode ſubjonctif, ne ſe joignant qu'à l'indicatif & au ſupoſitif :

comme vous êtes honnête-homme, vous ne manquerez point à vôtre parole :
comme on pourroit bien nous attaquer ; tenons nous ſur nos gardes.

Il y a un autre *Comme* auſſi conjonction mais de la claſſe des Explicatives.

Aussi eſt conjonction motivale dans les façons de parler ſemblables à celle qui ſuit :

c'eſt une choſe de conſéquence pour elle ; auſſi m'en a-t-elle bien prié.

Son caractere conſiſte à pouvoir préſenter indifféremment la liaiſon de l'effet au motif, comme dans l'exemple précédent, ou la liaiſon du motif à l'effet, comme dans le ſuivant :

elle m'a fort recommandé cette affaire ; auſſi eſt-elle de grande conſéquence.

Nous avons donc dans *auſſi* trois mots ; l'un adverbe de quantité, l'autre conjonction extenſive, & le troiſieme conjonction motivale ; de chacun deſquels il a été fait mention à ſa place, & que tout Dictionnaire doit exactement diſtinguer.

ATTENDU n'exprime qu'un motif de facilité ou d'occaſion :

attendu la commodité partez demain : ils ont marché la nuit attendu le clair de lune.

Les Conjonctions Concluſives au nombre de quatre, ſavoir,

DONC, PARCONSÉQUENT, AINSI, PARTANT,

lient en forme de conſéquence déduite d'une cauſe ou d'un principe.

DONC ſert quelquefois à préſenter une propoſition comme prouvée & faiſant cloture d'un argument en forme. Alors elle ſe place à la tête de ce qu'elle lie ;

ainſi qu'on le voit dans le raiſonnement ſuivant :

il n'y a que l'Etre ſpirituel qui puiſſe avoir des ſenſations : l'homme n'eſt pas le ſeul qui en ait : donc l'homme n'eſt pas le ſeul Etre ſpirituel.

Elle n'offre dautrefois qu'une conſéquence de fait ; annonçant la choſe comme ſuite ou comme cauſe d'une autre. Ce dernier emploi l'oblige à ne ſe placer qu'après le verbe ſimple, & toujours entre l'auxiliaire & le participe :

on ſouhaite de nous voir ; il faut donc nous montrer :

ſi elle ſe plaint, il l'a donc bien maltraité.

PARCONSÉQUENT n'eſt mis au rang des conjonctions qu'autant qu'on l'écrit deſuite ſans en faire deux mots ; autrement chacun doit être raporté à ſa claſſe : & alors *par* ſera une prépoſition, *conſéquent* un adjectif pris ſubſtantivement ; ces deux mots ne changeant point de nature quoiqu'employés pour énon-

cer le membre conjonctif de la frase. L'usage d'en faire un seul mot étant fréquent je m'y conforme : & je dis que c'est une conjonction propre à exprimer une suite tant de raisonnement que d'effet, ainsi que *donc*; mais, ce me semble, avec un peu plus de force, en supposant la conséquence nécessaire & indispensablement attachée à son principe ou à sa cause. Elle peut prendre séance avant ou après le verbe, mais rarement entre l'auxiliaire & le participe :

vous l'avez promis avec serment; par-conséquent vous ne sauriez le refuser.

AINSI énonce une conséquence moins absolue, qui tient plus d'une simple connexion entre les choses que d'une production d'effet par la cause :

cet homme est humain charitable & généreux; ainsi l'indigent peut s'adresser à lui avec confiance.

PARTANT forme un résultat, qui n'est guere d'usage que dans les comptes & les compensations :

il a rendu autant qu'il a reçû ; partant quitte :

vous ne m'aimez plus, j'en aime une autre ; partant rien à nous reprocher.

Les conjonctions Explicatives ſont celles qui, comme leur nom le déſigne, lient par forme d'explication. Il y en a quatre :

COMME, ENTANTQUE, SAVOIR, SURTOUT :

& il y en auroit encore aumoins cinq autres ſi l'uſage avoit voulu réunir en un ſeul mot chacune des expreſſions ſuivantes :

ainſi que, de ſorte que, de façon que, c'eſt à dire, ſi bien que.

Les mots dont les expreſſions ſe trouvent compoſées ſe raportent chacun à leur propre claſſe, quoique ſervant tous enſemble à former un Conjonctif dans l'économie du diſcours. Pour nos conjonctions, les trois premieres occupent toujours la tête du membre qu'elles lient: la derniere ſe place quelquefois après

d'autre parties de la fraſe. Quant à leurs différences, les voici.

COMME explique de deux manieres, par comparaiſon & par diſtinction. Dans la premiere, elle préſente ou une ſimilitude ou une conformité :

ils ſe ſont comportés comme des étourdis :
l'affaire eſt, comme vous le voyez, telle qu'on l'avoit dabord dite :
il s'eſt préſenté comme j'arrivois.

Dans la ſeconde maniere dont elle explique, elle exprime un choix entre les divers aſpects ſous leſquels la choſe pourroit être conſidérée, pour en préſenter un ſéparément des autres :

il l'auroit condamné comme juge ; mais il l'a juſtifié comme témoin.

ENTANTQUE a pour ſa part une façon d'expliquer qui eſt uniquement la ſeconde des deux que je viens d'attribuer à *Comme* ; puiſque des divers aſpects ſous leſquels on peut regarder la choſe elle en préſente un ſéparément des autres :

Jeſus-Chriſt a un pere entantque Dieu, & une mere entant qu'homme.

SAVOIR fait une explication qui eſt quelquefois énumérative & dautrefois ſimplement nominative. La premiere de ces explications préſente le détail de ce qu'on a énoncé en général : la ſeconde nomme une choſe qui n'étoit que déſignée :

les Etats de France ſe partageoient en trois ordres, ſavoir, le Clergé, la Nobleſſe, & le Tiers-état :

nos Géometres ont eſſayé de faire une nouvelle découverte, ſavoir, ſi la terre eſt aplatie ſous les poles.

SURTOUT explique en marquant une adaption faite en préférence :

cet homme eſt propre à bien des choſes, ſurtout aux négociations :

il faut rendre ſervice à tout le monde, ſurtout à ſes amis :

c'eſt ſurtout le vrai que le philoſophe doit avoir en vue.

Les Conjonctions Tranſitives font la fonction de raprocher, en formant un lieu de tranſition, qui ſert de moyen introductif

troductif à une choſe pour venir ſe placer auprès d'une autre. Telles ſont

OR, ARESTE, DURESTE, POUR, QUANT.

OR raproche & introduit comme ſuite de raiſonnement:

tout homme eſt menteur; or mon cher ami vous êtes homme.

ARESTE exprime un paſſage pour conclure par une derniere propoſition, ou pour apeler une nouvelle choſe à l'apui de celles qui ſont déjà énoncées:

madame doit diſſimuler ſon mécontentement, faire bonne mine, & attendre tout du tems; areſte elle eſt maîtreſſe de ſa conduite:

voyez le miniſtre, expoſez l'affaire à l'avantage de l'Etat, & ſollicitez vivement; areſte n'oubliez pas les reſſources de l'argent.

DURESTE doit ſervir à marquer une tranſition à quelque choſe de général & d'indéfini, qu'on laiſſe dans l'indifférence par opoſition à une choſe particuliere

& positivement énoncée, qu'on a présentée comme intéressante :

je ne demande à mes Lecteurs que de lire tout & de suite avant que de juger : dureste qu'ils usent de tous leurs droits.

POUR & QUANT sont caractérisées par une valeur de rapel distributif, renfermant dans l'étendue de leur signification une idée accessoire de détail & de séparation; de façon qu'elles font entendre que de plusieurs objets elles n'en présentent qu'un. Cette conformité n'empêche pas qu'elles ne different l'une de l'autre : *Pour* convenant mieux dans le régime dominant; c'est-à-dire lorsque la chose rapelée ou ce qui la désigne fait le subjectif de la frase : *Quant* ayant meilleur grace lorsque ce qui est rapelé est en régime assujetti; d'autant que cette conjonction se trouve toujours suivie de la prépositon *à*, qui se met entre elle & la chose rapelée; ce qui n'arrive jamais à sa compagne :

le frere & la ſeur lui ont fait chacun un préſent : l'un lui a donné un cheval : pour l'autre elle lui a donné un neud d'épée :

les nouvelles ſe publient : celle de la victoire eſt sûre : quant à celle du nombre des morts on en doute.

La douzieme & derniere claſſe des Conjonctions ne brille pas sûrement par le nombre ; puiſqu'elle n'eſt compoſée que d'une ſeule, qui n'eſt même qu'un monoſyllabe ; mais dont l'emploi eſt ſi fréquent que s'il ne ſurpaſſe celui de toutes les autres conjonctions enſemble, il lui eſt dumoins équivalent. C'eſt

QUE ;

à qui le nom de *Conductive* eſt donné parceque ſon ſervice eſt de conduire le ſens à ſa perfection ; étant toujours placée entre deux choſes dont celle qui précede eſt énoncée de maniere qu'elle en demande une autre pour former une propoſition entiere ; en ſorte que leur liaiſon ne conſiſte pas dans une pure

jonction ou dans un ſimple raport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de ſens.

Cette conjonction ſe préſente à chaque inſtant; il n'eſt preſque point de fraſe où elle ne ſe trouve; ſans doute parceque l'Uſage lui a donné la faculté de conduire le ſens à ſon terme par diverſes voies, dont les variétés ſe réduiſent à trois ſortes.

La premiere eſt par voie de SUBSÉQUENCE, liant une choſe à l'autre, ou comme ſuite convenable ſans en exprimer la réalité, ou comme effet poſitif. Dans le premier cas elle oblige le verbe dépendant à ſe revêtir du mode ſubjonctif: dans le ſecond elle le laiſſe aux autres modes, ainſi qu'on le remarquera par les exemples ſuivans:

il eſt important que les juges ſoient inſtruits:

permettez que votre ami ſe ſerve de votre crédit:

aproche pour que je voie ta phyſionomie:

on dit que toute tendreſſe eſt foibleſſe ; je ſoutiens que non :

tout le monde penſe que cet officier ſeroit devenu bon général :

c'eſt témérité & non courage que d'expoſer ſa vie mal à propos :

il s'eſt caché pendant que vous avez paru.

La ſeconde voie conductive eſt par COMPARAISON, ſoit de ſimilitude, ſoit de ſupériorité ou d'infériorité ; le ſens y étant conduit en partant du terme comparé pour arriver au terme qu'on place pour modele ou pour exemple :

les femmes ont autant d'intelligence que les hommes ; ſouvent elles ont plus de fineſſe qu'eux ; mais leur eſprit eſt moins propre à réfléchir qu'à ſaiſir :

ſon penchant le porte plus à nuire qu'à rendre ſervice :

il n'eſt perſonne telle que madame pour la conduite d'une intrigue.

La troiſieme voie par laquelle la conjonction *Que* conduit le ſens à ſa perfe-

ction eſt par RESTRICTION, faité à l'étendue que peuvent avoir les propoſitions négatives. Elle retire alors de la négation la choſe qu'elle lie, pour la rendre ſeule affirmative excluſivement à toute autre :

il n'eſt fait mention que de mademoiſelle, parcequ'il n'y avoit qu'elle d'aimable dans la compagnie :

nous n'avons que peu de temps à vivre ; & loin d'en profiter nous ne cherchons qu'à le perdre.

Je ne vois point d'autre maniere d'employer le *que* conjonction. L'examen que j'en ai fait me perſuade qu'elles reviennent toutes à l'une des trois que je viens d'expliquer. S'il m'en étoit échapé, la réparation ſeroit facile ; une quatrieme ajoutée ne changeroit rien à l'eſſenciel ni à la méthode. Ainſi cette conjonction, toujours conductive par l'idée générale de ſon eſpece, devient auſſi par les acceſſoires SUBSÉQUENTE, COMPARATIVE, & RESTRICTIVE ſelon les occa-

ſions. Cette analyſe bien conçûe jointe à la diſtinction qu'on en doit faire du *que* pronom relatif, dont il a été parlé en ſon lieu, & du *que* particule, dont il ſera fait mention dans le Diſcours ſuivant, ſuffira pour éclairer la nature de ce mot & diſſiper tous les monſtres qu'on ſe fait ſur ſes divers emplois; pourvûque la mémoire chargée de lectures grammaticales ne vienne pas former une barriere qui empêche l'attention de ſe porter immédiatement vers l'uſage actuel & authentique de la Langue.

Il pourroit bien arriver que quelqu'un de ces doctes, à qui les premieres idées ſont toûjours cheres, me reprochât mon ſilence ſur le fameux *que retranché*: mais c'eſt le néant de la queſtion qui me fait taire cette routine de rudiment latin. La rencontre du *Que* eſt ſi fréquente dans le François que je ne ſaurois y en appercevoir le moindre retranchement. D'ailleurs mon objet ſe borne à ce qui eſt uſité. Si l'on inſiſtoit à dire que c'eſt

dans le Latin qu'on retranche le *Que* en n'y faisant point répondre de mot équivalent ; je continuerois à représenter que rien n'est plus indifférent à nôtre Langue que les idiomes ou les tours de frase particuliers des autres Langues, & que la GrammaireFrançoise n'est pas faite pour traiter les regles latines. Qu'importe que cette Langue rende par ces seuls mots,

video te malè agere

ce que la nôtre dit par ceux-ci,

je vois que tu te comportes mal ?

Il ne s'agit que d'expliquer la nature de ceux que nous employons : & nous n'avons besoin pour cela que de nos regles & de nos usages. J'ajoute que comme le *que* n'est pas retranché dans le François, puisqu'il s'y trouve, il n'est pas non plus retranché dans le Latin, parcequ'il ne doit pas s'y trouver. Ce ne sont donc que différens tours d'idée propres à chaque Langue, & non des retranchemens dans aucune. Nôtre Syntaxe est même assez riche pour avoir en propriété l'un

& l'autre tour selon les occasions : on dit également bien,

je l'ai vû maneuvrer à merveille en cette rencontre,

j'observai qu'il maneuvroit à merveille en cette occasion.

En caractérisant & définissant chacune de nos Conjonctions, j'ai fait les observations convenables sur leur syntaxe, tant pour le régime qu'elles ont sur le verbe que pour la place qu'elles doivent occuper dans l'arrangement de la fraſe. Il ne me reste qu'à examiner s'il est permis de lier la chose par plus d'une conjonction. Il n'est pas douteux que cela ne soit ainsi, dumoins dans quelques occasions si ce n'est dans toutes ; parcequ'il est possible que cette chose veuille être liée de plus d'une maniere, ainsi que dans l'exemple ci-dessous, où l'énumération qu'on y fait de plusieurs avantages demande que le dernier y soit lié par la conjonction copulative, & où en même temps la différence d'espece en

tre cet avantage & les précédens y fait paroitre avec grace la conjonction augmentative *deplus :*

cet homme a de l'eſprit, du ſavoir, de la politeſſe, des meurs, & deplus il eſt riche.

Cette union de Conjonctions a ſes bornes & ſes reſtrictions ; l'Uſage ne la permettant pas indifféremment. Pour connoitre les occaſions où elle peut avoir lieu, il n'y a point d'autre regle que l'énumération. La ſuivante eſt faite avec le plus d'exactitude qu'il m'a été poſſible.

ET, premiere des copulatives, peut ſe joindre avec onze conjonctions, ſavoir les deux augmentatives *deplus dailleurs*, les trois extenſives *juſque auſſi même*, les deux motivales *afin parceque*, les trois explicatives *comme entantque ſurtout*, & la conductive *que*.

NI, ſeconde copulative, s'unit avec ces douze, *juſque même enfin* extenſives, *lorſque quand tandiſque* périodiques, *afin*

parceque motivales, *parconſéquent* concluſive, *comme entantque* explicatives, & *que* conductive.

OU alternative & SOIT hypothétique en admettant dix à leur compagnie, & les mêmes que les précédentes qui vont avec NI, deux exceptées *tandiſque* & *parconſéquent.*

SINON auſſi alternative peut marcher avec *lorſque* & *quand* périodiques.

MAIS adverſative va avec deux de ſa même claſſe *pourtant cependant*, & avec *comme* & *ſurtout* explicatives.

TANT peut s'unir avec ſa compagne *juſque*, avec les motivales *afin parceque*, & avec l'explicative *comme* priſe dans le ſens de diſtinction, ainſi que dans l'expreſſion ſuivante,

tant comme homme que comme prince;

car dans le ſens de comparaiſon l'union ne peut avoir lieu.

AUSSI extenſive eſt propre à accompagner toutes les hypothétiques, les cinq premieres des adverſatives, & ces

trois motivales *afin puiſque comme.*

OR tranſitive ne s'accommode que de la concluſive *donc.*

QUE conductive ſe trouve ſouvent avec la copulative *&*, plus rarement avec *ni*, quelquefois avec l'alternative *ou* & l'explicative *comme.* Elle n'abandonne jamais la motivale *afin* ni l'hypothétique *amoins*, ſinon lorſqu'elles ſe font ſuivre de la prépoſition *de.* Elle s'eſt auſſi très étroitement unie à d'autres mots pour n'en compoſer qu'un ſeul avec eux & former par là différentes conjonctions, ainſi qu'on l'aperçoit dans *lorſque puiſque parceque.* Enfin ſa valeur conductive fait qu'elle ſuplée ſouvent à d'autres conjonctions dont elle empêche la répétition dans les occaſions où il y a pluſieurs membres à lier de la même maniere, comme dans celleſci :

Si vous venez & que vous ſoyez ſeul : quoiqu'on lui ait donné baucoup de louanges & qu'on l'ait même élevé audeſſus de tous ſes concurrens, il n'en eſt pas moins modeſte ;

puiſque vous n'êtes point du corps & qu'on ne s'adreſſe pas à vous, vous n'êtes obligé à aucune démarche.

De ſorte qu'on peut dire que cette conductive eſt la conjonction éminente de nôtre langue.

Voilà, ce me ſemble, tout ce que le bon uſage autoriſe pour l'union des Conjonctions. Celles qui ne ſe trouvent pas dans la précédente énumération s'excluent réciproquement, ou dumoins figurent mal enſemble. Aureſte je n'ai point allongé cet article par des exemples; parce que rien n'eſt plus aiſé que de les trouver; & qu'après tout mon Lecteur auroit raiſon de ſe plaindre de ce que par un excès d'attention je témoignerois n'avoir pas aſſez de confiance à ſon intelligence. Je le prierai ſeulement de ſe reſſouvenir que l'union dont il eſt ici queſtion eſt celle par laquelle deux conjonctions ſont employées à lier la même choſe, & non une union de pure proximité, où, quoique placées

l'une auprès de l'autre, chacune lie néanmoins une choſe différente : autrement il pourroit ſe faire ſur mon exactitude des ſcrupules mal fondés. En voyant, par exemple, la copulative *Et* auprès de *Comme* motivale, & l'adverſative *Mais* immédiatement ſuivie de *Lorſque* périodique dans les deux fraſes ſuivantes,

& comme elle a de la douceur, elle lui plaira,

mais lorſque vous le voudrez, peutêtre ne le voudra-t-elle plus,

ſi l'on en concluoit que ces conjonctions peuvent auſſi s'unir; on ſe tromperoit faute de voir qu'elles ne ſervent pas à lier la même choſe; puiſque la motivale *comme* ne lie que l'avantage de la douceur à celui de plaire; & que la copulative *&* lie l'avantage de plaire par la douceur à quelque choſe de précédent. De même la périodique *lorſque* lie ſeulement vôtre volonté, qui eſt autre choſe que ſon refus lié par l'adverſative *mais*.

Aulieu que quand on dit,

tout le monde penſe comme vous & comme moi,

il avoit promis d'être conſtant, mais il a pourtant changé,

la copulative *&* & l'explicative *comme* ſervent toutes les deux à lier la même choſe qui eſt *moi ;* l'une par pure jonction, l'autre par parité de comparaiſon. L'on voit auſſi que *mais* & *pourtant* ſe comportent demême, uniſſant l'une & l'autre l'évenement de changer, la premiere en le préſentant comme choſe qui contrebalance la promeſſe d'être conſtant, & la ſeconde en l'affirmant nonobſtant cette même promeſſe.

Pour ne rien omettre de tout ce qui concerne la conjonction *que*, je vas tout deſuite parler de ſa conſtruction avec la prépoſition *de* dans les fraſes où elles ſont ſuivies d'un infinitif, & où quelquefois on doute s'il faut les y employer toutes les deux, ou s'il ne faut y en employer qu'une & laquelle. Voici ce que l'uſage m'a fait obſerver.

Premierement la prépoſition *de* ne pouvant rendre un ſens de comparaiſon ni de reſtriction, elle ne peut dans ces deux tours de fraſe marcher ſeule : par-conſéquent ſi elle peut ſe paſſer de la compagnie de la conjonction *que*, c'eſt uniquement dans le cas où celleci ſerviroit comme ſubſéquente.

Secondement lorſque la conjonction *que* eſt comparative, ſi elle eſt précédée de la prépoſition *de* elle l'exige auſſi après elle devant un infinitif ; parcequ'alors cette prépoſition fait partie des choſes comparées : l'exemple ſuivant le juſtifie.

Il n'eſt rien de ſi gracieux que de vivre avec des gens polis ; & rien de plus deſagréable que d'être avec ces hommes bourrus à qui le manque d'eſprit ne laiſſe aucune reſſource pour corriger leur humeur capricieuſe.

Mais s'il ne ſe trouve point de prépoſition avant la conjonction ; alors il y a une diſtinction à faire ; car la premiere

des choſes comparées peut être énoncée ou par un infinitif, comme la ſeconde ou autrement ſoit en forme de qualification ſoit en celle de modification. Dans ce dernier cas, la prépoſition *de* eſt obligée de ſe placer après la conjonction *que* pour ſpécifier & préſenter la ſeconde partie de la comparaiſon.

rien n'eſt plus flateur que de regner.

Dans le cas où cette premiere choſe eſt énoncée comme la ſeconde par un infinitif, on peut admettre ou rebuter la prépoſition, ſelon la tournure de la fraſe & la nature de la comparaiſon. Je dirois ſans prépoſition,

j'aime mieux vous voir périr que vous voir entre les bras d'un autre:

il vaudroit autant le blâmer que le louer d'une façon ironique:

trop boire nuit moins que trop manger.

Mais je n'oublierois pas la prépoſition dans les exemples ſuivans:

on ne peut faire mieux que d'obéir à la loi:

peut-on plus mal ſe comporter que de ſuivre ſon exemple ?

La raiſon qui autoriſe cette diverſité d'uſage exiſte ſans doute : mais trop métaphyſique, j'en abandonne la recherche. C'eſt une de ces choſes délicates qu'il faut laiſſer au ſentiment & au gout perſonnel ; parceque les documens ont peine à y atteindre, dumoins d'une façon propre à mettre la choſe à la portée de tout le monde.

Troiſiemement lorſque la conjonction *que* eſt reſtrictive ; il ne ſe trouve entre elle & la prépoſition *de* aucun rapport qui exige qu'elles ſoient enſemble, ni qui exclue l'une de la compagnie de l'autre. C'eſt alors le régime ou l'influence des autres mots qui détermine en faveur de la préſence ou de l'abſence de la prépoſition. On la place dans ces exemples,

elle ne ſe ſoucie que de badiner avec ſon chien,

il ne vient que de partir ;

parceque le régime du verbe *ſoucier* la demande ; & que l'on veut donner au verbe *venir* un terminatif : mais on diroit ſans prépoſition,

elle ne veut que s'amuſer ;

parceque le régime du verbe ne la demande point ici. Ce même régime fait employer la prépoſition *à* dans cet autre exemple,

il n'aime qu'à jouer.

A l'égard des tours de fraſe pareils à celuici,

il n'eſt que de ſe préſenter avec hardieſſe & ſécurité pour réuſſir dans le monde,

ce n'eſt point une exception à la regle ; la conjonction *que* étant dans cette façon de parler plûtôt comparative que reſtrictive par le moyen d'un ellipſe qui abrege là l'expreſſion, en ſuprimant l'adjectif *tel :*

il n'eſt rien tel que de ſe préſenter, &c.

Quatriemement lorſque la conjonction *que* doit être employée comme ſubſéquente ; elle s'aſſocie quelquefois la

prépoſition devant un infinitif: on dit ;

c'eſt témérité que d'entreprendre la réunion des gouts & la conciliation des opinions :

c'eſt perdre le temps que de le paſſer à deſirer : & c'eſt en faire uſage que de s'occuper à jouir.

Dautrefois la conjonction laiſſe à la prépoſition tout le ſoin de préſenter le ſens, ainſi que dans ces exemples:

eſt-ce ſottiſe d'avouer ſa faute ? eſt-ce eſprit & grandeur d'ame d'en convenir ?

Mais on ne voit guere la conjonction ſeule ſans la prépoſition: on ne diroit pas,

c'eſt ſageſſe que cacher ſon foible,

c'eſt folie qu'aimer une perſonne plus que ſoi même.

Cependant je doute ſi l'on ne pardonneroit pas, dumoins dans la converſation, de placer la conjonction ſeule lorſqu'elle eſt également précédée comme ſuivie d'un infinitif, & ſi ce ſeroit une vraie faute de langage de dire,

c'eſt parler ridiculement que parler toujours par proverbes :

c'eſt ſe faire mepriſer que ſe donner pour homme de conſéquence.

Aureſte y a-t-il une regle déciſive ſur les circonſtances qui exigent que la prépoſition ſoit ou ne ſoit pas accompagnée de la conjonction ? S'il y en a, j'avoue mon ignorance : je ne trouve rien qui me conſtate cette diſtinction dans le cas où la conjonction doit être ſubſéquente : & je ſuis très porté à croire que c'eſt alors une choſe libre, de pur ſtile, nullement grammaticale, en un mot deux tours également françois, entre leſquels on peut choiſir, ſelon ſon gout, celui qu'on juge le plus convenable ſoit pour le ſens ſoit pour l'harmonie. De façon que qui aimera le tour conductif ne manquera pas de joindre la conjonction à la prépoſition : mais qui goutera plus le ſimple tour ſpécificatif ſe contentera de la ſeule prépoſition.

XIII. DISCOURS,

DES PARTICULES,

Dixieme & derniere partie d'Oraiſon.

ON ſe ſert du mot de *particule* dans deux différentes acceptions. L'une générale, conforme à l'étymologie, & purement diminutive, ne préſentant que l'idée d'une petite partie de quelque choſe que ce ſoit : cela eſt clair & très entendu. L'autre acception eſt particulierement affectée au ſtile grammatical, ſervant à nommer une ſorte de mots & en caractériſer l'eſpece : cela demande une définition qui dévelope l'idée ſpécifique qu'on attache à ce terme, faſſe connoître la nature de ce qui en porte le nom, & nous explique bien nettement l'emploi modicatif qui diſtingue cette ſorte de mots de toutes les autres. Voilà préciſément où l'on s'aperçoit encore au-

jourdhui de la vieille méthode ; qui donnoit tout à la mémoire peu à la raiſon, par l'habitude, inſpirée aux hommes, de ſe contenter de termes ſans éxiger des idées claires & préciſes. Le nom de *Particule* eſt certainement d'un uſage ordinaire, on le trouve preſque à chaque page dans les Dictionnaires ; cependant on eſt encore à nous dire ce que c'eſt que la PARTICULE, ou ce qu'on en dit prouve qu'on ne la connoit pas. Je n'ai vû dans nos Grammairiens modernes d'autre définition que celle que j'ai déjà raportée ailleurs ou l'équivalent ; qui dit que *c'eſt une ſorte de petits mots, tels que les prépoſitions, les conjonctions, & autres de cette nature.* Ce qui, loin d'en expliquer l'eſſence, ne ſert qu'à la confondre avec les eſpeces qu'on allegue pour exemples, & ajoûter à cette premiere confuſion celle des autres eſpeces entre elles ; puiſqu'on les place indifféremment dans la claſſe des Particules, malgré la différence & de leurs noms &

de leurs ſervices qui les font ſi bien connoitre. Pour moi qui n'ai jamais pû gouter, même dans les genres oratoire & poétique, l'emploi d'un mot lorſqu'il n'étoit pas l'image nette d'une idée, comment le gouterois-je dans les ouvrages de ſcience & de doctrine faits pour diſcuter, analyſer, & définir? où le premier mérite doit naitre de la juſte correſpondance des expreſſions aux choſes; en ſorte que celles-ci paroiſſent diſtinctement dès que celles-la donnent leur coup de pinceau.

Je déclare donc que, prenant ici le mot de *particule* dans le ſens qui en fait le nom diſtinctif d'une des parties d'oraiſon différente de toutes les autres, je conſidere ce qu'il dénomme comme une eſpece particuliere qui, renfermant pluſieurs mots, ne doit néanmoins en comprendre aucun de ceux qui apartiennent à l'une des neuf précédentes. Cherchons maintenant ſi cette eſpece ſubſiſte, & s'il y a réellement des mots qui ne ſoient

ni

ni Articles, ni Subſtantifs, ni Pronoms, ni Adjectifs, ni Verbes, ni Adverbes, ni Nombres, ni Prépoſitions, ni Conjonctions; c'eſt à dire qui aient une fonction autre que celle qui caractériſe chacune de ces eſpeces. Il n'eſt pas douteux qu'il n'y en ait; tous les Grammairiens en ſont convenus : mais quels ſont-ils & quelle eſt leur nature? Ce ſont tous ceux dont l'emploi modificatif conſiſte à énoncer une AFFECTION dans la perſonne qui parle. De façon que ces mots, images des mouvemens intérieurs, ſe préſentent comme des accompagnemens, ou, s'il m'eſt permis de me ſervir de cette figure, comme des aſſaiſonnemens du diſcours; par le moyen deſquels on ajoute à la peinture de la penſée celle de la ſituation, ſoit de l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint.

Ces deux ſituations ont produit deux ordres de PARTICULES : les unes de ſenſibilité, à qui l'on donne le nom d'INTERJECTIVES; les autres de tournure

de discours, que par cette raison je nomme DISCURSIVES. Celles du premier ordre se subdivisent en trois classes, EXCLAMATIVES, ACCLAMATIVES, & IMPRÉCATIVES : celles du second ordre en six, ASSERTIVES, ADMONITIVES, IMITATIVES, EXHIBITIVES, EXPLÉTIVES, & PRÉCURSIVES. Il y a des Langues qui en ont d'Interrogatives, telles qu'en Latin, *ne*, *an*, *utrum* : mais le François n'en a point établi : ce tour d'idée s'y fait connoître par le seul arrangement des membres de la frase ; ce que j'ai expliqué dans un autre Discours. Ainsi tout ce qui compose cette partie d'oraison forme neuf classes : & les mots qu'elles comprennent, petits ou grands, ne sont ni conjonctions ni prépositions ni adverbes : ils sont purement Particules par le genre d'emploi que je viens d'expliquer.

Les Exclamatives sont celles qui n'expriment que la simple sensibilité ou la situation de l'ame en elle même. J'en

trouve pour le plaiſir, la douleur, la joie, le chagrin, l'invocation, la ſurpriſe, l'impatience, & le deſagrément. Telles ſont

AH, AIH, HIHI, HÉLAS, O, QUOI, EH, DAME, OH, OUAIS, OUF.

Les Acclamatives marquent la ſituation d'ame par rapport à l'objet étranger vers lequel elle ſe porte. Situation qui peut avoir les divers caracteres d'aplaudiſſement, de rebut, de deſir, de bienveillance, de conſentement, & d'agacerie:

BON, FI, BIS, VIVAT, AMEN, XEXE.

Les Imprécatives ſont tous ces mots dont on ſe ſert quelquefois dans le langage familier pour prendre un ton de réſolution, de colere, ou de grenadier, afin d'en impoſer. Ils ne ſont pas en vérité du beau ſtile: & il y a même ſouvent de l'indécence à s'en ſervir. La politeſſe les autoriſe ſi peu qu'il n'y en a preſque point de fixés par un uſage

général ; chacun s'en fait à sa mode : en voici quelquesuns des plus communs.

JARNI, MARDI, MORBLEU, DIABLE, PESTE, SOUFRE, CADEDIS, SACREBLEU.

Les Particules Assertives servent à donner au discours un tour d'assertion, soit par voie d'affirmation, ou de négation, ou de doute :

CERTES, OUI, NON, NE, PAS, POINT, PLUS, PEUTÊTRE, VOIRE.

Les Admonitives donnent un tour d'avertissement, soit en excitant, prévenant, instruisant, apelant, arrêtant, ou saluant ; ainsi qu'on le voit dans les suivantes :

COURAGE, ALERTE, GARE, HOLA, CHUT, HU, DIA, STE, HEM, TOUBAU, ADIEU.

Les Imitatives sont, comme leur nom l'indique, caractérisées par un tour d'imitation, pour rendre les sons que forment les bêtes & ceux que le choc des corps fait entendre :

BÊÊ, CRIC, CRAC, TIC, TAC, POUF.

Les Exhibitives préſentent & montrent la choſe aux yeux:

CI, VOICI, VOILA.

La premiere n'eſt d'uſage que dans les comptes; l'emploi des deux autres arrive plus fréquemment.

Les Explétives ſont ainſi nommées; parceque, n'ayant par elles mêmes qu'une valeur, pour ainſi dire, de rempliſſage, elles ſervent ſimplement à arrondir ou affermir un autre mot, qui le plus ſouvent eſt particule lui même ou conjonction. Tels ſont:

ÇA, DA, BIEN, SUS,

dans ces expreſſions,

ah ça, oui dà, eh bien, or ſus.

Les Particules Précurſives ſervent comme des avant-coureurs deſtinés à préparer l'eſprit à la tournure d'idée dans laquelle on veut qu'il prenne ce qui les ſuit. Elles ne ſont que deux:

DE, QUE.

La premiere diſpoſe à ne point prendre dans un ſens abſolu & général ce qu'elle précede, mais uniquement dans un ſens d'extrait :

il y a de l'éloquent & du vrai dans ce diſcours :

cet homme a de l'eſprit & de l'adreſſe :

quand on a de la vertu on réſiſte à la tentation.

La ſeconde d'un ſervice multiplié diſpoſe l'eſprit à l'une de ces cinq tournures :

d'admiration, ſoit pour la qualité ou pour la quantité ;

que cette princeſſe eſt bonne !

que de fourbes à la cour ! que de ſots à la ville !

de reproche ;

que ne veniez vous plûtôt ?

de commandement ;

que l'on obéiſſe ſans réplique :

de ſouhait ;

que le ciel le comble de ſes faveurs ;

d'hypotheſe ;

que le public blâme ou approuve, il n'en faut pas être moins vertueux.

Quant à ce qui concerne la conſtruction de cette partie d'oraiſon, en voici les regles.

PREMIERE REGLE.

Les Particules des trois premieres Claſſes, c'eſt à dire toutes les Interjectives, paroiſſent ſouvent dans une poſition iſolée: & lorſqu'elles tiennent à une fraſe; elles ſe placent ordinairement à la tête, & y ſervent comme membre adjonctif; excepté AMEN, qui fait plus volontier la fonction d'objectif, & parconſéquent ne ſe place qu'après l'attributif:

aih vous me faites mal:
ſi cela eſt vilain:
parbleu je ne m'y attendois pas:
elle a dit amen à tout ce qu'on lui a propoſé.

II. REGLE.

Entre les Particules Aſſertives, CERTES OUI & NON ſuivent la même regle que les Interjectives:

certes il ſe trompe :
oui la choſe eſt ainſi :
non elle eſt tout autrement.

III. REGLE.

NE ſe place toujours entre le ſubjectif & l'attributif lorſque la forme de la fraſe eſt expoſitive : mais lorſqu'elle eſt interrogative ou impérative cette particule marche avant eux, excepté dans le commandement fait à la troiſieme perſonne; car alors elle occupe la même place que dans la forme expoſitive :

le philoſophe ne ſe conduit que par la raiſon :
ne vous accorderez vous jamais avec vous même ?
ne témoignons rien de nos foibleſſes :
que perſonne ne s'expoſe à la colere du prince.

IV. REGLE.

PAS POINT & PLUS n'ont rang qu'après le verbe lorſqu'il eſt ſimple, & entre l'auxiliaire & le participe ſi ce verbe eſt compoſé. Ces trois particules, quoique très aſſertives, ne laiſſent pas que d'être pour l'ordinaire les explétives de la précédente, dont elles apuyent l'aſſertion négative. Les deux premieres nient abſolument ; & la derniere nie d'une maniere rélative qui oblige à diſtinguer les temps, de façon que ce qu'on nie pour le préſent eſt ſupoſé affirmatif pour le paſſé :

le juge ne doit pas vendre la juſtice :
le ſage ne ſe repait point de chimeres :
il n'auroit pas refuſé ſi on lui avoit offert :
quand on n'a plus de reſſource, il faut ſoufrir : & quand on n'a plus d'eſpérance, il ne faut plus deſirer.

POINT a un avantage ſur ſes deux compagnes en ce qu'elle peut commen-

cer la frase & supléer à l'attributif, ainsi que dans ces proverbes :

point d'argent point de suisse :
point de fumée sans feu.

V. REGLE.

Les deux autres particules assertives PEUTÊTRE & VOIRE, qui marquent un doute, peuvent selon le sens & le gout occuper différentes places :

peutêtre est-il plus avantageux d'ignorer
son sort que de le savoir d'avance :
nous aurons peutêtre bien rencontré :
voire qui le pourroit ?
vous aimera-t-elle ? vraiment voire.

VI. REGLE.

Les Admonitives soumettent assez leur arrangement au gout de l'orateur :

courage marchons à l'ennemi :
courons à la gloire camarades courage :
toubau, monsieur, ne vous pressez pas
tant :
arrêtez vous donc, toubau.

VII. REGLE.

Les Imitatives marchent à la queue de la frase. L'usage n'en est ni noble ni éloquent. Les Exhibitives au contraire marchent à la tête de ce qu'elles montrent s'il est exprimé par une dénomination : mais s'il l'est par un pronom personnel ou rélatif, elles ne viennent qu'après lui. Ainsi l'on dit,

voici ma femme, voilà mes enfans, les voilà, me voici.

VIII. REGLE.

Les Explétives sont fixées à suivre immédiatement le mot qu'elles arrondissent ou dont elles fortifient la valeur.

IX. REGLE.

Il n'est pas douteux que les Précursives ne doivent précéder ce qu'elles affectent, pour le faire prendre dans le tour d'idée qu'elles lui donnent, leur nom seul le décide. Mais la particule DE

étant uniquement attachée à préſenter par extrait quelque dénomination particuliere faiſant portion de fraſe, elle peut également ſervir à une denomination qui finit comme à une qui commence la fraſe : aulieu que la particule QUE, devant influer ſur toute la fraſe par la tournure du ſens général, doit toujours en faire le front. Ce mot dans une autre place n'eſt jamais particule : il eſt alors conjonction ou pronom, dont nous avons parlé dans les Diſcours précédens.

de très habiles gens doutent ſouvent ſur des points où d'autres ne voient point de difficulté :

que l'homme eſt induſtrieux à ſe faire des peines ! qu'il eſt foible d'eſprit ! que ne cherche-t-il la force dans la raiſon & non dans les chimeres de la prévention ? que de doutes alors éclaircis ! que d'inquiétudes épargnées !

XIV. DISCOURS,

DES CARACTERES ALPHABÉTIQUES,

Premier article de l'Orthographe françoiſe.

ETOIT-IL poſſible que la Parole, ſi naturelle à l'homme & d'une ſi douce reſſource tant pour ſes beſoins que pour ſes plaiſirs, reſtât dans les bornes étroites que renferme la communication qu'il peut y avoir entre le ſens de l'ouie & la portée de la voix ? Non, le ſourd a cherché à s'entretenir par l'euil ne le pouvant par l'oreille : le ſolitaire n'a pû ſe priver d'une compagnie parlante dans la fuite même de tout commerce avec l'eſpece humaine : l'abſent n'a pas voulu ignorer ce que la préſence lui auroit apris : & l'homme de lettres n'a rien voulu perdre de la réputation qu'il pou-

voit acquérir. On a donc trouvé l'art d'étendre la communication de la Parole en la peignant & la rendant transportable en tous lieux. Cet art consiste dans des caracteres diversement dessinés & constitués symboles des sons, des articulations, & de tous les accessoires de la prononciation, soit mouvemens soit repos.

La main forme ces caracteres dans le même ordre qu'observent les organes de la bouche pour l'exécution de ce qu'ils doivent faire entendre, & presque avec la même facilité. Elle les assemble de façon que leur proximité offre les images des mots; dont la distinction se fait voir par de petits espaces laissés entre eux. Ces mots placés à propos concourent avec leurs voisins à faire dans la derniere précision le tableau de la Parole & parconséquent celui de la Pensée. L'aspect d'un Ecrit anime l'ame, la fait agir, & pour ainsi dire vivre par les ressorts de la curiosité. Elle n'est plus

ſeule dès qu'elle lit, & encore moins quand elle travaille à faire lire.

L'Ecriture fut d'abord myſtérieuſe & d'une difficile exécution, par cette raiſon moins pratiquée qu'elle n'eſt aujourdui. On peut voir touchant ſes commencemens & ſes progrès les conjectures que M. Léonard a données au Public d'après un Anglois. Il n'eſt ici queſtion que de ce que l'Uſage a établi pour nôtre Langue, & de l'Ecriture préſente. Je dis donc que l'art de peindre la parole conſiſtant dans un aſſemblage méthodique de caracteres qui répondent à ce qu'expriment les organes, il faut diſtinguer ces caracteres par leurs eſpeces, connoitre le nombre la valeur & l'emploi de chacun. Cela fait toute la ſcience de l'Ortographe diviſée en trois articles par raport aux trois eſpeces de caracteres qu'elle a introduits. Les uns ſont deſtinés à répondre aux ſons & aux articulations: ce ſont les ALPHABÉTIQUES, qu'on nomme auſſi LETTRES,

faiſant le ſujet de ce Diſcours. Les autres ſervent ſimplement à modifier les précédens, ſoit par altération de valeur, par union accidentelle avec le voiſin, ou par ſéparation de ceux avec qui la pratique ordinaire les devroit unir : on les nomme PROSODIQUES, & ſeront la matiere du Diſcours ſuivant. Les troiſiemes ſont établis pour conduire conformément au ſens les repos qu'on eſt obligé de prendre ſoit en parlant ſoit en liſant : & c'eſt ce qu'on nomme PONCTUATION, par où cet ouvrage ſera terminé.

Commençons par conſtater le nombre des Caracteres Alphabétiques. On ſera peutêtre ſurpris que je mette ce point en diſcuſſion ; comme ſi cela n'étoit pas décidé de tout temps. Non, cela ne l'eſt pas encore, ſinon dans nos petites Ecoles, où les enfans n'étant pas prévenus par des ſupoſitions arbitraires & ne faiſant marcher leur intelligence que ſuivant le fil de la connexion natu-

relle des idées, ont enfin contraint leurs maitres à ouvrir les yeux ſur ce que la raiſon dicte & à ſuivre la méthode qui réſulte des établiſſemens réels de l'Uſage. Quelle autre pouvoit être meilleure? puiſqu'il eſt queſtion d'enſeigner cet uſage.

Ces petites écoles ont fixé l'Alphabet à vingt-cinq Lettres; parcequ'elles ont reconnu qu'il y avoit, non ſeulement dans l'impreſſion mais encore dans l'écriture courante de la main, ce même nombre de caracteres diſtingués par la figure & par la valeur. Elles n'ont pas voulu confondre deux conſonnes avec deux voyeles; n'y ayant rien de ſi différent dans les principes de la Parole. Elles ont ſenti que ſi la diſette des caracteres avoit fait ſuporter pendant quelque temps cette confuſion, il n'étoit plus ni raiſonnable ni poſſible de s'y livrer depuis que l'établiſſement des deux nouveaux caracteres, accourus au ſecours de la prononciation, avoit été ſi géné-

ralement & ſi authentiquement aprouvé. Ainſi en plaçant *J* & *V* dans l'alphabet, elles leur ont donné un rang particulier autre que celui d'*I* & d'*U:* elles les ont même diſtingués par des noms analogues, afin d'aider & de fixer la mémoire des enfans. On ne peut qu'aplaudir à ces maitres; puiſque ces lettres ſont diſtinguées entre elles par la plus grande de toutes les différences, la diverſité de figure s'y trouvant jointe à celle de valeur: & en fait de valeur de lettres, quelle différence plus forte & plus marquée que celle qu'il y a de conſonne à voyele?

Qu'il ſeroit avantageux pour l'art, pour la commodité du ſiecle naiſſant qui nous ſuit de près, & pour le ſuccès même de l'ouvrage, que le premier Dictionnaire François qu'on donnera au Public obſervât cet ordre alphabétique de 25 lettres! en ſorte que les mots qui commencent par *I* & *V* conſonnes y paruſſent réunis ſous leurs propres ca-

racteres & distingués de ceux qui commencent par *I* & *U* voyeles, aulieu d'y être mêlés & confondus les uns entre les autres. La maniere dont on enseigne à lire dispose l'euil de ceux qui nous touchent & qui vivront quelque temps avec nous à ne rien trouver de choquant ni d'extraordinaire dans cet ordre : elle prépare même leur raison à blâmer la distribution alphabétique en 23 lettres, parconséquent à corriger ce que nous aurons fait. Prévenons les : sacrifions l'habitude d'une pratique imparfaite au gout raisonnable que nous leur inspirons par l'instruction présente ; dautant que ce gout est également le nôtre, dès que nous le suivons ailleurs : il ne manque que de nous décider entierement en sa faveur dans le Dictionnaire. En attendant cette derniere & pleine décision, la Grammaire s'y conforme & reconnoit que l'Alphabet françois est composé des 25 lettres suivantes :

A B C D E F G H I J K L M N O P
Q R S T U V X Y Z.

On pourroit en compter 26 ſi l'on y plaçoit Œ, caractere dont on faiſoit autrefois un uſage plus fréquent qu'on ne fait aujourdui. On le voyoit partout où l'*O* latin devenoit un *E* dans la prononciation françoiſe : à préſent il ne ſe montre plus que dans un petit nombre de mots; & s'il n'étoit néceſſaire dans *cœur*, il éprouveroit le même ſort qu'a eu Æ, dont il n'eſt plus queſtion : *Ægypte æternel* ne ſont que d'antiques monumens qu'on ne copie point. Envain on eſt jaloux du vernis de docte ; cette ambition échoue toujours vis à vis du gout : l'écriture étymologique cede à l'écriture françoiſe : & la raiſon tôt ou tard l'emporte ſur le raiſonnement. De quelle utilité en effet ſont ces deux caracteres ? La prononciation n'eſt-elle pas auſſi exactement repréſentée par *EI* & par *EU* diphtongues françoiſes que par Æ & par Œ diphtongues latines ? L'E-

tymologiſte en connoit-il moins que de *flos* eſt venu *fleur*, quoiqu'il ſoit écrit ſans cet Œ? Si nous l'employons dans *cœur*; ce n'eſt pas comme caractere diſtingué des autres, ni comme diphtongue: il n'eſt là qu'une jonction de l'*E* faite par le courant de la plume avec un *O* ſervile & purement euphonique, inſéré pour affermir la prononciation du *C* devant la diphtongue *EU*; à peu près comme *U* l'eſt après *G* dans le mot *rigueur*. Abrogeons donc totalement ce caractere étranger & inutile. Pourquoi après l'avoir ôté de plus de mille places où l'étymologie le demande également, ſe feroit-on ſcrupule d'en uſer demême à l'égard de quatre ou cinq mots ſeulement? Par où ce petit nombre a-t-il merité qu'on lui interdiſe l'habillement françois & qu'on le contraigne à ne ſe montrer qu'avec une parure latine? Le gout d'uniformité de ſimplicité & de méthode, dont nôtre ſiecle ſe pique, doit faire ici ſon effet: dès qu'on n'écrit point

honnœur labœur; on peut bien ne pas écrire *mœurs :* les yeux & la prononciation ſeront ſervis par *meurs* comme par *honneur* & *labeur*. C'eſt dans de pareilles réformes que la timidité ne doit point arrêter, & qu'on peut préférer le petit nombre au grand. Dailleurs n'eſt-il pas plus aiſé de chercher dans un Dictionnaire à la diphtongue *E U* ce qui doit en avoir le ſon que de le chercher à la voyele *O* ? Qu'on en faſſe un qui définiſſe avec juſteſſe & qui n'oublie rien de ce que la parfaite connoiſſance de la Langue exige ; je ſuis aſſûré que les gens raiſonnables ne regretteront pas l'Œ, & qu'ils ſeront contens de voir enfin l'alphabet fixé depuis tant d'années que tant d'habiles gens ont travaillé à la Langue.

Nos vingt-cinq Lettres ſe partagent en deux ordres : l'un deſtiné à repréſenter les ſons, & l'autre les articulations. On nomme VOYELES les caracteres du premier ordre, & CONSONNES ceux du ſecond.

DES VOYELES.

La Voyele fait ſon ſervice, ou ſeule, ou conjointement avec une autre de ſes compagnes, ou en combinaiſon avec l'une des deux conſonnes *M N:* ce qui fait trois manieres de repréſenter les ſons. La derniere, quoiqu'opérée par l'aide d'une conſonne, eſt une combinaiſon purement ſonorifique; parceque la conſonne y contribue uniquement au ſon par la forme du paſſage qu'on prépare à la voix ſans y ajouter le mouvement propre de ſon articulation. Par le moyen de ces jonctions & combinaiſons ſonorifiques on trouve dans ſix voyeles le fonds ſuffiſant pour ſeize nuances de voix ou ſeize différens ſons. Expliquons maintenant ce que l'uſage le plus ſuivi & le plus analogue à la Langue obſerve dans l'Orthographe par raport aux Voyeles, en ſuivant l'ordre de leurs trois manieres de repréſenter les ſons.

PREMIERE REPRÉSENTATION DES SONS.

La premiere maniere dont les ſons ſe repréſentent eſt, comme je l'ai dit, par de ſimples voyeles, qui dans l'alphabet françois ſont au nombre de ſix:

A E I O U Y:

Quoique dans ce nombre il s'en trouve deux qui n'ont qu'un même ſon; elles en rendent néanmoins ſept; parceque la ſeconde en fournit trois. Tout le monde ſait que *E* ſe prononce tantôt ouvert, tantôt aigu, & tantôt muet. On diſtingue aiſément, par des regles conſtantes ou par l'accent dont il eſt accompagné, lequel de ces trois ſons il exprime. Lorſqu'il eſt muet il rejette tout accent: & il ſe trouve tel dans ſept occaſions.

La premiere quand il termine le mot:

badine, corde, ferme, borgne, bougie, urne, j'adore.

La ſeconde dans les troiſiemes perſonnes plurieles des verbes, quoique ſuivi

des

des consonnes *N T*, qui sont alors oiseuses, servant uniquement à caractériser cette formation :

ils parlent, ils combattoient, ils iroient, ils furent.

La troisieme immédiatement avant *S* finale, les monosyllabes exceptés :

armes, serrures, pertes, dites, faites.

La quatrieme avant la diphtongue *au*, où il est même plûtôt oiseux que muet :

beau, jumeaux, nouveau, cerceau.

La cinquieme lorsqu'il finit une syllabe précédée d'une autre formée par un *E* ouvert :

fermeté, netteté, celleci, bêtemeot, troisiemement.

La sixieme lorsqu'il termine une syllabe non suivie d'un *E* muet :

chemin, cheveux, acheter, demain, rebours, écrevisse, détenu.

La septieme enfin est dans les syllabes réduplicatives *de re*, quoique suivies d'un *E* muet, & quand même après lui il se trouveroit une double *S S* :

devenir, retenir, redemander, reſſort, reſſource.

bien entendu que dans toutes ces occaſions il n'y ait point d'accent qui en décide autrement.

E rend un ſon aigu dans cinq circonſtances, ſavoir, dans les monoſyllabes,

&, les, des, mes, tes, ces, ſes.

Dans la derniere ſyllabe du mode infinitif du verbe :

corriger, confier, parler, ſavourer, brouter.

Il faut obſerver que lorſque les mots de ces deux premieres circonſtances doivent faire ſentir leur finale par la rencontre d'un mot commençant par une voyele, l'*E* y rend alors un ſon ouvert. La troiſieme circonſtance où *E* rend un ſon aigu ſans être accompagné de l'accent eſt avant *Z* finale dans les ſecondes perſonnes des verbes; car il en eſt tout autrement dans les noms propres :

ſortez, devinez, meſurez, eſſayez, boiriez, admirerez.

La quatrieme dans les terminaiſons en *er ier* & *ied* des ſubſtantifs & des adjectifs, ſoit au ſingulier ſoit au pluriel :

berger, boulanger, bourbier, attelier, portier, ſingulier, pied, papiers, cahiers, officiers.

Il faut excepter de cette quatrieme regle *fier, altier, cher*, & les noms qui ont immédiatement avant *er* l'une de ces conſonnes *F M V*, le ſon y étant ouvert :

fer, enfer, Lucifer, mer, amer, ver.

La cinquieme & derniere circonſtance eſt quand cette voyele ſe trouve affectée de l'accent aigu ; qui eſt la marque propre & diſtinctive de cette prononciation, à qui il a même communiqué ſon nom. Il ne l'abandonne jamais que dans les quatre premieres circonſtances dont je viens de faire mention.

été, volonté, fée, célérité, écrémés, ſociétés, dédire, dételer, déifier, rétif, réintégré.

La pron onciation ouverte a lieu par

tout où paroiſſent les accens grave & circonflexe :

ſuccès, procès, tête, tempête, même.

Elle ſe trouve auſſi ſans accent dans deux occaſions.

La premiere lorſque l'*E* eſt apuyé d'une conſonne apartenant à la ſyllabe :

ſec, mets, verd, perte, peſte, ceſſion, queſtion, dilemme, belle, ſoutiennent.

Il faut excepter de cette regle les finales où la conſonne qui apuye en terminant le mot eſt une de ces trois *R D S :* car les deux premieres y rendent la prononciation aigue dans les occaſions que je viens de raporter ci deſſus : & la derniere la laiſſe muette, ainſi que je viens auſſi de le dire. *Z* final fait auſſi exception dans les ſecondes perſonnes des verbes où elle rend l'*E* aigu. Pour *M* & *N*, quand elles ſont ſuivies d'une autre conſonne, elles ſervent à changer totalement le ſon en le rendant nazal ; comme il ſera bientôt expliqué.

La ſeconde occaſion où l'*E* ouvert pa-

rôit ſans accent quoique non apuyé de conſonne eſt dans les ſyllabes qui en précedent immédiatement une autre caractériſée par le ſon muet :

piece, *college*, *ſyſteme*, *bibliotheque*, *freres*, *dernieres*, *ils attelent*, *ils épelent*, *ils celent*.

De ſorte que c'eſt une maxime générale dans nôtre Langue que lorſqu'il ſe trouve dans un mot deux ſyllabes deſuite formées par la voyele *E* ſans accent, la premiere a toujours un ſon ouvert & la ſeconde un ſon muet. Il n'y a d'exception à cette ſeconde regle que *chevelure* avec ſes dérivés, & quelquefois les ſyllabes *de re* lorſqu'elles ſont initiales ; le premier *E* s'y conſervant muet ainſi que le ſecond :

échevelé, *redemandé*, *redevance*.

J'ajoute par forme de remarque que cette voyele dans la premiere ſyllabe du mot *femme* a un ſon ſi ouvert qu'il ſe prononce preſque comme un *A*.

Des ſix voyeles c'eſt la ſeule dont la

valeur ſe partage en divers ſons : les autres rendent toujours le même : elles ſont ſeulement ſuſceptibles de plus ou de moins de lenteur dans la prononciation. Quoiqu'elles ſoient de leur nature ſonores, il arrive néanmoins quelquefoi à ces quatre *E I O U* d'abandonner la repréſentation du ſon pour concourir uniquement à peindre l'articulation, en fixant la conſonne à une des prononciations qu'elle peut avoir, molle, ferme, graſſe ; comme il ſera expliqué à l'article de ces conſonnes.

II. Représentation des Sons.

La ſeconde maniere dont les Voyeles repréſentent les ſons eſt par le concours des unes avec les autres. Ce qui arrive toutes les fois qu'elle ſe trouvent raprochées dans l'un des ordres ſuivans:

AI, *AU*, *EI*, *EU*, *OI*, *OU*.

Voilà ce qu'on nomme Diphtongues Orthographiques ; dont les trois premieres rendent des ſons ſemblables

à quelquesuns de ceux des voyeles ſimples. La quatrieme & la ſixieme en rendent chacune un, qui n'eſt propre qu'à leur combinaiſon, & qui eſt différent de tous les autres ſons de la Langue. La cinquieme en rend tantôt un qui lui eſt particulier, & tantôt un commun à d'autres voyeles ſimples ou combinées. Examinons les en détail.

AI préſente dans les aoriſtes & les futurs des Verbes, ainſi que dans le préſent du verbe *avoir*, un ſon ſemblable à celui d'*E* aigu:

je donnai, je blâmai, je répondrai, j'aurai, j'ai.

Ailleurs elle rend le ſon d'un *E* ouvert:

paix, trait, mais, jamais, affaire, plaire.

Devant deux *LL* ou une *L* finale ces deux voyeles ne font point diphtongue: l'*I* deſuni de l'*A* n'y ſert qu'à mouiller la conſonne:

paille, caille, émail, corail.

Quelques auteurs même de réputation

emploient cette diphtongue aulieu d'*OI* dans les occaſions où cette derniere doit rendre le ſon d'*E* ouvert ; écrivant *Français Anglais* & non *François Anglois*, de peur qu'on ne les prononce comme *Chinois Francontois*. Mais cet uſage ne venant que de naitre, ſoufrant baucoup de difficultés en d'autres occaſions, & ne pouvant pas abſolument être introduit partout où *OI* rend le ſon d'*E* ouvert, je ne crois pas qu'on doive l'adopter avant qu'il ait aquis le crédit public, quelque raiſonné qu'il puiſſe être. Comment oſer défigurer tous les préſens relatifs des verbes ? renverſer toutes les analogies pareilles à celle qu'il y a entre *notion* & *connoitre* ? ſe déterminer entre deux prononciations douteuſes, peut-être en faveur de celle qui n'aura point de ſuccès, comme entre *Baujolois* & *Baujolais ?* Je regarde donc cette entrepriſe comme une témérité.

AU ſe prononce partout de la même maniere, apeuprès comme la voyele *O* ;

chaud, canaux, pauvre, fauve.

EI préſente toujours le ſon d'*E* ouvert. Elle ne paroit guere que devant les conſonnes *N G L*, & donne à celleci une prononciation graſſe :

peine, ſeine, teigne, neige, vieille, pareil.

EU rend un ſon qui tient un peu des deux voyeles qui compoſent cette diphtongue : il differe néanmoins de celui que chacune a étant ſéparée de ſa compagne, ainſi que de tous ceux des ſimples voyeles & des autres diphtongues :

peu, bleu, veut, fleur, heureux.

Il faut obſerver que la proximité de ces deux voyeles ne fait point diphtongue dans les formations du verbe *avoir* ; ou que dumoins elles s'y prononcent comme s'il n'y avoit qu'un *U* & point d'*E* :

j'eus, il eut, ils eurent, vous eutes.

OI préſente dans certaines occaſions le ſon ouvert de la voyele *E* :

François, Hollandois, je connois, il dormoit.

Dans d'autres occaſions elle préſente un ſon plein & comme double, terminé par celui de l'*E* ouvert après avoir commencé par celui de la diphtongue *OU*:

Bavarois, Crétois, loi, roi, oiſeux, je bois, il reçoit.

OU eſt deſtiné à un ſon particulier différent de tous les autres; & qui ſe repréſente dans la plûpart des autres Langues par une ſeule voyele:

doux, tout, ſous, outil, toujours, courroux.

On voit par toutes ces valeurs, tant des diphtongues que des ſimples voyeles, qu'un même ſon peut être préſenté aux yeux de plus d'une façon: que cependant il n'y en a jamais qu'une de convenable dans chaque occaſion. Il n'eſt pas permis de ſubſtituer un caractere à un autre, quoique repréſentant le même ſon, ſans pécher contre les loix de l'Ortographe. Comment connoitre ces loix? & ſavoir de laquelle de ces façons on doit uſer dans chaque circonſtance? C'eſt

ce qu'on ne peut réduire en regle acauſe de la grande variété. L'étymologie même ne peut rien fixer de sûr à cet égard parcequ'elle y eſt trop ſouvent en défaut ; outre qu'elle n'eſt point du reſſort de la plus belle & de la plus nombreuſe partie de la nation Un homme qui a fait ſes études de college, car il ne faut pas en avoir fait davantage pour briller dans cete ſcience orthographique, cet homme, dis-je, aura beau enſeigner que les diphtongues *AI* & *EI* doivent avoir place ſelon qu'il y a un *A* ou un *E* dans l'origine latine : que par cette raiſon on écrit *plaine* lorſqu'il vient de *planus* & *pleine* lorſqu'il vient de *plenus* : une femme ſera toujours en droit de lui repréſenter que de ſi ſavantes regles ne ſont pas propres à l'inſtruire ; & elle ſe ſcandaliſera avec juſtice de ce qu'on a recours aux uſages d'une autre Langue pour lui enſeigner ceux de la ſienne. Un étranger auſſi inſtruit du Grec & du Latin que nôtre François, pouſſant la queſ-

tion plus loin, lui demandera comment on peut distinguer par l'étymologie dans quelles occasions il faut pour le même son se servir de la diphtongue *EI* plûtôt que de la simple voyele, & réciproquement de celleci plûtôt que de la diphtongue : pourquoi on écrit différemment *verge* & *neige* quoique dans les deux origines il y ait un *I virga nix*. Pourquoi *peres* par un *E* & *paires* par la diphtongue *AI* ? puisqu'il y a également un *A* dans le Latin *patres pares*. Pourquoi les gérondifs ayant un *E* dans leur origine prennent-ils un *A* ? Enfin il y a mille autres occasions où l'étymologie aulieu de distinguer ne feroit que brouiller & confondre nos usages si l'on s'en raportoit à elle. Il me semble que cette défectuosité devroit un peu diminuer la passion ardente dont quelquesuns de nos doctes se sont épris pour elle : & cela arriveroit sans doute si toute passion n'étoit aveugle & opiniâtre. Pour moi, quoique ma tête soit, ainsi que celle de

ces meſſieurs, meublée de Grec & de Latin, & que la beauté de ces Langues ne me ſoit pas totalement inconnue, je ne m'en ſervirai néanmoins jamais pour ôter à la mienne l'air François qu'elle doit avoir. Je me ſoucie peu de cette parade d'érudition qu'une occaſion particuliere peut fournir; c'eſt le plan entier de la Langue qui m'occupe. J'avoue donc l'inſuffiſance de l'étymologie, non ſeulement par raport à l'ignorance des perſonnes qui n'ont point étudié les Langues anciennes, mais encore par raport à la ſûreté des déciſions, n'ayant par elle même rien de fixe & de conſtant. Incertitude pour incertitude, ne vaudroit-il pas mieux renvoyer tout d'un coup au Dictionnaire que de fatiguer par des regles défectueuſes & de plus intelligibles à la plus grande partie de ceux qu'on veut inſtruire?

Au défaut de regles générales voici quelques ſecours particuliers; qui, s'ils ne nous inſtruiſent pas de tout, nous en

enſeigneront dumoins une partie ; & qui étant auſſi sûrs que ceux de l'étymologie auront deplus l'avantage d'être à la portée des perſonnes qui ne peuvent puiſer dans cette ſcience ni s'aider d'aucune autre Langue que de la leur : car ils ſeront pris ou dans la nature même du mot, ou dans l'analogie qu'il a avec un autre mot françois & non grec ni latin ; à quoi peuvent atteindre tous ceux qui ſont capables de réfléchir ſur leur propre Langue. Dabord il eſt à propos de les avertir que tout l'embarras roule ici ſur quatre ſons, *E* ouvert, *E* fermé ou aigu, *I*, & *O*. Le premier peut être repréſenté de ſix manieres, par *E* ſans accent, par È marqué de l'accent grave, par Ê marqué de l'accent circonflexe, & par l'une ou l'autre de ces trois diphtongues AI EI OI. Le ſecond le peut être par E non accentué, par É affecté de l'accent aigu, & par la diphtongue AI. Le troiſieme l'eſt de deux manieres ; par I & par Y. Le quatrieme l'eſt auſſi de deux, ou par la

voyele O ou par la diphtongue AU.

PREMIERE REGLE.

Le ſon ouvert ſe peint par la diphtongue OI dans la finale de tous les préſens rélatifs du verbe, ſoit au mode indicatif ſoit au ſupoſitif, & cela ſans aucune exception :

j'aimois, j'aimerois, tu allois, il couroit, ils ſortiroient.

II. REGLE.

Lorſque le ſon ouvert précede *L* mouillée; c'eſt toujours la diphtongue EI qui ſert à le peindre :

ſommeil, pareil, ſoleil, vermeille, treille.

III. REGLE.

Dans les autres occaſions, on connoit qu'il faut repréſenter ce ſon par AI ou par OI ſelon qu'on peut découvrir un A ou un O dans quelqu'autre mot analogue au ſens de celui qui cauſe l'embarras. Par exemple, je ne balance pas à juger que

naitre, naiſſance, faire, faiſceaux, comparaiſon, caiſſon, maiſon,

ſont écrits par la diphtongue AI dès que j'aperçois

nativité, factice, faſcine, comparatif, caſſette, manoir, maſure,

qui leur ſont analogues. Mais je juge que

connoitre, connoiſſance, paroitre,

ſont écrits par la dipthongue OI en me rapelant

notion, notoire, aparoir.

IV. REGLE.

Quand il ſe trouve un E aigu dans le mot analogue ; alors le ſon ouvert de celui dont on cherche l'ortographe ſe repréſente ſûrement par la ſimple voyele E ou par la diphtongue EI :

gérer, gréler, prophétiſer, plénitude, pénible,

me prouvent qu'on n'écrit ni par AI ni par OI.

geſtion, grele, prophete, pleine, peine.

Quant au choix entre la voyele & la

diphtongue, il eſt d'abord décidé que dans la circonſtance où le ſon eſt apuyé d'une conſonne appartenant à la ſyllabe, c'eſt la ſimple voyele E qui le repréſente : dans les autres circonſtances, le Dictionnaire & la connoiſſance de l'uſage doivent ſupléer à la regle. L'étymologie ſeroit même alors plus inſuffiſante que l'analogie françoiſe. Car enfin celleci trouveroit encore quelque reſſource pour faire cette diſtinction. Par exemple, le ſon nazal de *plein* indiquera que *pleine* eſt écrit par la diphtongue ; puiſque celuila ne le peut être autrement, par la regle que la ſimple voyele E, comme je le dirai ci après, ne repréſente jamais ce ſon nazal qu'elle ne ſoit précédée de la voyele I.

V. REGLE.

Le ſon aigu eſt toujours préſenté par la diphtongue AI dans les aoriſtes & les futurs des verbes :

je paſſai, je rimai, je paſſerai, je rimerai.

Il l'eſt par la voyele E ſans accent dans les infinitifs du verbe, dans les finales en *ier ied* & *er* des ſubſtantifs & des adjectifs, excepté *cher, fier, altier*, & ceux où la terminaiſon *er* eſt immédiatement précédée de l'une de ces trois conſonnes F M V, dans les monoſyllabes, & devant Z final des ſecondes perſonnes du verbe :

donner, troter, loger, tuer, caiſſier, régulier, trépied, cocher, &, mes, tes, ſortez, venez, vous deviez.

Enfin ce ſon eſt repréſenté par E marqué d'un accent aigu dans toutes les autres occaſions que les précédentes :

ſociété, vérité, curioſités, déités, révérence.

VI. REGLE.

Le ſon I s'écrit par Y quand il fait ſeul le mot, ou qu'il eſt à la tête de la ſyllabe immédiatement avant une autre voyele :

il y a, il y va, yeux, york.

ON en uſe demême dans les occaſions où ce ſon doit non ſeulement être prononcé, mais encore faire diphtongue avec la voyele précédente:

pays, abbaye, aboyer.

Partout ailleurs l'air ſimple & françois de l'I figureroit également bien. Mais les Savans le voulant garder dans les mots d'art & de ſcience où l'étymologie l'admet, ſoit fait ainſi qu'ils le ſouhaitent; puiſque cela ne cauſe aucune équivoque dans la prononciation. Je me conforme donc à leur pratique ſans faire le procès à ceux qui en uſent autrement: un peu de diſtinction ne gatera rien ici. Que ceux néanmoins qui n'ont pas été inſtruits ne cherchent point à paroitre ſavans par l'emploi de cet Y: car ils ne feroient que déceler leur ignorance s'ils venoient à s'en ſervir mal à propos: aulieu qu'en plaçant conſtamment la voyele I, on ne pourra point juger s'ils ignorent l'étymologie ou s'ils écrivent par un principe différent de celui

des origines greques. L'Y où il ne le faut pas eſt une véritable faute ; & I ſubſtitué peut paſſer pour un gout particulier.

ſillabe, ſintaxe, phiſique, phiſionomie,
choquent moins que

byble, cylice, crytique, phyloſophie.

Cet Y me paroit encore toutafait hors de place dans certains mots où le ſavant ne ſauroit le prendre ſous ſa protection, & où il n'a été introduit que par la main du copiſte, qui a voulu orner ſon écriture par de beaux contours de lettres, & qui a moins conſulté l'orthographe que la ſatisfaction des yeux en écrivant,

roy, foy, loyx,
aulieu de
roi, foi, loix.

VII. REGLE.

On connoit que c'eſt à la diphtongue AU à repréſenter le quatrieme ſon lorſque dans quelque mot analogue il ſe trouve un A ou un E.

chaleur, valoir, héraldique, jumelle, belle,

désignent clairement l'orthographe de *chaud, hérault, il vaut, jumeau, beau.*

Hors des regles & de l'analogie que je viens d'expliquer, le Dictionnaire est la ressource pour résoudre les doutes.

TROISIEME REPRÉSENTATION DES SONS.

La troisieme & derniere maniere dont les voyeles représentent les sons est par combinaison sonorifique avec l'une de ces deux consonnes *M N*. De façon que cellesci ne font point le service de leur articulation & contribuent seulement à peindre une sorte de son, qu'on nomme NAZAL, parceque la forme du passage qu'on lui donne y bouchant la sortie de l'air par le nez l'oblige à revenir de cette route dans celle de la bouche. Par ce moyen il modifie le son d'une autre maniere que lorsque toutes les issues de la respiration sont libres. Cette modifi-

cation nazale ſe partage en ſix dans la voix :

AN, EN, IN, ON, UN, OIN :

mais elles peuvent être préſentées aux yeux par les quinze combinaiſons ſuivantes :

AM, AN, EM, EN, IM, IN, OM, ON, UM, UN, YM, YN, AIN, EIN, OIN.

De ſorte que pluſieurs de ces combinaiſons ſervent à un même ſon : parconſéquent il en faut ſavoir faire le choix pour la régularité de l'orthographe. En voici le détail.

Le premier ſon nazal affecte en propre ces trois combinaiſons AM, AN, EM ; c'eſt à dire qu'elles n'en préſentent jamais d'autre :

ample, *chambre*, *plan*, *banquet*, *temps*, *emploi*.

Ce ſon eſt auſſi très ſouvent repréſenté par EN :

entier, *entendement*, *arpent*, *encenſement*, *ſilence*.

Le ſecond ſon a ſept combinaiſons à ſon ſervice, quelquefois EN, toujours ces quatre YM YN AIN EIN, & ces deux IM IN lorſqu'elles ne ſont pas la tête du mot :

bien, lien, chrétien, ſymphonie, ſyntaxe, ſainteté, vain, ceinture, ſain, ſimple, vin, fin, pinte.

Le troiſieme ſon eſt conſtamment préſenté par IM & IN à la tête du mot ſeulement :

immenſe, impératrice, innocent, incendie.

Le quatrieme l'eſt auſſi toujours par OM & ON, comme le cinquieme par UM & UN :

ſombre, trompette, ſon, plafond, rond, jonction :

humble, brun, alun, Munſter.

Enfin le ſixieme n'a pour ſa part que OIN :

ſoin, beſoin, joindre, pointe.

Il eſt à propos de faire ici trois obſervations générales. L'une que *M* & *N*

ne rendent le ſon nazal qu'autant qu'elles ſont immédiatement ſuivies d'une autre conſonne, ou que leur combinaiſon termine le mot; & il n'importe pas que la conſonne qui vient après elles apartienne à la même ſyllabe ou à une autre; comme tout cela ſe voit dans les exemples cités. Ainſi dans les mots ſuivans, elles n'alterent point le ſon de la ſimple voyele, & n'y font que leur fonction de conſonne pour le ſervice de l'articulation :

image, imiter, homogene, émerſion, humilier, dame, animal, énergumene, brunir, bonheur, canon, prone.

La ſeconde obſervation eſt que lorſque la conſonne qui les ſuit n'eſt que leur propre réduplication, elles ne deviennent point ſonorifiques après les voyeles *A O;* cellesci ſe prononçant alors naturellement & point en ſon nazal :

gomme, pomme, commodité, communauté,

nauté, année, honneur, poiſſonniere, marronnier, donner, ſonner.

Il en eſt demême pour *N* après *E* dans le mot *ennemi* & dans les formations des verbes *venir tenir* & leurs dérivés ; où la combinaiſon EN préſente le ſon d'un *E* ouvert :

qu'il vienne, tienne, ſoutienne, convienne, apartienne.

La troiſieme obſervation eſt que la combinaiſon ENT qui caractériſe la troiſieme perſonne pluriele dans les verbes ne préſente jamais qu'un ſon muet :

ils craignent, ils veulent, ils obtinrent, qu'ils puſſent, ils iroient,

ſe prononcent comme s'il n'y avoit ni *N* ni *T* à la fin de ces mots.

A l'égard du choix entre les diverſes combinaiſons qui ſervent à un même ſon, voici, ce me ſemble, ce qu'on peut dire de ſûr. Il eſt d'abord conſtaté par une regle générale que des deux conſonnes ſonorifiques *M* figure toujours avant

B P M ; & qu'on ſe ſert de *N* avant les autres lettres :

ambaſſade, ſymbolique, emploi, immolé, antimoine, endormi, intérieur, ſonge.

Il n'y a d'exception que pour *Comte* titre honorifique, pour les mots où le *P* a été autrefois comme *promt*, & pour la finale de ceux dont les dérivés ſupoſent une *M* dans le ſimple, tels que *nom pronom* d'où ſe forment *nommer ptonominaux.*

Quant au choix des voyeles, la diverſité n'ayant pas lieu dans les quatre derniers ſons, il n'y a pour eux aucune difficulté ; la prononciation y indique ſûrement l'orthographe. C'eſt toujours la voyele *I* qui entre en combinaiſon pour le troiſieme ſon, qui ne paroît qu'à la tête des mots : *O* forme le quatrieme : *U* a pour ſa part le cinquieme : & la diphtongue *O I* s'eſt emparée du ſixieme :

immenſe, immédiat, onde, un, oindre, moins.

Il n'en eſt pas demême pour les deux

autres ſons. Le premier ſe forme également par les deux voyeles *A E*. Celui-ci a dans ſon diſtrict les finales des adverbes, & celle-la les finales des gérondifs :

finement, conſtamment, doctement, évidemment :

venant, trompant, courant, ſéduiſant :

Pour les autres mots point de regle ſûre & générale : il eſt vrai que l'étymologie y aideroit beaucoup : mais ceux à qui ce moyen eſt inutile ont l'Uſage & le Dictionnaire à leur ſecours : ils y aprendront que *diamant, ambaſſade, conſtant, ſans* prépoſition, & mille autres s'écrivent par un *A* : qu'*élément, emplette, moment, ſens* ſubſtantif, & un nombre infini veulent un *E*.

Le ſecond ſon pouvant être formé par les trois voyeles *E I Y* & par les deux diphtongues *A I E I*, il l'eſt toujours par *E* lorſque la combinaiſon, étant précédée d'un *I*, termine le mot ſans être apuyée d'aucune conſonne fi-

nale, ou dumoins que de *S*, ou du *T* caractériſant la troiſieme perſonne ſinguliere du verbe. Partout ailleurs ce ſon ne ſe laiſſe point repréſenter par la combinaiſon de la ſimple voyele *E*, excepté dans *chrétienté :*

bien, lien, chrétiens, Pariſiens, tu tiens, il maintient.

Dans les autres occaſions, il faut, comme je l'ai déjà dit, avoir recours à quelqu'autre mot analogue : par exemple le ſon *A* dans *vanité* & *paneterie* me montre que *vain* & *pain* doivent être écrits par la diphtongue *AI :* le ſon *E* dans *plénitude* m'indique la diphtongue *EI* dans *plein.* Enfin où l'analogie manque le Dictionnaire doit ſupléer. Venons aux lettres du ſecond ordre.

DES CONSONNES.

Toute leur fonction conſiſte à repréſenter les articulations ; qui ne ſont autre choſe que les mouvemens organiques par leſquels le ſon de la voix eſt

agité au moment de ſon paſſage & de ſon impulſion hors de la bouche. Outre le ſervice d'articulation, diverſement diſtribué à ces Conſonnes ſelon la diſpoſition mobile que la mécanique naturelle a miſe dans les organes, il y a pour elles certains uſages d'orthographe qu'il faut obſerver quoique peu eſſenciels par eux mêmes.

L'un de ces uſages eſt la réduplication ; dont quelques auteurs ont totalement abandonné la pratique ; & que d'autres, par un défaut opoſé, étendent peutêtre trop loin. Je vas tâcher de la fixer dans ſes juſtes bornes.

Des dix-neuf Conſonnes, il y en a ſept qui ne ſont pas ſuſceptibles de réduplication, ſavoir,

H, J, K, Q, V, X, Z :

deux à qui le génie de la Langue en donne facilement la diſpenſe,

B, P.

Les dix qui reſtent, ſavoir,

C, D, F, G, L, M, N, R, S, T,

en ſont plus ou moins ſuſceptibles : ce qui va être expliqué dans le détail de leurs particularités. Je poſe ſeulement ici trois maximes générales.

La premiere que la réduplication n'a lieu pour aucune conſonne après une voyele longue ou marquée d'un accent circonflexe, ni après un ſon nazal, non-plus qu'après une diphtongue orthographique excepté pour les deux liquides *L R* & pour *S :* qu'ainſi c'eſt proprement à la ſuite de la voyele breve que nôtre Langue en a attaché les graces. On écrit donc ſans réduplication,

côte, bâtiment, tête, encourager, enfanter, entendre, boufon, traiter, gouter,

& avec réduplication,

botte, battre, nette, accourir, affecter, attirer, ſyllabe, leurre, pouſſiere.

La ſeconde maxime regarde la conſonne caractériſtique des Verbes. Il faut la conſerver dans leurs formations telle qu'elle ſe trouve dans leur racine qui eſt l'infinitif: ſi elle eſt ſimple dans ce-

luici, elle doit l'être dans cellesla, & demême ſi elle y eſt double : les loix de la Grammaire & le bon uſage exigent qu'on en uſe ainſi : parconſéquent on redouble la conſonne dans ces mots,

j'abhorre, vous luttez, nous promettons, il donne, ils ſe rébellent ;

& l'on ne la redouble pas dans ceuxci,

je colore, vous rebutez, nous dotons, il épele, ils volent.

La troiſieme maxime eſt pour les adjectifs de terminaiſon féminine. Il ne doit y avoir alors aucune différence entre les deux genres : point de réduplication au féminin s'il n'y en a au maſculin : *fidele* ne s'écrit pas autrement pour une femme que pour un homme, nonplus que

frele, facile, utile, frivole, commode, ſublime, folatre, rapide, prude.

Je ne ſais donc ſur quel fondement on peut apuyer la pratique contraire : elle ne me paroit qu'un pur caprice. Si l'on trouve dans quelques Ecrivains le fémi-

nin *fidelle* écrit par deux *ll* ; c'eſt qu'alors on diſoit *fidel* ſans *E* au maſculin ; de ſorte que ſon féminin ſe formoit comme *belle* de *bel*, *nettẽ* de *net* ; liberté que les Poetes ſe donnent encore quelquefois au beſoin pour l'un & l'autre genre.

Il y a dans nôtre orthographe un autre uſage commun à pluſieurs conſonnes. C'eſt de paroitre ſans rendre aucun ſervice à la prononciation, uniquement pour fraper l'euil : & cela par des raiſons d'étymologie ou de Grammaire. Cette redondance de lettres étoit autrefois plus fréquente qu'elle n'eſt aujourdui ; parcequ'on mettoit ſa gloire à montrer dans l'écriture françoiſe qu'on ſavoit le Latin. Cette vanité n'étant plus de mode, on a retranché baucoup de ces conſonnes oiſeuſes, ſurtout dans les occaſions où elles n'étoient autoriſées que de la ſeule étymologie : on s'eſt contenté de les conſerver dans celles où l'analogie & la Grammaire les ſoû-

tiennent. Tout cela va être discuté par ordre de chaque consonne, ainsi que leurs autres particularités.

B ne redouble que dans le mot *abbé* & ceux qui en dérivent. Il n'a point d'autres particularités : on s'en sert partout où l'articulation l'exige, & jamais sans besoin : il faudroit ramener le siecle de nos vieux Gaulois pour écrire

debte, debvoir, doubte :

la finale même ne le soufre pas inutilement.

C devant les voyeles *E I Y* se prononce mollement, comme une *S :*

cerise, célérité, ciel, cyprès.

Devant les voyeles *A O U*, il se fait entendre avec plus de fermeté, comme un *K*; amoins qu'il ne soit affecté de la cédille, que l'usage a introduite pour l'adoucir devant ces voyeles comme devant les autres :

canon, colere, curieux :

agaçant, leçon, aperçû.

Sa prononciation est ferme à la fin de la syllabe :

lac, avec, Alaric, eſtoc, ſuc.

Quand il eſt redoublé, le premier ſe prononce toujours avec fermeté quoique le ſecond molliſſe :

accès, accident, ſuccint.

Lorſqu'entre lui & la diphtongue *E U* il ſe trouve un *O* ou un *U;* ces deux voyeles ſont purement ſerviles, n'étant point employées là pour ſe faire entendre, mais uniquement pour affermir la prononciation du *C*, laquelle ſeroit molle ſans elles :

cœur, longueur, accueuil.

Outre ces deux articulations, il en reçoit une troiſieme de la proximité de la lettre *H :* cette conſonne aſpirative en rend par ſon influence la prononciation graſſe toutes les fois qu'elle le ſuit immédiatement :

charité, chemiſe, chicane, choſe, chûte, chantre.

Telle eſt la loi : mais l'érudition greque vient nous cauſer de l'embarras. On en veut conſerver les traces, dumoins dans

la maniere d'écrire ; car il s'en faut de baucoup que ce ſoit dans celle de prononcer ; puiſqu'il eſt conſtant que le *Kappa* & le *Xi* avoient dans cette ancienne Langue différente valeur, que nôtre prononciation ne diſtingue point articulant *charactere* comme *catalogue*. Nos Erudits reſſemblent donc ici à des amans paſſionnés qu'un chifre frape avec autant de force que la réalité de l'objet auquel ils l'adaptent. Leur imagination ſe trouve ſi échaufée qu'ils croient voir dans nos deux caracteres *CH* une image fidele de leur cher *X* : & en conſéquence ils s'en ſervent pour repréſenter une articulation qui ne convient ni à l'un ni à l'autre & qui eſt celle du *K* : ils écrivent,

cholere, chronologie, chiromancie, archiépiſcopal, achéron, chœur.

Il eſt vrai que cette orthographe commence à ne plus tenir contre le gout françois ; & que la plus grande partie des Ecrivains banniſſent *H* devant *A*,

O U L R quand elle n'y doit pas rendre la prononciation graſſe, excepté dane *Chriſt* & ſes dérivés, où le reſpect la laiſſe. On écrit communément ſans *H*,

caractere, colere, corde, chronique.

Lorſque cette *H* incommode ſe trouve ſuivie des voyeles *E I Y*, les yeux y font quelquefois triompher la prononciation vulgaire ſur l'écriture ſavante: tel a été le ſort d'*Achéron* qu'on prononce graſſement en dépit de tous nos Grecs: & tel devient inſenſiblement celui d'*archiépiſcopal*. Dans d'autres mots on ſoufre l'équivoque faute de moyen pour l'éviter, ou plûtôt faute de hardieſſe à employer le premier un de ceux qui exiſtent dans les richeſſes de nôtre alphabet quoique non pratiqués. Si j'oſois en inſinuer un; ce ſeroit de ſe ſervir dans ces occaſions du *K* aulieu du *C*. Quel inconvénient y auroit-il d'écrire

khiromancie, Kherſoneſe, arkhiépiſcopal, kheur?

pour diſtinguer cette prononciation de celle de

chirurgie, *Cherbourg*, *archipretre*, *défricheur*.

Cet expédient me paroit d'autant plus convenable que le *K* fort pauvre dans nôtre Langue, ſe trouveroit par cette libéralité ſoutenu contre les mauvais deſſeins de quelques perſonnes qui le veulent proſcrire comme inutile; & que cette maniere d'écrire aprocheroit encore plus de l'origine greque.

Quant à la réduplication du *C*, elle a lieu dans le commencement de preſque tous les mots entre les voyeles *A O V* quand l'une d'elles eſt initiale, & même lorſqu'entre cette conſonne & la voyele poſtérieure il ſe trouve une *L* ou une *R* ainſi que lorſque cette voyele fait diphtongue avec une autre :

accabler, *accommoder*, *accumuler*, *occurrence*, *acclamation*, *accrédité*, *accroiſſement*, *accoucher*, *accueuillir*.

Il n'y a guere d'exceptions que les ſuivantes :

acabit, *acante*, *acariatre*, *acre*, *acreté*,

acrimonie, ocre, acroſtiche, académie, & les dérivés.

Après les autres voyeles, le *C* eſt toujours ſimple :

écarter, écouter, iconoclaſte, écolier, écume, écreviſſe.

Dans le milieu du mot, ou lorſque l'initiale eſt une conſonne, il redouble ſi rarement & avec ſi peu de néceſſité qu'il ne vaut pas la peine de faire des exceptions. On peut ſans conſéquence & par gout rendre la regle générale :

vacarme, chicaner, nacre, ſiecle, ſeconder, ſacager, ducat, document, ſucre.

Enfin je ne ſaurois m'empêcher de dire que cette lettre me paroit avoir un air auſſi gotique devant la conſonne *Q*, où quelquesuns la conſervent encore, qu'elle l'avoit devant le *T* d'où elle a été exclue. C'eſt le même gout qui regne dans

acquit, acquérir, acquiter, acquieſcement, bancque.

que dans

ſainct, ſaincteté, édict.

Je préfere donc l'uſage de ceux qui écrivent également tous ces mots ſans *C*:

aquit, *aquérir*, *aquiter*, *ſaint*, *édit*.

Il n'y a que dans la finale où il ait le privilege de ſe maintenir; quand il peut y caractériſer la forme de la dérivation, ou y diſtinguer le ſens:

banc, *flanc*,

d'où viennent *banquette*, *flanquer*.

D ne redouble que dans les mots où l'oreille le demande, tels qu'*addition*, *reddition*, & les dérivés.

Il a été expulſé des places oiſeuſes: on écrit ſans lui

ajouter, *ajourner*, *avis*, *avocat*.

Ce n'eſt qu'à la fin du mot qu'on le conſerve:

gourmand, *normand*, *grand*, *billard*, *bord*, *il mord*, *il deſcend*.

L'articulation en devient preſqu'auſſi forte que celle du *T* lorſqu'il ſe lie avec la voyele initiale du mot ſuivant: *grand homme* eſt prononcé comme s'il étoit écrit *grant homme*. Lorſque je vois dans un

même ouvrage ce *D* banni devant les consonnes *J V* & le *C* maintenu devant *Q*; je ne peus m'empêcher de penser que tout est étoile dans le monde, & que la fortune des opinions en dépend ainsi que celle des hommes.

F a baucoup gagné sur l'étymologie, en enlevant à *P H* une partie de ce qui lui apartenoit. Ce sera à la lettre *P* que je fixerai les droits de ces deux concurrentes. Celle dont il est maintenant question n'a d'autre particularité que la réduplication après les voyeles *A E O* & les syllabes *DI* & *SU* quand elles sont initiales:

affaire, afficher, affliger, affront, effet, effigie, effroi, offense, office, diffamant, différent, difficile, difforme, diffus, suffisant, suffrage, suffragant.

Hors ces cinq occasions point de réduduplication:

basouer, bifer, café, défense, défigurer, réforme, réfractaire, refaire, soufrir, trufle.

G ſuit dans ſon articulation le gout du *C*. Il a de la fermeté devant *A O U*; & ſe prononce mollement devant *E I Y*:

garene, gai, galant, gotique, gouteux, gonflé, aigu, aiguiſer:
gémir, gîte, auberge, gens, panégyrique.

L'induſtrie fournit auſſi le moyen de rendre la prononciation de cette conſonne ou molle ou ferme partout où l'on veut: car ſans ſortir de la regle, on inſere ſeulement entre elle & la voyele, ſelon le beſoin, un *E* pour amollir & un *U* pour affermir:

obligeant, changeant, geolier, George:
guériſon, gueule, guide, guigne, guimpe.

Immédiatement devant *N*, la fonction du *G* devient ſervile: laiſſant ſa propre articulation, il ne contribue qu'à rendre graſſe celle de cette *N*:

campagne, Agnès, ignorant, ſeigneur.

Pour ce qui concerne la réduplication, il l'admet ſi rarement & l'exige ſi peu

que je n'aurois point d'autre regle que l'oreille. Je ne le redoublerois que lorſqu'on en diſtingue les deux articulations comme dans *ſuggérer*. Tout oiſeux qu'il ſoit à la fin des monoſyllabes, il s'y conſerve :

poing, *coing*, *doigt*, *leg*.

H préſente le ſimple mouvement par lequel les organes pouſſent la voix au dehors, & qu'on nomme ASPIRATION. Comme cette ſorte d'articulation peut être exécutée ou avec douceur par un mouvement coulant & lié à celui qui le précede, ou avec vigueur par un mouvement fort & deſuni du précédent ; cela diviſe l'aſpiration en deux degrés également repréſentés par la lettre ſans aucune marque de diſtinction, la différence ne s'en aprenant que par l'uſage. Dans le degré de vigueur, on lui donne par excellence le nom & la qualité d'aſpirée. I ſeroit, ce me ſemble, à ſouhaiter, pour la perfection de l'Ecriture comme pour l'étude de la Langue, qu'il y

eût une marque distinctive pour cette *H* aspirée, & qu'elle pût être aussi bien reçûe du Public que l'a été la cédille pour le *C* radouci. Tout cela dépend de la sagacité de l'inventeur & de la disposition qu'aura le siecle à gouter les choses utiles. Un petit point audessous paroitroit-il un monstre? La postérité aura peutêtre plus de courage : ce qui nous aura fait peur pourra lui plaire: plus avisée que nous elle accordera aux yeux la satisfaction de voir toutes les articulations de cette lettre, & de connoitre par eux mêmes que dans

hameau, haine, hampe, héraut, hoïau, honte, huche,

elle se prononce différemment que dans

habit, héroïque, histoire, honnête, humide, humble, hydropisie.

La majesté de nôtre Langue la conserve au commencement & à la fin des syllabes où elle s'est trouvée dès l'origine des mots; soit que ces syllabes y fassent la tête le milieu ou la fin; la regle est égale pour toutes.

harmonie, hymen, ſouhait, cahoter, athlete, diphtongue.

Mais la majeſté n'étant point opoſée à la ſimplicité, fuyant même comme faux ornemens tout ce qui eſt nuiſible ou embarraſſant, on ôte cette *H* du milieu de la ſyllabe lorſqu'elle y peut altérer la prononciation ou la rendre douteuſe; ainſi qu'il arrive entre les voyeles *A O U* & le *C* dont l'articulation ne doit pas être graſſe:

patriarcal, colere, colique.

On en uſe de même entre une conſonne & les deux liquides *L R;* parceque trois conſonnes deſuite apartenant à la même ſyllabe, répugnent au génie françois quand elles ne ſont point finales, & paroiſſent un fatras dès que la prononciation ne les exige pas. On écrit donc ſans *H*

tréſor, trône, Cloë, cronologie.

Il n'y a qu'un reſpect de religion qui puiſſe la maintenir dans *Chriſt* & ſes dérivés, ainſi que dans *chrême* matiere ſa-

cramentale. Pour le mot de *cahos*, l'uſage le plus commun y a tranſporté *H* de la ſeconde à la troiſieme place; comme on le voit dans la maniere dont je viens de le préſenter. Quelques Dictionnaires ſe ſont déclarés en faveur de cette tranſpoſition, dont il y a cent exemples pareils dans toutes les Langues, connus des Grammairiens ſous le nom de *métatheſes*, & dans des cas moins à propos que dans celuici. Je ne crois donc pas que les Etymologiſtes puiſſent raiſonnablement s'en offenſer; puiſqu'on ne leur ôte rien; qu'on leur fournit deplus le moyen d'étaler de l'érudition par la *métatheſe* & de jetter la brillante poudre du Grec aux yeux ou aux oreilles du vulgaire. Pour les compenſer néanmoins du petit ſacrifice qu'ils feront ici à la raiſon, je leur accorde cette *H* intacte dans toutes les autres occaſions où elle ſe trouve au milieu de la ſyllabe quoique ſans articulation: je conſens à m'unir à eux & me diſtinguer des ignorans par la pratique ſavante d'écrire:

théatre, theme, thim, pathologie, orthodoxe, Thalie, rhéteur,

& même *rhapſodie.*

Car enfin outre que c'eſt une légereté d'eſprit indécente à un docte de varier contre ſes propres principes, c'eſt de plus tendre un piege en fait d'orthographe que de donner une regle d'étymologie & la démentir ſur le champ ſans néceſſité. Le nom du *Rhône* & le mot de *Rhétorique* ſont d'un uſage auſſi commun que ceux de *rapſodie* & *rapſodiſte :* pourquoi donc ôter aux uns l'air ſcientifique qu'on laiſſe aux autres ? ou pourquoi ne le pas ôter à tous ? Y auroit-il un ſi grand ridicule à établir pour une des regles générales que *H* inutile ne ſe place pas en françois à la ſuite de *R* ?

J'ajoute ſur cette lettre que la propriété de ramollir l'articulation de la conſonne qu'elle accompagne lui a été ſi fort attaché que la baſſe Latinité s'en eſt ſervie pour repréſenter la prononciation de nos *LL* mouillées & de nôtre

N graſſe à la ſuite du *G*. J'ai vû dans des titres le nom de deux villages d'Auvergne *Ruillac* & *Perſignac* écrits en latin *Rulhacum Perſinhacum*.

J eſt une conſonne très décidée; dont le caractere, généralement admis pour la diſtinguer de la voyele *I*, ne permet plus de les confondre ni dans l'impreſſion ni dans l'écriture courante, encore moins dans la Grammaire. Quoique d'établiſſement moderne elle a aquis une authenticité pareille à celle de toutes les autres lettres : & comme ce qui a la réflexion pour principe eſt plus ſyſtématique, parconſéquent moins ſujet aux variations que ce qui ne doit ſon origine qu'à l'occurrence; de là vient qu'il n'y a dans l'emploi de cette lettre ni embarras ni difficulté; ſa valeur étant partout uniforme, & reſſemblant à celle du *G* prononcé mollement :

Janus, Jérome, Jonas, jonc, jeune, juſtice, jouer.

Il n'y a donc point d'obſervation à faire;

ſinon qu'on ne la place jamais devant *I* pour former un mot : ſi elle s'y trouve ; ce n'eſt que par l'éliſion de la voyele qui termine le pronom perſonnel *je*, comme dans

j'imite, j'ignore, j'irois.

K, ſervant plus aux mots étrangers qu'à ceux de nôtre Langue, s'eſt vû en danger d'etre abſolument banni : & ſa proſcription alloit nous priver de l'unique ſecours que nous avions pour les repréſenter. La difficulté qu'il y a à faire renoncer une nation entiere à un bien dont elle eſt en poſſeſſion depuis un temps immémorial, a rendu vains les complots & a maintenu cette lettre dans l'alphabet françois. L'utilité en eſt ſenſible, non ſeulement dans la peinture des objets étrangers dont elle enrichit nôtre écriture, mais encore dans des objets qui nous apartiennent. Comment écrire, par exemple, le mot de *kyriele?* qui, quoique du ſtile familier, n'en eſt pas moins d'un uſage très françois. Quel

vuide

vuide ne cauſeroit pas ſon abſence dans la Gazette? ce ſeul monument ſera toujours une forte protection en ſa faveur. Ne nous prêtons point à de pareilles réformes qui nous plongeroient dans l'indigence. Conſervons le *K*; d'autantqu'il pourroit bien un jour étendre ſon ſervice, & figurer avec plus de grace comme avec plus de juſtice que *CH* dans les occaſions où ces derniers caracteres abandonnent leur propre valeur pour faire préciſément la fonction de l'autre. Je connois des perſonnes qui ne peuvent ſoufrir l'orthographe de *chiromancie*, amoins qu'on ne le prononce comme *chimere*, & qui ne deſaprouvent pas *Khiromancie* dans la prononciation ferme.

L vient d'un mouvement d'organes ſi coulant & ſi liant qu'elle peut ſans peine & ſans embarras, ſe joindre à une autre conſonne pour faire enſemble identité de prononciation quoique combinée de deux différentes articulations, comme dans ces mots,

blanc, clair, flute, gloſe, plis.

Sa prononciation devient graſſe toutes les fois qu'étant double ou finale elle ſe trouve précédée d'un *I* ſoit purement ſervile ſoit prononcé ; pourvûque cet *I* ne faſſe pas diphtongue avec *O* :

paillaſſe, bouteille, feuille, rouille, bille, pillage, cheville, émail, deuil, fenouil.

Cette regle n'a d'exception que dans le cas où il n'y a devant cette lettre d'autre voyele qu'*I*, & même pour un très petit nombre de mots ; car je ne crois pas qu'il y en ait d'autres que ces ſix,

Gilles, mille, mil, Nil, ville, vil,

& ceux qui commencent par la ſyilabe *il*, comme

illuſtre, illégitime, illuminé, illuſion.

La réduplication de cette lettre ne peut guere être cōnnue que par le détail de la pratique. Il eſt néanmoins une loi générale dans les adjectifs : c'eſt qu'on la redouble au féminin lorſqu'elle en termine le maſculin : mais elle y reſte ſim-

ple lorſque l'étant au maſculin elle eſt ſuivie d'un *E* muet :

belle, cruelle, nouvelle, molle, folle :
fidele, tranquile, utile, frivole.

Il n'y a que le féminin de ceux qui ont le maſculin en *il* où elle ſoit affranchie de cette loi de réduplication :

vil, vile, ſubtil, ſubtile.

Devant le pronom *ON*, elle eſt une lettre purement euphonique, diſtinguée par l'apoſtrophe pour montrer qu'elle ne lui apartient pas, & introduite pour éviter le choc déplaiſant de deux voyeles.

M ne repréſente pas toujours une articulation. Il lui arrive ſouvent de ſervir au ſon par combinaiſon avec la voyele ou la diphtongue dont elle eſt précédée ; ainſi que je l'ai expliqué à l'article des voyeles rendant un ſon nazal. Cette combinaiſon ſonorifique n'a lieu que lorſque cette conſonne eſt apuyée d'une autre, ſoit de ſa même ſyllabe, ſoit de la ſyllabe ſuivante dans le même mot ;

camp, temporel, timbre, bombe, comble, immobile, grammaire.

Lorſqu'elle eſt ſuivie d'une voyele, elle ne contribue pas à la repréſentation du ſon, s'en tenant à ſa fonction articulative :

camarade, témérité, ſymétrie, cimetiere, humide.

Elle en uſe de même ſi après *O* elle n'eſt apuyée que de ſa réduplicative :

communion, commander, commode, commun, ſommer.

Elle ne peut être ſuivie d'aucune autre conſonne que de ces trois *B M P*, excepté dans *comte* ſignifiant une dignité ou un titre d'honneur. Elle termine rarement le mot dans nôtre Langue ; alors elle eſt ſonorifique ; & ce ſont les dérivés qui font connoitre qu'elle occupe cette place dans le primitif :

nom nominaux, Siam, Siamois.

La réduplication lui eſt familiere après la ſyllabe *im* commençant le mot dans un ſens privatif ou extentif, & après c

cinq combinaiſons ſyllabiques *com*, *gon*, *pom*, *ſom*, *hom* :

immatriculé, *immenſe*, *immodéré*, *immunité* :

comme, *commerce*, *gomme*, *pomme*, *ſommet*, *homme*, *hommage*.

Il n'y a d'autres exceptions que

comette, *comite*, *comédie*, *comédien*, *comique*, *comité*, *concomitance*, *homogene*.

Dans toute autre circonſtance, elle n'eſt point redoublée, à ſix mots près, qui ſont

dommage, *femme*, *lemme*, *dilemme*, *nommer*, *nommément*.

N, outre ſa deſtination naturelle, ſert à former un ſon nazal dans les mêmes circonſtances que je viens d'expliquer pour *M* :

incorporé, *innocent*, *jonction*, *néant*, *occéan*, *loin*, *peindre*, *quelquun*, *brun* :

& deplus dans toutes celles où, étant initiale, elle a un ſens privatif quoi-

qu'elle ne ſoit pas ſuivie d'une autre conſonne ni même de ſa réduplicative; en quoi elle differe de *M* qui dans ce ſens admet toujours la réduplication :

inévitable, inaltérable, inopiné, ineffable, inuſité.

Précédée du *G* elle a une articulation graſſe, que les Eſpagnols diſtinguent par un trait orizontal placé au deſſus de la lettre :

mignard, peigne, digne, chataigne, beſogne, répugnance.

Autant que la conſonne précédente aime le voiſinage de *B P M*, autant celleci l'abhorre. Elle eſt dans la troiſieme perſonne pluriele des Verbes une lettre parfaitement oiſeuſe, très incommode pour les étrangers, & ſi éloignée du but de ſon inſtitution que ſi l'habitude ne ſéduiſoit nos yeux nous ne pourrions pas nous empêcher d'y voir du ridicule. Cependant il eſt impoſſible de l'en débuſquer : ce ſeroit tomber dans un plus grand ridicule que de vouloir le tenter : & je

penſe qu'elle s'y maintiendra tant que la Langue durera vivante & morte. C'eſt auſſi la conſonne qui admet le plus fréquemment la réduplication ; quoiqu'il y ait baucoup d'occaſions où elle eſt ſimple : pour nous en inſtruire sûrement, je ne vois point d'autres maîtres que l'Uſage & le Dictionnaire. Je ferai pourtant obſerver que la pratique commune eſt de ne la pas redoubler entre deux *O* : on écrit par une ſeule *N ſonore*, *honorable* ; quoiqu'on écrive par deux *ſonner*, *honneur*, *honnête*. Deplus c'eſt une pratique aſſez conſtante de la redoubler dans les dérivés lorſque le primitif finit par cette conſonne précédée de l'une de ces trois voyeles, *A E O* :

ban, *bannir*, *an andée*, *van vanner*, *mien*, *mienne*, *chrétien*, *chrétienne*, *pardon*, *pardonnable*, *occaſion occaſionner*, *lion lionne*, *melon melonniere*, *fripon friponne*, *maron maronnier*, *tiſon tiſonner*, *ſavon ſavonnette*.

Il n'en eſt pas ainſi quand cette conſonne finale eſt précédée d'*I* ou d'*U* ou de quelque diphtongue : alors elle reſte ſimple dans les dérivés :

badin badine, fin fine, brun brune, quelquun quelquune, ſain ſaine, plein pleine, ſoin ſoigner.

P laiſſe altérer ſa valeur par la proximité de *H* en ſe faiſant alors prononcer comme *F*. Cette orthographe, où l'on emploie deux conſonnes pour ne préſenter qu'une articulation & répondre à un caractere très ſimple dans la Langue originale, paſſe pour une trace de l'étymologie. La pratique n'en eſt pas néanmoins ſi exacte qu'on ne s'en écarte aſſez ſouvent : les mots devenus d'un uſage commun & ceux où il ſe trouveroit trois conſonnes deſuite pour articuler un ſeul ſon s'écrivent à la françoiſe malgré leur origine greque :

fantaiſie, fantome, faiſan, frénéſie, fraſe.

Le *PH* ne s'eſt conſervé que dans les

noms propres & dans les mots qui ont un air scientifique :

Phaéton, *Philipe*, *Phocas*, *philosophe*, *physicien*, *phénomene*, *pharmacie*, *phtisie*.

L'oiſiveté du *P* n'empêche pas qu'on ne le maintienne à la fin des monoſyllabes ; ſurtout quand il eſt la lettre caractériſtique de la dérivation : on écrit donc

camp, *temps*, *drap*, *corps* ;

d'où dérivent

campagne, *temporel*, *draperie*, *corporel*.

Il tient ferme dans *baptême* & *compte* ; parcequ'il ſe prononce très diſtinctement dans quelquesuns de leurs dérivés, tels que

baptiſmal, *compôt*.

Pour la réduplication, elle a été admiſe dans un ſi petit nombre de mots en comparaiſon de ceux où elle eſt interdite, & elle paroît même ſi indifférente que cela ne vaut pas la peine de charger ici les regles de l'orthographe d'une variété embarraſſante & totalement inutile. Je

prens donc, ſur l'exemple d'un fameux Dictionnaire, le parti de réduire tout à l'uniformité, en ne redoublant jamais le *P*. Je n'ignore pas qu'en cela je ne ſerai point conforme à tout le monde : mais tout le monde ne me ſera pas nonplus contraire. Puiſqu'il eſt impoſſible d'avoir l'unanimité pour moi ; il eſt de néceſſité d'opter. Je le fais ; non par prévention ; car je renonce à ce que j'ai pratiqué juſqu'à préſent : l'examen m'a fourni le motif du choix, qui eſt fondé ſur ce que l'eſprit du ſyſteme, la ſimplification des regles, & le génie de la Langue m'ont paru plus favorables à la pratique que j'adopte qu'à celle que je quite.

Q eſt une conſonne à qui le génie françois a refuſé le pouvoir de repréſenter l'articulation ſans le ſecours de l'*U* ; qu'elle a parconſéquent toujours à ſa ſuite, comme une lettre purement attachée à ſon ſervice, & qui dans cette poſition ſervile ne contribue qu'à donner à ce *Q* une valeur pareille à celle du *K*, pour

articuler le ſon qui vient enſuite :

qualité, *quand*, *queſtion*, *quitance*, *quotité*, *quelquun.*

Il y a quelques occaſions où cet *U*, tout ſervile qu'il eſt, ſe fait auſſi entendre lui même, tantôt légerement par le ſon qui lui eſt naturel, tantôt gravement par le ſon plein de la diphtongue *OU*; mais ce n'eſt jamais qu'en union ſyllabique avec une autre voyele, comme dans

équeſtre, *quinquagéſime*, *quadrature*, *équateur.*

Cette conſonne eſt d'une nature à ne pouvoir faire ſyllabe avec une ſeule voyele; il lui faut toujours l'*U* ſervile outre celle dont ſon articulation doit modifier le ſon, quand même ce ſon ſeroit celui d'*U*. Si l'on trouve dans un de nos Dictionnaires *piqûre* au lieu de *piquûre*, qu'on écrivoit autrefois *piqueure* & à qui on a ajouté l'accent circonflexe pour marquer la ſupreſſion de l'*E*; il ne faut pas douter que ce ne ſoit une faute d'impreſſion : il y auroit de la

malignité à l'imputer à la délibération des auteurs : ils étoient trop ſages pour faire ſans aucune raiſon contrecarrer par un ſeul mot la maniere univerſelle d'écrire tous les autres. Dailleurs très attachés à l'influence de la Langue latine dont cette lettre & ſon orthographe nous viennent, comment ſe ſeroient-ils déterminés à l'employer en François devant le ſon *U* autrement qu'elle ne l'eſt dans le Latin devant ce même ſon & devant tous les autres ? Ces mots

aquula, coquus, equus, equula, equulus, quùm,

qui ſignifient

goute d'eau, cuiſinier, cheval, jument, poulain, lorſque :

ces mots, dis-je, tous écrits avec deux *UU*, l'un pour le ſon & l'autre pour l'articulation du *Q*, ont dû empêcher ces auteurs de ſe livrer à une orthographe ſi ſinguliere. Ce n'eſt donc point par gout que la choſe a été faite ; car ce même gout auroit décidé en faveur de

quelqun, piqant, piqeur; ce qui n'eſt pas arrivé. Je n'ai fait cette obſervation que parceque j'ai vû des perſonnes déprimer par des plaiſanteries mal placées un ouvrage qui eſt conſtamment auſſi bon que tout ce qu'on a fait en ce genre.

R a, comme *L*, une prononciation coulante, qui lui donne la facilité de ſe joindre à une autre conſonne pour modifier enſemble le ſon:

cracher, greve, friture, propre, prune, printems.

Elle n'a d'autre particularité que d'être une finale oiſeuſe après *E*, ſoit dans les infinitifs des verbes, ſoit dans les autres mots où la terminaiſon *er* n'eſt pas immédiatement précédée de l'une de ces trois conſonnes *F M V:*

amuſer, pardonner, comparer, guerrier, potier, familier, premier, bucher, clocher.

On excepte de cette regle les mots ſuivans; où *R* en ſe faiſant entendre donne à l'*E* un ſon ouvert:

cher, fier, altier.

Cette lettre ſe redouble après les voyeles *A E O* & les diphtongues *EU OU* dans certaines occaſions ſeulement & non dans toutes. C'eſt le Dictionnaire qu'il faut conſulter ſur cet article :

arracher, arrérages, guerre, horrible, leurre, bourreau :

araignée, aride, mere, ſonore, heure, courage, mourir.

Elle eſt auſſi redoublée après la voyele *I* quand au commencement du mot ces deux lettres font enſemble une ſyllabe réduplicative :

irrémiſſible, irrévocable, irréligion, irruption.

Dans toute autre circonſtance, on ne la redouble point après cette voyele, non-plus qu'à la ſuite d'*U*, d'*Y*, & des autres diphtongues :

iris, ironique, cire, directeur, admiration, deſirer, périr, tirer, cure, dure, coeffure, augure, allure, doublure, conclure, pureté, voiture, azuré, maire, faire, Maurice, foire, poire, ſoitée, boire, croire.

Je ne vois d'exception à cette regle que *réſurrection.*

S jadis fort à la mode paroiſſoit plus jalouſe de ſe montrer que de rendre ſervice : nôtre écriture en fourmilloit ſans néceſſité. Heureuſement on eſt revenu de ces égards exceſſifs qu'on avoit pour le Latin : le gout de la commode ſimplicité a ſurmonté ici comme ailleurs la ſervitude du cérémonial : tout ce cortege embarraſſant a diſparu du milieu des mots : & l'accent circonflexe eſt venu marquer la longueur de la prononciation ſans y aporter d'équivoque. Il n'y a que les noms propres & le mot *eſt* où *S* ſe maintienne ſans être prononcée : on n'écrit plus,

paſques, *maſtin*, *meſme*, *arreſter*, *noſtre*, *voſtre ;*

mais ſeulement avec l'accent,

pâques, *mâtin*, *même*, *arrêter*, *nôtre*, *vôtre.*

Lorſque cette lettre termine le mot ; elle peut, comme baucoup d'autres, être

oiſeuſe : & elle eſt toujours telle dans le pluriel des ſubſtantifs & des adjectifs, n'y rendant alors d'autre ſervice que d'être la marque caractériſtique de ce nombre :

pertes, riſques, ſymptomes, gains, périls, canards, ſaints, ſaintes, chers, cheres, bons, bonnes.

Qu'on me permette à l'occaſion de cette *S* finale de préſenter ici la bizarrerie des idées. Il y a des gens de lettres qui en protegent l'inutilité dans le milieu des mots & qui la banniſſent du pluriel pour y ſubſtituer un *Z*, qui ne fut jamais établi pour cette fonction. Ils aiment mieux contrarier le génie de nôtre Langue, charger la Grammaire d'un tas de regles & d'exceptions ſuperflues que de ſe rendre à une pratique ſimple facile & conſtatée par l'uſage. N'eſt-ce pas une regle françoiſe que les pluriels ſe forment par l'addition de la lettre *S* ? pourquoi faire une exception de pur caprice dans les ſubſtantifs & adjectifs terminés en *E*, en

faveur d'un *Z* poſtiche, qui arrive très mal à propos, uniquement pour dérouter la regle générale ? En débuſquant *S* il fait auſſi ſuprimer l'accent qui ſe trouve au ſingulier : enſuite dans les adjectifs après avoir été intru au maſculin, il faut le chaſſer à ſon tour du féminin pour y replacer *S* & l'accent. Quel avantage la Langue & la Grammaire tirent-elles de cette variation de pratique ? & ſur quel raport analogique eſt fondée cette viciſſitude d'emploi & d'expulſion de caracteres dans le même mot ? N'eſt-il pas plus naturel, plus ſenſé, plus grammatical même, de s'en tenir à la regle générale ? & n'eſt-il pas auſſi plus ſimple & plus aiſé de diſtinguer le pluriel de ces mots comme celui des autres par *S* finale, en y laiſſant tout ce qui ſe trouve au ſingulier ?

vérité, vérités, croté, crotés, crotée, crotées.

ne dépendent-ils pas de la même méthode qui fait écrire

écu, écus, éclat, éclats, poli, polis, polie, polies, vétu, vêtus, vêtue, vêtues?

L'analogie y eſt ſenſible : qui ne la goute pas là ne goutera jamais rien d'exact & de méthodique. Pour *Z*, je le laiſſe paroitre après *É* aigu dans l'adverbe *aſſez*, & dans les ſecondes perſonnes du verbe, où il ſert également au ſingulier comme au pluriel :

vous allez, vous parlez, vous ſortez, vous riez.

La lettre *S* ſe redouble toujours entre deux voyeles lorſque l'articulation en doit être ferme :

aſſaut, aſſiſter, aſſommer, ceſſer, iſſue, preſſentir, chauſſer, tiſſerand.

Quand elle y eſt ſimple, elle ſe prononce coulamment comme le *Z* :

oſer, friſon, toiſe, beſoin, muſe, épouſe, couſin, cauſer, aiſé.

Elle a cette même douceur entre la ſyllabe *tran* & une voyele :

tranſaction, tranſition, tranſiger :

mais elle a une prononciation forte dans *préſéance*.

T n'eſt pas redoublé après *E* marqué de l'accent aigu, ni après *I*, ni guere après *U* :

établir, détourner, détacher, rétif, itinéraire, citron, vitrage, mitre, mitiger, brutal, diſcuter, lutin, mutinerie, tutelaire.

Il ne l'eſt pas non plus après les ſyllabes où il ſe trouve une des deux liquides *L* ou *R* jointe à une autre conſonne, ni à la ſuite de celleſci *do*, *re*, *la*, *ma* :

flater, floter, cloture, pratique, proteſter, groteſque, doter, retour, retenir, latitude, matiere, maternel.

Ailleurs on le redouble aſſez ordinairement :

attaquer, combattre, atteſter, ſornette, attriſter, nettoyer, ſotte, botte, motte.

Il ſe conſerve au pluriel quoique non prononcé, excepté dans les mots de la terminaiſon nazale *ant* ou *ent*; parce-

que l'uſage ſe porte autant qu'il peut à ne pas laiſſer deſuite trois conſonnes inutiles. Ce *T* reſte néanmoins dans les monoſyllabes de cette terminaiſon ; car il ne ſeroit pas décent de les dépouiller du peu qu'ils ont :

intérêts, cadets, placets, délits, canots, affuts, bienfaits, parfaits, exploits : amans, inſtans, accens, tourmens, careſſans, contens :

chants, gants, dents, cents, vents, lents.

Lorſque le *T* eſt immédiatement devant un *I* ſuivi d'une autre voyele ; il varie ſon articulation ; y prenant celle du *C* dans baucoup d'occaſions, & y gardant auſſi ſouvent celle qui lui eſt propre. Comment en faire la diſtinction ? cela n'eſt pas poſſible autrement que par mémoire & par éducation. Si l'on vouloit aider les yeux ; il faudroit apeler ici le point profodique, que j'ai déjà propoſé pour diſtinguer *H* aſpirée : placé ſous le *T*, il en indiqueroit le ramolliſſement : & par ſon moyen on verroit que

primatie, portion, exemption, quotien, partial,

ſe prononcent autrement que

ſortie, queſtion, baſtion, chrétien, partie.

Outre ces ſervices, cette lettre en rend encore un d'une autre eſpece. Elle ſe place ſeule entre le verbe & les pronoms *il elle on* dans l'interrogation lorſque ce verbe finit par une voyele ; & cela ſans ſe joindre à aucun de ces deux mots que par le tiret ou ligne d'union pour rendre la pronociation coulante ; n'y paroiſſant que comme lettre euphonique, quoique diſtinctement articulée :

y a-t-il ? mange-t-il ? accorde-t-elle ? cete dame paroitra-t-elle ? raiſonne-t-on ? comment s'énoncera-t-on ?

V, d'auſſi nouvelle inſtitution que *J*, a pris naiſſance, comme lui, pour diſtinguer une conſonne d'une voyele. Son articulation eſt toujours la même : on écrit cette lettre où les organes la prononcent : & on la prononce partout où elle eſt écrite. Elle eſt une de celles qui

n'admettent jamais de réduplication.

X quoique d'un uſage moins fréquent que baucoup d'autres conſonnes ne laiſſe pas que de repréſenter diverſes articulations & d'être employé en ſix différentes manieres. L'une qui eſt ſa valeur primitive, répond à *KS*: elle eſt telle dans les noms propres, ſoit au commencement, à la fin, ou au milieu: devant les conſonnes, *H* exceptée: & entre deux voyeles lorſque la premiere n'eſt pas un *E* initial & que le mot n'eſt pas nonplus un adjectif numéral:

Ximenez, Stix, Ixion, Mexique, extrit, excommunier, mixtion, maxime, luxe, axe.

La ſeconde maniere répond à *G Z*; ce qui n'eſt qu'un adouciſſement de la précédente. Elle a lieu entre *E* initial & une autre voyele; quand même il ſe trouveroit une *H* avant la voyele poſtérieure:

examen, exercice, exil, exoſtoſe, exaucer, exhumer.

La troiſieme répond au *K* ou au *C* de prononciation ferme ; ce qui arrive lorſque *X* eſt ſuivi d'un *C* prononé mollement :

excès, excellent, exception, excentrique, exciter.

La quatrieme répond à *Z :* & elle eſt deſtinée aux adjectifs numéraux, ainſi qu'aux nombres compoſés :

deuxieme, dixieme, dixhuit, dixneuf.

La cinquieme répond à *S* prononcée fortement ; & n'a lieu que dans une ſeule occaſion ; c'eſt à la fin des nombres lorſqu'ils ſe trouvent finir le ſens & n'avoir point après eux la dénomination qu'ils calculent ; comme quand on dit,

j'en ai dix : vous en garderez ſix.

Cette prononciation finale n'eſt pas un propre de la lettre *X ;* c'eſt un privilege attaché aux nombres, qui dans la circonſtance marquée font toujours ſonner la conſonne par laquelle ils ſe terminent, quelle qu'elle ſoit. Ainſi *Q T F* ſe font

entendre demême quand on dit,

il y en a cinq, ſept, huit, neuf;

quoiqu'ils ſoient, comme *X*, parfaitement oiſeux étant ſuivis d'une dénomination commençant par une conſonne.

Enfin la ſixieme & derniere maniere dont on employe *X* eſt de le faire figurer à la fin du mot uniquement pour les yeux, ou dumoins de ne l'y faire entendre que pour la douceur de la prononciation, par la liaiſon qu'on en fait avec la voyele initiale du mot ſuivant. Il devient auſſi marque caractériſtique du pluriel dans la plûpart des mots terminés par des diphtongues:

choux, doux, heureux, veux, lieux, dieux, animaux, cerveaux, étaux, loix.

Je n'ignore pas que l'uſage le plus général & qui pourroit même paſſer pour univerſel eſt de le mettre à la fin de ces formations de verbe,

je peux, tu peux, je veux, tu veux.

Cet aveu fait, le Public me permettra de

de lui remontrer que l'uſage de les écrire avec une *S*,

je peus, je puis, tu peus, il peut, je veus, tu veus, il veut.

eſt plus analogue aux regles de la Conjugaiſon ; qui ne doit point changer la finale naturelle ; & qui n'a jamais admis dans une formation, *X* pour terminale, ſoit après voyeles ſimples, ſoit après diphtongues : on écrit,

je cous, tu cous, il coud, je vaus, tu vaus, il vaut,

je meus, tu meus, il meut, je fais, tu fais, il fait,

je bois, tu bois, il boit, je dois, tu dois, il doit.

Il n'y a dans tous les Verbes que les deux mots *veux peux* où *x* ſe ſoit introduit ; je ne ſais par quel motif : on auroit eu, ce me ſemble, plus de raiſon à le reſerver pour faire la diſtinction entre le verbe & le ſubſtantif pluriel *les veux*. Il y a toute apparence que cette pratique eſt venue d'une main d'Ecri-

vain, nullement de la réflexion d'un homme de lettres, encore moins d'un ſyſteme de Grammairiens. Elle n'eſt celle du plus grand nombre que parcequ'on n'y a pas refléchi, & qu'on regarde communément les variétés de l'orthographe comme choſes indifférentes. De ſorte que c'eſt moins un uſage françois qu'un abus etendu; qui ſera peutêtre bien tôt abandonné & regardé comme une faute, ſi cet ouvrage eſt lû & la remontrance goutée.

Z, dixneuvieme conſonne & derniere lettre de notre alphabet, repréſente une articulation douce & coulante :

zele, Zénobie, zigzag, azuré, lazaret.

Elle eſt oiſeuſe à la fin des mots lorſqu'elle s'y trouve précédée d'une conſonne ou d'un *E* à qui ſon influence donne un ſon aigu, ce qui arrive dans le mot *aſſez* & dans les ſecondes perſonnes des verbes :

vous deſirez, vous dormiez, vous pleurerez.

Lorſqu'elle termine un nom-propre, elle s'articule comme la conſonne *S* & fait rentrer la prononciation de la voyele *E* dans la regle établie, que le ſon en doit être ouvert toutes les fois qu'elle eſt apuyée d'une conſonne apartenant à la ſyllabe :

Rodriguez, *Sanchez*, *Olivarez*, *Suarez*.

Quelquesuns, comme je l'ai déjà obſervé, placent cette lettre aux pluriels dont le ſon terminal eſt formé par un *É* aigu. Mais outre que c'eſt à *S* & non à *Z* à qui le génie de nôtre Langue donne la propriété de caractériſer le pluriel, c'eſt que les yeux perdroient l'avantage de diſtinguer les participes des ſecondes perſonnes du Verbe ; ce qui eſt plus utile qu'on ne penſe, ſurtout lorſqu'il s'agit d'aprendre une Langue par regles. Quelque facile qu'il ſoit de connoitre le participe par le ſens du diſcours, le ſecours des yeux ne perd rien de ſon prix. Ainſi *donnez* avec un *Z* & *donnés* par un *S* préſentent la diverſité

de ce qu'ils ſignifient d'une maniere plus nette & plus vive que s'ils étoient l'un & l'autre orthographiés demême. Deplus ce *Z* gate l'analogie de l'orthographe en ôtant le fonds d'uniformité, qui en rend la pratique également belle & facile, & qui abrege les regles de Grammaire. Car premierement on ne ſauroit le mettre partout. Quelle figure feroit-il à la fin de l'article ou du pronom *les* & des adjectifs pronominaux *mes tes ſes ces?* dans leſquels le ſon terminal eſt auſſi ſouvent celui de l'*E* aigu que de l'*E* ouvert. En ſecond lieu après avoir marqué de l'accent le ſingulier du mot, il faudroit l'ôter au pluriel pour y mettre *Z:* & ſi ce mot eſt ſuſceptible de genre; il faudra pour le mettre au féminin y replacer l'accent, ôter *Z*, remettre *S*, établir pour tous ces changemens des regles nombreuſes, des exceptions embarraſſantes, ſans autre but que de bannir *S* de ſa place la plus naturelle, & introduire une pratique purement ar-

bitraire. Ne vaut-il pas mieux écrire avec une noble uniformité, en conſervant toujours l'accent, ajoutant une *S* pour le pluriel, & un *E* muet pour le féminin ?

trouvé, trouvés ; trouvée, trouvées : vous trouvez des moyens que d'autres n'auroient jamais trouvés.

Il ne reſte plus qu'une obſervation à faire ſur les Lettres en général : c'eſt que la figure en eſt ou ordinaire ou capitale. On ne ſe ſert de celleci qu'au commencement des périodes, c'eſt à dire après le point, aux a-linea, dans les intitulés, pour ce qu'on veut rendre très ſenſible au Lecteur, à la tête des noms-propres & du ſujet principal. L'Impreſſion a deplus deux ſortes de caracteres, romains & italiques, dont elle fait uſage pour diſtinguer du diſcours ſuivi de l'auteur ce qui eſt citation ou mot employé matériellement : les exemples en ſont fréquens dans cet ouvrage.

XV. DISCOURS,

Des Caracteres Prosodiques,

Faisant le second article de l'Orthographe.

C'Est un usage commun à toutes les Langues d'avoir des Caracteres subordonnés aux Lettres qui composent l'Alphabet. On les nomme par cette raison Prosodiques. Ils ne représentent ni son ni articulation : ils servent seulement, comme subalternes, à nuancer, joindre, ou desunir les Alphabétiques. Il y en auroit huit si l'on adoptoit le Point souscrit sous *H* & *T*, proposé pour distinguer les occasions où la premiere de ces consonnes est fortement aspirée & où l'autre est ramollie. Mais comme je ne dois & ne veus qu'expliquer l'usage actuel : je dis qu'il y a dans nôtre Ecriture sept Caracteres prosodi-

ques, ſavoir ACCENT GRAVE, ACCENT AIGU, ACCENT CIRCONFLEXE, CÉDILLE, TIRET, APOSTROPHE, POINTS DE DIVISION.

L'Accent grave eſt un trait diagonal tiré de gauche à droite & placé audeſſus d'une voyele. Il n'affecte que ces trois *A E U.* La premiere s'en fait accompagner quand elle eſt terminale invariable; c'eſt à dire quand elle eſt la derniere lettre d'un mot non ſuſceptible de nombres ni de formations, adverbe ou particule:

là, endeçà, holà, ouidà.

Il n'ajoute ni ne change rien au ſon, il fait ſeulement connoître l'eſpece dont eſt le mot: c'eſt par ſon moyen que les yeux diſtinguent dabord la prépoſition *à*, & que dans le même mot dénué de cet accent ils voient un verbe:

à Rome on a une façon de penſer différente de celle qu'on a à Paris.

La voyele *E* en reçoit un ſervice plus eſſenciel: elle le prend pour diſtinguer

ſa prononciation ouverte de la muette, dans les occaſions où ſans lui on pourroit les confondre, telles que ſont les terminaiſons en *es*

après, excès, décès, progrès.

Enfin la voyele *U* n'admet l'accent grave que dans l'adverbe de lieu *où*, pour le diſtinguer de la conjonction alternative, qui eſt le même mot ſans accent. Voilà toutes les places que l'Uſage lui a conſtamment accordées. Quelquesuns le placent encore ſur *E* ouvert non apuyé d'une conſonne apartenant à la ſyllabe, écrivant

collège, cortège, privilège, lèpre, fidèle.

Mais la regle qui enſeigne que de deux *E* employés dans deux ſyllabes deſuite ſans accent & ſans être apuyés de conſonne le premier eſt toujours ouvert & le ſecond muet, ſuffit pour la connoiſſance de la prononciation, & peut épargner à la main la peine d'ajouter cet accent: ſur lequel il me reſte à dire qu'excepté l'adverbe *où* il n'eſt jamais

employé quand la voyele peut faire diphtongue.

L'Accent aigu eſt d'un grand uſage; quoique ſon ſervice ſe borne à donner à la voyele *E* un ſon clair, qu'on nomme tantôt *fermé*, tantôt *aigu* du nom de l'accent. Il eſt par ſa figure l'antagoniſte du Grave; puiſque c'eſt un trait diagonal tiré de droite à gauche; ainſi qu'on le voit dans

clarté, ſanté, témérité, ornés, dévoilés.

Il accompagne cette voyele partout où elle doit préſenter ce ſon, excepté dans la conjonction *&*, dans les infinitifs, dans les adjectifs pronominaux *mes tes ſes ces*, dans les mots *des les*, dans la terminaiſon *er*, & avant *Z* finale. Lorſqu'il eſt employé dans la circonſtance où *E* pourroit faire diphtongue avec la voyele ſubſéquente; alors ſa propriété eſt de détacher cet *E* ſans qu'il ſoit beſoin des points de diviſion, comme dans ces mots,

déiſte, réunir, athéiſme, Créuſe.

On le trouve, dans quelques imprimés, mis aulieu de l'accent grave ſur l'*E* ouvert : on s'eſt aviſé d'écrire

collége, ſortilége, théſe.

C'eſt alors ou une faute d'impreſſion ou une ignorance de correcteur ; cette pratique n'étant bonne qu'à inſinuer la prononciation normande. De pareils exemples ne font point autorité : le bon uſage ſeul doit conduire le Grammairien : cet ouvrage n'eſt donc pas fait pour juſtifier ni pour adopter tout ſans ſyſteme ni diſcernement, encore moins ce qui répugne au génie de la Langue, aux loix ſimplifiées de la bonne méthode, à la netteté & à l'uniformité des regles.

L'Accent circonflexe, formé des deux précédens unis en forme de chevron, a place ſur les cinq premieres voyeles quand il y eſt néceſſaire pour ſupléer à une lettre retranchée dont la voyele étoit autrefois accompagnée. Il en rend ordinairement la prononciation longue ; quoique ce ne ſoit pas là le vrai but de

ſon inſtitution, n'ayant jamais été employé dans le François que pour être l'équivalent d'une lettre ſuprimée. Cette longueur de prononciation eſt tout l'effet qu'il produit ou du moins qu'il peut produire ſur *A I O U:* mais lorſqu'il ſe trouve ſur *E*, il lui donne deplus un ſon ouvert, ſemblable à celui de la diphtongue *ei*:

être, bête, champêtre.

Il a droit ſur la troiſieme perſonne ſinguliere du préſent rélatif du mode ſubjonctif:

qu'il allât, qu'il fût, qu'il vît, qu'il eût.

Il eſt l'unique & univerſel héritier de *S* inutile; ſe mettant ſur les voyeles que celleci avoit coutume de ſuivre dans le milieu de la ſyllabe, d'où l'embarras & l'équivoque qu'elle y cauſoit pour la prononciation l'ont fait exiler avec juſtice. On écrit,

pâques, mâtin, aumône,

qu'on écrivoit anciennement

paſques, *maſtin*, *aumoſne*.

Il tient auſſi très ſouvent la place d'un *E* ſuprimé par la même raiſon :

vû, *aperçû*, *piquûre*,

aulieu de

veu, *aperceu*, *piqueure*.

La peine de ſuſpendre le mouvement habituel de la main & les liaiſons de l'écriture, pour revenir poſer ces accens ſur les lettres, fait qu'on les néglige, & que leur omiſſion n'eſt pas regardée comme une faute dans ce qui part d'une plume courante. Mais dans les Imprimés & dans les Ecrits des Savans tout doit être exact. Il faut cependant avouer qu'il ſiéroit bien ici d'aller à l'épargne ; dautantque des caracteres ſurchargés ôtent à l'impreſſion un certain air dégagé qui la rend plus gracieuſe à l'euil. Voilà pourquoi lorſque j'ai trouvé des regles générales propres à conſtater la prononciation ſans leur ſecours, je me ſuis diſpenſé de les admettre dans l'orthographe. J'ai même pouſſé la diſpenſe

jusqu'à débarrasser les diphtongues de l'accent circonflexe ; ayant toujours écrit,

naitre, connoitre, gout, maitre soutenir,

& non

naître, connoître, goût, maître, soûtenir.

Quoique je ne me sois déterminé à cette pratique que sur l'exemple d'autrui ; je ne m'en suis pas moins conduit par raison. Celle que je viens d'exposer m'a touché. Deplus le goût grammairien me faisant regarder l'accent comme destiné à influer sur le son de la voyele qu'il affecte, à empêcher l'union que pourroit produire la proximité d'une autre voyele, ou dumoins à caractériser l'espece du mot, j'en crois l'emploi superflu partout où je n'aperçois aucune de ces raisons. Ainsi l'accent circonflexe n'opérant rien de tout cela sur la diphtongue, dont les deux voyeles ne peuvent être desunies, & dont le son ne dépend en

aucune façon de cet accent nonplus que l'eſpece du mot où elle ſe trouve, j'ai pris le parti de m'en épargner la dépenſe. Aureſte ceci n'eſt pas loi ni uſage général : c'eſt pratique particuliere fondée ſur des motifs de gout & de commodité. J'avertis néanmoins que ſi l'on protege cet accent circonflexe ſur les diphtongues, il faut le placer ſur la derniere des deux voyeles dont elles ſont compoſées.

Quant à *Y*, il n'admet aucun accent.

La Cédille eſt un trait courbe dont la concavité regarde à gauche, miſe ſous le *C* pour lui ôter l'articulation ferme devant *A O V*, & lui en donner une molle ſemblable à celle qu'il a devant *E I Y* :

menaçant, *maçon*, *conçû*.

Le Tiret eſt une ligne orizontale miſe entre des choſes diſtinguées pour les unir. Il eſt d'uſage dans trois circonſtances. L'une lorſque de deux ou de pluſieurs mots on veut n'en compoſer

qu'un pour le faire répondre à l'unité de l'idée :

avant-coureur, chauſſe-pied, tout-étonné, arc-en-ciel.

L'autre uſage eſt dans l'interrogation entre le verbe & le pronom qui ſuit, pour faire connoitre que ce pronom eſt uni par la fonction de ſubjectif à ce qui le précede & non à ce qui vient apres lui :

connoit-il ? veut-elle ? ſouhaitez-vous ? irons-nous ?

Comme dans cette occaſion on introduit un *T* euphonique lorſque le verbe ſe termine par une voyele ; alors cette lettre n'étant là que pour la douceur de la prononciation, & n'y figurant que comme étrangere, elle s'y place flanquée de deux tirets ; parcequ'elle doit être unie au verbe qui la précede & au pronom dont elle eſt ſuivie :

viendra-t-il ? aime-t-elle ? y penſe-t-on ?

Le troiſieme emploi du Tiret, purement accidentel, eſt lorſque la place manquant au bout de la ligne on coupe le mot en

deux & qu'on renvoie à la ligne ſuivante ce qui ne peut pas entrer dans la précédente. Alors le Tiret placé à l'extrémité indique la continuation du même mot dans l'autre ligne. Cette ſection ſe fait de maniere que la ſyllabe n'y ſoit pas coupée. Il y a des perſonnes qui ſe ſont fait un uſage particulier de placer deux fois le tiret, à la fin & au commencement des lignes où ſe trouvent les deux portions du mot coupé; & cela pour annoncer clairement aux yeux de quoi il eſt queſtion. Je ne deſaprouve pas cette pratique: je voudrois même qu'elle fût plus uſitée, & que les imprimés l'adoptaſſent.

L'Apoſtrophe eſt un trait courbe fait comme la virgule, placé à la ſuite de la lettre vers la partie ſupérieure, pour indiquer la ſupreſſion d'une voyele finale, cauſée par la proximité immédiate d'une autre voyele initiale du mot ſuivant. Par ce moyen il ſe fait une éliſion; c'eſt à dire que les deux mots ſe prononcent conjointement:

l'animal, l'image, j'eſtime, juſqu'au jour, puiſqu'on veut.

Il faut obſerver que s'il y avoit un *H* avant la voyele initiale, l'éliſion ſe feroit également; pourvûque cette *H* ne fût pas fortement aſpirée :

l'honneur, l'harmonie, l'héréſie, j'honore.

L'Apoſtrophe ne ſert que pour trois ſupreſſions; qui ſont celle d'*E* muet dans les monoſyllabes & dans les conjonctions terminées par la ſyllabe *que :* celle de la voyele *A* dans l'article féminin : & celle de la voyele *I* dans la conjonction *SI* lorſqu'elle eſt ſuivie du pronom *IL* ou *ILS*. Partout ailleurs quoiqu'il ſe faſſe des éliſions dans la prononciation on ne les marque point dans l'écriture par l'apoſtrophe : aucune des lettres qui compoſent le mot n'y eſt ſuprimée; car ce qui eſt gracieux à l'oreille dans l'action des organes paroitroit ridicule aux yeux dans la pratique de l'orthographe : le diſcours ſuivant en eſt la preuve :

cette perſonne eſt en bonne eſtime ; toujours dans une entiere aplication à plaire à tout le monde , elle eſt ſans ceſſe occupée à rendre ſervice au prochain :

on n'oſeroit écrire,

cette perſonn'eſt en bonn'eſtime : toujours dans un'entier'aplication à plair'à tout le mond'ell'eſt ſans ceſs'occupé'à rendre ſervic'au prochain.

Le Caractere établi pour repréſenter la ſupreſſion fait un autre ſervice entre *L* & le pronom *ON :* il y marque ſeulement que cette conſonne eſt étrangere au mot, & n'eſt placée là que comme une lettre euphonique pour la douceur du langage ; ainſi que l'eſt le *T* entre deux tirets dans les occaſions citées ci deſſus.

Que le vieil Uſage ne ſe gendarme point contre la remontrance que je vas faire ſur la maniere dont le mot *aujourdui* ſe trouve écrit dans pluſieurs livres ; ce ſera une preuve de mon reſpect pour

lui. Je déclare dabord qu'on a dû ſe ſoumettre à ſes loix tant que ſon regne a duré. Mais un nouvel Uſage, auſſi ſage que le premier, lui ayant ſuccédé, il faut s'y conformer avec la même docilité : ou ſi l'on ne peut ſe détacher de l'ancien établiſſement, il faut le ſuivre tel qu'il étoit, dumoins lorſqu'on veut être conſéquent. La liberté qu'on ſe donne d'altérer l'un, de corrompre l'autre par un mêlange hazardé ſans réflexion & ſans ſyſteme, fait de ce mot un monſtre, que la Grammaire ne ſauroit définir, & que le Génie françois ne voit qu'avec mépris, y apercevant un ridicule parfaitement opoſé à tout ce qui vient de lui. Le ſimple expoſé des trois manieres ſuffira pour faire ſentir la ſageſſe des deux premieres & l'ineptie de la derniere. L'ancien uſage écrivoit par quatre ſéparations *au jourd' hui ;* parcequ'en effet c'étoit alors une expreſſion compoſée de quatre différens mots, dont le premier eſt une ſyncope de l'article

avec la prépoſition *A*, le ſecond un ſubſtantif, le troiſieme une prépoſition, & le quatrieme un mot ſignifiant la préſence actuelle, lequel, étant complément de la prépoſition *de*, ſert à ſpécifier le jour. Tout cela eſt dans l'ordre de la raiſon & de la Grammaire : il n'y a rien à dire contre ; ſinon que cette maniere a vieilli parceque l'expreſſion a changé de nature. L'uſage moderne, uniſſant étroitement ce qui étoit ſéparé, a fait de cette expreſſion un ſeul & nouveau mot de la claſſe des adverbes ; & il l'écrit ſans ſéparation *aujourdui*, conſéquemment à ce qu'il a établi & à la regle grammaticale. Le gout ſingulier ou plûtôt l'habitude machinale du copiſte ignorant, s'écartant de l'un & de l'autre uſage, forme deux mots de ce qui doit ſelon les principes de la Langue ou en faire quatre ou n'en faire qu'un : on trouve fréquemment dans les imprimés *aujourd'hui*, ſéparé en deux par l'apoſtrophe. Dans ce ſyſteme d'ortho-

graphe l'ancien mot *hui* reſte tel qu'il étoit avec tout ſon air d'antiquité. Pour ce compoſé nouveau *aujourde*, que repréſente-t-il ? quelle eſt ſa claſſe ? y en a-t-il de pareils dans le langage françois ? par quel principe par quelle analogie le raporter & le fixer à une des eſpeces connues ? J'avoue ſans rougir que ma Grammaire ne va pas juſque là. C'eſt pourquoi je le laiſſe en proie au peuple des imprimeries : & vivant ſous les loix du nouvel uſage, j'écris en un ſeul mot, *aujourdui*, ou, ſi l'on veut abſolument y conſerver *H*, *aujourdhui*, mais ſans apoſtrophe & ſans ſéparation, comme étant devenu adverbe de temps.

Les Points de diviſion ſont accouplés en ordre orizontal, & placés ſur une voyele pour la détacher de la précédente avec laquelle elle ſeroit unie en diphtongue ſi ces deux points n'en indiquoient la ſéparation. Parconſéquent ils rendent à chacune ſa prononciation naturelle de ſimple voyele ;

Laïque, Saül, Moïſe, Piritoüs.

On trouve quelquefois dans l'impreſſion ces Points de diviſion auſſi mal placés qu'il ſe puiſſe ; préciſément dans la circonſtance opoſée au motif de leur inſtitution. C'eſt ſur *U* lorſqu'entre deux voyeles il fait diphtongue avec la premiere ; & cela, dit-on, pour marquer qu'il n'eſt pas conſonne :

joüir, joüer, avoüer, quenoüille.

Mais outre que le caractere de la conſonne eſt aſſez différent de celui de la voyele pour ne les pas confondre ; l'expédient eſt admirable de mettre une marque de ſéparation ſur ce qui doit être uni & par crainte qu'on ne le deſuniſſe. En vérité il ne faut pas imaginer que tout ce qui eſt moulé ſoit oracle. S'il y avoit dans cette occaſion deux points à placer ; ce ſeroit plûtôt ſur la voyele qui ſuit la diphtongue que ſur celle qui en fait partie ;

jouïr, jouër, avouër, quenouïlle.

Ils y ſont néanmoins totalement inuti-

les : la regle générale que *O* & *U* ſont toujours diphtongue lorſqu'ils ſe trouvent raprochés amoins que le dernier ne ſoit marqué de ces points de diviſion, ſuffit pour faire lire comme il faut. Quant à la diſtinction de la valeur de l'*U*, c'eſt la forme du caractere qui en décide : les deux points n'y ſervent aucunement : & leur abſence dans *ovale* ne m'annonceroit pas une conſonne ; ſi la lettre n'y avoit pas une figure différente de la voyele. Eh faut-il tant de raiſons pour prouver le mal-entendu de cet emploi ? la contrariété de la choſe avec elle même ne démontre-t-elle pas l'abus ?

Il y avoit autrefois deux Caracteres, qu'on nommoit PARENTHESES, faits en ligne courbe comme des eſpeces de croiſſans. On les plaçoit de façon qu'ils répondoient l'un à l'autre par leur côté concave, pour enfermer ce qu'on inſéroit dans le milieu d'un diſcours comme un hors-d'euvre, & par là le détacher de ce qui le précédoit & le ſuivoit. Au-

jourdui ils ne ſont plus en uſage ; parceque la virgule ſuffit pour les courtes parentheſes ; & que les longues, regardées comme de vraies interruptions, ne ſont plus ſoufertes dans le ſtile. Toutes ces fraſes lardées & farcies de traits étrangers étoient l'effet de la pareſſe : l'Auteur jadis ſe mettoit à ſon aiſe ſans ſe ſoucier de fatiguer le Lecteur : c'eſt au contraire à celuici que nôtre ſiecle veut qu'on épargne de la peine : & le Public a décidé qu'on lui parlât nettement & conſéquemment ou qu'on ſe tût. N'a-t-il pas raiſon ? Eſt-on fait pour aller chercher dans le cahos des parentheſes, à la ſueur pour ainſi dire de ſon attention, des morceaux de ſens coupés & déplacés ; parceque l'auteur n'a pas voulu prendre la peine de les ranger dans une juſte correſpondance ?

XVI.

XVI. DISCOURS,

DE LA PONCTUATION FRANÇOISE,

Troiſieme article de l'Orthographe ; & le dernier de ce que la Grammaire a pour objet.

PUiſqu'il ſe fait entre la main & les organes de la prononciation un commerce réciproque pour la manifeſtation de la penſée, l'une peignant ce que l'oreille entend, & les autres faiſant entendre ce que l'euil voit ; il faut une exactitude entiere dans ce commerce ; afin que la Parole écrite réponde parfaitement aux modifications & à toutes les circonſtances de la Parole prononcée, dont elle eſt l'image. Or comme la prononciation exige des repos, pour faire de nouvelles proviſions d'air à meſure qu'elle en dépenſe ; cela eſt cauſe que la

voix ne marche pas de ſuite, mais par intervales meſurés ſur le ſens & ſur la nature de la fraſe. Ainſi l'Ecriture doit préſenter aux yeux ces repos & ces intervales auſſi bien que les ſons & les articulations. Elle s'en aquite par le moyen de ſix caracteres établis à cet uſage, ſavoir, le POINT, les DEUX POINTS, la VIRGULE PONCTUÉE, la ſimple VIRGULE, le POINT INTERROGANT, & le POINT EXCLAMATIF autrement dit POINT D'ADMIRATION.

C'eſt à ſavoir placer chacun de ces caracteres que conſiſte l'art de la PONCTUATION; car ils ne ſont diverſifiés que pour marquer les différences du repos. On ne doit donc pas les confondre dans l'uſage; cependant rien de ſi ordinaire; parce qu'on regarde la Ponctuation comme choſe de peu de conſéquence. Je ne veus point ici en relever le mérite par les bévûes qu'une virgule ôtée ou placée mal à propos a occaſionées : je me contente de repréſenter à

mon lecteur que rien de ce qui apartient aux Arts & aux Sciences n'eſt contemptible ni même indifférent par ſoi-même, mais ſeulement par comparaiſon à d'autres choſes plus eſſentielles ou plus relevées. Il eſt très vrai que par raport à la pureté du langage, à la netteté de la fraſe, à la beauté de l'expreſſion, à la délicateſſe & à la ſolidité des penſées, la Ponctuation n'eſt que d'un mince mérite, & que le Boileau le moins correct ſera toujours le fleau du Pradon le mieux ponctué. Je ne penſe pas nonplus que ce ſoit une faute à un Ecrivain de la négliger dans le temps que ſon imagination échaufée fait courir ſa plume ſur le papier. Mais je crois qu'il n'eſt point indigne de l'auteur le plus célebre d'y donner quelque attention; lorſqu'après avoir fait & poli ſon ouvrage, il le copie pour l'impreſſion.

La Ponctuation ſoulage & conduit le lecteur. Elle lui indique les endroits où il convient de ſe repoſer pour prendre

ſa reſpiration, & combien de temps il y doit mettre. Elle contribue à l'honneur de l'Intelligence ; en dirigeant la lecture de façon que le ſtupide paroiſſe, comme l'homme d'eſprit, comprendre ce qu'il lit. Elle tient en regle l'attention de ceux qui écoutent, & leur fixe les bornes du ſens. Elle remédie aux obſcurités qui viennent du ſtile. Tels ſont ſes effets. Ce qui la regle eſt la diſtinction du ſens : mais cette diſtinction a divers degrés, ſelon que les ſens qui forment le diſcours ſont unis & liés enſemble ou détachés les uns des autres. Il eſt donc néceſſaire avant toutes choſes de connoître ces divers degrés de diſtinction. J'en trouve quatre.

Le premier, en commençant par le moindre de tous, eſt entre des ſens diſtingués mais réunis par la conſtruction dans une même fraſe : je les nomme par cette raiſon SENS CONSTRUCTIFS : ainſi ce n'eſt qu'une diſtinction de membre à membre, ou de piece à piece de fraſe.

Le ſecond, en ſuivant la gradation, eſt entre des ſens formés par différentes fraſes mais attachés l'un à l'autre par une dépendance qui en forme un compoſé en ſorte que de ces ſens particuliers il en réſulte un général; ce qui fait que je les nomme SENS RÉLATIFS; parconſéquent c'eſt une diſtinction de fraſe à fraſe faiſant corps de ſens.

Le troiſieme eſt entre des ſens non ſeulement formés par différentes fraſes mais deplus indépendans l'un de l'autre, chacun d'eux étant complet par lui même, & n'étant que raprochés comme parties intégrantes pour concourir enſemble à un ſens intégral. On leur donne le nom de SENS PARTIELS: & leur diſtinction eſt de portion à portion d'un total.

Le quatrieme degré de diſtinction, le plus grand de tous, eſt entre des ſens iſolés parfaitement détachés les uns des autres, n'ayant d'autres liaiſon que l'analogie des penſées & la convenance du

ſujet ; liaiſon qui doit regner dans tout le cours des ouvrages les plus longs. On ne peut mieux les nommer que SENS INTÉGRAUX. Ils peuvent être ſimples & plus ou moins compoſés ; c'eſt à dire qu'ils peuvent être compris dans une ſeule fraſe, ou dépendre de pluſieurs. Dans ce dernier cas, ils forment la période ; dont les membres peuvent auſſi être compoſés en ſous-ordre. C'eſt de toutes ces combinaiſons de fraſes & de périodes que dépend en partie le Stile. Quoiqu'il ſoit choſe étrangere à la Grammaire ; je dirai pourtant à cet égard que les périodes ſymétriques ne doivent pas avoir plus de quatre membres principaux ; quand elles vont au-delà elles ſont énumératives.

Voilà dans ces quatre degrés de diſtinction, établis ſur la gradation des raports que les ſens ont entre eux, tout le fondement &, pour ainſi dire, l'abregé de l'art de ponctuer. Il ſe regle ſelon que le ſens eſt à l'égard d'un autre ou conſ-

tructif, ou rélatif, ou partiel, ou intégral.

Pour faire l'aplication de ces principes, je rapele ce que j'ai dit de la frase au troisieme Discours. Elle est, par le concours des mots qui la composent, la représentation d'une pensée : & ce concours est ce qu'on nomme RÉGIME : d'où n'aissent entre eux des raports mutuels, fondés sur la maniere particuliere dont chacun présente l'idée qui lui est attachée pour faire tableau tous ensemble. Cette maniere est une fonction qui les constitue membres de frase. Le nombre de ces membres va, ainsi que je l'ai dit, jusqu'à sept, savoir, Subjectif, Attributif, Objectif, Terminatif, Circonstanciel, Conjonctif, & Adjonctif. Sans ces diverses sortes de fonctions les mots ne formeroient point de sens : & la Parole ne seroit qu'un tas informe d'idées ramassées, desquelles il ne résulteroit aucune pensée. Aulieu que les mots étant placés sous les divers

raports de ſujet, d'attribution, d'objet, de terme, de circonſtance, de liaiſon, & d'accompagnement, il en réſulte une combinaiſon qui en fait un corps conſtruit de membres, c'eſt à dire une fraſe, & des fraſes un diſcours. Apliquons à préſent nos principes à la pratique, en ſuivant l'ordre de nos quatre degrés de diſtinction.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS CONSTRUCTIFS DE LA FRASE.

Ces ſens ſont, ainſi que je viens de le dire, ceux qui ſervent à la ſtructure de la fraſe & qui en forment les membres : ce qu'ils peuvent faire en deux manieres : l'une où tout tende à un point unique, en ſorte qu'il n'y ait qu'une choſe qui rempliſſe la fonction du membre : l'autre où il y ait pluralité de choſes admiſes à une même fonction.

Dans la premiere maniere, il n'y a point de diſtinction à marquer entre ces

cinq membres, Conjonctif, Attributif, Subjectif, Objectif, & Terminatif : quand même il y en auroit d'énoncé par une frase subordinative :

si le prince vous éleve à quelque dignité ; n'en devenez pourtant pas plus fier envers ce que vôtre nouvel état met au-dessous de vous :

qui lira ces discours avec attention y trouvera de quoi s'instruire.

Il y a ici une exception pour Terminatif. Lorsqu'il fait la tête de la frase & qu'il est enoncé par plusieurs mots sous le régime les uns des autres ; il faut le distinguer par la virgule :

pour vivre plus honorablement, il faudroit avoir plus de revenus :

de vôtre campagne, je suis allé à une autre.

Quant aux deux autres membres, l'Adjonctif servant à donner un tour d'apostrophe y est distingué par la virgule :

madame, vous êtes la plus aimable personne de la cour.

Il l'eſt auſſi lorſqu'il ſert à rapeler le ſujet, ou à préſenter un motif :

pour mademoiſelle, elle paroit trop inſtruite de ſa beauté :

à vous dire vrai, je ne goute point le pincé dans les manieres ni le pondératif dans le diſcours.

Le Circonſtanciel eſt pareillement diſtingué par la ſimple virgule, lorſqu'étant énoncé par pluſieurs mots ſous le régime d'une prépoſition ou d'un gérondif, il ſe trouve placé entre l'attributif & l'un des autres membres :

nos ſoldats ſe ſont préſentés, avec un air de conquérans, aux portes de la ville :

il a fait, en ſe mariant, une vraie ſottiſe.

Mais ces deux membres dans d'autres énonciations, telles que ſeroient une particule interjective pour l'adjonctif & un adverbe pour le circonſtanciel, rentrent dans une étroite union avec les autres, n'exigeant point de ponctuation :

hélas que l'homme a peu de pouvoir ſur ſes paſſions !

ils ſe ſont préſentés fierement au combat.

Il en eſt demême quand le circonſtanciel n'eſt point inſéré entre les autres membres & qu'il termine la fraſe quoique compoſé de pluſieurs mots :

nous avons couru à leur ſecours avec toute l'ardeur poſſible.

Si ce Circonſtanciel compoſé ſe trouve à la tête de la fraſe ; alors il dépend ſouvent du gout arbitraire de le diſtinguer ou non par la virgule. Je crois que quand il eſt purement modicatif, ſans autre idée acceſſoire il ne faut point le diſtinguer, comme dans cet exemple,

avec tous ces moyens & toutes ces protections il n'a pu réuſſir :

& que quand il joint à la fonction de modificatif une idée acceſſoire de diſtribution il convient de le diſtinguer de ce qui ſuit ; comme cela ſe rencontre dans l'occaſion où ayant obſervé en général que deux circonſtances operent des effets

différens, je dis enſuite, pour expoſer ſéparément ce que chacune opere,

dans la premiere circonſtance, la choſe doit avoir le ſuccès que vous deſirez : dans la ſeconde, il en ſera tout autrement.

A l'égard de l'autre maniere dont les ſens forment les membres de la fraſe, & qui eſt celle où l'on admet pluſieurs choſes à faire le même ſervice, il faut obſerver ſi cette pluralité fait énumération, ce qui arrive dès qu'elle va juſqu'à trois, ou ſi elle ne comprend que deux choſes jointes par la conjonction. Ce dernier cas exclud toute diſtinction entre ces deux choſes; & le premier demande ordinairement la virgule entre toutes celles qui compoſent l'énumération; permettant néanmoins quelquefois d'en uſer autrement, ſelon que cela peut convenir à la diſpoſition & à l'étendue de la fraſe :

l'officier, le ſoldat, & le valet ſe ſont enrichis à cette expédition :

il n'a ni talent, ni ſentiment, ni eſprit :
il a tout pour lui, la figure, les manieres, & la naiſſance :
ſur le champ la troupe part, marche, court, vole où la victoire l'attend :
il boit, mange, dort, & ſe réjouit en homme plein de ſanté :
qui aime, qui donne, & qui eſt aſſidu ne peut manquer de réuſſir.

Quelques perſonnes ne mettent jamais de virgule avant la conjonction *ET*, même dans l'énumération ; en quoi on ne doit pas les imiter, dumoins dans la derniere circonſtance ; car tous les énumératifs ont droit de diſtinction, & l'un n'en a pas plus que l'autre. La virgule eſt alors d'autant plus néceſſaire avant la conjonction qu'elle y ſert à faire connoitre que celleci emporte là une idée de cloture, par laquelle elle indique la fin de l'énumération : & cette virgule y ſert deplus à montrer que le dernier membre n'a pas avec celui qui le précede immédiatement une liaiſon plus

étroite qu'avec les autres. Ainſi la raiſon qui fait diſtinguer le ſecond du premier fait également diſtinguer le troiſieme du ſecond, & ſucceſſivement tous ceux dont l'énumération eſt compoſée : il faut donc que la virgule ſe trouve entre chaque énumératif ſans exception, ou point du tout. Ce n'eſt que dans le cas de ſimple jonction copulative entre deux portions du même membre que la virgule n'a point de place, ainſi que dans ces deux fraſes :

elle a du gout & de la délicateſſe :
Lucinde & Cloris ſe voient & ſe haïſſent par même motif.

Comme la Ponctuation dépend d'une diſtinction fine & délicate ; je ne ſaurois trop éclaircir mes obſervations. Je prie donc le Lecteur de faire attention que lorſqu'il y a deux vernes unis par la conjonction pour faire fonction d'Attributif, ſi le ſecond a un Subjectif ou un Objectif propre & diſtingué de celui du premier, il en réſulte alors deux ſens ou

deux fraſes ; par conſéquent ce ne ſont plus portions d'un même membre. Par exemple, ſi l'on ajoutoit ſeulement le pronom *elles* pour être dans la fraſe que je viens de citer le ſubjectif du verbe *haïſſent* en diſant

Lucinde & Cloris ſe voient, & elles ſe haïſſent par même motif ;

ou ſi l'on donnoit à ce verbe un autre objectif en diſant,

Lucinde & Cloris ſe voient, & haïſſent également tout le monde,

il eſt viſible que les deux verbes dans ces occaſions ceſſent d'apartenir à une ſeule fraſe : que chacun y forme la ſienne avec d'autres membres : & que la jonction n'y lie plus comme auparavant des portions de membre, mais des fraſes qui, rendant un ſens formé, ſont portions d'un ſens compoſé : qu'ainſi ce n'eſt pas le cas où la conjonction exclud la virgule. Non ſeulement cette ſimple virgule, mais encore la virgule ponctuée & les deux points, peuvent avoir place avant

& en cette occaſion, comme avant *mais* & avant les autres conjonctions; ſelon que le degré de diſtinction y rend les fraſes dépendantes pour la parfaite formation du ſens, ou qu'il les laiſſe purement partielles pour l'intégralité de la penſée. La preuve en eſt ſenſible dans le diſcours ſuivant :

cet homme s'eſt préſenté d'un air fier : apeine a-t-il ſalué les dames : ſes diſcours ont plus manifeſté d'orgueil que d'eſprit : & ſeul content de lui méme, il a déplû à tout le monde.

La virgule eſt encore employée dans la fraſe à diſtinguer des autres parties celles qui ſont amenées par forme d'exemple ou par la conjonction explicative *ſavoir*, ainſi que tout ce qui eſt placé en parentheſe entre ſes membres :

ce que je viens d'obſerver ſe rencontre fréquemment, ainſi que dans ce préſent exemple & les ſuivans :

on a vû en tout temps de grands princes avoir de grands foibles, tels que Sa-

lomon, David, Alexandre, & beaucoup d'autres :

il y a pour l'homme trois grands mobiles, ſavoir, l'honneur l'intérêt & le plaiſir :

cet amant, quoique tendre riche & bienfait, n'a pourtant pû plaire :

il faut, s'il vous plait, renoncer à vos préjugés ou à la connoiſſance du vrai.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS RÉLATIFS D'UN SENS COMPLET.

Lorſque les ſens ſont diſtingués par différentes fraſes & que néanmoins ils ſont liés l'un à l'autre par un raport de dépendance, de façon qu'un ſeul ne ſoit pas ſuffiſant pour énoncer la penſée & qu'elle réſulte des deux; alors, pour conſtater la ponctuation, il faut connoitre l'étendue, les bornes, & toutes les diverſités qu'il peut y avoir dans cette dépendance; parceque de là naiſſent différentes regles. La choſe bien apro-

fondie, je trouve que la dépendance qui rend relatifs les ſens ſe ſubdiviſe en ſept : Unitive, Alternative, Conductive, Reſtrictive, Qualificative, Interpoſitive, & Réciprocative.

La dépendance unitive, préſentée par l'une des deux conjonctions *& ni* ou même ſans leur ſecours par ſimple proximité, eſt un raport de pure jonction mais qui dirige les divers ſens vers un objet commun. La virgule ſert à les diſtinguer. Je prie le Lecteur de donner à cette définition une attention ſcrupuleuſe ; car il peut ſe trouver des fraſes jointes par ces conjonctions ſans avoir entre elles de dépendance unitive, & formant des ſens partiels, parcequ'elles ne tendent pas à un objet commun. Les exemples ſont choiſis pour faire ſentir toute la préciſion de cette définition :

vous ne rendrez point de ſervice à madame, & elle ne vous aura nulle obligation :

nous ſommes arrivés en même temps, &

nous avons paru fort à propos :
je ne veus dominer ſur perſonne, ni je ne veus qu'on domine ſur moi :
l'un blâme, l'autre loue, tous les deux ſans connoiſſance du mérite.

La dépendance alternative entre les fraſes y admet la même ponctuation que l'unitive : la virgule y figure convenablement :

mademoiſelle eſt ſincere, ou elle diſſimule :
ſoit que vous le vouliez, ſoit que vous ne le vouliez pas, il n'en ſera ni plus ni moins :
tantôt on rit, tantôt on pleure, & les paſſions y ſont continuellement en action.

La dépendance conductive ſe trouve dans le cas où l'une des fraſes eſt amenée & liée à l'autre par la conjonction conductive *que*, ſoit comme ſuite ſubſéquente, ſoit comme terme de comparaiſon, ſoit comme but d'exception. Alors point de diſtinction ; ainſi que le

juſtifient les exemples ci deſſous :

il eſt établi que tout ce qui a eu un commencement aura une fin :

on remarque que les femmes deſirent & demandent avec plus de conſtance que ne font les hommes :

il n'eſt point d'ouvrages d'eſprit réellement bons que ceux où le vrai n'abandonne jamais le brillant, ni de conduite véritablement ſage que celle qui eſt conforme à la loi divine.

La dépendance reſtrictive eſt celle où l'une des fraſes ſert à reſtraindre l'idée d'un des membres de l'autre fraſe à une certaine portion d'étendue. La ponctuation n'eſt d'aucun uſage dans cette occaſion nonplus que dans la précédente :

j'ai retrouvé le livre que vous m'avez prêté :

les poëmes qui ont paru cette année auront peine à trouver place dans le temple du gout.

La dépendance qualificative ſe voit dans les fraſes dont l'une qualifie un

membre de l'autre, ſans reſtraindre l'idée de la choſe, ne faiſant qu'en déclarer la propriété ou en expoſer le caractere : alors la virgule les diſtingue :

il eſt rare que le mérite ſeul perce à la Cour, où rien ne réuſſit ſans protection.

Cette cinquieme ſorte de dépendance aproche baucoup de la quatrieme : la différence en eſt délicate ; cependant elle eſt réelle & très connue à qui a l'habitude d'analyſer le ſens des expreſſions. Pour la rendre ſenſible, il n'y a qu'à donner à l'exemple cité un tour reſtrictif aulieu du qualificatif qu'il a, & dire,

il eſt rare que le ſeul mérite reuſſiſſe dans une cour où tout ſe fait par intrigue.

Ne voit-on pas que dans ce dernier exemple la ſeconde fraſe ſert à ſpécifier le mot de *cour* & en fixer le ſens général à cette cour que la qualification déſigne ? mais que dans le premier exemple la ſeconde fraſe ne ſert point à fixer

ce mot, lui laiſſant toute l'étendue de ſon ſens, y ajoutant ſeulement un expoſé de la maniere dont ſe comporte ordinairement la Cour ? Parconſéquent il ne faut pas diſtinguer ces fraſes par la ponctuation dans l'un de ces tours, & il le faut dans l'autre ; parceque ce qui eſt purement qualificatif n'eſt dépendant que par liaiſon, & que ce qui eſt reſtrictif l'eſt par identité de ſens. Cette différence de dépendance devient remarquable & mérite ſurtout de l'attention pour les pronoms rélatifs *qui que dont* très ſouvent employés dans l'une ou l'autre de ces deux vûes, ou pour reſtraindre ou pour qualifier. Il eſt quelquefois même difficile de diſtinguer dans certains ſtiles auquel de ces emplois l'auteur les a deſtinés. Quand je dis,

l'ode que vous avez faite m'a paru très belle :
le Critique qui vous a blâmé s'eſt mépris lui même ;

il eſt clair que ces pronoms ſervent

alors à reſtraindre la choſe & en fixer l'idée à une des particulieres que la générale peut comprendre. Ainſi point de ponctuation : la virgule y ſeroit toutafait hors de place ; parcequ'elle partageroit ce qui ne doit faire qu'une ſeule & même image. Lorſqu'on dit,

l'ode, que le ſublime doit caractériſer, ne ſoufre point de médiocrité :
le Critique, qui ſe plait à juger de tout, n'a pas daigné parler de l'ouvrage ;

il eſt très décidé que ces mêmes pronoms préſentent là une idée purement qualificative, qui n'ôte rien à l'étendue de l'expreſſion : parconſéquent on doit les diſtinguer comme faiſant une image ajoutée, autre que celle qu'ils accompagnent. Mais en voyant dans une rélation cette fraſe,

le combat que nous avons donné le dix a été ſanglant ;

je ne peus y connoitre, par la ſeule force du ſens, ſi le rélatif ſert à reſtraindre l'idée de *combat* à celui du dix pour

le distinguer de quelqu'autre donné un autre jour ; ou si n'étant question que d'un seul combat dont on veut exprimer le carnage, ce rélatif ne fait qu'en présenter la datte par forme d'instruction. Voilà où la ponctuation est néceſſaire pour déterminer le sens du discours. Dans le dernier cas la datte doit être entre deux virgules, & dans le premier elle doit paroitre desuite sans distinction. Ces pronoms, outre l'idée de restriction & celle de qualification, peuvent encore en avoir une d'addition pour adapter au sujet quelque nouvelle attribution. Dans ce cas ils admettent tantôt la simple virgule, tantôt la virgule ponctuée, & tantôt les deux points, selon que le sens adapté est en raport d'union, de réciproquation, ou de partie intégrante :

je connois quelquun qui loue sans estimer, qui décide sans connoitre, qui contredit sans avoir d'opinion, qui parle

parle ſans penſer, & qui s'occupe ſans rien faire.

on trouve baucoup de gens très ſuperficiels par le ſavoir & peu ſûrs dans le goût, qui s'érigent néanmoins en arbitres ſouverains du mérite & de la conduite des autres.

c'eſt un mortel qui ſe mocque du Qu'en dira-t-on ; qui n'eſt occupé que du plaiſir ; qui critique hardiment tout ce qui lui déplait ; dont l'eſprit eſt fécond en ſyſtemes, & le cœur peu ſuſceptible d'attachement ; que tout le monde recherche & veut avoir à ſa compagnie.

La dépendance interpoſitive vient de ce qu'une des fraſes eſt placée entre les membres de l'autre comme parentheſe : ce qui ſe fait par gout ou par raiſon de ſtile. Celle qui eſt inſérée doit toujours être diſtinguée des membres qui ne lui apartiennent pas ; & c'eſt à la virgule à marquer cette diſtinction, en ſe pla-

çant à la tête & à la queue de la parenthese :

le vrai Chrétien, quelque disgrace qu'il lui arrive, trouve toujours des motifs de consolation.

La dépendance réciprocative est une correspondance par le moyen de laquelle des frases qui ne sont ni membres d'une autre ni insérées en parenthese, ayant chacune leur sens formel & séparé, font néanmoins contraste l'une avec l'autre, pour que de leurs sens particuliers il en résulte un complet. Ce contraste est l'effet ordinaire de la plûpart des conjonctions ou des expressions équivalentes faisant la fonction de membre conjonctif. Il exige que les frases qui ont entre elles cette correspondance soient distinguées par la virgule ponctuée ; ainsi qu'on le voit dans ces exemples :

l'homme manque souvent de raison ; quoiqu'il se définisse un Etre raisonnable :

ſi Céſar avoit eu la juſtice de ſon côté ; Caton ne ſe ſeroit pas déclaré pour Pompée :

non ſeulement il lui a refuſé ſa protection ; mais il lui a encore rendu de mauvais ſervices.

Il faut prendre garde ici à ne pas confondre la dépendance de réciprocation avec celle de ſimple jonction, que j'ai nommée *Unitive :* car il peut arriver que chacune des choſes en correſpondance ou l'une d'elles ſoit compoſée de pluſieurs fraſes. Alors celles qui compoſent enſemble un même objet de correſpondance ne ſont entre elles qu'en dépendance unitive & diſtinguée par la virgule ſimple ; quoique ces mêmes fraſes ſoient toutes en dépendance réciprocative avec celles qui forment l'autre objet de la correſpondance : & c'eſt uniquement ces objets de correſpondance qu'on doit diſtinguer par la virgule ponctuée. Peut-être trouvera-t-on ceci un peu métaphyſique : il eſt difficile que

cela ſoit autrement : mais l'analyſe d'un exemple va tout éclairer :

quoique vous ayez de la naiſſance, que vôtre mérite ſoit connu, & que vous ne manquiez pas d'amis ; vos projets ne réuſſiront pourtant point ſans l'aide de Plutus.

Il eſt manifeſte que dans cette période il y a entre les trois premieres fraſes & la derniere une dépendance réciprocative ; puiſque la force de l'énonciation, provenant des conjonctions *quoique* & *pourtant*, y marque une correſpondance qui fait contraſte & dont dépend la perfection du ſens. En même temps il eſt viſible que les trois premieres fraſes n'ont d'autre dépendance l'une de l'autre que celle d'union ; parceque la force de l'énonciation ne fait pas qu'elles ſe ſupoſent reciproquement ; elle les raſſemble ſeulement ſous un même point d'analogie pour former de toutes réunies un ſeul objet de correſpondance & ne faire enſemble qu'un contraſte avec la derniere.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS PARTIELS.

Les ſens indépendans mais qui ont raport à un Tout par ſimple état de partie intégrante, & que par cette raiſon j'ai nommé *Partiels*, ſe diſtinguent entre eux par les deux points. On nomme cette diſtinction en terme d'imprimerie, *comma ;* mot grec qui ſignifie *ſection* ou *fragment ;* parcequ'effectivement ils ſont une des diviſions ou ſections de la période. Voici un exemple de cette ponctuation.

l'amour eſt une paſſion de pur caprice : il attribue du mérite à l'objet dont on eſt touché : il ne fait pourtant pas aimer le mérite : jamais il ne ſe conduit par reconnoiſſance : tout eſt chez lui gout ou ſenſation : rien n'y eſt lumiere ni vertu.

Pour rendre plus ſenſible la différence qu'il y a entre la diſtinction que doivent marquer les deux points & celle à qui

la virgule ponctuée eſt affectée, je vas donner à l'exemple raporté un autrre tour; qui, en mettant une liaiſon de dépendances entre les portions qui le compoſent, exigera que la diſtinction ſoit alors repréſentée autrement que par les deux points:

l'amour eſt une paſſion de pur caprice; qui attribue du mérite à l'objet aimé; mais qui ne fait pas aimer le mérite; à qui la reconnoiſſance eſt inconnue; parceque chez lui tout ſe raporte à la volupté; & que rien n'y eſt lumiere ni ne tend à la vertu.

Il y a une obſervation à faire ici. C'eſt qu'il n'eſt pas eſſenciel aux deux points de ſervir toujours à diſtinguer des membres principaux de période: il leur arrive quelquefois de ſe trouver entre les parties ſubalternes d'un membre principal qui n'eſt diſtingué de l'autre que par la virgule ponctuée. Cela a lieu lorſqu'on fait énumération de pluſieurs choſes indépendantes entre

elles pour les rendre toutes dépendantes d'une autre qui acheve le ſens. Telle eſt la période ſuivante :

ſi l'on fait attention à la conformation délicate du corps féminin : ſi l'on connoit l'influence des mouvemens hyſtériques : & ſi l'on ſait que l'action en eſt auſſi forte qu'irréguliere ; on excuſera facilement les foibleſſes des femmes.

On voit les trois premieres fraſes rélatives figurer entre elles comme parties intégrantes d'un total : ce qui exige les deux points : enſuite ce total paroître en correſpondance avec la derniere fraſe, pour former le ſens par leur dépendance réciprocative ; parconſéquent il ne faut le diſtinguer que par la virgule ponctuée. Ainſi ce n'eſt pas une loi dans le ſtile qu'une partie principale de la période ſoit affectée d'une diſtinction moindre que celle de ſes parties particulieres. J'avertis ſeulement qu'il ne doit point y avoir entre les ſubalternes la

meme diſtinction qu'entre les principales : ſi celles-ci ſont diſtinguées par les deux points ; cellesla ne doivent l'être que par la ſimple virgule ou par celle qui eſt ponctuée. Si c'eſt la virgule ponctuée qui marque la diſtinction entre les parties principales ; c'eſt aux deux points ou à la virgule ſimple à la marquer entre les parties ſubalternes. Telle eſt la pratique du bon ſtile ; qu'on obſerve naturellement dans la conſtruction des périodes ; quoique ſouvent les caracteres de la ponctuation ſoient aſſez négligés pour confondre dans l'écriture es gradations du ſens & ôter aux yeux la ſatisfaction de voir toute l'économie de la Syntaxe.

REGLES DE PONCTUATION ENTRE LES SENS INTÉGRAUX.

Ces ſens ſont, comme je l'ai dit, ceux qui ne font ſuite que par la convenance de la matiere & l'analogie des penſées. Le plus grand & le dernier degré de

distinction leur est destiné : il se marque par le point. Le discours suivant présente aux yeux ce degré conjointement avec les autres ; afin qu'on en puisse voir & observer d'un coup d'euil la différence :

Le Maréchal arriva hier matin au camp, las & fatigué, mais fort à propos : sur le champ il donna les ordres pour engager l'action ; quoiqu'il n'eût pas encore toutes ses troupes. On se battit avec opiniatreté de part & d'autre jusqu'à l'entrée de la nuit. Nos soldats ont fait des prodiges de valeur : les Gardes françoises se sont distinguées à l'aile droite : Picardie a essuyé, avec une contenance admirable, le feu du canon : & les Carabiniers se sont fait jour jusqu'au centre des ennemis. La Maison du Roi a baucoup perdu ; parcequ'elle s'est trouvée où le combat étoit le plus chaud. Le succès de cette journée fait également honneur à la bravoure du subalterne & à la con-

duite du Général. Je ne vous en dirai pas davantage aujourdhui ; ſinon que la victoire a été complette. Le courier prochain vous inſtruira du détail de nos morts, de nos bleſſés, & de toute notre perte, ainſi que de celle des ennemis.

On voit dans ce diſcours une ponctuation exacte ; & toutes les regles que j'ai données miſes en pratique d'une maniere à pouvoir ſervir de modele. Il paroit par ces regles qu'elles ne dépendent que de la diſtinction du ſens & ne regardent que les quatre premiers caracteres de la ponctuation. Cela eſt vrai. Les deux autres, qui ſont le point interrogant & le point exclamatif, n'ont aucune influence ſur le degré de diſtinction. Ils ſe placent indifféremment au-lieu des autres caracteres dans les occaſions où le tour de fraſe le demande, c'eſt à dire à la fin de l'interrogation & de l'exclamation, quelle que ſoit la diſtinction entre ces ſens & ceux qui les

ſuivent. Leur figure ſe montrera dans ſes exemples :

Peut-on ſoutenir que le vice ſoit toujours puni ? & que la vertu ſoit toujours récompenſée ?

que les ſages ſont en petit nombre ! qu'il eſt rare d'en trouver !

Outre tous ces caracteres dont j'ai parlé dans ces trois derniers Diſcours, il en eſt un qui n'apartient ni à la Ponctuation, ni aux Proſodiques, ni aux Alphabétiques, qui néanmoins eſt d'un grand uſage dans l'impreſſion. C'eſt &, figure compoſée de deux lettres unies, faiſant abréviation, & uniquement employée à peindre la conjonction *et*. Ce caractere apuyé d'un *c* ſignifie qu'on laiſſe au Lecteur le ſoin de ſupléer ce qui manque au diſcours ; ſoit que l'auteur le ſuprime de deſſein, ou qu'il craigne que quelque choſe n'ait échapé à ſes recherches. Cette figure repréſente litéralement les deux mots latins

& cætera, qui ont passé dans le langage françois sous la forme d'un seul mot, ainsi écrit en abrégé, *&c.*

FIN.

ERRATA du second Volume.

PAg.		Fautes.	Corrections.
10.	l. 2.	dautant plus..	d'autant plus facilement
42.	l. 4.	d'autant quelle.	dautantqu'elle
61.	l. 16.	caratéristique	caractéristique
71.	l. 3.	blâmat . . .	blâmât
112.	l. 7.	souhaiterois .	souhaitois
155.	l. 19.	au	un
161.	l. 2.	d'ordinaire	dordinaire
238.	l. 17.	de suite . .	desuite
265.	l. 23.	un	une
306.	l. 19.	absent	absence
Ibid.	l. 20.	ce	ces
344.	l. 1.	o	oi
357.	l. 16.	so n	son

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *Les vrais Principes de la Langue Françoise : ou la Parole réduite en Méthode, conformément aux loix de l'Usage;* & je n'y ai rien trouvé qui en puisse empêcher l'Impression. A Paris, le 28 Septembre 1746. FLONCEL.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevots de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le sieur GIRARD Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Les vrais Principes de la Langue Françoise, ou la Parole réduite en Méthode*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter le Sieur Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité &

condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement, ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Sieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Sieur Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la Feuille imprimée, attachée pour modele ſous le Contre-ſcel des Préſentes : que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 : qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher &

féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France ; le tout à peine de nullité des Préſentes : Du contenu deſquels vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires ; CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Fontainebleau le huitiéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil ſept cens quarante-ſix, & de notre Regne le trente-deuxiéme. Par le Roi en ſon Conſeil, SAINSON, & ſcellé.

Regiſtré ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 730. fol. 646. conformément au Reglement de 1723. qui fait défenſe, art. IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, huit Exemplaires preſcrits par l'art. CVIII. du même Réglement. A Paris le 10. Janvier 1747.

CAVELIER, Syndic.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Librar
University of O
Date due

a39003 009548040b